This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 830,796

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817

DOCUMENTS

RELATIFS A

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, Paris.

LE
DIX-HUIT MARS:

RÉCIT DES FAITS
ET
RECHERCHE DES CAUSES DE L'INSURRECTION.

RAPPORT FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE 18 MARS 1871

PAR

M. MARTIAL DELPIT
Député de la Dordogne

A PARIS
CHEZ LÉON TECHENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, AU 1er

M DCCC LXXII

DC
316
.D36

Un rapport sur les causes de l'insurrection du 18 mars est bien plus une œuvre politique qu'un livre, et je croirais manquer au mandat dont j'ai été honoré, si je modifiais ici le texte approuvé par la commission d'enquête et soumis à l'Assemblée nationale le 22 décembre dernier. Sur un seul point j'ai tenu à compléter ma pensée, et on le comprendra, j'en suis sûr, en présence du grand procès soutenu par l'ancien Gouverneur de Paris.

MARTIAL DELPIT.

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'enquête parlementaire sur l'Insurrection du 18 mars a vivement préoccupé l'opinion publique; on a lu avec empressement, on a recherché avec avidité les volumes publiés par ordre de l'Assemblée nationale et on attend avec impatience le complément de cette longue information.

Les documents publiés appartiennent désormais à l'histoire, ils permettent de mesurer l'étendue du mal que la démagogie triomphante a fait à la société française et ils aideront à empêcher le retour d'épouvantables désastres. En réimprimant dans un format commode et d'une lecture facile ceux de ces documents qui nous paraissent avoir leur place marquée dans toutes les bibliothèques, nous croyons répondre au vœu des hommes d'ordre et seconder, dans l'humble mesure de nos forces, l'œuvre de restauration morale entreprise par l'Assemblée nationale.

Nous aurions voulu placer dès aujour-

d'hui à côté du rapport, qui résume toute l'enquête sur le 18 mars, un choix des documents originaux sur lesquels le rapporteur s'est appuyé; mais le dernier volume de l'enquête n'a pas encore paru. On annonce qu'il contiendra de nombreuses additions et les rectifications qu'un tel travail ne pouvait manquer de provoquer. Force nous est d'attendre que ce volume soit tombé dans le domaine public et d'ajourner la publication des pièces justificatives.

Nous ne voudrions admettre dans notre recueil de DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE CONTEMPORAINE que les pièces d'un intérêt véritablement historique.

L'Assemblée nationale avait le devoir de livrer à la publicité tout ce qu'elle a recueilli sur la fatale insurrection du 18 mars; mais il nous a semblé qu'aujourd'hui où les loisirs sont encore si rares pour tous, il y avait lieu de faire dans le volumineux dossier où nous pouvons puiser un premier triage que nous offrons au lecteur.

LÉON TECHENER.

L'INSURRECTION

DU 18 MARS

INTRODUCTION

Le 18 mars a désormais pris place dans les dates néfastes de notre histoire, si nombreuses depuis un siècle. La société française, menacée ce jour-là dans son existence, a été pendant plus de deux mois tenue en échec par une insurrection formidable, qui a dominé Paris et essayé d'entraîner le reste de la France. Grâce à votre présence à Versailles, Messieurs, il n'y a pas eu de révolution. Vous avez pu grou-

per autour de vous toutes les forces vives du pays, et, pour la première fois, Paris a créé un gouvernement qu'il n'a pu imposer à la France. Mais la lutte terrible qu'il a fallu soutenir pour renverser ce gouvernement insurrectionnel et reconquérir Paris, l'effroyable catastrophe dans laquelle les chefs de la Commune vaincue ont voulu ensevelir leur défaite, prouvent assez qu'il s'agissait là, non d'une simple insurrection, mais d'une de ces guerres sociales qui ont effrayé l'antiquité et que notre civilisation chrétienne semblait avoir à jamais reléguées dans les souvenirs du passé.

Aussi, après avoir acclamé l'héroïsme de l'armée à laquelle vous deviez le triomphe de l'ordre social; après avoir donné à l'éminent homme d'État, qui avait su organiser la victoire, le plus éclatant témoignage de votre gratitude en déclarant qu'il avait bien mérité de la patrie[1]; vous avez songé tout d'abord à rechercher les causes de

1. Séance de l'Assemblée nationale du 23 mai 1871.

l'insurrection. Dès le 27 mai, quand l'incendie de Paris fumait encore, vous adoptiez d'urgence la proposition d'ordonner une enquête. La commission chargée d'apprécier l'opportunité de cette mesure, de déterminer le mode et l'objet des informations à recueillir, vous soumettait son rapport le 8 juin[1], et, dans la séance du 17, vous votiez un projet de loi qui confiait à une Commission de trente membres le soin d'ouvrir une enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars[2].

1. On trouvera aux pièces justificatives des extraits du premier rapport de M. Martial Delpit, en date du 8 juin 1871, sur lequel a été nommée la Commission de trente membres chargée de rechercher par voie d'enquête les causes de l'insurrection de Paris.

2. Art. 1er. — Une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de rechercher, par voie d'enquête et par tous autres moyens qui lui paraîtront utiles et nécessaires, les causes de l'insurrection qui, depuis deux mois, ensanglante le département de la Seine, et de constater les faits qui se rattachent, soit à sa préparation, soit à son exécution.

Art. 2. Tous pouvoirs lui sont conférés dans ce double objet; soit pour mander et faire comparaître auprès d'elle les personnes en état de donner des renseignements, soit pour se faire délivrer et communiquer toutes les pièces de nature à éclairer sa religion.

Art. 3. Un rapport sera fait à l'Assemblée des résultats de cette information.

Nommée en vertu de cette loi, votre Commission a entendu les dépositions des personnages les plus importants parmi ceux qui avaient été acteurs ou témoins des faits[1]. Elle a porté ses investigations sur tous les points de la France, à l'aide de commissions rogatoires adressées en votre nom aux magistrats de l'ordre civil et judiciaire : partout elle a obtenu le concours qu'elle avait droit d'attendre. C'est le résultat de cette longue et patiente information que nous avons à vous faire connaître. La tâche est difficile et ardue, car ce ne serait pas répondre à votre confiance que de se borner à raconter les faits et à en exposer les

1. Cette commission était composée de MM. le comte Daru, *président;* Piou, *vice-président;* le comte Desbassyns de Richemont, de Rainneville, *secrétaires;* Martial Delpit, *rapporteur;* le vicomte de Gontaut-Biron, Boreau-Lajanadie, le vicomte de Meaux, Margaine, le comte de Melun, Méplain, Bourgeois, Vacherot, de Saint-Pierre (Manche), Ducarre, marquis de Mornay, duc de Larochefoucauld-Bisaccia, Flotard, de Chamaillard, Robert de Massy, Cochery, Buisson (de l'Aude), marquis de Quinsonas, vicomte de Cumont, Delille, marquis de La Rochethulon, de Colombet, de Labassetière, Ganivet, de Champvallier.

causes ; votre Commission doit encore indiquer le remède au mal dont il lui a été donné de sonder la profondeur. C'est, en effet, une œuvre politique que vous avez voulu faire, Messieurs; il ne s'agit pas pour vous de satisfaire une vaine curiosité ou de recueillir des matériaux pour l'histoire, mais de prévenir le retour d'horribles attentats et d'arrêter dans sa marche une conspiration qui ne s'attaque pas seulement à la forme du gouvernement, mais aux conditions d'existence de toute société.

L'insurrection qui a succombé à Paris a étendu ses ramifications sur toute la France. A l'heure qu'il est, elle n'a pas désarmé, elle n'a pas même désavoué les crimes et les incendies de Paris; il faut que le monde sache quels sont le mobile et le programme de ces nouveaux barbares qui ne reculent pas plus devant les horreurs de la guerre civile que devant les désastres de l'invasion. Nous pensons que, loin de craindre de montrer au grand jour les erreurs des

uns, les défaillances des autres, il y a profit pour tous à regarder en face l'abîme dans lequel nous avons failli tomber. Nous voudrions faire passer dans vos âmes l'impression de tristesse et de douleur qu'éprouvait votre commission tout entière à mesure que les témoins que nous entendions déroulaient devant nous le tableau des faits et exposaient les théories abominables qui les ont amenés. Nous espérons que cette impression sera salutaire pour le pays, et nous sommes de ceux qui croient trop fermement à la grandeur et à l'avenir de la France pour redouter de faire la lumière complète sur une page à jamais déplorable de son histoire.

Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, une discussion approfondie des questions philosophiques, politiques ou sociales que soulève l'insurrection de Paris. Votre commission n'a pas pensé qu'elle dût empiéter sur le domaine des académies et de la science pour se livrer à des études pure-

ment théoriques. Elle s'est souvenue qu'en 1848 le général Cavaignac et l'Assemblée constituante s'étaient fait l'illusion de croire qu'on pourrait, à l'aide de petits traités demandés à l'Académie des sciences morales et répandus à profusion, affermir dans les esprits les principes fondamentaux de l'ordre social. « Il n'est pas donné à la science, a dit un homme d'État, de réprimer l'anarchie dans les âmes ni de ramener au bonheur et à la vertu les masses égarées: il faut à de telles œuvres des puissances plus universelles et plus profondes: il y faut Dieu et le malheur[1]. »

Le malheur ne nous a certes pas manqué et Dieu, vous le savez, Messieurs, ne manque jamais qu'à ceux qui l'abandonnent. La chute de notre pays a été aussi rapide qu'imprévue. Après les désastres inouïs de la guerre et de l'invasion, quand l'ennemi occupait encore notre territoire, nous

1. M. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 148.

avons eu plus que la guerre civile, *plus quam civilia bella*, nous avons eu toutes les horreurs d'une guerre sociale. Qui donc ne verrait là une de ces terribles leçons que le souverain maître des choses ne ménage pas plus aux peuples qu'aux rois! Il ne nous appartient pas de dire aux hommes de ce temps-ci : *et nunc erudimini :* les faits le disent assez haut pour qu'il suffise de leur laisser la parole.

Nous rappellerons d'abord les événements du 18 mars tels que les témoignages de l'enquête les ont montrés à votre Commission ; puis, conformément au devoir que vous nous avez imposé, nous essayerons de remonter des faits à leurs causes en indiquant les causes morales comme les causes matérielles, les causes prochaines ou immédiates comme les causes éloignées. Si votre Commission ne s'est pas trompée dans une longue et patiente étude, si ses appréciations sont justes, le remède ressortira avec une telle évidence du récit

des faits et de l'exposé de leurs causes que nous aurons à peine besoin de l'indiquer : il s'imposera de lui-même à vos convictions. Toutefois nous savons que ce n'est pas avec des textes de lois qu'on réforme les mœurs ; nous savons que le domaine de la conscience et de la pensée échappe au législateur : aussi serons-nous très-sobres à formuler nos conclusions sous forme de propositions de loi ; c'est à votre sagesse qu'il appartiendra de décider si quelques-unes d'entre elles méritent cet honneur.

Toute les dépositions que nous avons entendues ont été sténographiées ; nous vous demandons d'en ordonner l'impression ; vous voudrez y joindre les rapports des magistrats qui se sont avec tant de zèle associés à notre œuvre, ainsi qu'un assez grand nombre de pièces originales que nous avons pu recueillir. Rien , pour l'homme politique comme pour l'historien, ne saurait suppléer aux documents origi-

naux ; il faut, messieurs, que vous puissiez contrôler nos assertions et juger par vous-même des résultats de l'enquête que vous avez prescrite.

La révolution radicale et socialiste avait failli éclater le 4 septembre. La Commune aurait peut-être été établie dès ce jour-là à l'Hôtel de Ville, si les sectaires y fussent arrivés à temps. Devancés par les députés de Paris, ils commencèrent dès lors à conspirer et à préparer le mouvement du 18 mars. C'est donc aux tentatives avortées qui, à partir du 4 septembre et pendant quatre mois et demi de siége, tinrent constamment en échec le Gouvernement de la Défense nationale, qu'il faudrait remonter, pour bien expliquer l'état de Paris au moment où triomphe l'insurrection, et faire connaître le concours de circonstances qui avait rendu possible la prise de possession de la première ville du monde par une poignée d'hommes inconnus, chez lesquels

on ne sait ce qui doit étonner davantage de l'ignorance ou de l'audace. Mais, Messieurs, vous avez confié à une autre commission l'étude de la révolution du 4 septembre et des actes du Gouvernement de la Défense nationale. Nous ne pouvions empiéter sur sa mission. C'est au moment où l'armistice du 28 janvier vient mettre fin au siége, à la guerre et aux pouvoirs du gouvernement du 4 septembre que s'ouvre le champ de nos recherches. Les deux enquêtes se complètent l'une l'autre et vous nous permettrez de renvoyer, pour le récit des faits antérieurs à l'armistice, au rapport de la commission du 4 septembre.

DIVISIONS DU RAPPORT

1re PARTIE. — *Récit des faits.*

Chapitre I. — Du 28 janvier au 1er mars.
Chapitre II. — Du 1er au 18 mars.
Chapitre III. — Journée du 18 mars.
Chapitre IV. — Du 18 mars au 26. — Résistance du parti de l'ordre jusqu'à l'élection de la Commune.
Chapitre V. — Règne de la Commune, du 26 mars au 28 mai.
Chapitre VI. — L'insurrection en province.

2e PARTIE. — *Recherche des causes.*

Chapitre VII. — Causes matérielles et immédiates.

Chapitre VIII. — Causes directes.
Chapitre IX. — Suite des causes directes. L'internationale.
Chapitre X. — Causes morales.

CONCLUSIONS.

PREMIÈRE PARTIE

RÉCIT DES FAITS

CHAPITRE PREMIER

La capitulation ; désespoir des Parisiens. — Désorganisation de tous les services publics. — Faiblesse du Gouvernement. — Fallait-il désarmer la garde nationale ? — Départ des gardes nationaux du parti de l'ordre. — Progrès de la conspiration. — Désordre croissant, pillage des halles. — Désarmement de l'armée. — Une portion du Gouvernement se rend à Bordeaux. — Scrutin du 8 février, son caractère. — Réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux. — M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Préliminaires de paix. — Colère de Paris. — Manifestations de la place de la Bastille. — On veut s'opposer a l'entrée des Prussiens. — Enlèvement des canons par la garde nationale. — Journée du 1er mars.

L'armistice signé le 28 janvier était pour la France entière une grande douleur pour Paris c'était la capitulation, c'est-à-dire une honte et une déception qu'il n'avait pas cru possibles et auxquelles il ne voulait pas se soumettre. L'effort immense du siége, les

privations de tout genre si noblement endurées, l'espoir de vaincre et de sauver la France par une lutte suprême, tout cela était perdu et l'on se trouvait tout à coup en présence de l'invasion dans ce qu'elle a de plus horrible. On passait sans transition du rêve à la réalité ; on avait cru à la résistance de la France, au succès de ses efforts désespérés ; on apprenait que nos armées vaincues sur tous les points, étaient presque anéanties. L'inutilité de l'armement formidable qu'on était parvenu à réunir apparaissait pour la première fois ; il n'y avait plus de pain, la famine était là, il n'était plus possible de songer à se battre, il fallait se résigner à la défaite et se rendre.

A la fin du siége, l'exaltation naturelle de la population de Paris, accrue dans une proportion extraordinaire par cinq mois de souffrances physiques et morales, était arrivée à un véritable état de fièvre. On a reconnu que la séquestration prolongée engendrait la folie ; Paris avait subi une

véritable séquestration. Séparé de la province et du monde entier, il avait vécu sur lui-même dans une ignorance absolue de ce qui s'était fait au dehors. L'investissement y avait produit une maladie obsidionale en créant, selon l'expression d'un des témoins de l'enquête, un état de choses qui « a été la négation, la violation de toutes les lois du bon sens et de l'économie politique, et, jusqu'à un certain point, de toutes les lois de la morale »[1]. Le danger immense d'enfermer deux millions d'hommes dans une enceinte fortifiée « tient à la violence des passions qui doivent se développer dans un pareil milieu, quand il est investi. » Ce danger avait échappé assurément aux auteurs des fortifications de Paris, à ceux-là surtout qui voulurent l'enceinte continue. Nul, il est vrai, ne prévoyait alors que l'investissement pût être aussi complet. Qui aurait cru que pendant des mois entiers l'immense population de Paris ne commu-

1. Déposition de M. Jules Favre ; Enquête sur le 18 mars.

niquerait avec le reste du monde que par de rares pigeons messagers ?

On a dit devant votre commission que les fortifications de Paris ont été l'une des causes de l'insurrection du 18 mars et par le désordre moral que l'investissement prolongé a produit et par la facilité qu'elles ont donnée à l'émeute de soutenir un siége en règle[1]. L'histoire aura à examiner si elles n'ont pas été plus nuisibles à la France en amenant les horreurs de ce second siége, qu'utiles en arrêtant les Prussiens pendant la durée du premier. Quoi qu'il en soit, deux hommes politiques éminents n'avaient pu, dès l'abord, s'empêcher de frémir en songeant aux suites du siége de Paris. M. de Bismarck a écrit dans une circulaire : « Ce siége ne pourra se terminer que par une famine qui poussera les habitants à se dévorer les uns les autres. » D'après M. Jules Favre, le chancelier de la Confédération du Nord se serait toujours

1. Déposition de M. Jules Favre.

opposé dans le conseil du roi de Prusse à l'investissement de Paris; il aurait dit au roi : « Vous prenez sur vous la responsabilité d'événements qui seront horribles, et le siége de Jérusalem ne sera rien auprès de la prise de Paris »[1]. Le 21 août M. Thiers émettait devant votre commission d'enquête cette même pensée. Lui aussi disait que le siége de Paris devait finir comme celui de Jérusalem. Il était réservé à la Commune de réaliser la triste prévision de ces deux hommes d'État.

Les tentatives du 31 octobre et du 22 janvier avaient montré l'effervescence des passions démagogiques et la folie d'un peuple qui, en possession de toutes les libertés, conspire en quelque sorte contre lui-même, et, au lieu de songer à la présence de l'ennemi, essaye de renverser le gouvernement qu'il vient de se donner. Au moment de l'armistice, l'exaltation du patriotisme put faire illusion sur le pro-

1. Déposition de M. Jules Favre; Enquête sur le 18 mars.

grès du mal révolutionnaire ; chez les classes intelligentes cette exaltation était arrivée à un degré inouï, et dont l'enquête fournit de curieux témoignages. Des hommes fermes et réfléchis parlaient de sortir en masse, comme de la chose la plus sérieuse, et pensaient que « ce qu'il y avait de plus beau était de prendre leurs femmes et leurs enfants, et d'aller se faire tuer. » Ils disaient : « Nous aimons mieux brûler nos maisons que de les rendre à l'ennemi[1]. »

Si, dans les hautes régions du Gouvernement et de l'armée on était arrivé à considérer le siége comme une *héroïque folie* qui ne pouvait être justifiée que par le concours de la France entière : si, à mesure que ce concours devenait plus improbable, on s'était résigné à ne lutter que pour l'honneur ; il n'en était pas ainsi dans la masse de la bourgeoisie parisienne, dans cette classe moyenne qui avait enduré, sans secours d'aucun genre et sans murmures,

1. Déposition du général Le Flô ; Enquête sur le 18 mars.

de bien réelles et de bien douloureuses souffrances. Cette partie de la population, rompée par les proclamations du Gouvernement et par les bulletins officiels, avait conservé jusqu'au bout l'espérance du succès. Aussi, le patriotisme froissé la rendait-il injuste; elle accusait le Gouvernement, elle accusait les chefs de l'armée; elle oubliait leurs efforts, l'enthousiasme avec lequel elle les soutenait encore naguère; elle ne comprenait pas qu'après avoir rendu la ville imprenable, ils cédassent sans avoir tenté un effort suprême; on croyait à la possibilité de percer les lignes prussiennes; on ne croyait pas à la famine! La garde nationale, dans son ensemble, partageait cette illusion, et dans les meilleurs bataillons, on accusait avec une grande vivacité le Gouvernement de la défense nationale.

M. le général Le Flô a constaté dans sa déposition « que les opérations militaires avaient laissé une impression extrêmement

pénible dans la population parisienne et surtout, dans cette garde nationale qui comptait 250 000 hommes plus ou moins disposés à se battre, mais qui témoignaient au moins un très-grand désir de le faire. »
« Il croit qu'on aurait pu les employer « plus sérieusement, et qu'ils l'auraient « parfaitement accepté[1]. » Quelle que soit la valeur de ces griefs des Parisiens, le désespoir causé par l'armistice les conduisait à l'ostracisme le plus inique envers les magistrats comme envers les généraux, et ils détruisaient chaque jour, par des réclamations insensées le peu de force morale qui restait au Gouvernement.

Les sentiments de critique et de désaffection étaient bien autrement prononcés chez les adeptes des diverses sectes révolutionnaires et socialistes. Presque dès le commencement de la guerre, la popula-

1. Déposition de M. le général Le Flô ; Enquête sur le 18 mars, p. 82.

tion de Paris s'était divisée en deux camps : ceux qui n'avaient vu dans le siége qu'un moyen d'armer la Révolution, de vivre sans travailler, de se faire nourrir et payer pour remplir un devoir qu'ils allégeaient singulièrement par la résolution bien arrêtée de ne pas se battre, et ceux, en bien plus grand nombre, qui avaient soutenu le siége de bonne foi, avec toute l'ardeur du vrai patriotisme, et n'attendaient d'autre récompense de leurs obscurs sacrifices que d'avoir contribué au salut du pays. Les faits et les crimes du 18 mars ne doivent pas nous faire oublier que Paris, privé de tout secours extérieur, n'a succombé qu'à la famine. Sa résistance héroïque a été pour nous une consolation dans nos désastres, et restera comme une des glorieuses pages de nos annales.

II

Après l'armistice, les clubs, fermés à peine pendant quelques jours à la suite du

du 22 janvier, se rouvrirent partout sous forme de réunions électorales. Ces clubs, acceptés d'abord comme délassement et curiosité, par la population de Paris privée de spectacles, n'avaient pas tardé à rappeler les plus mauvais temps de notre histoire. Les motions y étaient tout aussi violentes, mais l'énergie réelle faisait défaut. Dans la période électorale, la licence des réunions publiques ne connut plus de bornes; elles retentissaient chaque jour des accusations les plus odieuses, des propositions les plus extravagantes. Les mots de traîtres et d'infâmes prodigués à nos généraux étaient dans toutes les bouches, la presse faisait écho à ces déclamations. Ceux qui criaient le plus étaient ceux-là même que le général Clément Thomas avait si énergiquement flétris dans des ordres du jour célèbres, ceux qui, considérant les Prussiens presque comme des alliés, s'étaient toujours réservé d'employer au profit de leurs théories révolu-

tionnaires et de leurs convoitises, les armes mises dans leurs mains pour repousser l'invasion.

Ces armes, fallait-il les leur laisser après la capitulation? Il est incontestable que le fait de n'avoir pas désarmé la garde nationale de Paris, est une des grandes causes de l'insurrection du 18 mars, celle qui lui a donné une si terrible gravité. On ne s'explique pas, à cette heure que nos diplomates aient sollicité de M. de Bismarck le maintien des armes de guerre dans les mains de la garde nationale, tandis qu'ils consentaient au désarmement de l'armée. Les régiments qui s'étaient vaillamment battus, et avaient supporté tout le poids du siége, furent horriblement froissés de se voir enlever des armes qu'on laissait aux bataillons de la garde nationale, dont, malheureusement, un trop petit nombre avait mérité cet honneur. Ce sentiment, qui était loin d'être effacé lorsqu'on voulut réarmer quelques-uns de ces régiments

pour les opposer à l'émeute, a peut-être contribué aux défections du 18 mars.

Dans un discours qui restera une page d'histoire, M. Jules Favre a demandé pardon à Dieu et aux hommes de l'erreur qu'il avait commise, et de l'excès de confiance qu'il avait eu en ceux qui devaient si cruellement en abuser [1]. Mais il a retiré en partie devant nous le pardon demandé si solennellement à la tribune, et a déclaré qu'il avait eu tort, ce jour-là, de céder à un mouvement d'indignation. Votre Commission a pensé que le premier mouvement était le bon, et que c'était en se rétractant, que le négociateur de l'armistice du 28 janvier avait eu tort. Toutefois, elle ne s'est pas dissimulé les difficultés qu'offrait à cette heure terrible le désarmement de la garde nationale parisienne. M. le général Le Flô considère que ce désarmement était impossible. Voici ses paroles : « Lorsque après son entrevue avec M. de

1. Séance du 23 mars.

Bismarck, M. Jules Favre est revenu à deux heures du matin de Versailles, en nous apportant les éléments de la capitulation, et qu'il a annoncé que la garde nationale ne serait pas désarmée, cela a été pour tous les membres présents du Gouvernement un suprême soulagement, et j'avoue que je l'ai partagé. Il était impossible de se faire illusion sur les conséquences que devait avoir, dans un avenir plus ou moins prochain, le maintien de l'armement de la garde nationale; il devait aboutir forcément à quelque chose comme ce que nous avons vu; mais si nous avions voulu désarmer la garde nationale, au moment de la capitulation, nous n'y serions certainement pas parvenus. La garde nationale était parfaitement résolue à ne pas se laisser désarmer; il aurait fallu livrer une bataille dans Paris, qui aurait, je suppose, duré trois jours, et nous avions trois jours de vivres, par conséquent, la famine au bout de ces trois jours, et 250000 Prus-

siens qui nous enserraient. Nous étions donc réduits à cette extrémité d'avoir dans Paris, en présence des Prussiens, qui ne demandaient qu'à intervenir et à se faire nos alliés, une bataille de trois jours avec la famine étreignant une ville de deux millions cinq cent mille habitants, c'est-à-dire, tout ce qu'on peut rêver de plus horrible » [1].

L'opinion de MM. Jules Favre et Le Flô a été combattue devant votre Commission. Des hommes compétents, entre autres M. l'amiral Pothuau, ont soutenu qu'après l'armistice, le désarmement de la garde nationale par l'armée était possible. « Je crois, a dit l'amiral, que si on avait voulu désarmer la garde nationale, on y serait arrivé en faisant venir les bataillons les uns après les autres et, au besoin, en faisant intervenir la force armée. » — « Évidemment, a-t-il ajouté, si l'on avait désarmé la garde nationale après la reddition de Paris, c'é-

1. Déposition du général Le Flô; Enquête sur le 18 mars.

tait ce qu'il y avait de mieux à faire. Ce fut une grosse faute, que de ne pas en exiger le désarmement. Si on l'avait opéré alors, tout était dit. Il y aurait peut-être eu plus tard quelque tentative de mouvement, mais que peuvent faire des gens sans armes ?... » Les mobiles étaient excellents, et la garde nationale ne disposait alors ni des canons ni des munitions qui ont fait sa force au 18 mars. Ce qui est incontestable, c'est qu'avec l'exaltation des passions révolutionnaires, qui depuis le 31 octobre fermentaient dans le milieu parisien, le désarmement de la garde nationale était le seul moyen d'échapper au règne de la Commune et au second siége de Paris. Peut-être, s'est-on trop préoccupé de flatter Paris. Il eût mieux valu traiter toute la garnison sur le même pied, et, puisqu'on consentait au désarmement de l'armée et des forts, ne pas demander pour la garde nationale, une faveur qui devait nous être si fatale. Dans tous les cas, si le désarmement total était

impossible, il fallait du moins enlever, pour la faire rentrer dans les arsenaux, l'immense artillerie qui, confiée à la garde nationale, ou fondue à l'aide de souscriptions patriotiques, n'en était pas moins la propriété de l'État. Il fallait enlever les poudres, les cartouches, les bombes et les munitions de tout genre, accumulées aux remparts et disséminées sur toute la surface de la grande ville.

Le Gouvernement aurait pu le faire dans les premiers jours qui suivirent l'armistice : il ne s'en préoccupa pas assez. A vrai dire, le Gouvernement n'existait plus que de nom ; l'armistice lui avait porté le dernier coup. Pendant tout le siége, le général Trochu vous l'a dit avec éloquence à la tribune, la sanction avait manqué au droit, c'est-à-dire, que la justice avait été désarmée, que la répression avait toujours fait défaut, et que la licence la plus effrénée s'était montrée dans la presse, dans les réunions publiques et jusque dans la rue.

Les attentats des 31 octobre et 22 janvier étaient restés presque impunis : les coupables étaient ceux-là mêmes qui ont fait le 18 mars. Si on les avait frappés, si, du moins, on les eût mis dans l'impuissance de nuire, peut-être aurait-on conjuré le péril, mais on n'en arrêta qu'un petit nombre, et encore furent-ils en partie relâchés par suite de faiblesse de la part des uns, de complicité ou tout au moins d'engagements pris de la part des autres. L'un des malheurs de nos révolutions si fréquentes, c'est que ceux qui arrivent au pouvoir ont, en général, plus ou moins conspiré contre les gouvernements précédents, et se trouvent sans force et sans énergie lorsqu'ils sont à leur tour attaqués par d'anciens complices.

Vous me permettrez, Messieurs, d'excepter le général illustre que les auteurs du 4 septembre étaient allés chercher pour le placer à la tête de leur gouvernement improvisé. Celui-là n'avait jamais conspiré

et le salut du pays avait pu seul le décider à entrer à l'Hôtel-de-Ville, dans un milieu politique bien nouveau assurément pour lui. Le gouvernement impérial, emporté par le désastre de Sedan, avait disparu ; tout s'effondrait, l'ennemi approchait à marches forcées, il fallait un chef militaire qui pût rallier les débris de l'armée et rendre possible la continuation de la défense. Le gouverneur de Paris, entouré d'une juste popularité, pouvait seul le tenter. Il avait avant tout à se préoccuper des nécessités du siége, et la première était le maintien de l'union intérieure, car un conflit devait immédiatement profiter aux Prussiens; il voulut à tout prix l'éviter et se trouva ainsi, par la force des choses, engagé dans un système d'indulgence. A ce moment la force matérielle lui faisait défaut, nous l'oublions quand nous lui reprochons d'avoir trop invoqué la force morale. Le général Trochu a soutenu pendant cinq mois la double lutte qu'il avait

entreprise. S'il a succombé à la famine, il a du moins maintenu la paix intérieure, et la Commune n'a que trop montré à quels adversaires il avait eu affaire.

III

Dans l'intervalle de temps qui sépare le 28 janvier du 18 mars, l'anarchie et la désorganisation de tous les services publics à Paris s'accrurent dans une proportion énorme, ou plutôt l'insurrection commencée timidement au lendemain de la capitulation resta depuis lors en permanence, et ne cessa de gagner du terrain sur l'armée de l'ordre, à laquelle elle enlevait chaque jour des armes, des postes, des munitions, et qu'elle refoulait vers le centre de la ville. On pouvait se faire illusion à Bordeaux, à Paris cela n'était plus possible. Chacun y voyait venir la lutte ; la société allait avoir une grande bataille à livrer, on pressentait des journées plus

tristes et plus terribles encore que celles de Juin.

Les témoignages de l'enquête sont formels à cet égard. Après l'armistice, les progrès de la conspiration contre l'ordre social s'accentuent chaque jour davantage. L'autorité faisait de plus en plus défaut au Gouvernement; les fonctionnaires, ceux du ministère de l'intérieur comme ceux du ministère de la justice, n'auraient osé, à aucun degré de l'échelle, faire exécuter les mandats qu'ils avaient reçus. La police se désorganisait tout à fait; le préfet de police avait donné sa démission et la préfecture était gardée ou plutôt surveillée par les bataillons de Montmartre. Les agents dispersés ou intimidés étaient souvent eux-mêmes l'objet d'arrestations; « ils étaient suivis quand ils auraient dû suivre », et ne pouvaient plus même renseigner le Gouvernement sur les menées du parti démagogique [1].

1. Voyez la déposition de M. Cresson.

Tandis que la catastrophe du 28 janvier amenait un affaissement extrême chez les honnêtes gens et dans toute la partie saine de la garde nationale, une surexcitation en sens inverse se produisait chez les révolutionnaires, dans cette masse de conspirateurs de bas étage, rebuts de tous les partis, déclassés de toutes les opinions, fruits secs de toutes les carrières, qui n'avaient vu dans les horreurs du siége qu'un moyen de se créer une armée et de renverser enfin cette société, dont le tort irrémédiable à leurs yeux est de ne pas leur accorder la première place.

Le Gouvernement improvisé le 4 septembre avait devancé à l'Hôtel de Ville les véritables chefs du mouvement révolutionnaire, et pris le pouvoir en quelque sorte à la course. Il avait vécu en lutte plus ou moins avouée avec le parti qu'il laissait derrière lui, et qui dès lors voulait la Commune, c'est-à-dire, sous un nom vague, la révolution radicale. Vaincus au 31 octobre

et au 22 janvier, les meneurs jacobins, que le peuple appelait Blanquistes, du nom du conspirateur émérite dont ils recevaient le mot d'ordre, s'allièrent plus ouvertement avec les chefs des sectes socialistes pour exploiter à leur profit les malheurs de la France. Tout semblait leur venir en aide, et les exigences odieuses des Prussiens et le discrédit du Gouvernement de la défense nationale qui, n'ayant pu justifier ce noble titre, offrait le singulier mirage d'un gouvernement nominal, qui avait cessé d'exister de fait.

Nous avons entendu M. Jules Favre dire devant la Commission : « Le Gouvernement de la défense nationale, après l'armistice, a été pris d'un grand abattement; il s'est trouvé dans une position unique, bien périlleuse, bien douloureuse.... on nous accablait d'invectives, on nous mettait la corde au cou, on nous disait : Vous y êtes, vous y resterez ; c'est vous qui nous avez vendus, vous resterez afin que nous ayons le

droit de vous juger. » Et le témoin ajoutait bien inutilement : « Nous n'avions donc plus d'autorité [1]. » On se sentirait volontiers saisi de pitié pour ce Gouvernement mis ainsi au pilori de l'opinion, si l'on ne songeait que trois mois auparavant, au lendemain du 31 octobre, il avait été acclamé par plus de trois cent quarante mille voix, et que sa faiblesse seule était cause du discrédit dans lequel il était tombé.

L'histoire de ces trois mois est tout entière dans la déposition d'un des témoins les plus importants de l'enquête, du préfet de police courageux, qui accepta, après le 31 octobre, la rude tâche de maintenir l'ordre dans la cité. « J'ai toujours été, dit M. Cresson, en face d'une conspiration qui s'étalait publiquement dans les clubs, tout haut. Cette conspiration avait son programme : les directeurs étaient aussi nombreux que les membres, tous étaient chefs ; elle se subdivisait en plusieurs comités qui

1. Déposition de M. Jules Favre ; Enquête du 18 mars.

se réunissaient, prenaient des décisions et nommaient des chefs qui se concertaient entre eux. Tout ce groupe, tout cet ensemble me passait sous les yeux. Chaque fois qu'un fait particulier grave se produisait, j'en informais le ministre de l'intérieur ou je le constatais par écrit; c'est ainsi que j'ai signalé les projets d'assassinat, de meurtre, les demandes que l'on faisait dans les clubs d'établir des échafauds au coin des rues, les menaces quotidiennes et multipliées de pillage et d'incendie. Je suis parvenu à arracher des mains des conspirateurs 24000 bombes Orsini, je crois, dont 6000 étaient chargées..., j'ai saisi leurs matières combustibles que j'ai livrées au ministre de la guerre; mais il paraît que l'insurrection a pu en retrouver plus tard une partie dans les dépôts qui les avaient reçues[1]. »

Non-seulement le Gouvernement n'agis-

1. Déposition de M. Cresson; Enquête sur le 18 mars, p. 130.

sait pas contre les coupables qui lui étaient dénoncés par son propre préfet de police, mais il faisait ou laissait rendre à la liberté ceux qui avaient mis en péril, au 31 octobre, la vie de quelques-uns de ses membres. C'est dans le texte même des dépositions qu'il faut lire la curieuse et triste histoire de l'évasion de ces hommes que nous retrouverons tous dans les conseils de la Commune. Que pouvaient, contre la démagogie, de plus en plus active, les efforts isolés de quelques magistrats, lorsque les conspirateurs trouvaient dans le sein même du Gouvernement inertie et absence de répression? L'ordre n'était maintenu qu'en apparence. « Il y a toujours eu dans les clubs, dans la presse et dans le bas-fond social, des préparatifs pour la grande bataille, et les gens de Belleville, à qui on distribuait des drapeaux et que l'on faisait sortir de Paris, disaient, en rentrant, et après avoir bu leur ration d'eau-de-vie : *Ce n'est pas à nous de sor-*

tir, c'est dans Paris que nous avons affaire, et non pas avec les Prussiens[1]. »

L'armée démoralisée par la capitulation, obligée de rendre ses armes, allait, en rentrant à Paris, y apporter un nouvel élément de désordre. Le noyau de 12 000 hommes que les clauses de l'armistice permettaient de conserver, aurait été, même dans de meilleures conditions morales et dans un temps moins troublé, une force tout à fait insuffisante pour maintenir l'ordre au sein d'une population de deux millions d'âmes. La force réelle était tout entière aux mains de la garde nationale ; mais ce n'était déjà plus la garde nationale du siége. Les bataillons les meilleurs, ceux

1. Déposition de M. Cresson ; Enquête sur le 18 mars, p. 134. — « Beaucoup de gardes nationaux, non-seulement à Belleville et à Montmartre, mais dans les autres quartiers, disaient : « Nous avons des fusils, mais nous « ne nous en servirons pas contre les Prussiens. » Il y avait une disposition, qui était générale, de profiter des événements qui avaient changé la face des choses pour satisfaire des passions politiques et sociales. » (Déposition de M. Jules Favre ; Enquête sur le 18 mars, p. 43.)

qui s'étaient bien battus à Buzenval, avaient vu disparaître presque tous leurs officiers et une grande partie de leurs soldats, empressés de quitter Paris pour aller rejoindre leurs familles ou leurs affaires, dès que l'ouverture des portes le leur avait permis. « Ce Paris, qui avait tant souffert, dit un des témoins de l'enquête, quand il a senti le souffle de l'extérieur, a perdu la tête en sens inverse; il n'a songé qu'à faire cesser les supplices auxquels il était condamné, car, l'un des plus grands était la privation de communications avec l'extérieur, et quand il a été possible de moins souffrir, il était difficile d'échapper à cette tentation d'aller se satisfaire; aussi y a-t-il eu une désertion générale[1]. » Le colonel Montaigut, chef d'état-major du général Clément Thomas, évalue à cent trente mille le départ des gardes nationaux.

La désertion n'atteignait guère que les

1. Déposition de M. Jules Favre; Enquête sur le 18 mars.

bataillons de l'ordre. Ceux qui avaient été formés au profit de l'émeute, dans le but presque avéré de s'emparer de Paris, et par là de la France entière, gardaient leurs effectifs, et l'effort de la conspiration allait tendre à accaparer de plus en plus les officiers, à faire remplacer ceux qui n'avaient pas donné de gages suffisants, et surtout à s'emparer de la formidable artillerie qui avait été créée pendant le siége.

IV

C'est dans la nuit du 26 au 27 janvier, à minuit, sur un ordre écrit donné par M. Jules Favre, que le feu cessa sur toute l'enceinte de Paris. Le 27, le général de Beaufort fut envoyé à Versailles pour négocier avec M. de Moltke. Les pourparlers n'aboutirent pas, et le lendemain, M. Jules Favre alla conclure avec M. de Bismarck cette triste capitulation. La nuit du 27 au 28 fut fort agitée dans Paris; on savait les négociations entamées, on n'en connaissait pas

le résultat. Le 27 au matin, le préfet de police reçoit de l'Hôtel de Ville un ordre signé: Brunel, général en chef de la garde nationale, et Piazza, chef d'état-major: l'un était colonel du 36e régiment de marche de la garde nationale, l'autre commandant du 107e bataillon. Cet ordre, reproduit dans tous les journaux, enjoignait de faire battre la générale, et de sonner le tocsin pour réunir la garde nationale, puis de s'emparer des secteurs et de fusiller les amiraux afin de s'opposer à l'entrée des Prussiens que la capitulation allait mettre en possession des forts[1].

Le préfet de police fait cerner et arrêter dans une maison du boulevard du Prince-Eugène (aujourd'hui boulevard Voltaire) les deux prétendus généraux, puis va représenter au Gouvernement qu'une pareille

1. Déposition de M. Cresson. — Le journal militaire du général Vinoy concorde avec le récit du préfet de police. D'après le général, il s'agissait de rouvrir le feu contre les Prussiens, on devait marcher sur les forts de l'Est commandés par l'amiral Saisset.

tentative, commise au lendemain du 22 janvier, exige une répression sévère, et il réclame l'établissement d'une cour martiale. Sa demande est refusée, et on décide que Brunel et Piazza seront traduits devant l'un des conseils de guerre, dont on porte le nombre de deux à quatre. Ils furent conduits à Vincennes pour y attendre leur jugement, et passèrent en effet devant un conseil qui ne les condamna qu'à deux ans de prison pour usurpation de fonctions. Nous retrouvons Brunel et Piazza parmi les membres de la Commune.

L'armistice signé le 28 à Versailles ne fut publié à Paris que le lendemain 29. Les portes restèrent fermées ce jour-là, excepté pour les troupes qui évacuaient les forts et les positions avancées. Ce fut, selon quelques témoins, une faute de faire rentrer notre armée dans Paris; elle devait d'abord camper dans la plaine de Gennevilliers, et ce parti, s'il eût été maintenu, aurait peut-être évité de grands malheurs.

Le 30, le Gouvernement publia dans l'*Officiel* une note qui avait pour but de démontrer que la capitulation était devenue inévitable. L'administration se vantait avec raison d'avoir bravé le péril d'une catastrophe sans précédent dans l'histoire, et en effet on était allé jusqu'à la dernière bouchée de pain. La publication de l'armistice fit, comme on devait s'y attendre, apparaître quelques substances alimentaires, cachées, jusque-là, dans un but de lucre peu avouable. Cela était insignifiant au point de vue de l'alimentation publique, mais il n'en fallait pas plus pour déchaîner les passions populaires. On se jeta sur les colporteurs ambulants, on dévalisa quelques boutiques et on pilla les Halles centrales. Ces stupides attentats contre la liberté du commerce ne pouvaient que contribuer à affamer Paris en tarissant les sources du ravitaillement. On parvint difficilement à les arrêter.

Le 31 janvier, MM. Jules Simon et La-

vertujon sont envoyés à Bordeaux pour s'entendre avec la délégation du Gouvernement de la défense nationale au sujet de l'armistice et des élections à l'Assemblée constituante. Il n'est pas de notre sujet de raconter cet étrange épisode d'une lutte suprême entre les deux fractions du Gouvernement expirant. Une autre enquête vous le dira; qu'il nous suffise de remarquer ici que le départ d'une partie des membres du Gouvernement de Paris allait encore affaiblir l'autorité dans la malheureuse ville et y favoriser les progrès de l'anarchie. Le 1er février, le préfet de police, ne pouvant plus supporter la situation qui lui était faite vis-à-vis des conspirateurs par la faiblesse du Gouvernement, avait donné sa démission; il se décida à la reprendre sur cette parole du général Vinoy: « Quand le danger est là, il ne faut pas abandonner son poste. » Les faits qui avaient motivé la démission du préfet de police suffiraient à donner une idée de l'é-

tat d'anarchie dans lequel on était tombé. Il s'agit de deux des personnages les plus importants de l'insurrection du 18 mars, de Delescluze et de Félix Pyat, qui partageaient avec Blanqui le triste honneur de marcher à la tête du parti jacobin et de prendre pour idéal politique le règne de la Terreur.

Delescluze n'avait pas été arrêté après le 31 octobre, bien qu'il paraisse en avoir été l'un des principaux auteurs ; il avait au contraire été élu, le 5 novembre, maire du 19e arrondissement, où il avait continué à conspirer et préparé la tentative du 22 janvier. Pris ce jour-là les armes à la main, il avait été d'abord renfermé à Vincennes, puis, sur les réclamations ardentes des clubs et de la presse, notamment du journal de Rochefort, *le Mot d'Ordre*, ramené à Paris, mis à la prison de la Santé et traduit devant un conseil de guerre.

Quatre jours après, le préfet de police recevait une ordonnance de non-lieu au

sujet de Delescluze. Que s'était-il passé ? Le général Soumain, chargé, comme commandant la place de Paris, de composer le conseil de guerre, s'était laissé circonvenir par un ami de Delescluze, qui était venu lui dire que l'affaire ne pouvait avoir de suites et qu'il fallait l'abandonner. Le général avait eu la faiblesse de signer une ordonnance de non-lieu et de l'envoyer au préfet de police. Au lieu de mettre Delescluze en liberté, celui-ci fit prévenir le général Vinoy et menaça de donner sa démission immédiate si l'ordonnance de non-lieu n'était pas retirée. Le général en chef répondit que la religion du général Soumain avait été surprise, qu'il brûlait l'ordonnance de non-lieu et qu'il allait demander le remplacement du général qui l'avait signée [1].

Cet incident donna lieu à une scène très-vive dans le conseil du Gouvernement; il faut ici laisser la parole aux témoins: « Le

1. Journal militaire du général Vinoy.

soir, nous a dit M. Cresson, je me présentai au Gouvernement. Le garde des sceaux vint à moi et me dit, dans un langage familier et intime, que je reproduis parce qu'il est photographique: « Tu as fait quelque chose de très-grave. — Mais qu'ai-je donc fait? — Tu as refusé d'exécuter une ordonnance de non-lieu du ministre de la guerre. »

M. le général Vinoy, dans sa déposition ajoute : « M. Cresson me regarda et dit qu'il n'avait fait qu'obéir à un ordre contraire du général en chef. Alors M. Arago me demanda comment il se faisait que je n'eusse pas laissé exécuter l'ordre du ministre de la guerre. Je lui dis: — Monsieur le ministre, parce que je ne reconnais à aucun de mes inférieurs le droit de faire mettre en liberté un homme que j'ai donné moi-même l'ordre de faire juger. Je veux que cet homme soit traduit devant un conseil de guerre. Si le conseil le trouve innocent, il sera mis en liberté, mais s'il est con-

damné à mort, je le ferai exécuter. — Et le ministre de la guerre étant présent, je demandai la révocation du général Soumain et je déclarai qu'à partir de ce jour les conseils de guerre seraient sous ma direction immédiate. — Alors j'eus une altercation avec M. Arago et je lui dis: Mon Dieu, monsieur le ministre, je ne sais si vous connaissez mes pouvoirs comme commandant en chef d'état de siége, mais ces pouvoirs sont tels que je puis faire arrêter le premier venu dans la rue. Et je ne permettrai jamais à qui que ce soit sous mes ordres de faire mettre une personne arrêtée en liberté sans m'en prévenir[1]. »

1. On lit dans l'enquête du 4 septembre :

Un membre. — « M. Arago a-t-il eu connaissance des « faits relatifs à l'arrestation et à la mise en liberté de « M. Delescluze?

« M. Arago. — « Je n'ai, à cet égard, aucun souvenir « précis. Je me rappelle seulement que M. Delescluze, « ayant été arrêté vers la fin du siége, nous apprîmes un « soir avec étonnement qu'une ordonnance de non-lieu, « rendue par le général Soumain, était notifiée au direc- « teur de la prison, à fin de mise en liberté. — Comman- « dant de place à Paris, le général Soumain prétendait « qu'en état de siége effectif il avait seul le droit de dé-

Après cette scène, le préfet de police demanda à qui il devait obéir, du garde des sceaux ou du général en chef. Le gouvernement décida que le préfet de police avait bien fait de retenir Delescluze, et le général Soumain fut destitué le jour même. Le lendemain Rochefort publiait dans le *Mot d'ordre* un article dans lequel il qualifiait ainsi la conduite du préfet de police et du Gouvernement: « Ces procédés n'appartiennent à aucun ordre judiciaire; ceux qui y ont recours se mettent eux-mêmes hors la loi. » Et le 8 février, les électeurs de Paris en envoyant Delescluze et Félix Pyat à l'Assemblée avec plus de 150 000 suffrages, donnaient raison aux théories de Rochefort.

« cider la libération d'un prévenu ou son renvoi devant « le conseil de guerre; mais M. le général Vinoy, qui se « trouvait auprès de nous, lorsque cette étrange commu- « nication nous fut faite, se déclara le chef hiérarchique « du général Soumain, et opposa son veto absolu à l'exé- « cution de l'ordonnance de non-lieu. M. Delescluze fut « donc maintenu en prison, mais j'ignore jusqu'à quelle « date.... » (Déposition de M. Arago.)

L'affaire de Félix Pyat est tout aussi étrange. Arrêté sur les ordres du Gouvernement par les soins de M. Cresson, il était à la Conciergerie lorsque le garde des sceaux alla en personne le recommander au préfet de police comme « un des vétérans de la démocratie, » montrant une lettre qu'il avait reçue de Félix Pyat et où on lisait: « Quel malheur que je sois ton prisonnier, tu aurais été mon avocat. » — Quelques jours après, à une séance du conseil du Gouvernement, le préfet de police est abordé par le garde des sceaux et par plusieurs personnes qui lui disent: « On s'est trompé en ce qui concerne Félix Pyat; il faut le mettre en liberté. » Le préfet de police s'y refusa; la question fut soumise au Gouvernement, qui décida que le vétéran de la démocratie resterait en prison. Mais deux jours après, une ordonnance de non-lieu intervenait et le préfet de police recevait en même temps du juge d'instruction ce billet: « Je ne trouve rien ni dans

les pièces, ni dans l'information contre Tridon, Eudes, Levraud, Génard et Mégy[1]. »

Il y aurait injustice toutefois à ne pas reconnaître combien la situation s'aggravait chaque jour pour les membres du Gouvernement de la défense nationale restés à Paris.

1. Voyez la déposition de M. Cresson: Enquête sur le 18 mars, p. 137 à 139. — Il faut pour être juste reproduire ici l'explication donnée par M. Arago devant la Commission du 4 septembre au sujet des faits que nous venons de rappeler.

« Prenez garde, a-t-il dit, de juger aujourd'hui par des « actes récents la situation d'un accusé du 31 octobre 1870 ; « la conduite odieuse de M. Félix Pyat, sous l'horrible « gouvernement de la Commune, ne prouve pas qu'il y « ait eu des faits à sa charge pour l'attentat du 31 octo- « bre. J'avais gardé, je vous l'affirme, tout mon sang- « froid durant les événements de cette triste journée, j'y « ai vu, reconnu Flourens, Millière, Vermorel, beaucoup « d'autres que j'ai nommés dans ma déposition; mais je « n'ai pas aperçu M. Félix Pyat et je crois qu'aucun té- « moignage n'a signalé sa présence parmi les envahis- « seurs de la salle du Gouvernement. Aussi lorsque « M. Querenet m'a dit, au cours de l'instruction, que plu- « sieurs des hommes arrêtés n'étaient pas reconnus par « les témoins, qu'ils se trouvaient ainsi dans les condi- « tions soit d'une ordonnance de non-lieu, soit d'une mise « en liberté provisoire, lui ai-je répondu : Vous n'avez, « monsieur, vous le savez, aucun ordre à recevoir de « moi; faites selon votre conscience, dont je ne doute « point, votre devoir de magistrat. » etc.

ls se survivaient pour ainsi dire à eux-mêmes, la lutte avec la délégation de Bordeaux allait encore compliquer pour eux les difficultés déjà si grandes de l'armistice.

Le 3 février, les Prussiens exaspérés de l'attitude et de la proclamation de Gambetta, menacent d'arrêter le ravitaillement de Paris[1]. Ils exécutent leur menace le lendemain, et le ravitaillement est, en effet, suspendu pendant vingt-quatre heures. Le ravitaillement était la grosse affaire du moment, celle qui excitait à bon droit toute la sollicitude des ministres. Il ne s'agissait de rien moins que d'une question de vie ou de mort pour une population affamée, et qui avait mangé son dernier morceau de pain. Les halles, on l'a vu, avaient été pillées tout d'abord et à chaque heure du jour les troubles renaissaient dans Paris. Le journal militaire du général Vinoy est rempli de faits intéressants à cet égard. Ce n'étaient pas seulement les aliments qui fai-

1. Journal militaire du général Vinoy.

saient défaut, mais le bois, le charbon, le gaz et tous les objets de première nécessité.

V

Les élections vinrent faire diversion aux tristesses de l'armistice et aux difficultés de la vie matérielle; Paris en proie à la fièvre électorale parut oublier un moment et les misères du siége, et le voisinage des Prussiens. Les clubs retentissaient des motions les plus violentes; le jour même où s'ouvrait le scrutin (le 8 février), les électeurs purent lire sur les murs de Paris un réquisitoire du Comité central, pour demander la mise en accusation de tous les membres du Gouvernement. Cette affiche était signée: Raoul Rigault, Lavalette, Tanguy, Henri Verlet, qui feront partie de la Commune. C'est la première apparition officielle du Comité central, qui allait jouer un si grand rôle dans l'insurrection et sur lequel nous aurons à revenir tout à l'heure.

Le 9 février, le général Vinoy, conformément aux articles de la capitulation, commence à désarmer l'armée. Elle se composait à ce moment-là, d'après le chiffre officiel que nous trouvons dans le journal militaire du général en chef, de deux cent quatre-vingt-dix-mille six cent soixante-neuf hommes, dont quarante mille blessés ou malades[1]. Paris a donc capitulé avec une armée de deux cent cinquante mille hommes valides sans compter la garde nationale. Il fallait nourrir et loger ces deux cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-neuf hommes, ce fut l'une des grandes difficultés de ce moment critique. Nous avons dit la faute qu'on avait commise en faisant rentrer dans Paris cette armée; il fallut en effet loger les troupes chez l'habitant. On créa ainsi une nouvelle cause de trouble et d'irritation pour les Parisiens, et de prompte démoralisation pour l'armée qui, mise en

1. Journal militaire du général Vinoy.

contact avec la population des faubourgs, ne pouvait résister longtemps à la contagion du mauvais esprit qui y régnait.

Le scrutin du 8 février, en donnant à la France une représentation nationale, allait, on l'espérait du moins, mettre fin à l'anarchie et à la dictature. Jamais en province les élections n'avaient été plus libres, les choix plus spontanés, les abstentions plus rares. Les électeurs se rendaient en foule aux lieux de scrutin. Le vote au canton, loin de les arrêter, semblait les exciter et, dans beaucoup de départements, les communes arrivaient en masse, comme en 1848, et votaient comme un seul homme. Presque partout les conservateurs furent nommés, la France était affamée d'ordre et de paix. A Paris, au contraire, les élections furent aussi violentes quant aux mandataires choisis, qu'incohérentes dans la confection des listes. Il y eut d'abord un nombre infini de candidats; trois mille noms au moins se partagèrent les suffrages. Les

conservateurs ne purent s'entendre que sur le nom de M. Thiers. La démagogie, plus habile et mieux disciplinée, fit une liste dans laquelle les apôtres du socialisme donnaient la main aux vétérans du jacobinisme. Les hommes du 31 octobre et du 22 janvier furent élus par cette même population qui avait émis contre eux trois cent quarante mille suffrages au lendemain de l'insurrection de Flourens.

Le résultat du scrutin du 8 février, à Paris, était un indice grave de la situation des esprits dans la capitale de la France et du désarroi des intelligences. L'élection, qui n'avait été pour les uns qu'une protestation aussi inutile qu'intempestive contre le gouvernement signataire de l'armistice, avait été pour les autres un acte d'obéissance à un mot d'ordre donné par les chefs de l'Internationale. Le résultat s'explique aussi par le grand nombre des abstentions. Cent trente ou cent quarante mille électeurs appartenant à la classe aisée et au

parti de l'ordre, s'étaient empressés de profiter de l'ouverture des portes et n'avaient pas eu le courage de retarder leur départ de huit jours pour déposer leur vote. Paris, cette ville la plus spirituelle du monde, est celle qui vote avec le plus de légèreté. Beaucoup de Parisiens tenaient avant tout à protester, comme si les Prussiens n'eussent pas été là, comme si la patrie ne succombait pas sous le poids des défaites et de la désorganisation sociale.

Le courant de popularité qui avait porté au pouvoir les hommes du 4 septembre s'était changé en haine violente, et M. Jules Favre fut le seul membre du gouvernement qui figura sur la liste des représentants de la Seine. Le préfet de police, en apportant au conseil le résultat du dépouillement, demanda des mesures énergiques pour contre-balancer le triomphe que venait d'obtenir la démagogie; mais le gouvernement était impuissant. Le maire de

Paris, M. Jules Ferry, proposa pour tout remède de faire procéder immédiatement aux élections municipales; c'eût été aggraver le mal. M. Jules Favre se bornait à répéter dans une exclamation douloureuse : « Vésinier représentant de Paris[1] ! » Le préfet de police ne pouvait, en présence de l'accueil fait à ses trop justes demandes, que se retirer et donner définitivement sa démission, ce qu'il fit.

L'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux le 12 février. Le jour même, le Gouvernement de la défense nationale résigna son mandat, et la France se trouva sans chef et sans gouvernement. Le premier besoin était de donner au pays un pouvoir exécutif dont l'Assemblée nationale était incapable d'exercer les fonctions, ce qu'elle ne voulait pas même essayer, trop éclairée pour oublier un instant les enseignements de l'histoire et les terribles leçons d'une triste époque. Un homme illustre s'impo-

1. Voyez la déposition de M. Cresson.

sait aux suffrages; vingt-six départements l'avaient nommé, et le pays, on peut le dire, avait d'avance dicté le choix de l'Assemblée.

Les événements avaient donné une nouvelle consécration à l'habileté de l'homme d'État qui avait eu le courage de s'opposer presque seul à la guerre. Après les désastres qu'il avait prévus sans pouvoir les empêcher, M. Thiers venait de parcourir l'Europe entière pour concilier à la France vaincue et isolée dans le monde des sympathies qu'il était parvenu à réveiller, sans obtenir toutefois l'appui qui aurait pu nous sauver. Vous lirez, messieurs, dans le texte de la déposition de M. Thiers, le récit de ce voyage diplomatique. La répugnance des souverains et des chancelleries à venir au secours de la Révolution se cache sous les marques de haute bienveillance dont ils comblent le négociateur. M. Thiers n'avait pas plus réussi à armer l'Europe en notre faveur qu'à arrêter l'empire sur le

bord de la ruine; mais la France, qui se repentait trop tard de n'avoir pas écouté la vieille expérience de l'homme d'État, savait gré au diplomate de ses efforts pour soutenir la cause nationale et faire prévaloir les grandes traditions de la politique européenne.

A peine eut-il constitué un ministère et soumis à l'Assemblée un programme de gouvernement, que M. Thiers partit pour Versailles, où il allait interposer l'autorité de sa raison et la foi de son patriotisme. La France, vaincue, à bout de ressources, n'avait que lui à opposer à l'ennemi. L'armistice avait non-seulement livré Paris, mais compromis la position de nos armées en province. Nous étions à la merci du vainqueur, et encore, derrière les Prussiens il y avait le danger de la guerre civile; les diversions horribles que les hommes de désordre étaient venus apporter à la défense nationale, allaient de nouveau peser dans la balance. « La paix à faire,

nous a dit lui-même M. Thiers, était une grande douleur, mais pas la plus grande difficulté. » Et il se demandait : « Que va-t-il arriver de Paris? » La tâche était bien difficile; et il faut louer le négociateur de n'avoir pas désespéré de son pays, en disputant, pied à pied, l'étendue du sacrifice.

Au bout de cinq jours, M. Thiers revint à Bordeaux, « extrêmement affligé, foudroyé par la signatur equ'ilvenait de donner, » mais avec la conscience d'un grand devoir accompli. Cette paix désastreuse, la plus fatale que la France ait subie depuis des siècles, il vous l'a présentée d'une main ferme, faisant remonter à qui de droit la faute et la honte du désastre, n'acceptant que l'honneur d'y avoir mis enfin un terme en sauvant ce qui pouvait encore être sauvé. Vous n'aviez pas assisté, messieurs, aux conférences de Versailles, vous n'aviez pas entendu M. Thiers jeter par deux fois au chancelier de la Confédération du

Nord le *non possumus* du désespoir, et puis reprendre la négociation parce qu'il ne se reconnaissait pas le droit de consentir à l'anéantissement de son pays et d'en sacrifier l'avenir. La lecture du traité vous remplit de stupeur. Nul d'entre vous n'oubliera ces heures d'angoisses où, réunis dans vos bureaux, vous attendiez d'heure en heure, de minute en minute, le retour du Chef du pouvoir exécutif.

L'étendue des sacrifices dépassait toute prévision. En présence du traité qui les imposait, que fallait-il faire? Les discuter? Non. Vous avez voulu garder au moins la dignité du silence, et dans le malheur affreux qui accablait le pays, accomplir avec calme et résolution l'acte douloureux qui vous était imposé. Un autre motif vous guidait encore, vous espériez prévenir l'entrée des Prussiens dans Paris et préserver ainsi la grande ville d'un outrage qui a été assurément l'une des principales causes de l'insurrection du 18 mars. Les

Prussiens devaient, aux termes de l'armistice, évacuer Paris aussitôt après la ratification des préliminaires de paix, on pouvait espérer qu'ils n'y entreraient pas si la ratification arrivait assez tôt. Paris ne vous a pas compris, messieurs; c'est à lui, à l'intérêt de son honneur, que vous avez fait le sacrifice de toute discussion, et il vous a imputé à crime d'y avoir renoncé.

Quant à la paix en elle-même, vous saviez que non-seulement la continuation de la guerre, mais que la continuation de la résistance était devenue impossible. Les jours douloureux que M. Thiers passait à Versailles, vous les aviez employés à une œuvre non moins douloureuse, celle de faire une enquête sur l'état de notre pays. L'Assemblée avait voulu connaître les ressources militaires, maritimes et financières de la France, l'état de tous les grands services publics. Huit commissions s'étaient partagé le travail. Pour toutes, la

conclusion avait été la même : la résistance n'est plus possible. Tous les ministres avaient été interrogés; les généraux qui commandaient nos armées, les amiraux qui avaient concouru avec tant d'éclat à la défense nationale, les grands administrateurs ne manquaient pas dans ces commissions, chacun aurait voulu trouver une réponse favorable au vœu de son cœur et de son patriotisme, et c'était le désespoir dans l'âme que vos rapporteurs avaient conclu à la négation.

Ces choses, il faut les redire, parce que le fait d'avoir voté la paix a été et est encore, pour toute la presse démagogique, une source inépuisable d'insultes et de calomnies contre l'Assemblée nationale. On a inventé contre vous d'affreuses injures et l'on semble oublier que vous n'étiez pas même nés à la vie politique lorsque la capitulation a été signée. Vous avez voté la paix avec douleur mais

avec résolution[1]. Plus le devoir était rigoureux, plus il s'imposait. Vous n'aviez pas le droit d'abandonner l'Alsace et une partie de la Lorraine, vous le saviez; mais vous aviez moins encore le droit d'abandonner le pays tout entier.

VI

Les préliminaires de paix que l'Assemblée nationale subissait avec une courageuse résignation, mettaient le comble à l'exaspération de Paris[2]. Ce n'était pas en effet, pour les Parisiens, une pure convention diplomatique, réalisée loin de leurs yeux. La stipulation qui ouvrait leurs portes à l'armée allemande, soulevait toutes leurs fureurs. Paris n'avait pas été pris, il n'avait cédé qu'à la famine; il croyait avoir le droit de ne pas subir une

1. Le 2 mars 1871. Voyez Bulletin des Lois de la République française, n° 51.

2. L'Assemblée nationale subissant les conséquences de faits dont elle n'est pas l'auteur, ratifie, etc. (Ibid.)

entrée triomphale des Prussiens. Il avait fallu consentir à une occupation partielle et momentanée de la capitale ou perdre Belfort. Le dernier jour, alors que M. Thiers avait réussi, après des efforts inouïs, à conserver Belfort à la France, le roi de Prusse lui fit dire : « Si vous voulez abandonner Belfort, nous n'entrerons pas dans Paris. » Il répondit : « Non, plutôt que de perdre notre frontière, j'aime mieux l'humiliation de votre entrée dans Paris ; entrez-y si vous voulez. »

Le roi Guillaume s'était fait un point d'honneur de braver le danger d'une entrée dans notre capitale. Peut-être les provocations imprudentes de la presse n'avaient-elles pas été étrangères à cette résolution. On avait écrit dans une proclamation : « Les barbares s'arrêtent aux portes de la ville sainte. » Et en montrant cette phrase à M. Jules Favre, M. de Bismarck lui disait : « Vous voulez que je maintienne l'armée aux portes de Paris

quand on nous brave ainsi[1] ! » Il fut décidé que l'armée prussienne entrerait, mais qu'elle ne s'avancerait que jusqu'à la place de la Concorde et se retirerait à la ratification du traité.

La postérité reconnaîtra assurément que M. Thiers eut raison de sauver Belfort, mais la population de Paris, même dans sa partie saine, était trop exaltée pour comprendre la nécessité du sacrifice au prix duquel on rachetait la clef de notre frontière de l'Est. Si elle se résigna, ce fut la rage dans le cœur; et le sentiment si légitime de cette douleur patriotique fut exploité par les chefs occultes qui faisaient servir tous les prétextes à la préparation du mouvement qu'ils méditaient.

La situation était des plus inquiétantes; les partis étaient déchaînés, les clubs retentissaient de menaces de mort contre les ministres; et, depuis l'armistice, la seule force publique qui restât, la garde natio-

1. Déposition de M. Jules Favre.

nale, s'était de jour en jour désorganisée. Dès le 16 février, le général Clément Thomas avait donné sa démission. Dégoûté par la calomnie, impuissant à maintenir la discipline, il répétait souvent au général Vinoy : « Je ne puis rester dans la situation qui m'est faite, il faut pourtant que quelqu'un prenne le commandement[1]; » et il le remit au général en chef qui accepta, pour quelques jours seulement, cette lourde tâche. Le chef de l'état-major, le colonel Montaigut, suivit son général. La garde nationale ainsi abandonnée à elle-même, privée de son général et du chef d'état-major qui n'avaient pu qu'à l'aide d'efforts inouïs y maintenir un reste de discipline, « il y eut une abominable désorganisation qui a eu pour résultat de livrer la garde nationale à ceux qui ont voulu la prendre[2]. »

Le 24 février, sur un ordre du Comité

1. Déposition de M. le général Vinoy.
2. Déposition de M. Jules Favre.

central, a lieu place de la Bastille une manifestation pour célébrer l'anniversaire de la révolution de février 1848. De dix heures du matin à six heures du soir des détachements de gardes nationaux, précédés de leurs officiers et musique en tête, défilent au pied de la colonne de Juillet au cri mille fois répété de : *Vive la république universelle!* les quatre faces du piédestal étaient garnies de fanions et de drapeaux; les gardes nationaux y déposaient des couronnes d'immortelles à mesure qu'ils défilaient; puis des orateurs de club, des officiers même, grimpant par une échelle sur le soubassement de la colonne, prononçaient des discours plus violents les uns que les autres, et accusaient le Gouvernement de trahison. La manifestation se renouvela le 25; les jours suivants virent continuer ces pèlerinages révolutionnaires. C'était un moyen d'excitation, une sorte d'émeute en permanence et aussi une revue des forces de l'insurrection.

Le 26, la manifestation prend un caractère plus grave et particulièrement odieux. Un malheureux agent de police, qu'on accuse de noter les numéros des bataillons qui viennent défiler devant la colonne, est assassiné avec d'affreux raffinements de cruauté. La foule furieuse le jette à l'eau dans le canal Saint-Martin après lui avoir garrotté les bras et les jambes; on lui lance des pierres, on l'enfonce à coups de perche; et cette scène de cannibales se passait au milieu de vingt mille témoins qui laissaient faire une poignée de misérables[1]! Un commissaire de police, coupable d'avoir voulu venir au secours de son malheureux agent, est obligé de se réfugier dans la caserne des Célestins où il est bloqué par la foule et ne peut être délivré qu'à la nuit.

Ce jour-là, le 133e bataillon portait un

1. Le 13 mars, le lieutenant-colonel Lochner, commandant du Mont-Valérien, recevait de M. Maleroy, commandant la première division militaire, l'ordre de faire arrêter deux chasseurs du 21e bataillon (alors au Mont-Valé-

drapeau sur lequel étaient inscrits ces mots : « La république ou la mort! » On le hissa à côté d'un autre drapeau noir sur lequel on lisait cette inscription significative : « Libre pensée — deuil public; » des gardes mobiles, des zouaves, des francs-tireurs, quelques soldats de la ligne vinrent pendant toute la journée défiler devant la colonne; des francs-maçons envoyèrent aussi des députations. Des officiers de zouaves qui traversaient la place sans saluer la colonne, furent arrêtés par la foule, maltraités et laissés pour morts. Ce ne fut qu'à huit heures du soir que quatre bataillons d'infanterie purent être envoyés pour mettre fin au désordre; ils restèrent jusqu'à minuit, mais leur attitude n'était pas bonne et le maire de Paris envoyait au général en chef cette dé-

rien), prévenus d'avoir noyé un sergent dans le canal Saint-Martin. Cet ordre fut exécuté; mais le 19, ces chasseurs étaient mis en liberté par les insurgés, et se retrouvaient au fort le lendemain. (Lettre du lieutenant-colonel Lochner du 25 août 1871.)

pêche : « Sur la place de la Bastille vos troupes sont absolument mêlées aux groupes et fraternisent[1]. »

VII

Le 26 février, l'autorité militaire avait, en prévision de l'entrée des Prussiens[2], fait évacuer le sixième secteur, celui de Passy. L'avenue de Wagram et le parc Monceau, où se trouvaient réunis les canons de la garde nationale, restaient ainsi abandonnés. Le bruit se répandit que les Prussiens allaient s'emparer de ces canons si on ne se hâtait de les mettre en lieu sûr; c'était un mensonge absurde, puisque, d'après la capitulation, la garde nationale conservait ses armes, et que, d'ailleurs, les canons étaient en dehors du périmètre que les Prussiens devaient occu-

1. Journal militaire du général Vinoy.
2. Elle n'eut lieu que deux jours plus tard, le 1er mars.

per ; — le mensonge a joué un grand rôle dans l'insurrection du 18 mars. — Les meneurs résolurent de profiter de l'occasion pour mettre la main sur cette artillerie. Le comité central fait sonner partout le tocsin ; la population s'émeut ; la garde nationale se rassemble ; tout le monde veut concourir à soustraire les canons aux Prussiens.

L'émeute se porte en masse à l'avenue de Wagram et au parc Monceaux ; le parc d'artillerie n'était pas suffisamment gardé, il est abandonné par le poste de gardes nationaux chargés de le défendre ; la population s'attelle aux canons, ils sont traînés à bras à la place Royale, à Belleville, aux buttes Chaumont, à Charonne, à la Villette, à Montmartre. Les habitants et les bataillons de Montmartre en avaient amené un très-grand nombre. Ces canons furent d'abord placés boulevard Ornano, où l'on en forma un parc confié à la garde des bataillons du quartier ; puis l'on décida

qu'on les conduirait sur les hauteurs de Montmartre, ce qui fut immédiatement exécuté. On organisa tout de suite un comité chargé de la défense de l'arrondissement; ce comité, institué salle Robert, près du boulevard Rochechouart, alla siéger tout à fait en haut de la butte, rue des Rosiers, n° 6, dans la maison qui devait bientôt acquérir une si triste célébrité[1]. Le Comité requit le concours des artilleurs de la garde nationale et celui du génie auxiliaire; on se mit à creuser des tranchées sur les buttes et à y organiser un commencement de fortifications, ce qui prouvait surabondamment que ce n'était pas pour soustraire les canons aux Prussiens que le Comité central les avait envoyé chercher au parc Wagram.

Cependant tout le monde à Montmartre

1. Il était présidé par Landowski; Brun et Grollard en étaient membres. Dardelle, ex-commandant des cavaliers de la République, fut nommé commandant des forces de l'arrondissement. Voy. *Hist. de la révol. du* 18 *mars*, par Lanjalley et Corriez, p. 22.

ne se lançait pas avec une égale ardeur dans la voie révolutionnaire ; une portion de la garde nationale s'effrayait de l'emploi qu'on pourrait faire de ces canons et ne demandait qu'à les rendre à l'autorité militaire. Une réunion de la partie modérée de la population eut lieu dans la salle Robert ; une délégation du 161e bataillon y assistait ; on y rédigea une note qui fut publiée par le *Rappel*, mais le Comité central blâma le 161e bataillon et ses délégués, et il ne fut pas donné suite à la note.

Le 26 février, les journaux avaient publié cette nouvelle inexacte et surtout imprudente : « Les Prussiens doivent entrer dans Paris ce soir à minuit. » Soit qu'une manifestation générale ait été résolue et commandée par le Comité central, soit qu'elle se soit produite spontanément et comme un cri de défi à l'ennemi assez audacieux pour approcher des murs dont la famine seule lui avait livré les portes,

le tocsin fut sonné à tous les clochers, le rappel battu de tous les côtés : à Belleville, à neuf heures un quart; au faubourg du Temple, à minuit; à une heure et demie à la Sorbonne[1]. Des feux de bivouac sont allumés dans les rues. Les bataillons se réunissent au Château-d'Eau, à la Sorbonne, la manifestation se rend sur la place de la Concorde, où elle se reforme par bataillons de 500 hommes chacun; à trois heures et demie, elle se dirige vers l'Arc de Triomphe par les Champs-Élysées. « Deux officiers se présentent au 6e secteur, pour y donner des ordres de la part du Comité central, qui intervient ainsi officiellement pour la première fois[2]. » A quatre heures et demie, la prison de Sainte-Pélagie est attaquée par une des colonnes de la garde nationale, et le Comité central fait mettre en liberté Brunel

1. Journal militaire du général Vinoy.
2. Journal militaire du général Vinoy.

et Piazza, arrêtés, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le 27 janvier et enfermés depuis lors à Sainte-Pélagie[1]. L'agitation la plus grande ne cesse de régner à Montmartre pendant toute cette nuit. Toutefois, la manifestation, n'ayant pas vu venir les Prussiens, commence à redescendre les Champs-Élysées, et vers huit heures, les derniers bataillons avaient repris le chemin de leurs quartiers respectifs.

Le 27, le général Vinoy faisait enlever par l'artillerie et conduire au Luxembourg les canons qui restaient encore au parc Wagram, et, dans une proclamation affichée dès le matin, adressait un nouvel appel à la sagesse de la population et de la garde nationale. Toutefois, le pillage des munitions de guerre continue sur tous les points et prend chaque jour de plus grandes proportions. « Le général Callier, qui avait achevé la veille l'évacuation sur le Panthéon de trois millions de cartouches, voit, à huit heures du matin, son quartier géné-

ral cerné ; le dépôt de cartouches est enlevé, et il ne peut se retirer qu'en passant sur la zone neutre et à l'abri des postes de gendarmerie qui s'y trouvent [1]. »

L'affluence n'est pas moins grande sur la place de la Bastille que les jours précédents ; les discours les plus incendiaires y sont applaudis avec frénésie. Des mobiles de la Seine, au nombre de 1500 à 3000, convoqués par le *Vengeur*, forcent la caserne de la Pépinière et cherchent à entraîner vers la place de la Bastille les marins qui y étaient casernés. Le ministre de la marine, en écrivant au commandant de faire tout son possible pour retenir les matelots, ajoute : « Je ne dispose d'aucune force. » La seule force, en effet, qui grandissait au milieu du désordre général était celle du Comité central. Dans la rue de Turbigo, trois sujets prussiens, arrêtés et menacés d'être jetés à l'eau, sont conduits,

1. Journal militaire du général Vinoy.

par un officier du 107e bataillon, au Comité central pour y être jugés. Le même jour, le Comité prend une résolution grave en vue des négociations de Versailles et qui influa peut-être sur l'esprit du négociateur. « La garde nationale, par l'organe de son Comité central, proteste contre toute tentative de désarmement, et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes. »

Dans la soirée du 27, la garde nationale montre partout des dispositions hostiles. L'amiral Saisset, commandant supérieur du 3e secteur, ayant demandé à quelques chefs de bataillons s'il pouvait compter sur eux : « Nous relevons du Comité central, répondirent-ils, nous avons pris l'engagement de n'agir que d'après ses instructions. L'amiral fit rentrer dans l'intérieur de Paris ses troupes désarmées, en vertu des clauses de l'armistice, et les Bellevillois en profitèrent pour piller les magasins à poudre qu'on avait eu l'imprudence de confier à leur garde.

Le 28 février, à une heure du matin, la réunion de la salle de la Marseillaise nomme le sieur Dassas commandant en chef de l'armée de Paris. L'agitation continue à Belleville. Les fils télégraphiques sont coupés, et les officiers du 2e secteur sont insultés par la population de Belleville et de Ménilmontant. Le général en chef ordonne au général qui commande le second secteur de se replier sur l'École Militaire, avec toutes les troupes qui sont cantonnées à Belleville, et les quartiers de Belleville et de Ménilmontant restent complétement au pouvoir de l'insurrection.

Le même jour, 28 février, les préliminaires de paix étaient signés à Versailles, et M. Thiers partait, à cinq heures du soir, pour Bordeaux, où il allait les soumettre à l'Assemblée nationale. — Le Chef du pouvoir exécutif, bien que très-inquiet de la question de Paris, comme il l'a déclaré lui-même devant votre Commission, se faisait sans doute illusion sur les moyens de

la trancher. Hâter la ratification des préliminaires pour empêcher les Prussiens d'entrer dans Paris était la grande préoccupation du moment; l'on ne voyait pas assez que l'insurrection grandissait chaque jour et que, fortement organisée à l'aide de son Comité central et des divers comités d'arrondissement, elle ne pourrait être réduite sans de nouvelles journées de Juin.

Le 1er mars fut vraiment un jour de deuil public ; l'attitude de Paris put faire croire un moment qu'il comprenait la gravité de la situation et supporterait avec une dignité fière la plus cruelle des épreuves. Dès le matin, les édifices publics, les magasins, les cafés furent fermés. Les fenêtres étaient pavoisées de drapeaux noirs, ou de drapeaux tricolores aux crêpes noirs. Les statues de la place de la Concorde étaient couvertes de voiles noirs. La vie était volontairement suspendue partout.

Les Prussiens entrèrent à Paris à onze heures du matin. La veille, une affiche pla-

cardée sur tous les murs recommandait à la garde nationale de se montrer calme et digne devant l'ennemi victorieux et de ne pas tenter une résistance impossible. Cette affiche était signée par les membres de la commission du *Comité central de la garde nationale*. Les manifestations ne cessèrent pas à la place de la Bastille le 1er et le 2, mais elles furent moins nombreuses. Le pillage des munitions continua également ces deux jours-là ; des canons furent enlevés au premier secteur et des armes à l'hôpital Saint-Antoine.

Les Prussiens n'avaient occupé, le 1er mars, aux termes de la convention, que l'espace délimité entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, la place de la Concorde et la rue Boissy-d'Anglas. Le 2, ils insistent pour que la visite de la cour du Carrousel et du Louvre, qui leur avait été accordée par la convention, soit autorisée. A onze heures, la grille des Tuileries leur est ouver-

te. La population parisienne, pressée le long de la grille de la rue de Rivoli, manifestait une grande exaspération. Le général Vinoy fit fermer les Tuileries et évacuer le jardin, où quelques Prussiens avaient pénétré en armes. Dans cette même journée du 2, la nouvelle de la ratification des préliminaires de la paix par l'Assemblée nationale arriva à Paris, et les Prussiens durent renoncer à l'occupation partielle qui leur avait été concédée.

Le 3 mars, ils quittaient Paris, nos troupes reprenaient la garde des portes et étaient obligées de les fermer pour s'opposer à tout mouvement de la population vers le bois de Boulogne, où le roi de Prusse passait une grande revue de son armée. Ce même jour, la foule, cédant à un sentiment d'indignation, saccage aux Champs-Élysées les établissements qui avaient été ouverts aux Prussiens[1]. Dans la nuit du

1. Voyez *les Prussiens à Paris et le* 18 *mars, avec la série des dépêches officielles inédites des autorités françaises et*

3 au 4, le poste des Gobelins est attaqué et désarmé; les compagnies de la garde républicaine envoyées à son secours arrivent trop tard. Paris était encombré de soldats sans armes; les faire évacuer était une des graves préoccupations du général en chef. Tandis qu'on faisait partir les mobiles licenciés, des mobilisés des départements arrivaient par les voies ferrées et augmentaient encore le désordre.

Le danger de l'entrée des Prussiens était conjuré; mais l'agitation n'en continuait pas moins. L'action du Comité central se faisait de plus en plus sentir, et le gouvernement se bornait à de vaines proclamations. Le 3 mars, le ministre de l'intérieur faisait afficher : « Les faits les plus regrettables se sont produits depuis quelques

allemandes du 24 février au 19 mars, par Charles Yriarte. — Les pages qui précèdent étaient imprimées lorsque nous avons reçu ce livre. Les renseignements précieux qu'il renferme complètent ceux qui avaient été recueillis par la commission d'enquête sur le 18 mars, et nous regrettons de n'avoir pu en profiter.

jours et menacent gravement la paix de la cité. Des gardes nationaux en armes, obéissant non à leurs chefs, mais à un comité central anonyme qui ne peut leur donner aucun ordre sans commettre un crime sévèrement puni par les lois, se sont emparés d'un grand nombre d'armes et de munitions de guerre, sous prétexte de les soustraire à l'ennemi, dont ils redoutaient l'invasion. Il semblait que de pareils actes dussent cesser après la retraite de l'armée prussienne. Il n'en a rien été : ce soir, le poste des Gobelins a été forcé, et des cartouches ont été pillées. » Le ministre accroissait, sans le vouloir, l'autorité du Comité central en qualifiant de crime ce qu'il laissait impuni; sa proclamation n'était qu'un aveu d'impuissance qui affaiblissait le droit en mentionnant un pouvoir illégal et occulte qu'elle condamnait sans le réduire.

Il faut nous arrêter ici pour faire connaître l'origine de ce Comité central, qui

avait su discipliner assez les forces de la classe ouvrière pour les déchaîner ou les arrêter à son gré, et qui, après avoir préparé toutes les émeutes partielles que nous venons de raconter, allait avoir la principale main dans la direction du 18 mars.

CHAPITRE DEUXIÈME

Origine du Comité central; fédération républicaine de la garde nationale; ses statuts; son but avoué. — Le général d'Aurelle commandant de la garde nationale; imminence de l'insurrection; réunion des maires au ministère de l'intérieur; on propose de faire rendre les canons. — L'Assemblée nationale décide qu'elle viendra siéger à Versailles; clameurs contre cette décision; suppression de six journaux; acquittement de la plupart des auteurs du 31 octobre. — Renvoi des troupes désarmées; progrès de l'insurrection. — Arrivée de M. Thiers; tentative pour reprendre à l'amiable les canons de la place Royale; on se décide à employer la force.

I

Il n'est pas facile de démêler aujourd'hui les origines des divers comités révolutionnaires qui ont donné naissance au *Comité central*. Après le 4 septembre, Paris se couvrit de comités, plus ou moins officiels, plus ou moins occultes, dont les noms comme les attributions ont varié sans cesse : les uns émanant de certains clubs importants, d'autres représentant l'Associa-

tion internationale des travailleurs; le plus grand nombre avait pour but ou pour prétexte l'organisation, la solde, ou l'armement de la garde nationale. Le premier de ces comités se formait le lendemain de la révolution, à l'Hôtel de Ville même. « Dès le 5 septembre, dit M. le général Ducrot, M. Rochefort organisait à côté du gouvernement de la défense nationale un conciliabule composé de Ranc, Tibaldi, Flourens, Lissagaray ; et pendant que dans une salle de l'Hôtel de Ville les membres du gouvernement délibéraient, à côté, dans une autre salle, ceux que je viens de vous indiquer délibéraient sous la présidence de M. Rochefort[1]. » C'est là, selon toute apparence, l'origine du comité directeur, qui sous prétexte de surveiller les administrations municipales et de pourvoir aux nécessités de la défense, allait s'emparer de la haute direction du mouvement révo-

1. Déposition de M. le général Ducrot dans l'enquête du 4 septembre.

lutionnaire à Paris. Ce comité voulut avoir des représentants auprès de chaque municipalité; et dans chaque arrondissement des révolutionnaires plus ou moins exaltés, quelquefois des ouvriers obscurs, vinrent, au nombre de quatre à cinq, s'installer dans les mairies et y former un comité de vigilance [1]. Le comité directeur prit d'abord le titre de *Délégation communale des vingt arrondissements de Paris*, plus tard celui de *Comité central de la délégation des vingt arrondissements*, et fut invité à reprendre son premier titre par le Comité central de la garde nationale.

Le 15 septembre paraissait sur tous les murs de Paris une affiche rouge annonçant qu'une réunion des délégués de tous ces comités aurait lieu dans la salle du Pré-aux-Clercs, rue du Bac. Le lendemain, une

1. Voyez le rapport particulier de M. le marquis de la Rochetulon; — voyez aussi, sur les Comités de vigilance et la participation de certains maires à la création ds ces Comités, le rapport particulier de M. Vacherot.

seconde affiche rouge notifiait au gouvernement de la défense nationale, au nom de la « solidarité populaire », les mesures les plus propres à créer une armée à la révolution radicale et à achever de désorganiser les forces de l'autorité. Le préambule de cette affiche ne laisse aucun doute sur l'existence, à cette date, d'un comité directeur, qui prenait dès lors le titre de *Comité central*, et devait faire le 18 mars et la Commune. « Le 5 septembre, dès le lendemain de la proclamation de la République, disaient les auteurs de l'affiche, un grand nombre de citoyens proposaient la constitution d'un comité central républicain, émanant des vingt arrondissements de Paris, et ayant pour but de pourvoir au salut de la patrie, ainsi qu'à la fondation définitive d'un régime véritablement républicain, par le concours permanent de l'initiative individuelle et de la solidarité populaire. — Depuis ce jour, les réunions publiques ont élu leurs comités de défense

et de vigilance dans chaque arrondissement. — Aussitôt que les arrondissements se sont trouvés représentés en majorité par quatre délégués chacun, le Comité central républicain a commencé ses opérations. — Il a successivement présenté au gouvernement de la défense nationale les mesures acclamées dans les réunions populaires. »

Entre autres mesures révolutionnaires, le Comité demandait : — la suppression de la police à Paris et dans les grandes villes; la dissolution de tous les corps spéciaux préposés à la sûreté publique; l'application à tous les ordres de la magistrature du double principe de la responsabilité et de l'élection; l'expropriation de toutes les denrées alimentaires ou de première nécessité emmagasinées dans Paris; l'élection de tous les chefs de la garde mobile; l'armement de tous les citoyens; la levée en masse de tous les Français sans exception, et la réquisition générale de tout ce qui pouvait servir à la défense; enfin l'envoi

de commissaires dans les départements pour combattre les meneurs réactionnaires et précipiter la marche des volontaires. — Les signatures apposées au bas de cette affiche, rapprochées de celles des membres de la Commune, démontrent que le Comité central républicain contenait l'embryon de la Commune[1]. M. Héligon a dit devant votre commission: « Ceux qui n'avaient pas pu entrer à l'Hôtel de Ville au 4 septembre, ont fondé un parti ; on a voulu

1. Cette affiche, intitulée : « République française, Liberté, Égalité, Fraternité, Comité central républicain de défense nationale des vingt arrondissements de Paris, » était signée : « Pour le Comité républicain et par délégation des comités d'arrondissement, les membres présents à la réunion du 13 au 14 septembre, G. Gasse ; — Ch. L. Chassin ; — T. Chaté ; — Chausse ; — Cousin ; — G. Cluseret ; — Demay ; — Ch. Dumont ; — A. Dupont ; — N. Gaillard ; — G. Genton ; — H. Herou ; — J. Johannard ; — Kern ; — Lanjalley ; — Lefrançais ; — Leverdays ; — Linquet ; — Longet ; — P. A. Lutz ; — A. Lecot ; — E. Leger ; — G. Mallet ; — Maidier ; — Marchand ; — Millière ; — Marchal ; — Malon ; — F. Mangold ; — Myard ; — G. Mollin ; — E. Ondet ; — M. Portalier ; — J. Périn ; — Pagnerre ; — Philip ; — Pindy ; — Ranvier ; — E. Roy ; — E. Roullier ; — Thalidon ; — Thonnelier ; — Toussaint ; — E. Vaillant ; — J. Vallès ; — Vertut ; — M. Wogg. »

constituer un gouvernement, on a fait nommer la Commune de Paris. La Commune a été nommée dans le courant de septembre et non pas au 18 mars.... La délégation des vingt arrondissements de Paris siégea à la place de la Corderie sous la présidence de M. Lévy, qui avait été envoyé par le club de l'École de Médecine. »

Il y eut donc dans chaque mairie, à côté de l'administration officielle nommée au lendemain du 4 septembre par le maire de Paris, M. Étienne Arago, une municipalité extra-légale qui contrôlait, quand elle ne les dictait pas, les actes du maire et des adjoints. Or, les nécessités du siége avaient donné aux magistrats municipaux de Paris, qui n'avaient guère été jusque-là que des officiers de l'état civil, une autorité politique tout à fait anormale et sans précédents. Ils durent veiller à l'organisation de la garde nationale, s'occuper de la création des bataillons, de l'élection des

officiers, des questions d'armement, d'équipement, de solde [1]; présider à l'achat et à la distribution des vivres. Comme autrefois les préteurs romains, ils furent chargés de nourrir la cité. A mesure que le siége avançait, le rationnement, les réquisitions, les cantines vinrent encore compliquer leurs attributions.

L'autorité municipale devint alors une véritable dictature, concentrée dans les mains du Comité directeur, qui délibérait sur toutes les questions importantes, faisait afficher ses décisions et avait acquis un pouvoir quasi-officiel que nul ne songeait à contester. Toutefois, maître de l'administration réelle de Paris, le Comité ne disposait pas à son gré de la force armée, qui

1. Chaque maire, a dit M. Étienne Arago devant la commission du 4 septembre, fut chargé, dans son arrondissement, d'organiser la garde nationale et de faire un rapport sur le nombre de bataillons qu'il pouvait fournir. — Voyez, pour ce qui concerne le rôle des municipalités de Paris pendant le siége, le chapitre VII.

était restée entre les mains de l'autorité militaire. Il songea à dominer aussi la garde nationale en constituant entre les divers bataillons une sorte de fédération à l'aide de délégués nommés dans chaque bataillon. Le prétexte fut la résistance aux Prussiens et le maintien de la République; le but, la suite ne l'a que trop montré, était de s'emparer d'une force active, et de s'assurer le pouvoir, quand l'heure serait venue, en mettant au service de la révolution sociale l'armée formidable que les circonstances avaient créée dans Paris.

Au commencement de février, quelques habitants du 15e arrondissement, associés aux orateurs habituels des réunions publiques, adressèrent aux divers bataillons des vingt arrondissements de Paris la demande de nommer des délégués pour arrêter les bases d'une fédération de la garde nationale parisienne. La réunion de ces délégués eut lieu le 15 février au Vaux-Hall. Dix-huit arrondissements y étaient plus

ou moins légalement représentés. On nomma une commission chargée de rédiger un projet de statuts pour la fédération de la garde nationale. Dans l'espérance de donner plus d'autorité à ce projet, on voulut qu'il fût discuté, au moins en apparence, par les délégués de tous les arrondissements, et on se sépara après avoir désigné ceux qui devaient provoquer cette grande assemblée. Elle se réunit, en effet, au Vaux-Hall le 24 février et fut très-nombreuse. Des chefs de bataillon et des officiers s'étaient joints aux délégués, mais il n'y avait eu ni élections, ni pouvoirs réguliers, et l'Assemblée jugeant elle-même qu'elle était sans mandat pour discuter les statuts d'une fédération, se borna à protester contre toute tentative de désarmement de la garde nationale : elle décida en outre qu'elle se porterait en armes au-devant des Prussiens pour s'opposer à leur entrée dans Paris, et qu'une manifestation aurait lieu le jour même sur la place de

la Bastille pour fêter l'anniversaire du 24 février 1848.

Après cette manifestation, le comité provisoire de la garde nationale se mit en relation avec le *Conseil fédéral de l'association internationale des travailleurs*, s'adjoignit un certain nombre de membres de ce conseil et prit le titre de *Comité central de la garde nationale.*

La guerre contre l'étranger n'avait jamais été, pour les internationaux et les jacobins, qu'un prétexte. Lors de l'entrée des Prussiens à Paris, le 1er mars, le Comité central, ne se souciant pas du tout d'une lutte sérieuse avec eux, engagea la garde nationale à former un cordon défensif autour du périmètre qui serait désigné aux Prussiens pour leur promenade triomphale dans Paris et à s'abstenir de toute agression. Le 3 mars eut lieu une nouvelle réunion du Comité central à l'instigation des membres de l'Internationale qui faisaient partie, et l'on put constater

sous-comités d'arrondissement, constitués presque partout, s'étaient mis en rapport avec la réunion mère.

Un autre pouvoir dirigeant s'était formé dans la garde nationale sous le titre de *Comité fédéral républicain ;* il était né à l'occasion d'une question de solde. Des chefs de bataillon et des officiers de tous grades, réunis pour s'occuper de cette question particulière, n'avaient pas tardé à essayer, eux aussi, d'établir une entente entre les divers groupes de la garde nationale. Une réunion générale de ces officiers eut lieu au commencement de mars chez Lemardeley, rue de Richelieu ; elle était présidée par le commandant Raoul du Bisson et avait été annoncée dans les journaux. Le Comité central y envoya trois délégués : Arnold, Bergeret et Viard. Ceux-ci n'eurent pas de peine à démontrer l'inconvénient de deux directions pour la garde nationale et la nécessité de grouper toutes les forces en vue d'une action commune. On

chargea une commission composée de Raoul du Bisson, Jacquelart, Tribalet, Garcin et Grelier de se rendre au siége du Comité central, place de la Corderie, pour traiter avec lui. Celui-ci désigna à son tour sept de ses membres : Bergeret, Gouvier, Chouteau, Courty, Pindy, Varlin et Viard, pour s'entendre avec les commissaires du *Comité fédéral républicain*. Le Comité central consentit à admettre dans son sein des délégués de la réunion des officiers de la garde nationale, ce qu'il avait jusque-là refusé comme anti-démocratique, et provisoirement adjoignit deux membres du Comité fédéral républicain à sa commission exécutive.

La fusion accomplie constitua la Fédération républicaine de la garde nationale à la tête de laquelle resta comme pouvoir dirigeant le Comité central, qui représentait aussi l'Internationale par son union avec le *Conseil fédéral de l'association internationale des travailleurs*, dont il avait

admis quatre membres dans son sein. Le 3 mars, les statuts de la Fédération républicaine de la garde nationale furent votés, sur la proposition du Comité central, presque sans discussion. Ils étaient précédés d'une déclaration des droits de la population armée ainsi conçue : « La République, étant le seul gouvernement de droit, ne peut être subordonnée au suffrage universel, qui est son œuvre. — La garde nationale a le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus. »

La Fédération républicaine de la garde nationale devait être organisée à l'aide : 1° d'une assemblée générale des délégués de chaque compagnie, qui se réunirait les premiers dimanches de chaque mois ; 2° d'un cercle de bataillon et d'un conseil de légion (art. 3 et 4) ; enfin d'un Comité central formé, 1° de trois délégués par arrondissement, élus sans distinction de grade par le conseil de légion ; 2° d'un

chef de bataillon par légion, nommé par ses collègues (art. 5). D'après l'article 6, les délégués aux différents conseils devaient veiller à tous les intérêts de la garde nationale, maintenir l'armement des corps spéciaux, prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République et, ce qui annonçait des intentions de révolution générale, « élaborer un projet de réorganisation complète des forces nationales. » L'article 8 établissait une cotisation mensuelle de cinq francs par compagnie au minimum, pour pourvoir aux dépenses du Comité central, qui était le vrai comité directeur, et pour l'établissement duquel tous ces rouages avaient été imaginés. Enfin l'article 10 et dernier déclarait tous les gardes nationaux solidaires et plaçait les membres du Comité central sous la sauvegarde directe de la garde nationale tout entière [1].

1. Voyez pour tout ce qui concerne les origines du *Comité central* les documents réunis dans le troisième volume

La réunion vota l'application immédiate de ces statuts et, sur la proposition des nommés Varlin et Boursier, elle décida que « les chefs de tous grades devraient être soumis à une nouvelle élection. » Puis Boursier engagea les délégués à proposer à l'étude de leurs cercles respectifs une motion ainsi conçue : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siége du gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait se constituer immédiatement en République indépendante. »

Le 4 mars, le Comité central faisait afficher sur tous les murs de la capitale une proclamation dans laquelle il annonçait à la population parisienne le but de la Fédération républicaine. « La Fédération, disait-il, veut organiser la garde nationale de manière à protéger le pays mieux que n'ont pu le faire jusqu'alors les armées

de l'Enquête sur le 18 mars, et aux pièces justificatives du présent volume, une note qui résume ces documents.

permanentes. Le Comité central n'est pas un comité anonyme, il est la réunion des mandataires d'hommes libres qui connaissent leurs devoirs, affirment leurs droits, et veulent fonder la *solidarité* entre tous les membres de la garde nationale[1] ». Enfin il revendiquait l'honneur d'avoir engagé les citoyens à respecter la convention relative à l'occupation de la ville de Paris. « La garde nationale seule, par son attitude, a su faire de l'occupation prussienne une humiliation pour le vainqueur. »

Jusqu'à quel point le Gouvernement se préoccupait-il du mouvement insurrectionnel qui se prononçait ainsi de plus en plus? On lit dans une dépêche du maire de Paris adressée à M. Jules Simon, qui faisait à Bordeaux les fonctions de ministre

1. Cette proclamation était signée : — Arnold. — Jules Bergeret. — J. Bouit. — Castioni. — Chauvière. — Chouteau. — Courty. — Dutel. — Fleury. — Frontier. — Gasteau. — Henry Fortuné. — Laccord. — Lagarde. — Lavalette. — Maljournal. — Matté. — Muttin. — Ostyn. — Piconel. — Pindy. — Prudhomme. — Varlin. — Henry Verlet. — Viard.

de l'intérieur : « Le Comité central de la garde nationale continue à agir, mais il serait fort simple d'y couper court. D'Aurelle est arrivé, c'est un grand point, je ne crois plus au péril. » Toutefois M. Jules Ferry ajoutait : « Le danger est dans l'abolition générale de toute autorité, » et il pressait le retour des ministres à Paris.

II

La nomination du vainqueur de Coulmiers au commandement de la garde nationale de Paris ne fut pas accueillie comme elle aurait dû l'être, tant les déclamations de la presse et les dépêches de M. Gambetta avaient égaré l'opinion sur les faits les plus honorables de notre résistance en province. Le général d'Aurelle, qui n'avait accepté cette rude tâche que par dévouement patriotique, prit le commandement le 3 mars. A peine arrivé à Paris, il se mit en rapport avec les officiers

de la garde nationale, les réunit successivement chez lui avec les maires des divers arrondissements, et s'aperçut bien vite de la gravité de la situation et de l'imminence du péril. « Il ne pouvait y avoir de doute pour personne, a-t-il dit; ce pouvait être une question de jour, de moment, mais il était évident pour tous que l'insurrection devait avoir lieu. » Il n'avait trouvé en effet qu'un bien petit nombre de bataillons dévoués à l'ordre, tout le reste était à la merci des meneurs jacobins ou socialistes. Des éléments détestables se mêlaient aux éléments révolutionnaires, il y avait dans les rangs trente à trente-cinq mille repris de justice.

Le désordre et l'esprit de vertige étaient partout, dans les régions du pouvoir comme dans les rangs de la garde nationale; le général d'Aurelle rendait compte jour par jour au ministre de l'intérieur de ce qui se passait, lui signalait les réunions, clandestines d'abord, et ensuite tout à fait ou-

vertes, de comités nommés par la garde nationale. Des meneurs, parmi lesquels étaient Henry, Duval et la plupart des chefs futurs de la Commune, se réunissaient toutes les nuits dans ces comités. Le général fournissait des listes de tous les conspirateurs et n'obtenait aucune arrestation[1]. S'il insistait sur de trop justes appréhensions, le ministre lui disait : « Ce n'est rien, on est habitué à cela. — Vous savez ce que c'est que la population de Paris. » Le commandant de la garde nationale assistait tous les soirs, ainsi que le général Vinoy, au conseil des ministres qui se tenait chez M. Jules Favre. On lira dans la déposition de M. d'Aurelle une peinture de ces conseils, nous craindrions d'en affaiblir l'impression en la reproduisant ici. Les membres du Gouvernement restés à Paris s'étaient habitués à vivre en présence de l'émeute et ne prévoyaient pas encore la guerre sociale qui allait éclater.

1. Voyez la déposition de M. Beaudoin de Mortemart.

M. Jules Favre, parlant de l'arrivée de M. d'Aurelle de Paladines, a dit devant votre commission : « Le général d'Aurelle a été envoyé trop tard ; il y a mis tout son cœur, mais il ne connaissait pas Paris ; il n'avait pas entre les mains les instruments nécessaires, et je défierais Catinat et Turenne de commander une armée s'ils n'avaient pas d'officiers. Le général se débattit avec les maires qui le trompaient de leur mieux ; ils lui disaient que tout allait rentrer dans l'ordre. Il a été joué[1]. » Les dépositions des chefs d'état-major du général d'Aurelle, MM. Roger du Nord et Beaudoin de Mortemart, constatent au contraire que le commandant de la garde nationale, loin de croire que tout allait facilement rentrer dans l'ordre, avait été impuissant à faire partager aux ministres les craintes qui l'animaient. Cependant la situation s'aggravait tous les jours. Le 4

1. Déposition de M. Jules Favre ; enquête sur le 18 mars, p. 45.

mars, le Gouvernement recule encore devant l'émeute ; la caserne de la rue Mouffetard est évacuée par la garde républicaine qui se replie rue de Tournon ; vingt-neuf obusiers sont pillés au troisième secteur, celui de la Chapelle Saint-Denis, les magasins du bastion 25 sont vidés et les munitions emportées[1].

Le 5 mars, le ministre de la guerre envoie des renforts au général Vinoy. Les maires de Paris, représentants de la Seine, pressés par M. Jules Favre, quittent Bordeaux et l'Assemblée pour revenir à leur poste. MM. Tirard, maire du 2e arrondissement, Arnaud de l'Ariége, maire du 7e, Clémenceau, maire du 18e, arrivent à Paris dans la soirée du 5 mars, deux jours après le général d'Aurelle, et en même temps que le ministre de la marine.

Le lendemain les maires et leurs adjoints furent convoqués au ministère de

1. Journal militaire du général Vinoy.

l'intérieur ; ceux qui arrivaient de Bordeaux et qui, sur les dépêches reçues, avaient cru trouver la ville en complète insurrection, manifestèrent au ministre leur étonnement de la tranquillité des rues. « Cette tranquillité n'est qu'apparente, répondit le ministre, il se passe ici des choses excessivement graves ; il devient urgent d'agir. » Et, se tournant vers M. Clémenceau qui protestait : « Vous comprenez qu'on ne peut pas laisser plus longtemps ces canons se promener ainsi tout seuls par les rues [1]. » M. Clémenceau dit que la situation ne lui paraissait pas aussi grave que semblait le croire le ministre ; il était allé visiter les buttes Montmartre ; les gardes nationaux étaient las de garder les canons et ne demandaient pas mieux que de les rendre. Il proposa la création d'un parc d'artillerie placé sous le commandement de M. Schœlcher, où

1. *La Résistance, les Maires, les Députés de Paris et le Comité central du* 18 *au* 26 *mars*, p. 27.

les canons seraient réunis et confiés aux bataillons de divers quartiers qui viendraient tour à tour y monter la garde. Il croyait qu'à ces conditions et avec cette sorte de transaction, les canons seraient rendus par ceux qui les détenaient. La majorité des maires parut se ranger à cet avis ; mais M. Vautrain, maire du 4e arrondissement, déclara que pour lui le danger n'était pas dans les canons, mais dans le Comité central, qui dominait la garde nationale et dont l'autorité croissante se faisait de plus en plus sentir. Il conseilla de *prendre le taureau par les cornes*, de ne pas reculer devant les moyens énergiques, et de faire immédiatement arrêter les membres du Comité central, pouvoir occulte, qui tenait le Gouvernement en échec. L'avis très-sage de M. Vautrain ne prévalut pas; il fut décidé qu'on essayerait de reprendre les canons à l'amiable, et M. Clémenceau se chargea de négocier auprès du Comité central

leur restitution aux bataillons souscripteurs.

Le 7 mars parut le décret de dissolution des gardes mobiles de Paris et de la province, décret bien intempestif et qui aurait dû tout au moins n'être pas aussi absolu. Il y avait des corps excellents, bien commandés, qu'on aurait dû conserver si l'on avait prévu l'insurrection du 18 mars et le second siége. Mais le ministre de la guerre était retenu à Bordeaux et il lui était, nous a-t-il dit, impossible, le 7 mars, de prévoir les événements qui allaient se passer à Paris. Évidemment, la portion du Gouvernement qui se trouvait à Bordeaux se faisait illusion sur l'état de la capitale, et les troupes licenciées le 7 auraient été bien utiles le 18 mars, quand l'Assemblée, sans moyens de défense, fit aux volontaires des départements un appel qui ne fut pas entendu et ne pouvait pas l'être : tous les hommes disponibles à peine rentrés chez eux venaient d'être licenciés.

Le 8 mars, les ministres restés à Paris exposaient encore, dans une proclamation insérée au *Journal officiel*, la gravité de la situation. Faisant appel à l'union, à la sagesse, au sentiment de dignité dans le malheur, ils engageaient la population à profiter de la leçon terrible des événements et à chercher son salut dans la connaissance et le respect du devoir. Cet appel aux « véritables vertus civiques, » pour emprunter encore le langage de la proclamation, pouvait-il être compris? Le Gouvernement des sociétés serait chose trop facile s'il suffisait de proclamer le rétablissement de la loi du respect et du devoir pour les restaurer dans les âmes, comme on rétablit dans la rue un mur que l'on vient de renverser.

Chaque jour les causes de désordre s'accroissaient et l'armée de l'insurrection se recrutait de tout ce que la guerre avait fait surgir d'aventuriers, non-seulement en France, mais en Europe. Les bandes

garibaldiennes dissoutes, les francs-tireurs de l'ouest et de l'est, les condottieri révolutionnaires de tous genres et de tous pays, appelés par un mot d'ordre, se concentraient à Paris où la démagogie cosmopolite allait jouer une suprême partie. Pour ne citer ici que quelques-uns des faits fournis par les documents de l'enquête, les mobilisés de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, licenciés le 7 mars, arrivaient à Paris par les voies ferrées; les mobiles de la Seine, licenciés aussi le même jour et que l'on n'avait pu faire partir, faute de moyens de transport, s'insurgeaient les jours suivants. Tantôt c'est le 2e bataillon qui séquestre son commandant, tantôt ce sont les 7e, 8e et 16e bataillons qui se mutinent, maltraitent leurs officiers et les traînent rue de la Corderie, devant le Comité central qui, transformé ainsi en cour de justice, fait relâcher les officiers. Il faut noter que la veille le ministre de la guerre avait accordé à ces mêmes mobiles de la

Seine, dix jours de solde et de vivres à titre d'indemnité[1].

III

Le 10 mars, au moment où l'Assemblée nationale délibérait sur son retour à Versailles, une tentative avait lieu à Montmartre pour reprendre à l'amiable les canons de la butte. M. Clémenceau, maire de Montmartre, avait écrit au général d'Aurelle de Paladines une longue lettre, dans laquelle il promettait de faire tous ses efforts pour la remise des canons qui se trouvaient dans son arrondissement. On se présenta au jour fixé, mais les canons ne furent pas livrés : l'un des adjoints du maire de Montmartre dit aux envoyés du général d'Aurelle : « Demain on peut se représenter, la garde nationale consent. » Soit que M. Clémenceau eût été trompé, soit qu'il eût trop présumé de son in-

1. Voyez pour tous ces faits le Journal militaire du général Vinoy.

fluence, les canons ne furent pas plus livrés la seconde fois que la première, et les attelages de l'artillerie restèrent toute la journée sur la place de la Trinité à attendre inutilement. C'était pour le Gouvernement un échec et un rôle presque ridicule ; il ne lui restait plus qu'à reprendre par la force ce qu'on refusait de lui rendre à l'amiable. Avant tout il fallait ramener l'Assemblée nationale près du théâtre des événements. M. Thiers proposa Versailles, et le 10 mars, sur les vives instances du chef du pouvoir exécutif, l'Assemblée décida qu'elle quitterait Bor-Bordeaux pour se rendre dans la ville et dans le palais de Louis XIV.

Dans cette séance mémorable M. Thiers parla de l'extrême difficulté qu'il éprouvait à administrer avec un gouvernement coupé en deux, développa le programme politique qu'il avait lu le 18 février, mais il ne pouvait insister à la tribune sur le danger imminent d'une lutte dans Paris.

Les bruits les plus alarmants avaient couru dès le 4 mars à Bordeaux, et les ministres s'étaient rendus ce jour-là dans les bureaux de l'Assemblée pour rassurer les députés et faire part des mesures prises en vue de fortifier l'armée du général Vinoy.

Le gouvernement espérait encore pouvoir empêcher l'insurrection ou la dompter à l'aide des forces dont il disposait. Le 4 mars, le général commandant la division militaire de Rennes recevait cette dépêche, émanée du chef du pouvoir exécutée et publiée par le préfet d'Ille-et-Vilaine : « Une insurrection criminelle s'organise dans ce moment à Paris ; j'y envoie des forces qui, jointes à la garde nationale honnête de Paris et aux troupes régulières qui y sont encore réunies, comprimeront je l'espère, cette odieuse tentative. »

Ce qui prouve que le Gouvernement se faisait encore illusion sur la situation de Paris, c'est que, dans la séance du 10

mars, après le vote de l'Assemblée sur le transfert à Versailles, au lieu de demander que l'on s'y transportât immédiatement, comme beaucoup de députés s'y attendaient, le Gouvernement fixa le jour de la réunion au 20 mars. Il était préoccupé de questions d'installation qui avaient leur gravité, car les Prussiens occupaient encore Versailles au moment du vote de l'Assemblée, ils ne l'évacuèrent, en effet, que le 13; mais cette question secondaire n'aurait pu motiver l'ajournement jusqu'au 20 mars, si le chef du pouvoir exécutif, mieux informé par ses ministres restés à Paris, avait connu la vraie situation de la capitale et l'imminence du péril.

Le vote de l'Assemblée pour Versailles fut accueilli par un *tolle* général de la presse démagogique. Quelques députés de la Seine adressèrent une protestation à leurs électeurs. Le *Mot d'ordre*, parlant des députés de Bordeaux, qu'il qualifie « d'exhumés de toutes les monarchies

condamnés à fonder une république, » disait : « Ils se remémorent avec épouvante le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 21 janvier 1793, le 29 juillet 1830, le 24 février 1848, ces ineffaçables étapes de la Révolution, » puis, M. Rochefort revendiquait la présence de l'Assemblée à Paris, en des termes qui font sourire aujourd'hui, quand on pense qu'ils étaient écrits six jours à peine avant le 18 mars. Il ne veut pas que l'on fasse accroire aux simples et aux ignorants que Paris est à la merci d'une multitude dirigée par quelques meneurs; « le peuple de Paris est le plus éclairé de tous les peuples, il a la conscience de sa valeur morale, sachant que lorsqu'il parle le monde se recueille pour l'écouter, et que lorsqu'il marche, le monde s'ébranle pour le suivre. »

C'est ainsi qu'on continuait à flatter le peuple de Paris au moment où il allait dépasser toutes les horreurs des époques les plus barbares. Le vote de l'Assemblée,

exploité et représenté comme un acte d'hostilité et d'ingratitude, contribua encore, grâce aux déclamations de la presse, à irriter Paris et à y accroître les ferments de révolution. En vain M. Thiers, en proposant Versailles, avait indiqué que ce n'était qu'une étape, en vain avait-il conseillé le retour dans la capitale pour un temps plus calme. On le voulait immédiat, on voulait reconquérir l'Assemblée, non pas pour dénouer, à l'aide de sa présence, les inextricables difficultés de la situation, mais pour l'avoir sous la main, pour la dominer et en faire l'instrument ou la victime de la révolution sociale qu'on préparait.

La loi sur les échéances fournit à Paris un nouveau prétexte d'irritation. L'Assemblée ne voulait assurément que venir en aide aux Parisiens; mais elle eut le tort de partager l'erreur du Gouvernement en adoptant une mesure qu'elle a reconnue plus tard tout à fait insuffisante. Les

échéances fixées au 13 mars plaçaient une grande partie du commerce de Paris en présence d'une faillite inévitable, c'est-à-dire de la ruine et du déshonneur. On ne se rendait pas compte des difficultés de la situation. Nul ne songeait à faire remonter la responsabilité de cette mesure au gouvernement de l'Empire, qui cependant avait le premier touché au droit commun. On ne voyait qu'une chose, l'impossibilité de faire face à ses engagements dans le délai fixé; et les commerçants les plus honnêtes, se détachant d'un gouvernement qui ne les sauvait pas de la faillite, se désintéressaient de la chose publique et se laissaient dévoyer aux idées les plus étranges.

On ne peut, en effet, s'expliquer autrement la différence qui existe entre le mouvement spontané de la garde nationale au 31 octobre, et son apathie au 18 mars. Les 150 000 hommes qui se portèrent sur l'Hôtel de Ville, dans la soirée du 31 octobre,

pour appuyer le général Trochu, n'étaient devenus ni des socialistes ni des partisans de la Commune au 18 mars ; mais, inquiets de l'avenir pour leur situation commerciale, mécontents d'une loi qui ne les protégeait pas à leur gré, ils s'abstenaient de prendre leurs fusils et de descendre dans la rue, comme déjà ils s'étaient abstenus, au 8 février, de prendre leurs bulletins et de voter.

Le Gouvernement essaya d'arrêter le mouvement insurrectionnel en frappant les journaux ultra-démagogiques, ceux qui prêchaient chaque jour la révolte à main armée. Le 11 mars, le général Vinoy, usant des pouvoirs que lui donnait l'état de siége, suspendit le *Cri du peuple*, de Jules Vallès, le *Vengeur*, de Félix Pyat, le *Mot d'ordre*, de Rochefort, le *Père Duchêne*, de Vermersch, la *Caricature* et la *Bouche de fer*, d'auteurs anonymes. Par un décret du même jour, les clubs furent fermés. Tous les honnêtes gens applaudi-

rent à ces deux décrets; mais il était trop tard, le mal était fait. Les clubs continuèrent d'ailleurs à se réunir en plein air par groupes de 250 à 300 personnes, qui stationnaient sur les boulevards et agitaient les questions les plus incendiaires.

Une circonstance fortuite accrut l'état-major de l'insurrection. L'affaire du 31 octobre venait, après quatre mois et demi d'attente, d'être jugée par le troisième conseil de guerre. Blanqui, Flourens, Levraud et Cyrille étaient condamnés par défaut à la peine de mort, Goupil et Jules Vallès à l'emprisonnement, le premier à deux ans, le second à six mois. Mais Maurice Joly, Jaclard, Jenard, Renier, Bauer, Régère et Eudes étaient acquittés, et reprenaient tout naturellement leur place à la tête d'une insurrection qu'ils avaient dès longtemps méditée et préparée. La suppression des journaux avait produit, dans tous les quartiers de Paris, une agitation extrême; des affiches rouges, contenant les protes-

tations de Blanqui et de Flourens, qui faisaient ouvertement appel à la révolte et à la désertion de l'armée, ne purent être arrachées que sur quelques points. Flourens, qui avait repris son costume de major général, se promenait tout galonné d'or au milieu des bataillons de Montmartre et de Belleville ; Blanqui, plus prudent, se contentait d'écrire. Les autres acquittés se faisaient confirmer et réintégrer dans les grades qu'on leur avait conférés au commencement du siége.

IV

Le noyau déjà insuffisant de troupes armées, que la capitulation avait permis de garder dans Paris, se trouvait encore diminué par la nécessité où l'on s'était trouvé d'occuper les forts du Sud abandonnés par les Prussiens. On y envoya la brigade Daudel, composée des meilleurs régiments de ligne, les 113e et 114e. Le 119e dut se ren-

dre à Versailles, qui venait enfin d'être évacué par les Prussiens; et tandis que le petit nombre de soldats ayant conservé leurs armes était insuffisant pour garantir l'ordre à Paris, plus de 100 000 hommes désarmés, démoralisés par la capitulation, courant les rues du matin au soir en proie à toutes les tentations du désordre et de la débauche, créaient au général Vinoy un grand embarras et allaient donner à l'insurrection de dangereuses recrues. Les chemins de fer ne pouvaient fournir des moyens de transport suffisants pour les éloigner, et le général en chef dut se décider à les faire partir à pied. Dès qu'il put leur faire distribuer quelques jours de vivres, il les rangea en trois colonnes à la tête desquelles il plaça des généraux, et les fit conduire à Orléans, à Chartres et à Évreux. Mais pour atteindre ce résultat, le commandant de l'armée de Paris avait été obligé d'enlever aux secteurs les généraux et les officiers qu'il mettait à la tête

de ces colonnes, et avait achevé ainsi de désorganiser les secteurs, la meilleure des créations du siége. C'est à eux, en effet, qu'on devait d'avoir pu mettre un peu d'ordre dans la défense ; on sentit au 18 mars combien ils faisaient défaut. La forte organisation des secteurs aurait certainement permis d'opposer plus de résistance à l'insurrection.

Le 14 mars, un fait grave faillit occasionner un conflit immédiat; deux officiers prussiens, arrêtés par la garde nationale, sont conduits au Comité central qui refuse d'abord de les délivrer. Mais le général de Fabrice les ayant énergiquement réclamés à notre ministre des affaires étrangères et ayant rendu le Gouvernement responsable de leur vie, deux bataillons sont commandés pour aller les chercher. Le Comité central cède enfin et rend les deux officiers sains et saufs à la liberté.

Le 15 mars, une réunion de la fédération de la garde nationale eut lieu au

Wauxhall. C'était la quatrième assemblée générale depuis le 24 février. Deux cent quinze bataillons y étaient représentés par des délégués, dont nul ne songeait à vérifier les pouvoirs plus ou moins réguliers.

Le rapporteur, Arnold, annonça que la fusion entre le Comité central et le Comité fédéral était un fait accompli, fait que la séance était destinée à consacrer solennellement. Il fit connaître l'état des finances de la fédération, rendit compte des élections du Comité central et proclama les noms des nouveaux membres. La réunion nomma ensuite Garibaldi, général en chef, Charles Lullier, colonel d'artillerie, Jacquelart, Faltot, Eudes, Duval et Henry (Lucien) chefs de légion. On verra Lullier contribuer par son activité révolutionnaire et par sa décision à la prise de possession des ministères, des mairies et des principaux établissements publics après le 18 mars. La fusion des deux groupes qui avaient voulu s'emparer de la direction de

la garde nationale, était définitivement opérée au profit du Comité central, force occulte sans responsabilité, mais seul pouvoir qui subsistât au milieu du désordre général et de la ruine de tous les pouvoirs sociaux. Le Comité, proclamé dans la séance du 15 mars, se mit résolûment à l'œuvre en cherchant à ôter toute influence aux chefs de bataillon qu'il savait en dissidence avec lui. Ces préparatifs de la lutte cette organisation pour le combat dont on désignait à l'avance les chefs, tout cela se faisait à côté du gouvernement régulier, impuissant à réprimer comme inhabile à prévoir. Tout cela se faisait au grand jour et avec la publicité la plus entière de la part de la presse. La révolution s'essayait sans oser, cependant encore, se déclarer tout à fait.

M. Thiers, arrivé à Paris le 15 mars, se préoccupa tout d'abord des progrès de l'insurrection et de la nécessité de la désarmer. Temporiser n'était plus possible.

L'idée d'enlever les canons de Montmartre et de Belleville pour les faire rentrer dans les arsenaux de l'État dominait tous les esprits. Dans le conseil, ceux-là même qui n'avaient vu d'abord dans la prise de possession par la garde nationale d'une artillerie formidable qu'une fantaisie passagère, commençaient à manifester une grande inquiétude. Les hommes de finance disaient à M. Thiers : Il faut payer les Prussiens et vous ne ferez aucune opération financière si vous ne rassurez Paris et l'Europe en reprenant les canons. — Que faire tant qu'il y a des canons ! disait le commerce. — L'argent se cache, plus de commandes ; on ajourne toutes les transactions.

Cependant M. Thiers, voulant épuiser toutes les voies de conciliation, entama d'abord des pourparlers avec ceux qui détenaient les canons. Quelques-uns voulaient les rendre, d'autres s'y refusaient et ceux-là l'emportaient toujours au dernier moment. On a vu la tentative qui avait

échoué à Montmartre malgré les promesses du maire M. Clémenceau. Le même fait se reproduisit le 16 mars à la place Royale; les officiers de la garde nationale qui veillaient à la garde des batteries réunies sur cette place, au lieu de les rendre, comme il avait été convenu, les conduisirent plus loin, et cela en plein jour; tandis que nos artilleurs, après avoir attendu de longues heures, étaient obligés de s'en retourner sans emmener une seule pièce. M. Thiers, poussé à bout, annonça sa résolution d'enlever les canons par la force. Son avis prévalut dans le conseil, bien que tout le monde, au dire d'un des témoins de l'enquête, eût été pour la temporisation.

Le 17, le conseil adopta pour le lendemain matin un plan d'attaque de Belleville et de Montmartre, attaque dont l'exécution fut naturellement confiée au général Vinoy. Le ministre de la guerre, retenu à Bordeaux par les nécessités du service, n'arriva à Paris que ce jour-là, et le plan

du général Vinoy était approuvé quand il entra au conseil.

On lira dans la déposition de l'honorable général Le Flô les critiques qu'il crut devoir faire au plan du général en chef, critiques qu'il a reproduites devant votre Commission. Il ne nous appartient pas de juger la question d'exécution militaire; mais peut-être ne se pénétra-t-on pas assez à l'état-major de la gravité et des difficultés de l'entreprise. Le petit nombre de troupes dont on pouvait disposer, la situation des canons sur les buttes de Montmartre et de Belleville rendaient ces difficultés d'autant plus sérieuses que les chefs de la garde nationale, consultés, n'avaient pas laissé ignorer qu'on ne pouvait compter sur le concours de leurs bataillons. Cependant, au point où en étaient arrivées les choses, le Gouvernement ne pouvait plus reculer; il fallait désarmer l'insurrection ou lui céder la place.

CHAPITRE TROISIÈME

Journée du 18 mars. — Assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. — Retraite à Versailles du Gouvernement et de l'armée. — La réunion des maires de Paris investie du pouvoir légal ; elle demande des concessions ; refus de M. Jules Favre. — Abandon de l'Hôtel de Ville et de toutes les positions stratégiques. — Réunion des ministres chez M. Calmon. — Concessions faites aux désirs des maires de Paris. — Nouvelle réunion des ministres à l'École militaire. — Départ définitif. — Évacuation des forts. — Conservation du Mont-Valérien.

I

Le 18 mars, dès la pointe du jour, une proclamation signée par M. Thiers et par tous les ministres était affichée sur les murs de Paris. Le chef du pouvoir exécutif, faisant appel à la raison et au patriotisme des citoyens, disait : « Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité comme dans celui de la France, le Gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouverne-

ment à eux, vont être livrés à la justice régulière ; les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais, qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité et rendront service à la République elle-même que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France. »

La proclamation se terminait par quelques paroles plus fermes, qui contrastaient avec le préambule, et semblaient indiquer qu'on saurait au besoin se passer du concours demandé : « Parisiens, nous vous tenons ce langage, parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme ; mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre

bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable. »

Cependant on comptait si peu sur la garde nationale qu'on ne voulut pas même qu'elle fût informée du mouvement projeté. Les chefs seulement d'un certain nombre de bataillons regardés comme plus dévoués à l'ordre (trente environ sur deux cent soixante), furent convoqués la veille vers 11 heures du soir, chez le général d'Aurelle qui, sans leur dire ce qui devait arriver, leur demanda si, dans le cas probable où des troubles viendraient à éclater, il pouvait compter sur leurs bataillons. Tous lui répondirent : « La garde nationale ne se battra pas contre la garde nationale. »

D'après le plan arrêté la veille en conseil des ministres, les troupes devaient se porter sur les points stratégiques que les fédérés avaient transformés en véritables parcs d'artillerie, et y arriver au moment où l'on supposait que les canons étaient le moins bien gardés par suite des fatigues

de la nuit. Vers quatre heures du matin, en effet, Montmartre était cerné par un cordon de troupes et le général Lecomte, à la tête de quelques compagnies du 88e de marche, d'une compagnie de gardiens de la paix et d'un bataillon de chasseurs à pied, gravissait la butte et s'emparait des canons sans résistance sérieuse.

Au même moment, les buttes Chaumont étaient occupées sans difficultés; mais on n'avait pas réussi à mettre la main sur les membres du Comité central, qu'on aurait dû arrêter avant tout, pour paralyser l'émeute. Le redoutable comité, prévenu des recherches dont il était l'objet, avait passé la nuit en permanence. Dès cinq heures du matin, il avait fait tirer des buttes Chaumont trois coups de canon pour avertir ses adhérents et leur donner le signal de la résistance.

C'était plutôt un coup de main que le Gouvernement avait voulu tenter qu'une attaque en règle. On avait espéré échap-

per aux dangers d'une lutte de vive force en s'y prenant de nuit et par surprise. Mais il aurait fallu que les attelages de l'artillerie arrivassent en même temps que la troupe; malheureusement, il n'en fut rien. On a peine à s'expliquer que les canons, pris à quatre heures du matin, fussent encore en place à neuf heures, tandis qu'il était si important de ne pas laisser toute la matinée les troupes l'arme au bras, en contact avec une population et une garde nationale tout à fait hostiles. Les ordres furent-ils mal donnés, ou mal exécutés? L'un et l'autre peut-être; mais il serait injuste de ne pas tenir compte des difficultés de l'entreprise et du petit nombre de troupes dont on disposait. Il fallait attaquer en même temps Montmartre, les Buttes-Chaumont et Belleville, occuper la place de la Bastille et maintenir partout une population mécontente et surexcitée. Le nombre de pièces à enlever était tel, que d'après le général Vinoy, trois jours

au moins eussent été nécessaires pour mener à bien l'opération.

Les premières estafettes expédiées de Montmartre à l'état-major et au Gouvernement annonçaient un succès complet; quelques heures après, tout était perdu et l'on abandonnait Paris à l'insurrection triomphante. Que s'était-il donc passé ?

Quelques coups de feu échangés dès l'arrivée des troupes à Montmartre avec un poste de gardes nationaux de la rue des Rosiers, spécialement chargé de la garde des canons, avaient éveillé la population du quartier. Des groupes s'étaient immédiatement formés et n'avaient pas tardé à entourer les soldats de manière à gêner leurs mouvements.

A ce moment, vers six heures, les généraux, voyant que les attelages n'arrivaient pas, donnèrent l'ordre de procéder à l'enlèvement des canons avec les moyens tout à fait insuffisants dont on disposait. On conduisait les pièces sur le boulevard in-

térieur, on les laissait là à la garde de quelques artilleurs et on dételait les chevaux pour aller en chercher d'autres. La foule déjà considérable assistait avec une peine extrême à l'enlèvement des canons qu'elle considérait comme sa propriété. Elle était surtout composée de femmes qui n'osaient pas s'aventurer d'abord, mais qui, s'enhardissant peu à peu, venaient causer avec les soldats, leur offraient à manger et à boire, et finissaient par fraterniser avec eux. En attendant, le tocsin sonnait, le rappel était battu dans les quartiers de Montmartre et de Belleville, les bataillons de fédérés commençaient à se réunir, leurs baïonnettes reluisaient au petit jour et la chaussée Rochechouart devenait de moment en moment plus agitée. Les femmes, les enfants, qui s'étaient faufilés d'abord, se précipitaient au milieu des canons et les soldats étaient de plus en plus entourés et pressés par des masses compactes qui formaient une espèce de

barricade vivante entre eux et la garde nationale. Le général Lecomte, mal renseigné sur ce qui se passait autour de Montmartre, ne comprit ni les intentions de la foule ni la signification du rappel et du tocsin. Une grave responsabilité pèse sur M. Clémenceau, maire de Montmartre, qui, arrivant à ce moment pour faire donner des secours aux blessés, assura, d'une façon très-imprudente, au malheureux général, qu'il répondait de la tranquillité de son arrondissement. Le général se trouvait alors au bas de la place Saint-Pierre; trompé par les paroles du maire, il se fait illusion sur l'importance du mouvement insurrectionnel auquel il a affaire et commande de repousser la foule, sans avoir peut-être pris toutes les précautions dont il se serait entouré s'il avait connu la gravité de sa situation [1]. Les soldats se prépa-

1. Voyez le procès des assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, dépositions des témoins et réquisitoire du capitaine rapporteur.

rent à obéir, mais les femmes les interpellent en criant : « Est-ce que vous tirerez sur nous, sur nos enfants ? » Ils hésitent, un officier menace sa compagnie le revolver au poing ; quelques groupes s'enfuient, les femmes entourent l'officier et les soldats mettent la crosse en l'air. Plus loin, à la tour Solférino, une autre compagnie suit cet exemple ; les gardes nationaux fédérés applaudissent, la foule crie : Vive la ligne ! La voix des officiers est méconnue, les soldats du 88e fraternisent avec les 152e et 228e bataillons de la garde nationale. On leur distribue du pain, du vin et de la viande ; les groupes s'animent sur toute la butte. Quand on apprend que la troupe a tourné, on crie : à bas Vinoy ! à bas Thiers ! et l'on commence des barricades de façon à intercepter toutes les issues depuis le boulevard Rochechouart jusqu'au nouveau collége Chaptal.

Deux soldats, reconnus pour être d'anciens sergents de ville, sont assommés à

coups de crosse, lacérés à la lettre et laissés pour morts dans la rue des Rosiers. Un capitaine d'artillerie est blessé mortellement au coin de la rue Houdon. Le général Lecomte essaye de se retirer avec son état-major, mais il est insulté, arrêté par ses propres soldats réunis aux gardes nationaux et conduit au Château-Rouge, établissement de bals publics situé rue Clignancourt, où se trouvait un poste de réserve de la garde nationale fédérée. Un détail peut donner une idée de l'état d'abrutissement de la foule qui va tout à l'heure se souiller d'abominables crimes. Pendant la retraite du général et de son état-major, deux chevaux sont tombés ; la foule s'écrie : *mangeons-les*, et se précipite sur eux à coups de couteaux, de sabres et de baïonnettes. Ils n'étaient pas encore morts, qu'ils étaient dépecés ; chacun emporte un lambeau saignant et, au bout de dix minutes, il n'en restait rien.

Les soldats et les gardes nationaux qui

viennent d'arrêter le général Lecomte, descendent par le boulevard Ornano au boulevard Rochechouart, à l'angle duquel est rangé le 88e. Ce régiment est là depuis quatre heures du matin, par une pluie fine et glaciale, attendant les canons qui ne viennent pas. Voyant arriver leurs camarades la crosse en l'air et au milieu des gardes nationaux, les soldats du 88e crient: Vive la garde nationale! Le colonel montre une grande fermeté, essaye de les retenir dans le devoir, mais il est jeté, ainsi que son chef de bataillon, dans une boutique du boulevard Rochechouart à la porte de laquelle la garde nationale place des sentinelles.

Ces troupes ayant fraternisé remontent alors du côté de la place Pigalle occupée par une compagnie de gendarmes à pied et par un escadron de chasseurs à cheval sous les ordres du général Susbielle. Le général ordonne aux chasseurs de charger. Ceux-ci hésitent et remettent trois fois le

sabre au fourreau. Leur capitaine s'élance bravement en avant, ses hommes le suivent, mais il tombe mortellement blessé, les troupes s'arrêtent alors. Le général Susbielle, jugeant la lutte impossible, se retire avec son état-major, ses gendarmes et ses chasseurs, du côté du boulevard de de Clichy.

Il était à peu près neuf heures du matin ; l'entreprise était manquée, la bataille perdue sans avoir été livrée. Il n'y avait pas eu de lutte à proprement parler, mais débandade et désorganisation de l'armée qui, ne se sentant pas appuyée par la garde nationale, faiblissait. Dans certains quartiers, en effet, le rappel avait été battu dès six heures du matin, dans d'autres beaucoup plus tard, mais il avait été partout accueilli avec une extrême indifférence. Les gardes nationaux étaient aussi hostiles à l'armée que la population des faubourgs elle-même, et nulle part, ils ne se montrèrent disposés à lui prêter un vé-

ritable concours. Dans les meilleurs bataillons, dans ceux où l'on comptait réunir un tiers ou la moitié des hommes, il n'y en eut pas plus d'une dizaine qui répondirent à l'appel : « Tous ces gardes nationaux, a dit depuis le général d'Aurelle, étaient disposés à faire l'inverse de ce qu'on leur demandait [1]. »

Laisser les troupes restées fidèles au drapeau en présence des honteuses défections du 88e de marche et du mouvement de la place Pigalle, était impossible. Le général Vinoy, renonçant à l'action, ne songe plus qu'à préserver sa petite armée de la contagion de l'émeute ; il donne l'ordre de ramener sur la rive gauche toutes les divisions engagées et de les concentrer au Champ de Mars et à l'École militaire. Les généraux ne parvinrent pas partout à faire prévenir les troupes disséminées dans diverses postes. Sur plusieurs

1. Déposition du général d'Aurelle de Paladines; Enquête sur le 18 mars.

points les détachements isolés, sans ordres et quelquefois sans chefs, se maintinrent courageusement contre l'émeute[1]. Sur quelques-uns, malheureusement, les soldats pactisèrent avec l'insurrection. A la caserne du Prince-Eugène, nous dit un témoin de l'enquête, « un régiment de ligne, le 120e, sans être attaqué ni sérieusement menacé, se précipita au-devant de la foule et livra ses armes à une multitude de gamins déguenillés. »

II

Tandis que l'émeute, trouvant partout à Montmartre le terrain libre, couvrait les buttes et leurs abords de barricades ; au Château-Rouge, où le malheureux général Lecomte avait été conduit prisonnier, commençait un drame abominable et l'assassinat, commis dans les conditions les

1. Voyez Enquête sur le 18 mars, 3e vol. p. 46, une lettre du général R. du Bisson.

plus odieuses, allait inaugurer une insurrection qui devait se terminer par le meurtre des otages et l'incendie d'une partie de Paris. Ces affreuses scènes ont été racontées par une des victimes, témoin oculaire, dont le récit émouvant en dit plus sur le caractère de l'insurrection du 18 mars, que tous les commentaires.

M. le capitaine Beugnot, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, avait été chargé par le général Le Flô, d'explorer les quartiers de Belleville et de Montmartre, pour lui rendre compte de l'enlèvement des canons. Arrêté par une foule furieuse à l'intersection du boulevard Magenta et du boulevard extérieur, il fut renversé de son cheval, emmené de force d'un cantonnement à l'autre à la recherche du Comité central qui concentrait à ce moment tous les pouvoirs politiques, civils et judiciaires, et conduit enfin au Château-Rouge. Après une heure d'attente et d'outrages, il fut introduit dans une chambre où se trouvait un capi-

taine du 109 bataillon de la garde nationale, Simon Mayer, qui lui apprit que le général Lecomte, abandonné par ses troupes, venait d'être amené comme prisonnier.

Plusieurs autres officiers, également arrêtés par leurs propres soldats, avaient été, comme M. Beugnot, conduits au Château-Rouge, et enfermés dans une chambre du premier étage. Vers une heure, un mouvement de mauvais augure se produisit dans le jardin. Des gardes nationaux formaient la haie et mettaient la baïonnette au canon. Le capitaine Mayer vint prévenir les prisonniers qu'il avait ordre de les faire conduire aux buttes Montmartre où se tenait, leur dit-il, le Comité central qu'on cherchait inutilement depuis le matin. Qui avait donné cet ordre? Le porteur était un inconnu; l'ordre émané du Comité central n'avait aucun caractère régulier, et Mayer livrait indignement ceux qui lui avaient été confiés. Prisonniers de la garde nationale, les officiers auraient dû être gardés

par elle au Château-Rouge, ou conduits à la mairie du 18e arrondissement si leurs gardiens ne s'étaient pas senti la force de les protéger. Les envoyer à Montmartre au milieu de l'effervescence du moment, c'était les envoyer à la mort. M. le capitaine Beugnot et ses compagnons d'infortune ne se faisaient aucune illusion et « s'attendaient bien à ajouter un deuxième acte à la tragédie du général Bréa et de son aide de camp, lâchement assassinés, le 24 juin 1848, à la barrière de Fontainebleau[1]. » Le général Lecomte avait été gardé au secret dans une chambre séparée; on le fit descendre, les prisonniers l'aperçurent alors pour la première fois et le saluèrent, les officiers de la garde nationale en firent autant. « Le général, dit le témoin, avait l'air calme et résolu. Les gardes nationaux qui faisaient la haie insultaient les prisonniers et les menaçaient d'une fin prochaine.

1. Voyez le récit de M. le capitaine Beugnot.

Des femmes ou plutôt des furies leur montraient le poing, les accablaient de huées et d'imprécations. Ils traversent ainsi tout le quartier et gravissent le calvaire de Montmartre, véritablement redevenu pour eux le *mons martyrum*. A plusieurs reprises, la foule, se jetant sur l'escorte, menaçait de tout massacrer; elle grossit sur la route, et, à mesure qu'elle devient plus épaisse, les cris de mort redoublent d'intensité. Arrivés au haut de la butte, on fait entrer les prisonniers dans une petite maison de la rue des Rosiers, où siégeait, leur dit-on, le Comité. On les enferme dans une salle obscure du rez-de-chaussée; le général Lecomte demande à voir immédiatement le Comité, et se plaint d'être arrêté sans raison et sans jugement.

« Le capitaine Mayer n'avait pas suivi les prisonniers à la rue des Rosiers. Un lieutenant de la garde nationale fédérée, qui portait presque le même nom, Meyer, du 79e bataillon, leur fit un rempart de son

corps. Le Comité n'arrivait pas, ou, peut-être ne se montrait pas; la foule, de plus en plus furieuse, redouble ses cris de mort, brise les carreaux de la fenêtre, enfonce le châssis qui la sépare des prisonniers. Ce sont des soldats et des gardes mobiles qui se jettent les premiers sur le général. Un de ces misérables, dit M. Beugnot, lui mettant le poing sur la figure, lui criait : « Tu m'as donné, une fois, trente jours de prison; c'est moi qui te tirerai le premier coup de fusil. » — C'était une scène hideuse, à rendre fou, bien que nous ayons tous fait le sacrifice de notre vie. Il était cinq heures, une clameur immense domine toutes les autres, une bousculade affreuse se presse dans la cour, et nous voyons tout à coup jeter au milieu de nous un vieillard à barbe blanche, vêtu d'habits bourgeois noirs, et coiffé d'un chapeau de haute forme. » C'était le général Clément Thomas.

Soit qu'il voulût juger par lui-même du

résultat de l'expédition matinale dont il avait été informé, soit qu'il fût poussé par la généreuse pensée de réclamer un de ses officiers d'ordonnance dont les insurgés venaient, lui disait-on, de s'emparer, le général s'était avancé près de la place Pigalle; reconnu par des gardes nationaux et des mobiles, il avait été arrêté, traîné comme le général Lecomte au Château-Rouge et de là conduit à la fatale maison de la rue des Rosiers. Son arrivée mit le comble à la fureur des gardes nationaux. Les bataillons de Montmartre et de Belleville, les soldats de Flourens ne pouvaient pardonner à l'ex-commandant de la garde nationale sa sévérité pendant le siége et les ordres du jour dans lesquels il avait stigmatisé leur lâcheté; ils réclament à grands cris la mort de celui qui fut leur chef; bientôt ce ne sont plus des cris, mais des hurlements. « La foule, bête furieuse et déchaînée, dit M. Beugnot, veut du sang. Celui de Clément Thomas coule le

premier; on le saisit au collet, malgré la résistance du lieutenant Meyer et de quelques autres citoyens courageux qui retombent épuisés, pendant que nous autres, gardés à vue et couchés en joue à chaque instant, nous ne pouvons bouger. Un vieux capitaine, décoré de Juillet, est un des plus ardents à invectiver le général, qui disparaît à nos yeux, est entraîné à quelques pas de là, et fusillé par dix ou douze coups qui répondent lugubrement dans nos cœurs. — Ce ne fut pas un feu de peloton, ajoute encore le témoin, mais ce furent des coups isolés, tirés l'un après l'autre comme dans un feu de tirailleurs. » Le malheureux général put, avant que ses bourreaux l'achevassent, leur reprocher leur lâcheté. Quelques instants après lui, le général Lecomte subit le même sort; tous deux moururent en soldats.

Il était six heures du soir, le Comité central était toujours introuvable. On arracha de cette maison de meutre les autres pri-

sonniers qui n'espéraient plus en sortir vivants. La garde nationale, honteuse et effrayée du sanglant spectacle auquel elle vient d'assister l'arme au bras, leur fait une escorte serrée et ils sont reconduits au Château-Rouge où il eût été si facile de les garder le matin. Il n'y eut donc à la rue des Rosiers, ni simulacre d'interrogatoire, ni jugement. Dans cette scène de cannibales, au milieu de ces masses furieuses qui encombraient la maison, le jardin, la cour et les rues adjacentes, une seule voix s'éleva, dit-on, en faveur des victimes, et ce fut celle d'un étranger, d'un officier garibaldien qui, après avoir réclamé un instant la formation d'une cour martiale prit lui-même part à l'assassinat.

De longues heures s'étaient écoulées depuis l'arrestation des généraux sans que le Comité central eût fait aucun effort sérieux pour empêcher le meurtre. En vain, quelques-uns de ses membres ont-ils protesté de

leur impuissance; la responsabilité du sang versé retombe sur ceux qui n'avaient qu'un ordre à donner pour arrêter la foule et qui ne le donnèrent pas, ou le donnèrent trop tard. Par une étrange fatalité, la municipalité du 18e arrondissement, qui siégeait bien près du théâtre du crime, n'intervint aussi que trop tard. « A peine, dit en terminant M. Beugnot, avions-nous fait quelques pas pour redescendre des buttes, que nous voyons accourir, effaré et très-pâle, un homme vêtu de noir et portant en sautoir une écharpe tricolore. « Où menez-vous ces officiers? » s'écrie-t-il. Il croit qu'on nous mène au supplice, et le malentendu qui s'engage entre lui et notre escorte nous fait perdre du temps, ameute encore la foule et manque de nous devenir fatal! Nous demandons quel est cet homme. On nous répond que c'est M. Clémenceau, maire du 18e arrondissement et député de Paris.... « Nous tenons à constater qu'il n'a paru, au milieu de ces scènes honteuses et

sanglantes, qu'il aurait peut-être pu empêcher, qu'à six heures du soir, après l'assassinat des deux généraux ! »

Dans le premier moment, Paris ne voulut pas croire au double meurtre de la rue des Rosiers ; les circonstances qui l'avaient accompagné semblaient un horrible retour à la barbarie. Quand la vérité se fit jour, les honnêtes gens sentirent le rouge leur monter au front. « Voilà 93 qui revient, » disait-on tout haut. Il devait être, hélas ! dépassé par la Commune.

Le 30 mars, M. Clémenceau essaya, dans une lettre embarrassée, de répondre au récit de M. Beugnot. Il résulte des termes de sa lettre qu'il savait depuis le matin le général Lecomte prisonnier au Château-Rouge, poste occupé par plusieurs bataillons de la garde nationale de son arrondissement, et qu'il avait lui-même confié le prisonnier à la garde du capitaine Mayer. « Il ne fut prévenu, dit-il, qu'à 4 h. 1/2, que le général Clément Thomas venait

d'être arrêté et traîné lui aussi à la rue des Rosiers, où les deux généraux étaient menacés d'être fusillés. » Mais M. Clémenceau n'explique pas comment des prisonniers ont pu être enlevés du Château-Rouge par de misérables assassins sur les intentions desquels le capitaine Mayer n'avait aucun doute, puisqu'il les faisait connaître à 4 heures 1/2 à la municipalité du 18e arrondissement.

C'est sur les informations de Mayer que le maire courut au lieu du supplice, où il arriva trop tard. Un de ses amis nous dit qu'après la catastrophe il répétait sans cesse : « Jamais de ma vie je n'oublierai cela; il est impossible de rien imaginer de semblable. Des hommes, des femmes, des enfants, ivres de sang et de fureur, dansant autour de ces deux cadavres à demi nus et hurlant; c'était horrible comme un cauchemar[1]. » Oui, assurément, c'était hor-

1. Voyez l'ouvrage intitulé *la Résistance, les Maires, les*

rible pour tous, mais pour ceux-là surtout qui ne pouvaient décliner une part de responsabilité dans le double meurtre qu'ils n'avaient pas su prévenir !

III

Pendant toute la matinée du 18 mars, le Gouvernement resta en permanence au ministère des affaires étrangères. Vers midi le chef du pouvoir exécutif, apprenant que les gardes nationaux de l'ordre n'avaient pas répondu à l'appel, fit rédiger par M. Picard et afficher une nouvelle proclamation. « Le Gouvernement, disait le ministre, vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés. Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Députés de Paris et le Comité central du 18 *au* 26 *mars*, p. 55.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée. Voulez-vous le souffrir? Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition? Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France! Vous avez leur sort entre vos mains. Le Gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées. Saisissez-les avec résolution. »

Un peu plus tard, dans la journée, les chefs du mouvement cherchant à favoriser l'inaction de la garde nationale en propageant les bruits de restauration monarchique, les ministres essayèrent de rassurer le peuple par une nouvelle proclamation : « On répand le bruit absurde que le Gouvernement prépare un coup d'État... Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre. Il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel, dont les membres, presque

tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre d'un commun accord la patrie et la République. »

Toutes ces proclamations étaient excellentes, toutefois, il y avait quelque chose de bien triste dans leur abondance même; Paris affolé ne pouvait, à ce moment, entendre ni le langage de la raison ni celui du patriotisme. Il s'agissait de canons et non de phrases; le sang avait coulé, la force seule pouvait avoir le dernier mot. Mais la force on ne l'avait pas, et on essayait vainement d'arrêter les défaillances de la garde nationale en faisant appel à ses intérêts comme à son patriotisme. L'armée avait été mal engagée; elle était compromise, disséminée sur trop de points. M. Thiers, jugeant alors la situation en homme d'État, et avec l'expérience de nos révolutions, décida que le Gouvernement

et l'armée quitteraient Paris pour se rendre à Versailles. Le général Vinoy et le ministre de la guerre partagèrent presque seuls l'avis du chef du pouvoir exécutif : la plupart des autres ministres croyaient qu'il fallait rester à Paris et qu'on pouvait encore y dominer l'insurrection.

L'histoire dira sans doute que cette résolution a sauvé la France; mais elle blâmera certainement la coupable impéritie avec laquelle furent exécutés les ordres de M. Thiers. Les administrations furent presque toutes abandonnées avec une précipitation que rien ne motivait et que rien ne justifie; une partie des troupes oubliées dans Paris sans ordre et sans direction ; des sommes considérables laissées au ministère des finances, à l'Hôtel de Ville, etc., etc. Il faut accuser de cette retraite précipitée, non pas seulement la faiblesse des hommes, mais la situation morale de Paris, la désorganisation complète de tous les services administra-

tifs et l'oubli déjà ancien de toute hiérarchie comme de toute discipline.

M. Thiers quitta le ministère des affaires étrangères à trois heures et demie. Avant de partir, il donna au général Vinoy l'ordre de rallier toutes les troupes à Versailles et surtout de lui envoyer la brigade Daudel, qui occupait les forts du sud, le Mont-Valérien et Courbevoie. Cette brigade n'avait pas été en contact avec l'émeute et M. Thiers jugeait important de l'avoir à Versailles comme noyau de l'armée qu'il songeait dès lors à reformer. M. Thiers était parti sous la protection de l'escorte du général en chef, commandée par le lieutenant Goëbb ; il tenait si fort à l'ordre qu'il avait donné de lui envoyer de suite la brigade Daudel à Versailles, qu'au pont de Sèvres, au moment de se séparer de son escorte, il réitéra cet ordre, par écrit, au crayon, et le remit à M. Goëbb pour le porter au commandant en chef[1].

1. Voyez la déposition de M. le général Vinoy.

Avant de suivre le Gouvernement à Versailles, où, fortifié par la présence et l'appui de l'Assemblée nationale, il va bientôt reconstituer l'armée et retrouver la décision et l'énergie qui permettront à la France de se reconnaître et de vaincre une insurrection insensée, il faut suivre les progrès de cette insurrection et dire comment s'établit la prétendue Commune de Paris.

IV

Pour le Comité central, les événements de Montmartre, la retraite de l'armée, la défection de la garde nationale, étaient une victoire sur laquelle il n'avait pas dû compter. Il s'agissait d'en profiter. Composé d'hommes obscurs, dont Paris n'avait jamais entendu prononcer les noms, le Comité n'hésita pas cependant à s'emparer, dans l'après-midi du 18 mars, de toutes les administrations. Un chef audacieux, Char-

les Lullier, ancien lieutenant de vaisseau, honteusement chassé de la marine, eut sous son commandement immédiat toutes les forces disponibles de la garde nationale avec mission de prendre le plus rapidement possible et par tous les moyens qu'il jugerait convenables, possession de Paris. Lullier a raconté lui-même ses faits et gestes dans une lettre datée de la Conciergerie le 28 mars. Parti avec douze gardes nationaux et trois ordonnances seulement du siége du Comité central, rue de Barroy, n° 11, il rallie sur sa route les bataillons épars de la garde nationale qu'il rencontre, s'empare successivement de l'Hôtel de Ville, de la préfecture de police, de la place Vendôme et des Tuileries. Le lendemain 19, le Comité nommait Lullier général de division et commandant en chef de la garde nationale de Paris. Celui-ci transformait la place de l'Hôtel de Ville en un camp retranché qu'il couvrait de canons et faisait occuper par sa troupe la plupart

des mairies, treize sur vingt; les autres avaient des postes appartenant au moins pour moitié au parti de l'insurrection.

Les maires et adjoints de Paris n'avaient pas été prévenus de l'ordre donné par le Gouvernement de reprendre par la force les canons de Montmartre. Ce fut seulement dans la journée du 18 que la plupart d'entre eux apprirent les événements de la matinée. En présence d'une insurrection qui grandissait d'heure en heure et que l'abstention ou la complicité de la garde nationale rendait de plus en plus grave, ils ne reçurent aucune communication ni de l'Hôtel de Ville, ni du ministère de l'intérieur. Ils essayèrent de se réunir, avec quelques représentants de la Seine, à la mairie du troisième arrondissement; mais faute d'avoir été prévenus, un bien petit nombre de maires et de députés s'y rendirent. On s'ajourna pour le soir, à six heures, à la mairie du deuxième arrondissement, rue de la Banque. Là, sous la

présidence de M. Tirard, on discuta très-vivement ce qui s'était passé à Montmartre; l'assemblée était nombreuse, elle représentait fidèlement les divers partis qui divisaient Paris, et l'on put prévoir, dès cette première réunion, l'impuissance radicale du pouvoir municipal en présence d'une insurrection qui voulait avant tout renverser le Gouvernement et la société, quitte à se diviser à son tour quand il faudrait mettre quelque chose à leur place.

La retraite du Gouvernement ne laissait pourtant dans Paris d'autre autorité légale que celle des maires ; c'était, et j'emprunte ici les expressions de l'un d'entre eux, un devoir pour les magistrats de Paris de se constituer en une sorte de gouvernement localisé dans la grande ville. Il ne manquait pas dans la réunion de la rue de la Banque d'hommes qui se fussent trouvés à la hauteur de ce grand devoir, mais ils étaient trop divisés d'opinions et de principes, et puis ils n'étaient pas même maîtres

dans leurs propres mairies : comment auraient-ils pu gouverner la cité? Dans chaque arrondissement une force organisée contre eux sous le titre de comités de surveillance, de vigilance ou d'armement, était, comme nous l'avons dit, plus ou moins maîtresse de toutes choses et recevait le mot d'ordre du Comité central. L'absence d'unité dans le conseil municipal et, par suite, son impuissance absolue pour toute action collective provenaient aussi de la manière dont il avait été nommé après le 31 octobre. Par un sentiment de conciliation exagéré, on avait voulu alors que toutes les opinions, même les plus avancées, fussent représentées dans la municipalité de Paris. De fort honnêtes gens avaient voté pour leurs adversaires politiques; un des plus honorables témoins de l'enquête nous a dit qu'il avait dû refuser de laisser inscrire son nom sur une liste de candidats à côté de celui d'un membre de l'Internationale, ce qui lui avait valu de n'être nommé qu'au second

tour de scrutin. Du 31 octobre au 18 mars, les maires s'étaient, par suite des circonstances, plus occupés de politique que d'administration municipale et les divisions s'étaient encore accentuées.

L'assemblée des maires réunie dans la soirée du 18, à la mairie du deuxième arrondissement, se composait de trois éléments distincts et peu faits pour s'accorder. « Un certain nombre de membres, a dit M. Desmarest, étaient absolument avec la Commune ; d'autres absolument contre la Commune, j'en étais avec M. Vacherot. Puis il y avait un intermédiaire très-nombreux qui était près de la Commune et lui servait d'auxiliaire.... » Et comme on demandait au témoin dans quel proportion ces divers éléments étaient représentés, il a répondu : « Il y avait peut-être une dizaine de membres foncièrement dans les idées du Gouvernement régulier sur quatre-vingts, tant maires qu'adjoints. Les autres étaient dans des idées politiques

qui les rapprochaient de la Commune ou d'un rôle auxiliaire de la Commune [1]. »

M. Héligon classe à peu près de la même manière les forces de la résistance et du Comité central. « La réunion des maires, a-t-il dit, se composait d'un groupe d'hommes qui voulaient bien se défendre, d'un certain nombre de membres qui étaient du Comité central et d'autres qui nageaient entre deux eaux. » Un troisième témoin, M. Degouve-Denuncques, nous a dit : « Il y avait des maires qui croyaient qu'il fallait s'entendre avec le Comité central bien plutôt qu'avec le Gouvernement de Versailles. Ces hommes disaient qu'il y avait plus à gagner pour la République à marcher d'accord avec le Comité de l'Hôtel de Ville qu'à chercher à se rattacher au Gouvernement légal [2]. »

Les partisans de la résistance avaient peu de foi dans une transaction quelconque

1. Déposition de M. Desmarest.
2. Déposition de M. Héligon.

avec le Comité; ils répugnaient à tout pacte avec lui et se rattachaient à la seule autorité légitime, celle de Versailles. D'autres, au contraire, croyaient au Comité central et n'espéraient rien de la résistance. Voulant à tout prix éviter l'effusion du sang, ils comptaient sur un compromis pour résoudre l'inextricable difficulté de la situation. Les affiliés de l'Internationale avaient un pied à l'Hôtel de Ville et un pied rue de la Banque; plus assidus aux réunions du Comité, ils n'apparaissaient au milieu des maires que lorsqu'il s'agissait de signer une transaction. Quelques députés de Paris, liés à l'Internationale par leur passé ou leurs convictions, étaient opposés à toute résistance ; ils tenaient en apparence la balance égale entre l'Assemblée nationale et l'insurrection, mais ils penchaient évidemment pour cette dernière. Ce sont eux qui provoquèrent la démarche des maires à Versailles, qui rédigèrent les propositions déposées sur le

bureau de l'Assemblée. Enfin, des membres de la réunion des maires, sans mandat de leurs collègues, allèrent le 25 mars déconseiller la résistance au Grand-Hôtel, achevant ainsi de décourager la garde nationale de l'ordre.

La réunion permanente des maires était en outre envahie par les hommes de l'Hôtel de Ville qui ne se faisaient pas faute de renseigner ensuite le Comité; Millière y vint deux fois; Cournet, Ranc, Ulysse Parent et d'autres encore, assistèrent sans aucune espèce de titre aux délibérations. Des membres du Comité central, qui s'étaient violemment substitués à quelques maires, voulaient représenter les arrondissements dont ils s'étaient emparés; il fallut expulser Goupil et Allix, qui avaient essayé de remplacer MM. Hérisson et Carnot. Ce fut à la demande énergique de M. André Murat, adjoint du 10e arrondissement, que cette expulsion fut prononcée; M. Murat faisait cepen-

dant partie de l'Internationale et avait été nommé comme affilié à cette société.

Ce qui manquait essentiellement à la réunion des maires, c'était la communauté d'idées et de principes. Le défaut d'entente des hommes du parti de la résistance a plus fait pour le triomphe de l'insurrection que l'habileté des chefs du mouvement. Assi le savait bien lorsque, repoussant toute idée de conciliation, il disait dans une des séances du comité qu'il présidait : « Nous sommes maîtres de la situation; nos adversaires, bien que décidés en apparence à la lutte, n'ont ni organisation, ni communauté d'idées. » — « On savait, a dit M. Héligon, que le Comité central avait demandé l'élection des officiers de la garde nationale à tous les degrés, le changement du maire de Paris et le remplacement du général Vinoy [1]. »

Plusieurs réunions des maires et des

1. Déposition de M. Héligon.

adjoints eurent lieu dans la journée du 18 mars. La majorité, qui aurait dû se ranger nettement du côté de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, essaya de donner satisfaction au parti de l'insurrection comme à celui de la résistance, en demandant la nomination de MM. Dorian, comme maire de Paris, Edmond Adam, comme préfet de police, Langlois, comme commandant de la garde nationale, et Billot, comme général en chef de l'armée de Paris. Dans une de ces réunions, tenue vers 7 ou 8 heures du soir, après une discussion très-longue et très-animée où les diverses opinions de résistance et de transaction se firent jour, on convint qu'une députation composée de MM. Tirard, Vautrain, Vacherot, Bonvalet, Méline, Tolain, Hérisson, Millière et Peyrat, irait porter cette demande au Gouvernement réuni en permanence au ministère des affaires étrangères. Des maires et des adjoints très-dévoués à la résistance s'étaient, on le voit, joints à leurs collègues;

ils voulaient à tout prix éviter l'effusion du sang, et espéraient que les concessions demandées rallieraient au Gouvernement les hommes d'ordre de la garde nationale, un moment égarés.

M. Tirard présenta la requête des maires. M. Jules Favre répondit : « Messieurs, ce que vous demandez est impossible. Des choses abominables ont été commises ; si la population est indifférente à ces choses, je n'ai qu'à me retirer. Si demain le peuple de Paris se soulève, tout peut changer de face ; alors je compterai sur l'initiative des maires et sur le concours de la garde nationale. » L'un des membres de la députation municipale, M. Vacherot, ne put s'empêcher de lui serrer la main et de lui dire : « Vous avez raison. » Toutefois M. Jules Favre promit de transmettre tout de suite la requête des maires au chef du pouvoir exécutif et de donner une réponse dans la nuit.

Tandis que cette requête des maires

était portée au ministère des affaires étrangères, l'Hôtel de Ville qui, protégé par une division placée à la caserne Napoléon, semblait pouvoir braver l'insurrection, tombait entre les mains des fédérés. Le maire de Paris, M. Jules Ferry, d'accord en cela avec les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, voulait défendre le palais municipal. Ce siége de tous les gouvernements insurrectionnels que nos révolutions ont portés au pouvoir, ne paraissait pas moins important au point de vue politique qu'au point de vue stratégique. Le général Vinoy dit au ministre de la guerre : « Nous n'avons plus que l'Hôtel de Ville ; si on l'abandonne, tout est fini. » Mais le général Le Flô maintint l'ordre donné par M. Thiers de faire replier toutes les troupes sur Versailles. M. Vinoy écrivit en conséquence au général Derroja, qui commandait la caserne Napoléon, de se retirer avec toutes ses forces. Il y eut néanmoins quelques hésitations dans l'exécution

de cet ordre. M. Jules Ferry a lu à votre commission plusieurs dépêches échangées à ce sujet entre lui et le ministre de l'intérieur. M. Picard, cédant aux pressantes réclamations du maire de Paris, adressa un contre-ordre au général Derroja. Celui-ci envoya son aide de camp au général Vinoy, qui répondit : « L'ordre est d'évacuer tout de suite. » Le général Vinoy, faisant allusion à ce fait dans sa déposition, nous a dit : « Cet ordre ayant été exécuté en retard, le général Derroja fut obligé de faire sortir ses troupes par les souterrains, la baïonnette en avant, et une dizaine d'hommes ont été jetés par terre. »

En quittant l'Hôtel de Ville, à neuf heures et demie, M. Jules Ferry écrivit aux maires de Paris : « Le pouvoir exécutif me retire toutes les forces qui défendaient l'Hôtel de Ville. Je ne puis le défendre à moi tout seul ; mais dans l'intérêt de la fortune, de la caisse et des archives municipales, vous devez intervenir pour régu-

lariser ou atténuer ce qui va se passer. » Les maires réunirent, en effet, quelques bataillons et essayèrent de rentrer à l'Hôtel de Ville; mais quand leurs délégués s'y présentèrent vers une heure du matin, ils trouvèrent les fédérés en possession. M. Ranvier répondit qu'il était trop tard, que le Comité était installé.

V

Le Gouvernement, ne se trouvant plus en sûreté au ministère des affaires étrangères, se réunit secrètement, vers neuf heures, chez M. Calmon, rue Abbatucci. L'inquiétude et l'agitation étaient grandes. « M. Picard tombait, au dire de M. d'Aurelle de Paladines, de l'excès de la confiance dans la plus triste réalité. » On discuta les propositions qui avaient été apportées par la députation de l'assemblée des maires, et l'on accorda le remplacement immédiat du commandant de la garde nationale. C'était

une concession grave, et au moins inutile. M. Thiers, consulté par le télégraphe, avait répondu qu'il ne donnait pas son approbation, mais que, cependant, si les intérêts du service l'exigeaient, il laisserait faire. MM. Jules Favre et Picard avaient accordé le remplacement du général d'Aurelle par le colonel Langlois, sans consulter leurs collègues, ou du moins sans obtenir leur assentiment formel. Plus tard, dans la même nuit, quand le conseil des ministres se trouva réuni à l'École militaire, la mesure donna lieu à une discussion extrêmement vive. On blâma fortement MM. Jules Favre et Picard ; deux ministres allèrent même jusqu'à offrir leur démission. L'histoire de toutes nos révolutions prouve que les concessions *in extremis* n'ont jamais sauvé aucun gouvernement; celle-ci ne devait pas avoir un meilleur résultat. La destitution du général d'Aurelle laissait sans chef et sans direction les bons bataillons de la garde nationale, et la popularité de son

successeur ne devait pas suffire à rallier les mauvais. A minuit et demi, M. Émile Labiche, secrétaire général du ministère de l'intérieur, apportait à l'assemblée des maires la nomination du colonel Langlois; on chercha immédiatement le colonel pour la lui annoncer; MM. Paschal Grousset et Raoul Rigault, qui étaient à la mairie du deuxième arrondissement lorsque M. Langlois y arriva, lui dirent que le Comité central voyait sa nomination avec plaisir et serait très-flatté s'il se rendait à l'Hôtel de Ville. Les collègues de M. Langlois lui conseillèrent, au contraire, d'aller immédiatement à la place Vendôme, pour y prendre possession de son commandement.

M. Langlois répondit: « Avant d'accepter cette nomination, avant de rendre la chose officielle, il faudrait savoir si l'on veut m'accepter. » Il partit pour l'Hôtel de Ville avec MM. Lockroy, Cournet et Paschal Grousset. C'était marcher vers l'émeute et la sanctionner involontairement, en quelque

sorte, par sa présence, au lieu de se disposer à la combattre. M. Langlois, dans sa loyauté, espérait, il est vrai, faire reconnaître son autorité par le Comité central, mais il avait trop présumé des futurs membres de la Commune. Ils voulurent lui imposer la double obligation de ne tenir son mandat que du Comité, et de cesser toute relation avec Versailles. On ne put s'entendre; le colonel se retira et alla remettre sa démission entre les mains des maires [1].

Dans cette nuit du 18 au 19, quelques minutes avant leur départ de l'École militaire, les ministres rédigèrent, sous l'empire de l'émotion la plus vive, une dernière affiche destinée sans doute à favoriser l'action du nouveau commandant de la garde nationale; ils ne prévoyaient pas

1. Voyez la déposition de M. Tirard, qui raconte toute la scène de l'Hôtel de Ville. Il dit à M. Langlois : « Vous avez eu grand tort d'aller à l'Hôtel de Ville; vous n'aviez rien à faire là. Vous auriez mieux fait d'aller immédiatement avec quelques hommes de votre bataillon vous installer place Vendôme. »

alors la visite du colonel à l'Hôtel de Ville et sa retraite précipitée. Les ministres rappelaient dabord aux gardes nationaux de Paris les crimes commis dans la journée par ordre du Comité central; puis ils ajoutaient: « Quels sont les membres de ce Comité? Personne à Paris ne les connaît; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde; nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent : sont-ils communistes, ou bonapartistes ou Prussiens? Sont-ils les agents d'une triple coalition? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris qu'ils livrent au pillage, de la France qu'ils livrent aux Prussiens, de la Republique qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir. Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler? Alors demeurez chez vous! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-

vous au gouvernement de la République et de l'Assemblée nationale. »

Il ne suffisait pas d'engager la garde nationale à se ranger sous le drapeau de l'ordre, il fallait lui assurer des moyens de ralliement, et pourvoir à la solde de ceux qui répondraient à l'appel. Dans la matinée du 19 mars, au moment où le jour allait paraître, MM. Tirard et Bonvalet, délégués par leurs collègues, allèrent demander au ministère de l'intérieur des pouvoirs réguliers pour les maires de Paris et de l'argent pour payer les gardes nationaux qui viendraient se ranger sous leurs ordres. M. Picard était parti. Le secrétaire général, M. Labiche, représentait seul le gouvernement à l'hôtel Beauveau; il promit de télégraphier à Versailles, et à une heure, il apportait à l'assemblée des maires un bon de 50 000 francs sur la Banque de France, et la délégation suivante :

« Le ministre de l'intérieur, vu les circonstances dans lesquelles se trouve la

ville de Paris; considérant que l'Hôtel de Ville, la préfecture de police et les ministères ont dû être évacués par l'autorité régulière; considérant qu'il importe de sauvegarder l'intérêt des personnes et de maintenir l'ordre dans Paris, délègue l'administration provisoire de la ville de Paris à la réunion des maires. »

M. Labiche donna en outre lecture de la dépêche en date du 19 mars, 8 h. 25 m. du matin, par laquelle M. Thiers annonçait aux départements que le gouvernement et l'armée étaient réunis à Versailles. L'armée y était effectivement arrivée dans la matinée du 19. Toutes les administrations qui avaient reçu ordre de venir y joindre le Gouvernement s'y casaient à la hâte. Les députés étaient convoqués pour le 20. Ceux qui se trouvaient à Versailles se réunirent le 19 dans une des salles du rez-de-chaussée du palais. L'abandon de Paris et surtout celui des forts était l'objet de toutes les préoccupations. M. Thiers exposa les motifs

de la grave détermination qu'il avait dû prendre ; le salut de l'armée lui paraissait celui de la France, et il avait voulu avant tout soustraire les soldats à la contagion de l'émeute. Tout en approuvant le parti pris, les députés insistèrent pour qu'on occupât les forts du sud et celui du Mont-Valérien ; mais M. Thiers, persuadé que le Mont-Valérien était suffisamment gardé [1], et toujours résolu à ne pas disséminer les forces qui lui restaient, ne se rendit pas à leurs instances, et, le soir, quelques-uns d'entre eux allèrent, au nom de leurs collègues, supplier de nouveau le chef du pouvoir exécutif de revenir sur l'ordre d'évacuer les forts. Le général Vinoy intervint dans la nuit et obtint l'autorisation d'envoyer au Mont-Valérien, qui était à la fois la clef de Paris et le rempart de Versailles, le 119e régiment de ligne, dont on était sûr, et quelques troupes d'artillerie

1. Voir la déposition de M. Thiers.

et du génie. Il était temps : la situation de la forteresse devenait des plus critiques. Les troupes de la division Daudel, en la quittant, n'y avaient laissé que deux bataillons de chasseurs désarmés, qui avaient été envoyés là comme en quarantaine, en attendant qu'on pût les faire partir pour l'Afrique. Ces bataillons comptaient dans leurs rangs deux des prévenus de l'assassinat du malheureux agent de police jeté à l'eau, le 27 février, à la place de la Bastille ; ils étaient aussi mauvais que possible et auraient pu pactiser avec l'insurrection.

Le général Vinoy a raconté devant votre commission son entrevue avec M. Thiers ; elle eut lieu le 20, à une heure du matin ; et c'est à la suite de cette entrevue que le 119e fut envoyé. Le récit de M. Thiers concorde avec celui du général Vinoy, « Je fis, nous dit-il, occuper le Mont-Valérien, on y envoya un bon régiment..... Quant aux autres forts, nous nous serions affaiblis si nous avions voulu les garder ; car il nous

aurait fallu au moins 8000 hommes pour les occuper, nous aurions perdu là une partie notable de nos forces ; je ne gardai donc que le Mont-Valérien, et je ramenai tout le reste. » Le Journal militaire du commandant du fort a passé sous les yeux de votre commission ; il achève de faire la lumière sur ce fait important de la conservation du Mont-Valérien. On y voit combien fut difficile la nuit du 19 au 20 mars ; le brave lieutenant-colonel Lockner n'avait, pour veiller à l'entrée du fort, qu'un poste de vingt-huit chasseurs avec vingt fusils, les seules armes qui lui fussent restées. C'est à grand'peine qu'il avait pu trouver vingt-huit hommes sûrs dans les deux bataillons mutinés qui occupaient la forteresse. La veille, les chasseurs à pied avaient brisé les serrures de toutes les poternes, de telle sorte qu'on ne pouvait en fermer aucune. Le 23e bataillon de chasseurs partit à six heures du matin, le 21e à neuf heures ; le fort n'était plus gardé que

par le poste d'entrée, lorsque se présenta un sergent-major de la garde nationale fédérée. Il annonçait, au nom du Comité central, l'approche de deux bataillons des Ternes et des Batignolles qui venaient prendre possession du fort; mais à neuf heures et demie le premier bataillon du 119e arrivait de Versailles et la position était sauvée. « Le soir, une forte colonne de gardes nationaux fédérés venant de Paris, se présenta au Mont-Valérien pour le sommer de se rendre. Elle se retira bientôt devant la réponse énergique et la ferme attitude du commandant[1].

1. Déposition du général Vinoy.

CHAPITRE QUATRIÈME

Réunion des maires et adjoints; un double courant la partage; elle négocie avec le Comité central. — Projet de loi sur les élections municipales soumis à l'Assemblée nationale. — Organisation de la résistance à la mairie du deuxième arrondissement. — Déclaration de la presse. — Mission de l'amiral Saisset. — Manifestation et massacre de la place Vendôme. — Envahissement des mairies. — Les maires et adjoints dans une tribune de l'Assemblée à Versailles. — Proposition de M. Arnaud de l'Ariége. Élections promises au 3 avril. — Affiche de l'amiral Saisset. — Expédition du comité contre la mairie du 1er arrondissement. — Transaction des magistrats du 1er arrondissement avec le comité; ils acceptent les élections pour le 30 mars, — Nouvelles négociations entre le comité et la réunion des maires et adjoints. — Accord conclu. — Exigences du comité, rupture et reprise des négociations. — La réunion des maires et adjoints accepte un compromis qui fixe les élections au 26 mars. — Affiches falsifiées par le comité. — Retour de l'amiral Saisset à Versailles. — Fin de la résistance. — L'assemblée nationale refuse d'approuver la conduite des maires.

I

Versailles, garanti par le Mont-Valérien, n'avait plus rien à craindre; mais à Paris les municipalités restaient seules en face de l'insurrection. Nous avons déjà signalé

les deux courants qui partagaient la réunion des maires et de leurs adjoints. Ce double courant va se prononcer de plus en plus; les uns se montreront décidés à résister jusqu'au bout pour le maintien de l'ordre et des lois; les autres, pleins d'une complaisance fatale pour le parti de la Commune, iront jusqu'à accepter les transactions les plus compromettantes. On a soutenu que plusieurs de ceux qui avaient penché pour la conciliation n'avaient eu pour but que de gagner du temps et de mettre par là le Gouvernement en mesure de se fortifier contre l'armée fédérée ; ce motif, nous dit un témoin irrécusable, M. Dubail, ne fut guère allégué dans les réunions, et il est probable qu'il n'eût jamais été invoqué si la Commune avait triomphé. Le fantôme de la réaction a joué aussi un grand rôle auprès des maires: tantôt on disait que, les fédérés une fois dissous, l'Assemblée nationale refuserait à Paris ses libertés municipales et un con-

seil élu; tantôt on annonçait des projets ou même des actes de restauration monarchique[1].

La réunion des maires et adjoints, bien que véritablement en permanence à la mairie de la rue de la Banque pendant toute la semaine qui sépare l'insurrection du 18 mars de la proclamation de la Commune, nomma dès le 19 une commission de permanence composée de trois membres: MM. Tirard, Dubail et Héligon qui fut spécialement chargée d'organiser la résistance. Ce même jour, le Comité central envoya un délégué à la réunion de la rue de la Banque, pour annoncer qu'il était disposé à rendre l'Hôtel de Ville et les mairies occupées par les fédérés. Il était environ quatre heures; les maires firent partir immédiatement une députation composée de MM. Tolain, Bonvalet, André, Amat et Malon, pour reprendre possession

1. Voyez la déposition de M. Dubail.

de l'Hôtel de Ville. Mais les membres du comité voulurent mettre à cette restitution des conditions inacceptables. On ne put s'entendre, et après une discussion assez vive, il fut convenu que de nouveaux délégués viendraient dans la soirée, discuter encore la cession de l'Hôtel de Ville et la restitution des mairies occupées.

Vers onze heures du soir, Jourde, Varlin, Antoine Arnaud et Moreau arrivèrent à la mairie de la rue de la Banque : « Ils venaient demander aux maires de faire cause commune avec le Comité central et de prendre avec lui la direction du mouvement de Paris. » Non-seulement l'assemblée municipale ne voulut pas accéder à cette proposition, mais elle ne consentit à entrer en arrangement avec le comité qu'à la condition formelle qu'il livrerait l'Hôtel de Ville, tous les ministères, la place Vendôme, et que les gardes nationaux fédérés rentreraient docilement chez eux. Les délégués du comité ne dissimu-

laient pas que leur proposition de partage de pouvoir devait être acceptée sur l'heure parce qu'ils n'étaient pas sûrs de la faire maintenir si l'on discutait longtemps. La discussion se prolongea pourtant; elle fut vive et animée. D'un côté, on insistait sur l'illégalité des actes du Comité central, et on contestait son origine. « Vous parlez de votre élection, disaient MM. Schœlcher et Peyrat, rien ne la constate, où est votre titre? — Je ne reconnais ici, leur disait à son tour M. Tirard de pouvoir élu que celui des maires. Si vous avez une élection, donnez-en la preuve. » A quoi Jourde répondait: « Vous demandez un titre, nous avons d'abord la force[1]. »

Les délégués de l'Hôtel de Ville voulaient que les maires, d'accord avec le Comité, convoquassent les électeurs pour le 22 mars, à l'effet d'élire un conseil com-

1. « M. Schœlcher s'éleva très-énergiquement contre les prétentions des délégués, mais ne put rien obtenir d'eux. » (Déposition de M. Ducuing.)

munal. Ils demandaient de plus que les maires et les députés de la Seine décidassent que tous les grades de la garde nationale seraient donnés à l'élection, y compris celui de général en chef. M. Louis Blanc arrivé de Londres dans la journée, chercha à démontrer que tout ce que l'on pouvait faire, c'était de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi pour l'élection du conseil municipal de Paris, et de demander l'urgence.

Les délégués proposèrent de rédiger en commun une affiche pour annoncer à la population que les élections seraient ajournées jusqu'au vote de l'Assemblée nationale sur la loi municipale qui allait lui être proposée. Signer cette affiche eût été reconnaître le Comité central et laisser l'autorité indivise entre l'insurrection et les municipalités, en ajournant la restitution de l'Hôtel de Ville, des ministères et de l'état-major ; les maires s'y refusèrent. Jourde entra alors dans une violente colère ; les

témoins de la scène varient sur les expressions qu'ils prêtent au délégué du Comité central ; mais tous sont d'accord sur le sens des menaces horriblement prophétiques qu'il proféra et qui ne paraissaient alors qu'une exagération de langage.

« Si nous vous rendons l'Hôtel de Ville, les ministères, vous allez bourrer cela de gendarmes. Nos têtes sont en jeu ; nous sommes les maîtres ; nous tenons les fils d'une vaste conspiration, et, à l'heure où je vous parle, toutes les villes de France ont proclamé la Commune ou vont la proclamer. » — « Quand même vous seriez les vainqueurs, quand même vous auriez toutes les villes de France pour vous, admettez un instant que l'Assemblée nationale soit renversée, après ?... Les Prussiens, qu'en ferez-vous? — Les Prussiens ne bougeront pas ! — Mais enfin, vous admettez bien que s'ils veulent entrer dans Paris, ils y entreront ? — Eh bien ! si nous sommes vaincus, nous brûlerons Paris, et nous fe-

rons de la France une seconde Pologne[1]. »

Un de nos collègues, M. Ducuing, qui assistait à cette scène, remarque que les gens de la Commune étaient déjà, le 19 mars, affolés parce qu'ils se « sentaient débordés... » Il essayait de démontrer à Jourde l'impossibilité de la reprise du travail avec le gouvernement de l'Hôtel de Ville, gouvernement dont cette impossibilité devait fatalement amener la chute : « Je sais bien que nous serons vaincus, lui répondit Jourde, mais si nous périssons, Paris périra avec. » Toujours cette même

1. L'auteur du livre intitulé *La Résistance, les Maires, les Députés de Paris et le Comité central du* 18 *au* 26 *mars*, p. 81, rapporte ainsi le discours de Jourde : « Rappelez-vous bien, messieurs, que c'est la guerre civile que vous venez de nous déclarer en refusant de vous associer à nous pour convoquer régulièrement les électeurs. Ce n'est pas seulement à Paris, c'est par toute la France qu'elle va s'allumer cette guerre de revendication, et elle sera sanglante, je vous le prédis. Nous sommes certains de vaincre ; mais si nous étions battus, nous ne laisserions rien debout autour de nous, et de ce pays vous auriez fait une seconde Pologne. Que la responsabilité en retombe sur vos têtes ! »

pensée de ruine et de destruction ! loin d'arrêter ces nouveaux Érostrates, elle semble les attirer et les entraîner comme dans le drame de la fatalité antique.

On s'arrêta à une affiche dans laquelle les maires annonceraient qu'un projet de loi accordant l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par les citoyens, allait être rédigé par les députés de Paris, et déposé sur le bureau de l'Assemblée. Les délégués du Comité promirent de s'en contenter et de rendre le lendemain matin à dix heures l'Hôtel de Ville aux maires. L'affiche rédigée séance tenante par M. Louis Blanc, fut signée par un certain nombre des représentants de la Seine et par les maires et adjoints de Paris présents à la séance, et immédiatement envoyée à l'impression. Elle parut en effet dans la matinée du 20 mars, et fut placardée sur tous les murs. A dix heures, les délégués des maires, MM. Bonvalet, André Murat et

Denizot, se rendirent à l'Hôtel de Ville pour en prendre possession, comme cela avait été convenu la veille. Mais dans l'intervalle avait eu lieu, rue de la Corderie où siégeait l'Internationale, une réunion du comité des délégués des vingt arrondissements, et l'on y avait décidé que l'Hôtel de Ville resterait entre les mains du Comité central. Ce fut le citoyen Viard qui se rendit l'interprète de cette décision. On a vu que le Comité central était sorti en grande partie de la réunion des délégués des vingt arrondissements désignée souvent sous le titre de Comité de vigilance. Cette réunion reprenait ici son rôle de Comité directeur; le Comité central, composé en majorité de comparses, n'avait qu'à obéir à la décision suprême du Comité de vigilance.

Les maires, informés de ce qui venait de se passer, au lieu de rompre tout à fait avec le Comité central, envoyèrent des délégués à Versailles prévenir les dé-

putés de Paris, et ceux-ci, persistant dans une pensée de transaction qui évidemment ne pouvait aboutir, se firent assez illusion pour croire qu'ils arrêteraient la révolution et recouvreraient l'Hôtel de Ville en déposant le projet de loi suivant sur le bureau de l'Assemblée : « Art. 1er. Il sera procédé dans le plus bref délai à l'élection d'un conseil municipal pour la ville de Paris. — Art. 2. Ce conseil sera composé de quatre-vingt membres. — Art. 3. Le conseil nommera dans son sein son président, qui aura le titre et exercera les fonctions de maire de Paris. — Art. 4. Il y aura incompatibilité entre les fonctions de conseiller municipal et celles de maire ou d'adjoint de l'un des vingt arrondissements de Paris[1]. »

« Si la chambre vote notre proposition, disait M. Millière, nous sommes sauvés. »

1. Les signataires étaient : MM. Schœlcher, Louis Blanc, H. Brisson, Tolain, Tirard, Lockroy, Clémenceau, Langlois, Edgar Quinet, Brunet, Millière, Martin Bernard, Greppo, Cournet, Floquet, Razoua, Farcy.

A la séance du 20 M. Clémenceau soutient le projet de loi et demande l'urgence. A la suite d'un discours habile et parfois éloquent de M. Tirard, la Chambre adopte l'urgence. M. Lockroy propose que le général en chef de la garde nationale soit nommé par les colonels, lieutenants-colonels et chefs de bataillon. M. Millière demande à son tour de proroger de trois mois les délais accordés pour le payement des effets de commerce.

Tandis que ces efforts d'une conciliation impossible étaient tentés à Versailles, les membres du Comité central essayaient le 20 mars, dans leur *Journal officiel*, de rassurer les esprits en justifiant une usurpation dont le succès dépassait leurs espérances. On semblait vouloir restreindre la révolution à un rôle purement municipal, mais on se tenait dans de vagues généralités : il n'était pas facile de donner un motif et un programme à l'insurrection. « Les appétits ne sont pas des idées, » et les

hommes du 18 mars savaient mieux ce dont ils voulaient s'emparer que ce qu'ils comptaient y substituer.

Le Comité disait en termes emphatiques que sa mission était remplie et qu'il allait déposer le mandat qu'il tenait de l'impérieuse nécessité des circonstances, en convoquant, pour le 22, le peuple dans ses sections, à l'effet d'élire un conseil communal au scrutin de liste et par arrondissement. Chaque arrondissement devait nommer un conseiller pour chaque 20 000 habitants ou fraction excédant de plus de 10000. Puis, dans une adresse au peuple, on annonçait la levée de l'état de siége, l'abolition des conseils de guerre et de l'armée permanente, une amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits politiques, la mise en liberté des détenus condamnés pour ces crimes et délits. Plus loin on faisait appel aux départements, et on les engageait à prendre part à la révolution sociale commencée à Paris et qu'

voulait voir s'étendre sur toute la France.

Ce premier numéro de l'*Officiel* de la Commune, dénote un mélange d'audace et d'incertitude qui peint bien la situation du moment. On écrit dans un des entrefilets : *Le nouveau gouvernement de la République* vient de prendre possession de tous les ministères et de toutes les administrations ; puis dans un autre, on rend compte de la réunion des maires provoquée par M. Tirard, à la mairie du deuxième arrondissement, et l'on déclare que c'est faute de pouvoir s'entendre avec M. Picard *sur les modifications à apporter au système gouvernemental, que le Comité central de la garde nationale a pourvu aux besoins impérieux de la situation.* Dans le même numéro, un article abominable renversait tout cet échafaudage de justifications ; le Comité désavouait timidement le meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas et essayait de le justifier en le motivant.

Enfin, le délégué au ministère de l'intérieur déclarait l'intention formelle du nouveau Gouvernement de faire respecter les préliminaires de paix conclus avec la Prusse afin d'arriver, disait-il, à sauvegarder à la fois le salut de la France républicaine et de la paix générale. Il faut noter que le sentiment d'égards empressés pour les Prussiens qui se montrait dès le début de la Commune et dans le premier numéro de son *Journal officiel*, persistera jusqu'à la fin. Pour les membres du Comité central, presque tous affiliés de l'Internationale, le patriotisme n'existe pas. Ils avaient soulevé les masses au nom de la guerre à outrance, ils n'avaient cessé de crier à la trahison des généraux et des membres du Gouvernement de la Défense nationale, et leur premier soin est de se courber devant la Prusse.

II

Cependant les municipalités, dont le pouvoir restait seul debout, organisaient la résistance à la mairie du deuxième arrondissement. Paris, surpris par une révolution insensée, commençait à rougir des singuliers maîtres qu'il ne s'était pas donné, mais qu'il avait laissé s'emparer de l'autorité. L'inertie et l'abstention des honnêtes gens avaient fait la révolution. La retraite du Gouvernement ouvrait les yeux aux Parisiens, ils voulaient réagir et se défendre. La presse s'associait à ce mouvement par une déclaration qui fait le plus grand honneur aux rédacteurs des journaux de Paris, et qui fut affichée le 21. Cette déclaration signée chez M. Guéroult dans la soirée du 20 mars, portait :

« Attendu que la convocation des électeurs est un acte de souveraineté nationale ; — que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du

suffrage universel; — que, par suite, le Comité qui s'est installé à l'Hôtel de Ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation; les représentants des journaux soussignés considèrent la convocation affichée pour le 22 du courant comme nulle et non avenue, et engagent les électeurs à n'en pas tenir compte[1]. »

Il fallait un chef à la résistance, on songea à l'amiral Saisset. Le courage et l'énergie dont il avait fait preuve pendant le siége, et la mort de son fils, jeune et brillant officier de marine, tué par un obus prussien, l'avaient rendu très-sympathique. Déjà dans la nuit du 18 au 19 un des hom-

1. Les journaux signataires étaient : *le Journal des Débats ; — le Constitutionnel ; — le Siècle ; — l'Électeur libre ; — le Paris-Journal ; — la Vérité ; — le Figaro ; — le Gaulois ; — la Petite Presse ; — la Patrie ; — l'Union ; — le Petit national ; — la France Nouvelle ; — la Presse ; — la Liberté ; — le Pays ; — le National ; — la France ; — l'Univers ; — l'Opinion Nationale ; — la Cloche ; — le Petit Moniteur ; — le Français ; — le Journal des Villes et des Campagnes ; — le Journal de Paris ; — la Gazette de France ; — Le Messager de Paris ; — le Temps ; — le Soir ; — le Moniteur Universel ; — le Monde.*

mes les plus considérés de la municipalité de Paris, M. Denormandie avait fait, de concert avec MM. André et de Rotschild une tentative auprès de l'amiral pour lui demander, au nom de tous les hommes d'ordre, de se mettre à la tête de la résistance. Le 19, l'amiral, reconnu sur le boulevard, à la hauteur de l'Opéra, avait été acclamé, et de nombreux citoyens lui avaient offert le commandement de la garde nationale, commandement qu'il avait eu le bon goût de refuser en faisant dire à la foule, par un de ses amis, que, s'il acceptait, ce ne pouvait être que sur un ordre exprès du gouvernement légal.

C'est à la suite de cette ovation que M. Thiers l'appela pour lui demander de tenter un dernier effort à la tête de la garde nationale de Paris. La nomination de l'amiral écrite de la main de M. Thiers, était ainsi conçue : « Le chef du Pouvoir exécutif nomme l'amiral Saisset commandant en chef des gardes nationales de la

Seine. Fait à Versailles, le dimanche 19 mars 1871[1]. » M. Thiers n'avait pas donné et ne pouvait pas donner d'instructions précises à l'amiral; il s'était borné à lui dire : « Faites tout ce que vous pourrez, au moyen de votre popularité, pour tâcher de conjurer les horreurs de la guerre civile, je n'ai pas d'instructions à vous donner; les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs. » L'état des esprits, même parmi les hommes d'ordre, était tel, l'animation contre l'Assemblée et le Gouvernement si forte, qu'arrivé à Paris, l'amiral Saisset, dit un des témoins de l'enquête, « agita la question de savoir s'il devait se présenter avec cette nomination signée du chef du Pouvoir exécutif et datée de Versailles, ou s'il n'aurait pas plus de force et d'action en se faisant absolument l'homme des municipalités et en faisant le silence sur son origine gouvernementale et versaillaise. » — Il avait préparé une proclama-

1. Déposition de M. Denormandie.

tion qu'il lut au témoin; ce n'était pas du tout celle qui fut affichée deux jours après, elle était digne et conçue dans des termes très-simples; l'amiral s'y mettait à la disposition des hommes d'ordre pour rétablir la paix publique[1]. »

Dès son arrivée à Paris, l'amiral, sur les assurances qui lui étaient données de divers côtés, expédia l'ordre aux bataillons de Passy de venir dans la nuit le joindre à son hôtel de la rue de Ponthieu. Il se proposait d'occuper le palais de l'Industrie, l'Élysée et le ministère de l'Intérieur qu'il savait mal gardés, puis de là, faisant tache d'huile, il espérait recueillir les bons et ramener les dissidents. Il gardait ainsi le cours de la Seine et assurait ses communications avec Versailles; mais les bataillons de Passy, très-résolus à défendre leur arrondissement, étaient moins empressés d'en sortir. — Cette première combinaison

1. Déposition de M. Denormandie.

abandonnée faute d'éléments de combat, l'amiral se rendit à la gare Saint-Lazare. Là encore, il se maintenait en relations avec Versailles par la voie ferrée et s'assurait un moyen de retraite en cas de besoin. Mais il lui aurait fallu quelques troupes de soutien pour garder la ligne du chemin de fer et le poste des Batignolles; il lui aurait fallu surtout des vivres et des munitions. Le Gouvernement ne put rien lui donner de tout cela, absorbé qu'il était par la nécessité de reconstituer l'armée, et bien décidé à ne pas engager partiellement un corps détaché, qui aurait pu amener une action générale avant qu'il ne fût prêt. L'amiral s'établit alors au Grand-Hôtel, voulant se rapprocher du centre où se trouvaient les meilleurs bataillons; il avait pour objectif la reprise de la place Vendôme. Mais au Grand-Hôtel comme à la gare Saint-Lazare, comme à la rue de Ponthieu, ses efforts ne parvinrent pas à grouper des forces suffisantes. Vous verrez

dans sa déposition qu'il augura mal tout d'abord de la possibilité de la lutte; le plus grand nombre des officiers de la garde nationale refusaient, il est vrai, de servir le Comité central et envoyaient à l'amiral leur démission motivée, mais ne se mettaient pas franchement à sa disposition pour marcher contre l'émeute.

Tandis que l'insurrection de Paris, l'audace du Comité et l'apathie des honnêtes gens rejetaient ainsi notre malheureux pays dans les aventures, et cela en présence des Prussiens, qui occupaient encore plus de quarante de nos départements, la France avait les yeux fixés sur l'Assemblée réunie enfin à Versailles depuis la veille, et devenue le centre de toutes les espérances. La séance du 21 mars restera comme une des plus mémorables de la session. L'Assemblée adopta d'abord une proclamation au peuple et à l'armée. Le rédacteur, M. Vitet, répondait, dans un noble langage, aux préoccupations de tous les hon-

nêtes gens. « Ne craignez pas de nous, disait-il, ces faiblesses morales qui aggraveraient le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser, constituer le pays, le grand et tutélaire principe de la Souveraineté nationale. »

L'Assemblée est restée, on peut le dire, fidèle au programme qu'elle se traçait ainsi dès le premier jour; elle n'a jamais pactisé avec l'émeute, et c'est par suite de sa préoccupation constante de travailler à sauver et à organiser notre malheureux pays, qu'elle a ordonné l'enquête dont nous essayons de vous rendre compte. A ce moment l'insurrection était jugée par tous comme nous la jugeons aujourd'hui. Le ministre des affaires étrangères fut couvert d'applaudissements quand il stigmatisa « l'idéal sanglant et rapace » que les insurgés mettaient au-dessus du suffrage universel. — « Ce qu'on a voulu, ce qu'on a

réalisé, disait M. Jules Favre; c'est un essai de cette doctrine funeste qui malheureusement a eu d'illustres sectateurs; de cette doctrine qui, en philosophie, peut s'appeler l'individualisme, le matérialisme, et qui, en matière politique, s'appelle la République placée au-dessus du suffrage universel. »

Si le Gouvernement flétrissait dès lors les doctrines au nom desquelles la révolution nouvelle venait de se faire, il aurait voulu éviter la guerre avec Paris, et ne songeait pas à recourir aux extrémités d'un second siége. M. Thiers monta trois fois à la tribune proférant toujours des paroles de paix et d'indulgence, mais à la condition que Paris reviendrait à lui. MM. Tirard et Clémenceau, poussant au contraire l'Assemblée dans la voie des concessions, firent de grands efforts pour obtenir le vote immédiat de la loi municipale qu'ils avaient proposée. Il était impossible de céder ainsi aux injonctions de l'émeute

triomphante et de voter sans discussion une mesure aussi importante. L'Assemblée accorda aux députés de la Seine tout ce qu'elle pouvait leur accorder en adoptant à l'unanimité l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée nationale, résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer dans le plus bref délai possible, les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus, passe à l'ordre du jour. »

Le soir même de cette séance, M. Tirard rendit compte aux maires et aux députés de Paris, réunis sous la présidence de M. Vautrain, de ce qui s'était passé à Versailles, et après cette communication, la réunion municipale délégua MM. Lockroy et Clémenceau à l'Hôtel de ville pour inviter le Comité central à ne pas faire procéder aux élections; mais le Comité, qui sentait sa force, reçut mal les délégués et ne leur donna aucune réponse. Malgré cet accueil, les maires et les députés de Paris

persistèrent dans leurs espérances de conciliation. Ils protestaient, il est vrai, contre l'illégalité des élections annoncées pour le lendemain et déclaraient vouloir y rester étrangers; mais toujours aveuglés sur les véritables intentions du Comité central, ils inscrivirent dans cette protestation des paroles pénibles à relire aujourd'hui quand on songe à quels hommes elles s'adressaient. « Nos cœurs brisés, disaient les députés et les maires, font appel aux vôtres... que nos mains s'unissent comme elles s'unissaient durant les heures douloureuses et glorieuses du siége. » Plus loin ils se prononçaient pour le maintien de la garde nationale avec une chaleur que la politique n'avouerait plus. « Nous voulons le maintien, l'affermissement de la grande institution de la garde nationale dont l'existence est inséparable de celle de la République; nous l'aurons. »

En même temps le Comité central publiait un arrêté au sujet des élections com-

munales. On lisait dans le considérant : « Le Comité central n'ayant pu établir une entente parfaite avec les maires, se voit forcé de procéder aux élections sans leur concours. » En conséquence, le Comité décidait que les élections se feraient dans chaque arrondissement par les soins d'une commission électorale qu'il nommerait, et il convoquait les électeurs pour le 23 mars.

La courageuse protestation de la presse, la résistance des maires et de la plupart des députés de la Seine, avaient réveillé quelques hommes d'ordre. Un commencement d'action et d'activité succédait à la torpeur des premiers jours. Le mardi 21, une imposante manifestation sans armes, provoquée par l'initiative individuelle d'un courageux citoyen, le tailleur Bonne, se forma sur le boulevard des Capucines, parcourut les boulevards et le quartier Saint-Germain, aux cris de : *Vive l'ordre! Vive l'Assemblée! A bas le Comité!* La

manifestation fut partout bien accueillie, et ses auteurs se donnèrent rendez-vous pour le lendemain au Grand-Hôtel, voulant la renouveler d'une manière plus imposante.

La lutte n'en continuait pas moins entre le Comité et les municipalités. Dans la soirée du 21, le Comité envoie un bataillon de gardes nationaux du quartier du Temple pour s'emparer de la mairie de la rue Drouot, avec deux canons et deux mitrailleuses. La mairie est livrée par le bataillon qui l'occupait. Dans la matinée du 22, le Comité fait placarder une affiche dans laquelle il annonçait clairement la guerre civile : « ... Vos maires et vos députés, disait-il, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections que nous voulions faire à bref délai. La réaction soulevée par eux nous déclare la guerre : nous devons accepter la lutte et briser les résistances. En conséquence, les élections sont remises au dimanche 26 mars; jusque-là, les me-

sures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués. »

Dans la journée du 22, des citoyens inoffensifs, portant des rubans bleus à la boutonnière, se rassemblent, place du Nouvel-Opéra, pour prendre part à la manifestation décidée la veille. A une heure, ils étaient plus de huit mille. L'amiral Saisset trouvant qu'une manifestation sans armes était inopportune et dangereuse, s'y était rendu pour engager chacun à se retirer. Ses conseils échouèrent. On se mit en marche par la rue de la Paix, du côté de la place Vendôme. On sait comment cette manifestation paisible fut dispersée par une fusillade sauvage. Bergeret, qui commandait les troupes fédérées, ne recula pas devant le plus odieux assassinat; il fit tirer sur une foule inoffensive et désarmée : beaucoup de victimes tombèrent.

L'envahissement des mairies et l'arrestation des maires devaient aussi, dans la

pensée du Comité, paralyser la résistance et arrêter ce réveil de l'opinion. Les mairies étaient prises par les insurgés, reprises par les bataillons de l'ordre; les maires tour à tour chassés et réintégrés. La mairie du VIe arrondissement place Saint-Sulpice, offre un curieux exemple de ces péripéties. Le 20, Tony-Moilin s'était emparé de cette mairie et s'était installé à la place du maire; mais l'autorité municipale avait été bientôt rétablie par les gardes nationaux du quartier accourus en force. A quatre heures, Lullier, à la tête de deux bataillons de Belleville, faisait enfoncer les portes. L'adjoint, M. Leroy, parvenait à s'échapper, rassemblait 400 hommes à la tête desquels il s'installait en face de l'armée de Lullier, et reprenait la mairie à huit heures du soir.

III

Les succès du Comité central, en mettant en question l'existence même du Gou-

vernement, faisaient courir à la France épuisée le danger d'une reprise immédiate d'hostilités de la part de nos vainqueurs. Il était à craindre que Paris ne fût de nouveau traité en ennemi par les Prussiens et que les douloureux sacrifices faits pour le salut commun ne fussent perdus. Les Prussiens voulaient, avant tout, conserver le gage de leur créance. Le 22, le général de Fabrice, commandant supérieur des forces allemandes, menaçait d'agir militairement contre la capitale de la France. M. Jules Favre avait répondu : « Nos engagements seront tenus; Votre Excellence ne voudra pas, en présence de notre déclaration formelle, infliger à la Ville de Paris, protégée par les préliminaires de paix, les calamités d'une exécution militaire. »

M. Jules Favre communiquait ces pièces à l'Assemblée nationale d'abord, puis au maire du IIe arrondissement, M. Tirard, pour « l'éclairer sur les dangers que fai-

sait courir à Paris la sanglante saturnale de l'Hôtel de ville, » et le prier de donner connaissance de la négociation à ses collègues. Dans une seconde dépêche du même jour, le ministre écrivait à M. Tirard : « Ai-je besoin de vous dire que nous voulons aller à votre secours? Que la garde nationale se réunisse sous les ordres de l'amiral Saisset, nous nous mettrons en communication avec lui et nous ferons tous nos efforts pour rallier les éléments de défense qui nous permettront de dominer la situation. » Malheureusement, le Gouvernement ne put faire aucun effort; les maires et l'amiral Saisset restèrent seuls en présence de l'émeute.

Le 22 mars, dans leur séance de nuit, les maires et adjoints de Paris nomment d'urgence, en attendant, disent-ils, la promulgation de la loi qui conférera à la garde nationale de Paris son plein droit d'élection, l'amiral Saisset commandant supérieur de la garde nationale, le colonel

Langlois, chef d'état-major général et le colonel Schœlcher commandant en chef de l'artillerie. L'amiral confie au colonel Quevauvillers le commandement supérieur des positions de la Banque, de la mairie du IIe arrondissement, de la Bourse, etc., et lui donne des instructions qui se terminaient par ces mots : « Combattre sur place, avec calme pour la défense de la société française, frappée par les bas-fonds du crime, est le seul devoir. » Le même jour, l'amiral vint pour la première fois à la mairie du IIe arrondissement. M. Tirard s'y trouvait avec M. Léo Meillet et plusieurs de ses collègues. Une altercation survint entre M. Léo Meillet et l'amiral qui eut des paroles énergiques pour repousser toute attache de parti. Le cœur brisé de la douleur d'avoir perdu son fils unique, dit un des historiens du 18 mars, il était venu simplement faire son devoir. Ajoutons que s'il s'est trompé sur l'étendue des concessions à faire à la population

parisienne, il faut lui tenir compte de la difficulté des circonstances et ne pas oublier qu'au point de vue politique, les maires seuls avaient les pleins pouvoirs de M. Thiers et par conséquent la responsabilité.

Le 23 mars, en effet, la conduite des maires était approuvée par M. Thiers. M. Desmarest, qui était allé dans la nuit à Versailles avec MM. Alphonse de Rothschild, Charles Ferry, Alfred André, Fabre et Vautrain, rapporta une lettre dans laquelle le chef du Pouvoir exécutif disait : « Messieurs les maires, vous n'êtes pas en désaccord avec le Gouvernement, en supposant que, dans les circonstances actuelles, il ratifiera toutes les mesures de pardon et d'oubli que vous croirez devoir prendre, pour ramener à la cause de l'ordre les hommes qui se sont laissé engager dans la sédition et qui ne sont coupables que d'égarement. » Dans une autre lettre, M. Picard promettait que la loi relative

aux élections municipales serait votée immédiatement et que les élections pourraient avoir lieu le 3 avril. Enfin, la nomination de l'amiral Saisset, comme commandant de la garde nationale, était confirmée. Ces mesures avaient été délibérées dans un conseil des ministres, devant lequel M. Vautrain avait exposé la gravité de la situation de Paris.

C'était évidemment tout ce que l'on pouvait faire, et M. Thiers allait à la limite extrême des concessions. Les maires et adjoints n'avaient donc rien de plus à demander à l'Assemblée nationale. Ce fut malgré l'avis de M. Tirard que quelques-uns d'entre eux vinrent à Versailles, le 23, et entrèrent dans une des tribunes de la chambre, revêtus de leurs insignes. Il y eut là une scène fâcheuse, qui rappelait trop les mauvais jours de la Convention et qui impressionna péniblement le public. A la séance du soir, le président expliqua l'incident, qui n'avait été, disait-il, que le

résultat d'une méprise, et M. Arnaud de l'Ariége proposa au nom des maires une résolution portant :

« 1° L'Assemblée se mettra à l'avenir en communication plus directe et plus intime avec les municipalités de Paris; 2° elle autorisera les maires à prendre les mesures que les circonstances exigeront; 3° les élections de la garde nationale auront lieu avant le 28 mars, et l'élection du conseil municipal avant le 3 avril; la condition du domicile sera réduite à six mois; enfin les maires et les adjoints procéderont aussi de l'élection. » Comme le Gouvernement, l'Assemblée allait à la limite extrême de ce qu'elle pouvait accorder, en prononçant à l'unanimité l'urgence de cette proposition.

L'insurrection aggravait chaque jour la position de la France vis-à-vis de l'étranger; le mouvement de retraite des Allemands était arrêté, les négociations interrompues et le crédit paralysé; il devenait

impossible de se procurer les sommes nécessaires pour payer les premiers termes de l'énorme contribution de guerre à laquelle il avait fallu consentir. Le 23 mars, le Comité central faisait insérer à l'*Officiel* et publier en gros caractères, comme s'il se fût agi d'un triomphe pour lui, une dépêche adressée par le chef du quartier général prussien au commandant de Paris, et dans laquelle il l'informait que les troupes allemandes avaient reçu l'ordre de garder une attitude amicale, tant que les événements dont Paris était le théâtre ne prendraient point un caractère hostile à l'égard de l'armée d'occupation. Il était au moins étrange que les chefs allemands eussent cru devoir assurer le Comité central de leurs dispositions amicales, et c'est en rapprochant ce fait de paroles trop indulgentes pour la Commune, prononcées plus tard par M. de Bismarck, dans le Reichstag, qu'on a pu croire que les Prussiens avaient favorisé le mouvement du 18 mars.

Le 23 et le 24, la résistance s'accentue dans le quartier des Écoles. Les élèves des Écoles de droit et de médecine font, de concert avec ceux de l'École polytechnique, une manifestation en faveur du parti des maires contre le Comité, et publient, eux aussi, une affiche dans laquelle on lisait : « La jeunesse des Écoles, assemblée dans l'amphithéâtre de l'École de médecine, considérant que le Comité central a porté atteinte au suffrage universel, déclare qu'elle fait cause commune avec les représentants et les maires de Paris, et qu'elle est prête à lutter avec eux par tous les moyens possibles contre ce comité sans mandat populaire. »

Le 24 au soir, vers huit heures, les étudiants organisés militairement se rendirent au Grand-Hôtel et se mirent à la disposition de l'amiral Saisset, qui les fit armer et caserner au troisième étage. C'est ce jour-là que parut la fameuse adresse de l'amiral à la population de Paris. Plusieurs textes

de cette affiche furent publiés. Ils diffèrent de rédaction. Voici celui que l'amiral a donné dans sa déposition : « Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement et de l'Assemblée nationale : 1° la reconnaissance complète de nos franchises municipales ; — 2° l'élection de tous les officiers de la garde nationale, y compris le général en chef ; — 3° des modifications à la loi des échéances ; — 4° un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1200 francs. »

Le même jour, 24 mars, le Comité central décide que deux délégués seront envoyés à la mairie du deuxième arrondissement avec mission d'accepter les conditions proposées par l'amiral Saisset, mais aussi de maintenir les élections au 26 mars. Les maires et l'amiral ayant repoussé cette date trop rapprochée, qui ne permettait

pas de faire des élections sérieuses, le Comité déclare les négociations rompues et confie le pouvoir militaire à Brunel, Duval et Eudes, auxquels il confère le titre de généraux, en attendant l'arrivée de Garibaldi, acclamé comme général en chef. Ce don Quichotte de toutes les révolutions qui ont eu lieu depuis trente ans eut pourtant le bon sens de refuser son nom à l'insurrection de la Commune. Les trois généraux nommés par le Comité publièrent sur-le-champ une proclamation qui annonçait clairement l'ouverture de la guerre civile : « Tout ce qui n'est pas avec nous, disaient-ils, est contre nous ! »

IV

Les nouveaux généraux du Comité, voulant obtenir par la force ce que les maires venaient de refuser, attaquent, vers deux heures, la mairie du premier arrondissement (celle du Louvre), à la tête de quatre

bataillons fédérés et de quatre pièces d'artillerie. Brunel se présentant comme délégué du Comité central, veut d'abord qu'on lui remette la mairie, et sur le refus du maire, M. Méline, appelé en toute hâte, il demande que les élections de la Commune soient fixées au 26; le tout, sous menace de bombardement. C'est mèche allumée que ce singulier négociateur aborde l'autorité municipale. MM. Dubail et Schœlcher, qui se trouvaient à la mairie du deuxième arrondissement, avertis de ce qui se passait, donnent aux bataillons qui les entouraient l'ordre de se porter au secours de la mairie du premier arrondissement; mais avant que cet ordre pût être exécuté, MM. Méline et Adam firent savoir qu'ils étaient hors d'état de lutter contre les forces du Comité central et demandèrent l'autorisation de traiter. M. Dubail, en sa qualité de membre de la commission de permanence de la réunion des maires, M. Schœlcher, comme colonel de l'artillerie de la garde

nationale, les autorisèrent à accorder, pour éviter l'effusion du sang, les élections au 3 avril, ce qui était d'ailleurs accepté par le Gouvernement. Persuadé que cette date prévaudrait, M. Dubail écrivit alors aux maires, ses collègues : « Je m'empresse de vous prévenir que les élections pour le conseil municipal de Paris auront lieu le lundi 3 avril par les soins des maires. » Mais les magistrats municipaux du premier arrondissement ne purent obtenir du Comité central cet ajournement, même à si court délai. Contraints par la force, ils furent obligés de subir la loi du Comité et d'accepter la date du 30 mars. Une transaction fut signée entre eux et le citoyen Brunel.

Cette convention conclue, les délégués du Comité, la municipalité du premier arrondissement, MM. Méline, Adolphe, Adam, André, Murat et Poirier, ceints de leurs écharpes, les sieurs Brunel et Protot, suivis de leurs bataillons, se rendirent à

la mairie du deuxième arrondissement par la rue de Richelieu. Les Parisiens, en voyant passer les maires et les délégués au Comité central causant tranquillement ensemble, se livrèrent à une véritable explosion de joie; on croyait tout arrangé, tout fini. Les maires étaient réunis dans la grande salle du conseil de la mairie du deuxième arrondissement, lorsque Brunel entra avec des soldats de ses bataillons, ce qui donna lieu à une scène assez vive. On trouvait imprudente, on blâmait l'introduction des officiers du Comité central dans la salle des délibérations de la mairie. Brunel osa dire qu'avant « d'entamer une lutte fratricide, il avait voulu proposer un arrangement. Le Comité central, ajouta-t-il, avait fixé les élections au 26 mars, l'Assemblée les a fixées au 3 avril; décidons qu'elles auront lieu le jeudi 30 mars. »

M. Schœlcher, qui présidait la séance, insiste pour que les élections aient lieu le 3 avril; mais il rencontre une vive opposi-

tion, et les maires, après s'être consultés du regard, répondent *accordé* à la motion de Brunel. L'aide de camp de l'amiral Saisset, qui assistait à la conférence appuyé sur le dos du fauteuil de M. Schœlcher, dit : « C'est ce qu'il y avait de mieux à faire. » M. Schœlcher reprend alors : « Les élections municipales auront lieu le 30 mars; quant à l'élection du commandant supérieur de la garde nationale, nous acceptons le 2 avril. » M. Méline présentait à la signature des magistrats municipaux l'engagement pris et signé par lui à la mairie du premier arrondissement, lorsque quelques membres de la réunion, MM. Dubail, Desmarets, Vautrain et Schœlcher, soulevèrent une grave objection : « Quel sera, dirent-ils, le mode d'élection adopté pour la nomination du chef supérieur de la garde nationale? — Le vote universel, répondit Protot. — L'élection à deux degrés, » dirent les maires. La discussion allait s'engager, quand Protot déclara que la vo-

lonté populaire était que le chef suprême de la garde nationale fût élu directement par le suffrage universel. M. Schœlcher ayant mis la question aux voix, l'avis de Protot fut adopté par tous les maires présents. On ajourna les questions de détail à une nouvelle réunion qui aurait lieu le soir à neuf heures et dans laquelle les membres du Comité viendraient discuter avec les maires, et on signa le traité de paix.

Le Comité central sent que le terrain glisse sous ses pas et craint que la population ne lui échappe. En effet, si l'Assemblée nationale accordait à Paris l'élection d'un conseil municipal, il n'y avait plus lieu à la lutte et le Comité n'avait plus de raison d'être. Il résolut de désavouer ses agents et d'exiger une concession entière ou le combat immédiat. Les délégués qu'il chargea de cette honteuse mission étaient Ranvier et Arnold; ils ne revinrent qu'assez tard dans la nuit à la mairie du deuxième arrondissement, et déclarèrent tout d'abord

que Brunel et Protot n'avaient pas qualité pour traiter et que les élections resteraient fixées au 26, parce que telle était la volonté du Comité central. Les motifs donnés par Ranvier pour justifier le manque de parole du Comité étaient plus propres à fortifier les maires dans le parti de la résistance qu'à les faire céder. « Le Comité central, disait-il, était à bout d'efforts; il avait assumé une tâche beaucoup plus lourde qu'il ne le supposait. La victoire lui était restée à des conditions si complètes qu'il se trouvait dans la nécessité de faire occuper tous les forts du sud, de faire garder toutes les portes de Paris, et de placer des hommes dans tous les postes à l'intérieur; pour ces différentes occupations il n'avait qu'un personnel insuffisant. » M. Ranvier alla même jusqu'à dire que tout son monde était sur les dents et qu'il allait en finir[1].

1. Déposition de M. Degouve-Denuncques. — Voyez aussi une lettre de M. Degouve-Denuncques au *Journal de Paris* : La Résistance, annexe, p. 347. — Nous devons

La réunion, quoique au fond très-divisée, refusa de revenir sur ce qui avait été décidé dans l'après-midi et maintint l'engagement pris pour le 30. La discussion, prolongée fort avant dans la nuit, dura plus de six heures, et on se sépara à trois heures du matin, persuadés que tout accord était rompu et que la lutte commencerait le lendemain. M. Vautrain traita les délégués du Comité de « misérables et de fourbes, parlant de liberté et n'entendant agir que par l'oppression. » Le maire du dixième arrondissement, M. Dubail, montra aussi une grande énergie; il dit à ceux qu'il croyait favorables au parti de l'insurrection : « Si vous êtes ici pour résister avec nous, c'est bien; mais sinon, il faut partir[1]. » Le principe de la résistance triomphait, et M. Dubail, chargé par la majorité de rédiger une protestation contre le nouveau manque de foi du Comité, écrivit :

ajouter que, d'après d'autres témoins, M. Schœlcher entre autres, Ranvier n'aurait rien dit de pareil.

1. Déposition de M. Dubail.

« Le Comité central manque pour la deuxième fois à la parole donnée en son nom par ses délégués. Il veut faire demain des élections sans sincérité, sans régularité, sans contrôle ; c'est la guerre civile qu'il appelle dans Paris; que la honte et le sang en retombent sur lui seul! Quant aux maires, ils engagent la garde nationale à se rallier à eux pour défendre l'ordre et la République. »

Malheureusement ce ferme langage ne représentait que l'opinion d'un côté de la réunion des maires; le parti de la faiblesse et des concessions devait triompher le lendemain. La protestation de M. Dubail fut livrée tout de suite à l'imprimeur; elle n'était pas destinée à voir le jour; il en corrigeait les épreuves, lorsque eut lieu le compromis, et son texte dut être remplacé par un autre.

Toutefois, dans la matinée du 25, rien ne faisait pressentir que la conférence, rompue la veille, dût être reprise. A 11 heu-

res du matin, les députés de Paris, de retour de Versailles, venaient d'arriver à la réunion des maires, lorsque Ranvier et Arnold entrèrent dans la salle des délibérations.

La discussion recommença au point où elle était restée la veille : « Voulez-vous, disaient les délégués du Comité, convoquer les électeurs pour le jour que nous avons choisi? Nous vous rendrons vos mairies, et les élections seront faites par vos soins. Dans le cas contraire, nous nous passerons de vous. »

L'heure était solennelle : on sentait de part et d'autre que cette conférence était la dernière, et que la lutte à main armée allait commencer. Les maires du parti de la résistance, convaincus qu'on perdait tout en acceptant la loi du Comité, tenaient bon. Quelques-uns étaient prêts à se retirer plutôt que de souscrire la transaction proposée. Voici, d'après M. Héligon, ce qui décida la majorité à signer : M. Clémenceau et M. Floquet dirent « qu'ils arri-

vaient de Versailles, et que dans les couloirs de l'Assemblée nationale il n'était question que de proclamer le duc d'Aumale lieutenant général du royaume [1]. Alors, les maires se sont jetés sur les plumes et ont signé le traité. Dubail, qui était là avec Tirard et moi pour diriger la résistance, a pris son chapeau et s'en est allé. Quant à moi, j'ai dit : « Je ne signe pas cette pièce, je n'ai pas reçu de mandat pour signer des traités, je me retire à Versailles, et je donne ma démission. »

M. Loiseau-Pinson, racontant ce qui s'était passé dans la réunion des maires au moment de la transaction, ajoute : « Il y a une chose qui nous a révoltés et a été pour beaucoup dans la décision que nous venons de prendre, c'est la proposition de nommer le prince de Joinville lieutenant général. » M. Tirard dit à son tour : « Je tiens à faire connaître le fait suivant, parce

1. M. Floquet a constaté le fait; voyez sa déposition devant la commission d'enquête du 4 septembre.

qu'il a été pour beaucoup dans la détermination prise à Paris, le lendemain samedi, par mes collègues. C'est que le bruit courait, et c'est un ministre qui me l'a appris au pied de la tribune, qu'une partie des membres de la majorité, très-froissée de la proclamation de l'amiral Saisset, croyant y voir la révélation de la pensée de se faire nommer gouverneur de Paris et de prendre la direction du mouvement, était décidée à proposer à l'Assemblée de confier le commandement de l'armée au prince de Joinville. »

Ainsi, c'est sur un bruit faux, semé perfidement pour inquiéter la conscience républicaine des maires et adjoints de Paris, que fut signé le fatal compromis appelé, trop sévèrement peut-être, la capitulation des maires. En voici le texte officiel, tel qu'il fut signé par six représentants de la Seine, sept maires et trente-deux adjoints de Paris, et à leur suite par les deux délégués du Comité central :

« Les députés de Paris, les maires et adjoints élus, réintégrés dans les mairies de leurs arrondissements, et les membres du Comité central fédéral de la garde nationale, convaincus que le seul moyen d'éviter la guerre civile, l'effusion du sang à Paris, et en même temps d'affermir la République, est de procéder à des élections immédiates, convoquent pour aujourd'hui, dimanche, tous les citoyens dans les colléges électoraux. — Les bureaux seront ouverts à huit heures du matin et seront fermés à minuit. — Les habitants de Paris comprendront que, dans les circonstances actuelles, le patriotisme les oblige à venir tous voter, afin que les élections aient le caractère sérieux qui seul peut assurer la paix dans la cité. Vive la République[1] ! »

Ce texte fut singulièrement altéré par les membres du Comité. La proclamation affi-

1. L'affiche, dont un exemplaire a passé sous les yeux de la commission, est intitulée : *Seul texte authentique* de la convention signée entre les maires, adjoints, représen-

chée par eux portait : « Le Comité central de la garde nationale, auquel se sont ralliés les députés de Paris, les maires et adjoints..... » et elle était signée par le Comité tout entier. Ce n'étaient donc plus les maires et les députés de Paris qui convoquaient les électeurs, mais bien le Comité insurrectionnel; de plus, on avait ajouté sur l'affiche falsifiée un certain nombre de signatures de magistrats municipaux qui ne figuraient pas sur l'acte original. Ce

tants de la Seine, présents à la séance, et MM. Ranvier et G. Arnold, délégués du Comité central. Elle est signée :

Les maires et adjoints de Paris :

1er	arrond.	Adolphe Adam, Meline, adjoints.
2e	—	Émile Brelay, Loiseau-Pinson, adjoints.
3e	—	Bonvalet, maire ; Ch. Murat, adjoint.
4e	—	Vautrain, maire ; de Châtillon, Loiseau, adjoints.
6e	—	Jourdan, Collin, adjoints.
7e	—	A. Leroy, adjoint.
9e	—	Desmarest, maire ; E. Ferry, André, Nast, adjoints.
10e	—	A. Murat, adjoint.
11e	—	J. Mottu, maire; Blanchon, Poirier, Tolain, adjoints.
12e	—	Grivot, maire; Denizot, Dumas, Turillon, adjoints.

n'est pas tout : les mairies ne furent pas rendues aux maires dépossédés, et, dans la plupart des arrondissements, les élections furent faites sans aucun contrôle par les membres du Comité et par leurs adhérents, personne parmi les hommes d'ordre n'étant admis à vérifier le scrutin.

On ne peut s'empêcher de remarquer le petit nombre de députés de la Seine qui prirent part à cet acte : ils étaient six sur quarante-trois? Pour ce qui regarde les municipalités, quatre arrondissements n'étaient pas représentés dans la liste des si-

13e arrond. Combes, Léo Meillet, adjoints.
15e — Jobbé-Duval, Sextus Michel, adjoints.
16e — Chaudey, Sevestre, adjoints.
17e — François Favre, maire; Malon, Villeneuve, Cacheux, adjoints.
18e — Clémenceau, maire; J. A. Lafont, Jaclard, adjoints.
19e — Devaux, Satory, adjoints.

Les représentants de la Seine présents à Paris :

LOCKROY, FLOQUET, TOLAIN, CLÉMENCEAU, V. SCHOELCHER, GREPPO.

Les délégués du Comité central de la garde nationale :

G. ARNOLD et RANVIER.

gnataires: sur vingt maires, sept seulement avaient adhéré, et, sur quatre-vingts adjoints, trente-deux avaient signé. La transaction n'avait donc été consentie que par la minorité de la réunion des maires et des adjoints de Paris. Nouvel exemple de ce fait, toujours triste à constater, qu'en temps de révolution, ce sont les minorités qui font la loi! Il faudrait encore, pour être complétement exact, déduire du nombre des signataires ceux qui faisaient partie du Comité central et ne transigeaient qu'avec eux-mêmes. Si tous les magistrats municipaux de Paris étaient restés à leur poste et avaient défendu jusqu'au bout le mandat qui leur avait été confié, la fatale transaction eût certainement été évitée.

Il y a plus : quelques-uns des signataires de l'affiche protestèrent contre l'insertion de leurs noms. André Murat signala, dans une lettre du 26 mars, la mauvaise foi du Comité. Pour un grand nombre de ceux qui avaient signé, le repentir n'attendit pas

les événements. Dans une réunion qui eût lieu chez M. Alfred André, presque immédiatement après la fatale décision, la plupart de ceux qui avaient transigé déclarèrent qu'ils ne l'avaient fait que pour éviter l'effusion du sang, et annoncèrent que, les élections faites, ils donneraient leur démission. Un adjoint, après avoir essayé de justifier sa signature, s'écria : « Ah ! je ne me le pardonnerai jamais ! »

L'union et la fermeté des magistrats municipaux pouvaient tout sauver ; c'est l'abstention des uns, la division déplorable des autres qui seules expliquent la faiblesse de la municipalité parisienne devant l'insurrection, et sa défaillance finale. Ceux qui ont conseillé la dernière transaction ont tout perdu par leur fatale entremise entre les municipalités et le Comité central, par leurs complaisances pour celui-ci, leur pression sur celle-là, par une sorte de connivence avec les insurgés, dont ils soutenaient au fond les exigences.

Le compromis aidait à tromper la population de Paris et à lui faire croire que les élections de la Commune étaient légales, puisque les maires reconnus par le Gouvernement de l'Assemblée nationale les autorisaient. Il est probable que si les maires avaient refusé de se prêter à des élections mensongères, le Comité central n'aurait pas osé les faire, ou du moins aurait rencontré un si grand nombre d'abstentions que la Commune eût été impossible. Le semblant de légalité dont elle a été revêtue n'a pas seulement nui à la cause de l'ordre dans Paris, mais dans toute la France, où ce titre vague de Commune a été exploité de la façon la plus indigne.

V

Dans la séance du 25, M. Louis Blanc sollicita de l'Assemblée nationale une approbation ou tout au moins un bill d'indemnité pour la conduite des municipalités

proposa de déclarer, par un ordre du jour motivé, « qu'en prenant en toute connaissance de cause le parti que leur imposait la plus alarmante des situations, les maires et adjoints de Paris avaient agi en bons citoyens. » Cependant, plusieurs députés de la Seine, M. Schœlcher entre autres, n'avaient donné à la transaction qu'une adhésion tardive, et M. Tirard, non-seulement avait hésité à y adhérer, mais il a déclaré qu'il s'y serait opposé et que la concession n'aurait pas eu lieu s'il eût été présent au moment où elle s'est faite[1]. Ce ne fut qu'après la motion de M. Louis Blanc à l'Assemblée nationale que M. Tirard écrivit aux habitants de son arrondissement une lettre par laquelle il s'associait à la convocation des électeurs, faite pour le lendemain par ses collègues,

1. « Ils me forcèrent à partir le vendredi matin, et c'est là, messieurs, ce que je n'hésite pas à considérer comme un malheur ; car je crois que si je n'eusse pas cédé à cette pression, et que si je fusse resté à Paris, la convention du samedi n'aurait pas eu lieu. » (Déposition de M. Tirard.)

et invitait ses administrés à se rendre au scrutin.

Les représentants de Paris publièrent encore, le 25, une déclaration collective pour engager leurs citoyens à terminer par le vote un conflit qui avait semblé un moment ne pouvoir l'être que par les armes. Faisant jusqu'au bout la part beaucoup trop égale entre l'insurrection et le gouvernement régulier, entre l'usurpation et le droit, ils disaient : « Il s'agit de savoir si le conflit qui s'est élevé entre des citoyens également dévoués à la République doit être vidé par la force matérielle ou par la force morale ; ni vos maires élus, ni vos représentants à l'Assemblée nationale n'ont pu réussir à obtenir une conciliation. »

Le même jour, samedi 25, à quatre heures du soir, l'amiral Saisset partait pour Versailles, laissant au colonel Trèves l'ordre suivant qui devait être transmis à la garde nationale : « J'ai l'honneur d'informer MM. les chefs de corps, officiers, sous-of-

ficiers et gardes nationaux de la Seine, que je les autorise à rentrer dans leurs foyers à dater du samedi 25, sept heures du soir. » On a beaucoup blâmé ce départ de l'amiral. La résistance du parti de l'ordre était-elle encore possible? La garde nationale, revenue de sa défaillance du 18 mars, pouvait-elle lutter contre le Comité central et en triompher? La question a été débattue devant votre Commission par de nombreux témoins. L'amiral Saisset a déclaré qu'il y avait insuffisance d'hommes, d'armes et de munitions; d'autres témoins, entre autres le colonel Quevauvillers, ont soutenu au contraire qu'il y avait de 15 à 20 000 hommes sous les armes; il est vrai qu'ils ont ajouté : « Mais ne sachant à qui obéir, et ne sachant pas, quand ils se trouvaient près d'un bataillon, s'il était favorable à l'ordre[1]. »

MM. Dubail, Tirard, Héligon, membres de la commission de permanence de la

1. Déposition de M. Ducuing.

réunion des maires, avaient concentré à la mairie du deuxième arrondissement la garde nationale restée fidèle au parti de l'ordre. Ils avaient une force d'environ dix mille hommes d'élite bien armés et étaient, selon plusieurs témoins de l'enquête, en état de répondre aux attaques des forces mal organisées du Comité central. Ils faisaient venir des mitrailleuses, non sans opposition de la part de quelques-uns de leurs collègues ; ils accumulaient les armes et les engins de défense, persuadés que c'était le meilleur moyen de rallier les hommes d'ordre et de liberté. De plus, ils avaient institué à la Bourse un service de payement de la solde de la garde nationale, excellent moyen pour désorganiser l'armée de l'insurrection, et rallier les gardes nationaux au parti de l'ordre. On ne saurait assez redire, en effet, combien la question des trente sous a eu d'influence sur l'insurrection du 18 mars. Dans l'état de dénûment absolu où les avait laissés

le siége, beaucoup d'honnêtes ouvriers restaient là où l'on les payait. D'un autre côté tout point d'appui extérieur manquait. En vain, la garde nationale qui garda jusqu'au 28 mars les hauteurs de Passy et du Trocadéro, avait-elle demandé que ces positions stratégiques et d'autres, telles que la gare Saint-Lazare, l'École Militaire, fussent occupées par les troupes de Versailles. Le Gouvernement se refusait avec une sage prudence à éparpiller ses forces, il reconstituait l'armée avec une merveilleuse activité et ne voulait pas compromettre cette œuvre de salut en engageant l'action sans être sûr de pouvoir la soutenir et triompher.

Votre commission n'avait pas à se prononcer sur cette grave question de la possibilité de la résistance au moment du départ de l'amiral Saisset. Vous lirez, messieurs, les dépositions dans lesquelles le pour et le contre ont été soutenus; on voudrait qu'il eût été possible d'éviter ce

second siége de Paris ; on voudrait que la résistance des bataillons de l'ordre eût été praticable ; mais quand des hommes dont le courage et l'autorité militaire sont hors de question en ont jugé autrement, comment se prononcer contre eux ? Comment ne pas admettre qu'il était bien difficile que la garde nationale, partagée entre le gouvernement de l'insurrection et celui de Versailles, pût triompher seule d'obstacles devant lesquels le Gouvernement et l'armée s'étaient retirés ? Ce qui est certain, c'est que la résistance tentée par la garde nationale eut un résultat fâcheux et imprévu. Elle désigna au Comité les bataillons qui y avaient concouru. Les officiers supérieurs de ces bataillons furent obligés de quitter Paris, et leurs hommes furent désarmés ; ce qui fit, dit un témoin, que plus tard, quand on voulut provoquer un mouvement dans Paris afin de donner la main aux troupes qui venaient de Versailles, on ne tro[illegible] [illegible]us les élé-

ments qu'on cherchait: ils avaient été détruits par le Comité central et la Commune.

Les signataires de la convention du 25 mars se défendent en disant qu'ils ont été jusqu'à la limite du possible; qu'ils ont tenu huit jours le Comité central en échec, et que ces huit jours ont permis au gouvernement d'organiser son armée et de vaincre plus tard l'émeute, tandis qu'il aurait été emporté si la lutte avait commencé plus tôt. Selon eux, c'en était fait de l'Assemblée nationale et du gouvernement, si, le premier jour, les maires de Paris ne s'étaient pas jetés entre le Comité central et Versailles. Quand bien même cette assertion serait vraie, ce qui est loin d'être démontré, la transaction des maires n'en serait pas moins un acte profondément regrettable; ils représentaient seuls le pouvoir légal, ils devaient se retirer devant l'émeute et non pactiser avec elle. La question de droit et de devoir domine

ici la question militaire et celle du calcul des probabilités et des forces. La concession faite par les maires a failli avoir des conséquences terribles pour notre malheureux pays, en donnant une ombre de légalité au règne de la Commune. Vous en avez jugé ainsi, messieurs, et vous l'avez condamnée dans votre séance du 27 mars, lorsque vous avez décidé, à la presque unanimité, que la proposition de M. Louis Blanc et de ses collègues ne serait pas prise en considération, et refusé ainsi le bill d'indemnité demandé[1].

Vous prononceriez aujourd'hui le même verdict. Représentants et gardiens du grand principe de la souveraineté nationale, vous ne souffririez, pas plus à Paris qu'ailleurs,

1. « Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue Commune et les maires pour en appeler aux élections. Elles se feront sans liberté et, dès lors, sans autorité morale. Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance : l'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs. » (Dépêche de M. Thiers aux départements.)

qu'une minorité factieuse prétendît se substituer au pouvoir légal que vous avez constitué. C'est de votre pensée que s'inspirait le chef de l'État dans la mémorable séance du 27 mars 1871. Tandis que tout semblait conspirer à la ruine et à la honte de notre pays, M. Thiers, comptant sur la force du droit et sur votre appui, consolait et rassurait la France dans un noble et simple langage qui contrastait avec l'emphase déclamatoire des défenseurs plus ou moins avoués de l'insurrection. « Cette « grande nation, disait-il, qui est encore « si puissante malgré tous ses malheurs, « ne laissera pas triompher dans son sein « les misérables qui voudraient la couvrir « de sang, de confusion et de ruines ! « Non, la France restera maîtresse d'elle-« même, digne de ses destinées, digne de « son passé et digne aussi, je l'espère, de « son avenir. Oui, cet avenir sera con-« forme à tout ce que la Providence a « donné à la France dans tous les temps,

« et qu'elle ne lui refusera pas pour la
« première fois dans ces jours de calamités
« où nous sommes. Elle aura eu ses
« épreuves douloureuses à traverser, mais
« elle les traversera, et j'espère qu'elle en
« sortira avec sa grandeur immortelle,
« que rien n'a encore atteint sérieuse-
« ment. »

CHAPITRE CINQUIÈME

Élections de la Commune. — Partis qui la divisent. — Commissions administratives correspondant aux divers ministères. — Démissions de quelques membres. — La Banque de France et la Commune. — Persistance du Comité central. — Marche des insurgés sur Versailles. — Leur défaite. — Loi des otages. — Mise en accusation de M. Thiers et de ses ministres. — Arrestations, pillages, suppressions de journaux. — Ligue de l'Union des droits de Paris, son programme, ses premières démarches. — Décret contre la colonne de la place Vendôme. — Élections complémentaires. — Appel à la province. — Ateliers livrés aux sociétés coopératives. — Démolition de la maison de M. Thiers. — Suspension d'armes à Neuilly. — Congrès des délégués des villes de France à Bordeaux. — Chapelle Bréa, monument expiatoire démolis. — Comité de salut public. — Rossel remplacé par Delescluze. — Persécutions religieuses. — Congrès de Lyon. — Appel aux grandes villes. — Chute de la colonne. — Incendies. — Massacre des otages. — Le Comité central remplace la Commune. — Dernières tentatives de la Ligue de l'union. — Entrée de l'armée.

I

Les élections pour la Commune eurent lieu le 26 mars, et la transaction des maires entraîna un trop grand nombre d'électeurs à prendre part au scrutin. « En voyant

les maires accepter la candidature, beaucoup d'honnêtes gens se dirent : Il faut voter, puisque nos maires acceptent la situation et se font candidats[1]. » On ne doit pas oublier non plus que la veille de l'élection il n'était encore question que d'un conseil municipal ; le nom de Commune ne fut adopté que le lendemain. Toutefois, dans beaucoup de quartiers, les électeurs du parti de l'ordre s'abstinrent complétement, et si l'on compare le nombre des électeurs inscrits à celui des votants, on peut dire que les élections du 26 mars, faites sans droit, sans listes électorales, sans surveillance, sans garanties aucunes, ne furent que l'œuvre d'une

1. Déposition de M. Hervé ; enquête sur le 18 mars. — Un maire de Paris a émis devant nous cette opinion : « S'il n'y avait pas eu ce qu'on a appelé d'un mot qui est peut-être un peu dur, la capitulation des maires, les municipalités étaient restées complétement en dehors ; que les élections eussent été faites uniquement par le pouvoir nouveau issu de l'insurrection, on serait allé très-peu aux urnes électorales et il y aurait eu un véritable [illegible] pour la Commune. »

faible minorité; une partie des élus n'obtint pas même le huitième des voix des électeurs inscrits.

Les élus étaient au nombre de quatre-vingt-six. Si l'on s'en rapporte au témoignage de l'un d'eux, treize appartenaient au Comité central[1]; dix-sept à l'Internationale[2]; vingt au groupe des Blanquistes, à la presse radicale et au parti ultra-révolutionnaire[3]; vingt et un étaient des orateurs de clubs, des notabilités des réunions publiques[4]. Le parti modéré ou bourgeois, comme on disait alors, comptait

1. Bergeret, Ranvier, Billioray, Henry Fortuné, Babick, Géresme, Eudes, Jourde, Blanchet, Brunel, Clovis Dupont, Mortier et Antoine Arnaud.

2. Varlin, Theisz, Avrial, Malon, Langevin, Victor Clément, Duval, Frænkel, Assi, Vaillant, Beslay, Pindy, Chalain, Clémence, Eugène Gérardin, Lefrançais, Dereure.

3. Blanqui, Tridon, Ranc, Protot, Rigault, Ferré, Chardon, Arthur Arnould, Jules Vallès, Verdure, Cournet, Jean-Baptiste Clément, Paschal Grousset, Jules Miot, Gambon, Félix Pyat, Delescluze, Vermorel, Flourens et Robinet.

4. Amouroux, Jules Allix, Champy, Émile Clément, Demay, Charles Gérardin, Goupil, Ledroit, Lefèvre, Léo Meillet, Martelet, Ostyn, Oudet, Puget, Régère, Rastoul, Urbain, Ulysse Parent, Fruneau, Parisel et Descamps.

quinze membres qui, presque tous, faisaient partie des municipalités parisiennes [1]. Ces derniers n'acceptèrent pas le mandat qui leur était imposé et donnèrent presque tous leur démission sans avoir siégé. Vers le 10 avril, il y eut six nouvelles démissions, parmi lesquelles on remarque celle de M. Ranc. Il était bien tard alors pour échapper aux terribles responsabilités déjà encourues [2].

Deux grands partis divisaient la Commune, les jacobins ou blanquistes, qui représentaient l'esprit de violence et prenaient pour type la Commune de 1792. Leur chef avoué, et reconnu de tous, Blanqui, avait été nommé dans le vingtième arrondissement, bien qu'il fût dès lors en prison par suite de sa participation au 31 octobre. L'idéal de ce groupe était le régime du

1. Desmarest, E. Ferry, Nast, A. Adam, Méline, Rochard, Baré, Brelay, Loiseau-Pinson, Tirard, Chéron, A Leroy, Ch Murat, Marmottan et de Bouttelier.

2. Ceux qui se retirèrent avec M. Ranc étaient : Ulysse Parent, Robinet, Lefèvre, Fruneau et Goupil.

Comité de salut public, dont ils parvinrent à la fin de leur domination éphémère à rétablir le nom, sans jamais atteindre à autre chose qu'à une parodie aussi ridicule qu'odieuse des hommes de la Convention. Ce n'était pas pourtant une pure fantaisie d'anachronisme, qui portait ce parti à faire revivre le titre du fameux comité de 1793 : il voulait que la Terreur eût aussi sa restauration. Le second parti appartenait aux socialistes de l'Internationale ; ceux-là avaient un programme arrêté : ils ne voulaient pas la domination, mais la destruction complète de la société. Les deux partis avaient fait pour arriver au pouvoir une alliance, qui ne tarda pas à être brisée, et leur rivalité d'influence, comme leur antagonisme d'opinion, a rempli le règne de la Commune.

Le titre de Commune était habilement choisi. Pour la masse, il signifiait l'établissement de franchises municipales que promettaient le Gouvernement et l'Assemblée,

que demandaient les maires issus du suffrage universel, comme les députés de Paris, c'est-à-dire le rêve de la bourgeoisie parisienne depuis longues années. Pour les jacobins, la Commune rappelait la dictature révolutionnaire de 1792, concentrant tous les pouvoirs et s'imposant à la France entière. Enfin, pour les sectaires de l'Internationale, la Commune, dans le vague de son titre, était une première satisfaction aux aspirations des classes ouvrières, un être collectif concentrant toutes les forces sociales, possédant le sol et l'industrie et distribuant, pour l'exploitation de l'un et de l'autre, les rôles et les profits entre les adeptes. La Commune, unique propriétaire, apparaissait aux yeux des communistes purs comme le but définitif.

Le nouveau gouvernement fut proclamé avec éclat; les parades révolutionnaires sont restées chères aux jacobins. Une draperie rouge à crépines d'or couvrait une partie de la façade de l'Hôtel de Ville, et

cachait le bas-relief de Henri IV, que l'on n'avait pas encore eu le temps de faire disparaître. Sur un fût de colonne, était le buste de la Liberté, coiffé du bonnet rouge et entouré de drapeaux rouges; au-dessus, une estrade, au centre de laquelle est un siége plus élevé pour le président; une batterie d'artillerie, rangée sur le quai, est prête à saluer la proclamation des votes. A quatre heures, un long roulement de tambours se fait entendre, le Comité central monte sur l'estrade, le canon tonne, les vivats retentissent, les fanfares éclatent, les tambours et les clairons battent aux champs. Assi prononce un discours, d'autres orateurs lui succèdent, et le nouveau gouvernement publie une déclaration pour notifier son existence à Paris et à la France.

Il faut rapprocher la description de cette parade extérieure du tableau qu'un des témoins de l'enquête, M. Tirard, l'un des élus de la Commune, a fait à votre commis-

sion de ce qui se passait ce jour-là même à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. « Je m'y rendis le lundi soir, a-t-il dit. C'était une bacchanale effroyable; on mangeait dans tous les couloirs, il y avait des orgies dans toutes les salles, il y avait partout une odeur de vin, c'était quelque chose d'affreux. La réunion avait lieu dans la salle du conseil municipal; à peine y étais-je entré qu'un membre se leva pour demander ma mise en accusation, en disant que j'étais un traître. » Un autre membre proposa de déclarer que l'assemblée municipale se formât en conseil de guerre; un autre déclara que la Commune de Paris avait un pouvoir constituant qui s'étendait à toute la France, et il demanda qu'on envoyât partout des délégués ou commissaires. — A propos de la vérification des pouvoirs, M. Tirard entendit proclamer que la Commune ne reconnaissait aucune des lois antérieures, qu'il n'y avait pas d'autres lois que celle qu'elle ferait.

Le nouveau gouvernement se mettait, dès le premier jour, au-dessus des lois.

Voilà donc la Commune proclamée à l'Hôtel de Ville et en possession de Paris. Elle va y régner soixante-douze jours sans opposition. L'histoire détaillée de ce trop long règne serait pleine d'enseignements, mais ce n'est pas ici le lieu de la raconter, et d'ailleurs les éléments font défaut. Les documents les plus importants sont entre les mains de la justice. Votre Commission n'a pas pu entendre les hommes qui ont joué un rôle dans le gouvernement de l'Hôtel de Ville ou dans la lutte fratricide soutenue dans Paris; ils étaient presque tous accusés ou en fuite. C'eût été d'ailleurs mêler notre enquête à celle qui se faisait chaque jour devant les conseils de guerre, et vous nous aviez donné pour première mission, messieurs, de n'élever aucun conflit avec l'autorité judiciaire. Nous n'avons donc pas cherché à interroger les accusés, et nous n'essaye-

rons pas de vous donner ici un résumé des débats qui ont lieu dans d'autres enceintes. Les instructions sont encore pendantes, les arrêts ne sont pas définitifs, votre commission des grâces est nantie d'une masse de dossiers, et nous ne devions pas songer à émettre une opinion qui pouvait influer sur la décision de ceux qui ont le pénible devoir de choisir entre l'indulgence et l'exécution de la loi. Quand la justice aura achevé son œuvre, l'histoire prononcera son verdict; nous croyons qu'il sera sévère. Il ne nous appartient pas de le devancer. La tâche que vous nous avez déléguée est purement politique; nous n'avons à chercher, dans les faits accomplis et dans les crimes commis, que l'indice des idées fausses, des principes erronés, des systèmes menteurs qui ont rendu possible l'insurrection du 18 mars, et la preuve des fautes ou des défaillances qui ont paralysé la défense de la société et amené le triomphe de la Commune. Aussi avons-nous ra-

conté dans le plus grand détail les événements qui ont préparé l'insurrection, parce que tant que la lutte a été possible dans Paris, tant que le parti de la résistance s'y est maintenu, il nous a semblé que chaque fait servait à montrer comment et pourquoi le parti de l'ordre et du bon sens avait succombé. Mais, à l'heure où le parti démagogique va régner sans conteste, mêler les crimes les plus odieux aux actes les plus insensés, nous ne pouvons songer à les énumérer : ils ne laisseront, hélas ! qu'une trop longue trace dans nos annales.

II

La première séance de la Commune fut convoquée pour le mercredi 29 mars, que les fanatiques imitateurs du passé dataient du 8 germinal an 79. Le lendemain, le *Journal officiel* paraissait sous le titre de *Journal officiel de la Commune de Paris* et contenait trois décrets par lesquels le

gouvernement de l'Hôtel de Ville faisait, dès ses premiers pas, appel aux appétits brutaux de ses adhérents. Le premier abolissait la conscription, et statuait qu'aucune force armée autre que la garde nationale ne pourrait être créée ou introduite dans Paris. Le second remettait aux locataires les termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871. Le troisième suspendait la vente des objets déposés au mont-de-piété.

Puis, comme si elle avait eu la France entière à administrer, la Commune décida qu'elle se formerait en commissions, correspondant à peu près aux attributions des divers ministères, sauf celui des cultes, dont le budget fut déclaré supprimé. Elle indiquait ainsi, dès sa première séance, qu'elle se considérait comme gouvernement et non plus comme conseil municipal. Elle faisait acte d'hostilité contre tous les cultes établis, en même temps qu'elle commençait à mettre en pratique les théories socialistes sur le crédit. Cette

attitude provoqua de nombreuses démissions, parmi lesquelles il faut citer celles de MM. Desmarest, Tirard, Adolphe Adam, etc. Par contre, MM. Delescluze et Cournet écrivirent au président de l'Assemblée nationale qu'ils optaient pour la Commune et renonçaient à leur mandat de député.

S'emparer de toutes les administrations, nommer des délégués à tous les ministères était chose facile ; mais il fallait de l'argent pour le nouveau gouvernement. Les ressources laissées dans quelques ministères, lors de la retraite précipitée des administrations à Versailles, avaient été bien vite épuisées. La Commune eut recours à la Banque de France, dont l'administration n'avait pas quitté Paris et ne pouvait pas le quitter ; car, comment faire sortir, sans l'autorisation du Comité central, l'immense convoi nécessaire pour emporter les valeurs conservées rue de la Vrillière ? La Banque possédait des fonds appartenant à la ville de Paris. Un premier à-compte prélevé sur

ces fonds avait été autorisé par le gouverneur de la Banque avant la retraite de cet administrateur à Versailles. Après son départ, le danger s'accrut chaque jour pour notre premier établissement financier. Le sous-gouverneur resté à Paris parvint, à force d'énergie, de courage et de présence d'esprit, à sauver le dépôt de la fortune publique; sa conduite console des défaillances trop souvent signalées dans ce rapport, et prouve ce que peut un homme de cœur animé du sentiment du devoir. Vous lirez, messieurs, dans la déposition de notre honorable collègue, M. le marquis de Plœuc, comment la Banque a pu échapper pendant soixante-douze jours aux réquisitions, au pillage et à l'incendie. Il y avait là plus de trois milliards en valeurs réalisables; l'intérêt de la fortune publique, comme celui d'un grand nombre de fortunes privées, était engagé dans le salut de notre grand établissement de crédit. A peine quelques millions, appartenant pour

la plus grande partie à la ville de Paris, ont été livrés à la Commune. Le reste a été sauvé, grâce au concours que le sous-gouverneur a trouvé dans le délégué de la Commune, M. Beslay, dont l'utile appui a permis de conjurer le péril ; grâce surtout au dévouement des membres du conseil de régence et du nombreux personnel de la Banque. Tous les employés, au nombre de plus de cinq cents, rangés en trois compagnies, ont défendu l'arme au bras l'établissement confié à leur garde et à leur patriotisme ; il n'y a pas eu une défection, pas une hésitation ; chacun a fait son devoir. Nous aimons à citer ce fait, qui honore la population de Paris. Une ville qui compte de tels groupes est loin d'appartenir au parti du désordre. Le même fait se serait peut-être produit dans d'autres administrations, si la direction n'eût pas manqué. Nous savons, notamment, qu'au ministère des finances, dans les premiers jours de l'insurrection comme

au moment de l'incendie, le dévouement de courageux employés n'a pas fait défaut. C'est grâce à eux qu'on a pu sauver le grand-livre de la Dette publique.

Pendant que la Commune s'installait dans le palais municipal et s'emparait de toutes les administrations, le Comité central ne s'était pas dissous ; quelques-uns de ses membres siégeaient, il est vrai, à l'Hôtel de Ville, mais le Comité n'en restait pas moins en permanence rue de la Corderie, et présidait aux préparatifs de la guerre. Il s'agissait pour le moment de marcher sur Versailles, si l'Assemblée nationale ne ratifiait pas la Commune. Nous verrons le Comité central garder la haute direction des opérations militaires, jusqu'au moment où il effacera tout à fait la Commune. La lutte s'engagea, le 2 avril, par une rencontre à Courbevoie de cinq bataillons de gardes nationaux fédérés avec quelques troupes de l'armée de Versailles qui venaient faire une reconnaissance. Les

insurgés furent complétement battus, nos troupes occupèrent les positions de Courbevoie et s'emparèrent avec beaucoup d'entrain et d'élan, de la barricade qui défendait l'entrée du pont de Neuilly. Le lendemain, M. Thiers faisait connaître ce succès dans une circulaire adressée aux préfets, procureurs généraux, etc., et dans laquelle il disait en finissant : « Les misérables que la France est réduite à combattre ont commis un nouveau crime : le chirurgien en chef de l'armée, M. Pasquier, s'étant avancé seul et sans armes trop près des positions ennemies, a été indignement assassiné. » Dans le même numéro de l'*Officiel* une note émanée évidemment du cabinet du chef du pouvoir exécutif, qualifiait ainsi les actes de la Commune :

« Ils ont installé un véritable comité de salut pulic et organisé dans Paris un commencement de terreur qu'heureusem[illegible] la présence de l'Assemblée à Versailles [illegible] nature à limiter. » Plus loin, l'auteu[illegible] la

note, repoussant les injures et les menaces adressées à l'Assemblée nationale par les hommes de l'Hôtel de Ville, les accusait de vouloir détruire « la dernière ressource, peut-être le dernier asile, en face des Prussiens, de la nationalité française. » Il ne s'agissait pas alors de regretter que l'Assemblée ne fût pas à Paris ; on sentait que sa présence à Versailles était la meilleure chance de salut du pays. On répétait sur tous les tons que, seule, cette présence de l'Assemblée à Versailles avait permis au Gouvernement de sauver la France en quittant Paris. Le *Journal officiel*, parlant, dans une note émanée de la même source, de la translation de toutes les administrations à Versailles, disait : « Elle marquera dans l'avenir la fin du despotisme jacobin qui, mieux armé que jamais pour tout saisir, est mis ainsi dans l'impuissance de rien atteindre. Tandis que dans le palais, sur le fronton duquel on lit : A TOUTES LES GLOIRES DE LA FRANCE, l'administration de la

France s'exerce avec sa régularité habituelle, et que l'Assemblée, dernier asile de notre nationalité française, jouit pour ses séances d'une parfaite sécurité, l'insurrection, assiégée dans Paris, privée des postes et des télégraphes, se meurt dans son triomphe. Séparée du reste du monde, elle épuise dans un cercle de fer sa rage impuissante [1]. »

Le 2 avril, la commission exécutive de la Commune annonça à la garde nationale parisienne l'échec de Courbevoie par une proclamation où l'on comptait un peu trop sur la crédulité et la sottise des Parisiens; on y lisait: « Les conspirateurs royalistes ont attaqué avec les zouaves pontificaux et la police impériale..... Les chouans de Charette, les Vendéens de Cathelineau, les Bretons de Trochu, flanqués des gendarmes de Valentin ont couvert de mitraille et d'obus le village inoffensif de Neuilly et engagé la

1. *Journal officiel* du 9 avril.

guerre civile.... » On alla jusqu'à faire brûler publiquement sur la place de l'Hôtel de Ville un drapeau blanc fleurdelisé que l'on disait pris sur les troupes de Versailles. La Commune ne se borna pas à ces démonstrations ridicules. Ne reculant point devant un moyen d'intimidation que les plus mauvais jours de 93 n'avaient pas connu, elle décrète une loi des otages, qui dépasse de beaucoup la fameuse loi des suspects de Merlin de Douai. « Toute personne prévenue de complicité avec le Gouvernement de Versailles sera immédiatement incarcérée ; un jury d'accusation statuera dans les quarante-huit heures, et tous les accusés retenus par le verdict du jury seront les otages du peuple de Paris. Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus par la Commune. » C'était revenir aux lois des barbares, à la peine

du talion dans ce qu'elle a de plus brutal. Le crime de complicité avec Versailles, comme autrefois celui de lèse majesté à Rome, était un crime élastique avec lequel on pouvait atteindre tout le monde. Aussi arrêta-t-on des prêtres, des religieux, des magistrats, des citoyens inoffensifs, sans même se donner la peine de leur imputer le crime de complicité avec Versailles. En même temps, rien n'était épargné pour exciter la haine du peuple contre des classes entières de citoyens. L'un des journaux de l'insurrection, *La Montagne*, disait : « Les marchands veulent nous vendre et les prêtres nous crucifier. Hier, on a arrêté des moines qui avaient de la poudre dans leurs tabernacles et des balles pour grains de rosaire. »

A la suite de l'échauffourée de Courbevoie et de Neuilly, un conseil de guerre des fédérés décida qu'on marcherait le lendemain sur Versailles. Les forces des insurgés furent divisées en trois corps. L'un

confié à Eudes, l'assassin de la Villette, devenu général, attaqua par Clamart en s'appuyant sur le fort de Vanves; le second s'avança sous la protection du fort d'Issy vers Meudon ; le troisième marcha sur Rueil sans tenir compte de la forteresse du Mont-Valérien, dont quelques décharges suffirent pour balayer et mettre en fuite les bataillons qui s'étaient avancés de ce côté. A Meudon et à Châtillon, les fédérés furent vaillamment repoussés par les gardiens de la paix et par les gendarmes. Flourens fut tué à Rueil. C'était une défaite décisive; l'insurrection, renfermée dans Paris, devait renoncer dès lors, et renonça, en effet, à l'illusion de pouvoir marcher sur Versailles; mais les moyens formidables de défense qui restaient à sa disposition devaient trop longtemps prolonger la lutte. Paris allait soutenir un second siége.

La Commune, pour se venger de sa défaite met en accusation M. Thiers et ses

ministres comme fauteurs de la guerre civile. « Leurs biens devront être saisis et mis sous le séquestre jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple. » Il ne suffit pas aux hommes de l'Hôtel de Ville de sévir contre des absents, ils veulent des otages. Mgr Darboy est arrêté le premier, il est impliqué dans un prétendu complot contre la sûreté de l'État. Le vénérable abbé Croze, aumônier des prisons, le père Ducoudray, recteur de l'école Sainte-Geneviève, le père Olivaint, supérieur de la maison de la rue de Sèvres, l'excellent et vénéré curé de la Madeleine, M. Deguerry, ont l'honneur d'être inscrits les premiers sur cette liste des otages de la Commune qui devait devenir une liste de mort. Et Paris, morne et silencieux, laissait faire. On ne prenait pas encore la Commune au sérieux, on lisait avec une sorte de curiosité stupide et indifférente ces affiches blanches qui couvraient les murs et où l'atroce le disputait au ridicule.

Quand on a vu Paris dans ces tristes jours, on comprend le règne de la Terreur : l'apathie des honnêtes gens en 1871 explique celle de nos pères en 1793. Les arrestations civiles furent plus nombreuses encore que celles faites dans le clergé. Le président Bonjean, Gustave Chaudey, le banquier Jecker, dominaient par la notoriété de leurs noms la foule des nouveaux suspects. On arrêtait en masse des agents de police, des sergents de ville, des gendarmes, coupables d'avoir défendu l'ordre et les lois.

Au nom de la liberté de conscience, le budget des cultes, condamné tout d'abord, demeurait supprimé. Les auteurs du décret invoquaient la liberté comme le premier des principes de la République, mais ils ajoutaient que « le clergé avait été le complice des crimes de la monarchie, » c'était donc le clergé qu'on voulait frapper et punir ; la suite ne l'a que trop montré. Au moment où nous sommes, on se bornait encore aux arrestations et au pillage. Les maisons des

Jésuites, des Lazaristes et des Dominicains furent fouillées et dévastées.

En même temps que la Commune préludait ainsi aux atrocités qu'elle méditait, elle protégeait la liberté de la presse en supprimant les journaux. Le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, *Paris-Journal*, étaient frappés d'interdit.

La transaction du 26 mars entre les municipalités de Paris et le Comité central n'avait, on l'a vu, abouti qu'à assurer l'établissement de la Commune, sans enlever à ceux qui avaient provoqué ou signé ce déplorable compromis le désir d'amener une conciliation entre le gouvernement régulier et l'insurrection. Dès le 5 avril, d'anciens maires, des représentants de Paris, des hommes marquants du parti démocratique, parmi lesquels étaient MM. Ranc, Floquet, Clémenceau, Lockroy, Corbon, Edmond Adam, réunis dans les bureaux de l'*Avenir National*, fondèrent, sous le titre de « Ligue de l'Union républicaine

pour les droits de Paris, » une association qui avait pour but d'intervenir entre la Commune et l'Assemblée nationale[1]. Les bases du programme adopté étaient: « 1° la reconnaissance de la République; 2° la reconnaissance du droit de Paris à se gouverner, à régler, par un conseil librement élu et souverain dans la limite de ses attributions, sa police, ses finances, son assistance publique, son enseignement et l'exercice de la liberté de conscience; 3° la garde de Paris exclusivement confiée à la garde nationale, composée de tous les électeurs valides. »

Le même jour, la ligue de l'Union républicaine adressait une sorte de sommation à la Commune et à l'Assemblée nationale, et convoquait pour le lendemain, à la Bourse,

1. On voulait d'abord simplement donner à l'association le titre de *Ligue de conciliation*. — Voyez la déposition de M. Floquet, Enquête sur le 18 mars. — Il annonce la publication des procès-verbaux de la *Ligue de l'Union républicaine pour les droits de Paris*. Ils n'ont pas encore paru.

tous ceux qui voudraient prêter leur concours à son action médiatrice. La Commune répondait par le terrible décret des otages dont le préambule avouait nettement l'intention de rétablir la loi du talion. « Le peuple, y était-il dit, prendra œil pour œil et dent pour dent. Puis, la Commune interdisait la réunion convoquée à la Bourse, ou toute autre manifestation analogue, par une affiche qui portait : « La conciliation est une trahison ! » Ces façons dictatoriales n'arrêtèrent pas ceux qui dans la presse comme dans la bourgeoisie de Paris, travaillèrent jusqu'à la dernière heure à concilier ce qui était inconciliable. Ils considéraient l'Assemblée et la Commune comme des belligérants et ne comprenaient pas qu'entre l'insurrection du 18 mars et le gouvernement légal du pays, il n'y avait de possible que le triomphe absolu ou la soumission de l'insurrection.

Chaque jour des projets de transaction paraissaient dans les journaux ou étaient

proposés dans les réunions de la Ligue. Le 7, le journal *Le Temps* en publiait un d'après lequel Paris aurait confié ses pleins pouvoirs à M. Louis Blanc qui se serait entendu avec M. Thiers. Le même jour, un second projet était formulé dans une lettre adressée à M. Thiers par un certain nombre d'habitants du quartier des Écoles, et un troisième paraissait dans le *Le Cri du Peuple*. L'idée fondamentale de tous ces projets était la constitution de Paris en un État autonome, parfaitement indépendant du reste de la France et s'administrant lui-même. C'était insensé! et pourtant l'on s'étonnait à Paris que M. Thiers et l'Assemblée nationale ne s'empressassent pas d'adhérer à des propositions qui aboutissaient en définitive à la reconnaissance de la Commune et du droit de l'insurrection. A Versailles, quelques députés de Paris s'associaient aux efforts de la Ligue dans la généreuse illusion d'éviter ou d'arrêter l'effusion du sang, et aussi parce

qu'ils croyaient tout sauver en faisant adopter aux deux partis en lutte, le maintien de la forme républicaine. D'autres groupes venaient en aide à la Ligue : les francs-maçons, en adressant aux combattants les devises humanitaires de leur ordre ; diverses corporations ouvrières ou industrielles, en lui prêtant le poids de leur nombre et de leur influence.

Le 9 avril, les membres de la Ligue se réunirent à l'École centrale pour proposer un armistice au Gouvernement. Le programme, toujours le même, fut apporté à Versailles par des délégués qui virent M. Thiers, mais n'en obtinrent que cette réponse bien naturelle : « Il faut que l'insurrection désarme d'abord. » Le 10, la Ligue publiait une adresse à tous les Français, dans laquelle elle développait le même programme. Des délégués allaient de nouveau trouver M. Thiers, et donnaient, le 13, le compte rendu détaillé de leur mission. Le 14, ils étaient reçus à

l'Hôtel de Ville, et, le 15, une note paraissait dans l'*Officiel* de l'insurrection, constatant que la Commune avait déclaré n'avoir rien à répondre. Malgré l'insuccès de ses démarches à l'Hôtel de Ville comme à Versailles, la Ligue persistait dans ses espérances et chargeait de nouveaux délégués de poursuivre son œuvre. Nous la verrons continuer ainsi jusqu'à la reprise de Paris, et protéger, plus qu'elle ne le croyait peut-être, la Commune jusque dans son agonie. Il importe, et il est essentiellement de notre sujet, de signaler ces efforts persévérants que rien n'a pu décourager. Ils ont contribué à faire vivre la Commune en lui donnant l'appui d'hommes honnêtes, qui ne participaient à aucun excès, mais qui consacraient, par une sorte d'adhésion morale, le droit qu'elle s'arrogeait de soutenir, les armes à la main, une évidente usurpation.

III

A partir du 5 avril, une surveillance étroite est exercée sur toutes les voies de communication qui permettent de sortir de Paris. La Commune vient de réorganiser dans la garde nationale les compagnies de marche ; elle a décidé que tous les citoyens de dix-sept à trente-cinq ans, non mariés, feraient partie des bataillons de guerre. Il s'agit de les empêcher de se soustraire par la fuite au décret de la Commune. Le ridicule se mêlant à l'odieux, Paschal Grousset, en sa qualité de délégué aux relations extérieures, notifie officiellement aux puissances étrangères la constitution du gouvernement communal de Paris, mais aucune puissance ne daigne lui répondre. La lettre plus étrange encore, s'il est possible, qu'il écrit au général prussien, commandant l'armée d'occupation, pour lui demander si le Gouvernement de Versailles a

payé les millions du premier à-compte de notre rançon, et si l'on peut compter sur la prochaine évacuation des forts et du département de la Seine, reste aussi sans réponse [1].

Déçus dans leur espérance de s'emparer de Versailles par un coup de main, renfermés dans un cercle de fer qui allait se resserrer de jour en jour, les hommes de l'Hôtel de Ville sentirent qu'ils n'avaient d'espérance que dans l'appui et le concours de la province. C'est de ce côté que tendirent tous leurs efforts, et ils ne négligèrent rien pour provoquer partout la révolte

1. Voici le texte de ces deux pièces : « Le soussigné, membre de la Commune de Paris, délegué aux relations extérieures, a l'honneur de vous notifier officiellement la constitution du gouvernement communal de Paris. Il vous prie d'en porter la connaissance à votre Gouvernement; et saisit cette occasion de vous exprimer le désir de la Commune de resserrer les liens fraternels qui unissent le peuple de Paris au peuple que vous représentez. »

La seconde était adressée personnellement au général de Fabrice. « Général, écrivait Paschal Grousset, le délégué de la Commune aux relations extérieures a l'honneur de vous adresser les observations suivantes : La ville de

contre l'Assemblée nationale et faire proclamer la Commune. Grâce à la tolérance des Prussiens et à l'insuffisance des moyens dont disposait le Gouvernement, qui n'avait pas assez de troupes pour garder toutes les issues, leurs délégués communiquaient chaque jour avec la province, et l'inondaient de leurs journaux. Ils allèrent jusqu'à employer les ballons pour répandre partout leurs proclamations; dans l'une d'elles, spécialement destinée aux campagnes, on lisait : «Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la propagande infâme organisée dans les départements par

Paris est intéressée au même titre que le reste de la France à l'observation des conventions de paix conclues avec la Prusse, elle a donc le devoir de connaître comment le traité s'exécute. Je vous prierai, en conséquence de vouloir bien me faire savoir, notamment, si le Gouvernement de Versailles a fait un premier versement de cinq cent millions, et si, par suite de ce versement, les chefs de l'armée allemande ont arrêté la date de l'évacuation de la partie du département de la Seine et aussi des forts qui font partie intégrante du territoire de la Commune de Paris. Je vous serai obligé, général, de vouloir bien me renseigner à cet égard. »

le Gouvernement de Versailles, pour noircir le mouvement sublime de la population parisienne. Paris n'aspire qu'à fonder la République et ses franchises communales; s'il est sorti du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret. Il n'aspire qu'à se renfermer dans son autonomie. »

Le Gouvernement répondait avec raison à cette apologie par une simple énumération des faits et gestes de la Commune, insérée à l'*Officiel* : — « Suppression absolue de la liberté d'aller et de venir et de toutes les libertés individuelles; espionnage et délation en permanence; confiscation et vol des caisses publiques; arrestation et condamnation des honnêtes gens, élargissement des condamnés; armement des repris de justice; visites domiciliaires; réquisitions forcées; pillage des entrepôts et des maisons de banque; spoliations à main armée; enrôlement forcé des citoyens pour la guerre civile; prise d'otages; ac-

habilitation de l'assassinat; exercice systématique du brigandage sous toutes les formes; — voilà les bienfaits qu'assure à la ville de Paris une insurrection qui ne trouve pas assez libérales les lois votées par l'Assemblée. »

Une décision ridiculement hypocrite du délégué de la guerre déclare que beaucoup de gardes nationaux, quoique mariés, tiennent à honneur de défendre l'indépendance municipale. En conséquence, de dix-neuf à quarante ans, le service sera obligatoire pour les gardes nationaux mariés ou non. L'arrestation des prêtres continue sur une grande échelle, et le dimanche 16 avril, le libre exercice du culte est, de fait, suspendu grâce à l'occupation ou à la fermeture des églises, grâce aux menaces et aux persécutions dirigées contre les membres du clergé [1]. Paris

1. L'arrêté du citoyen Le Mousse, pour le XVIIIe arrondissement, portait : « Attendu que les prêtres sont des bandits et que les églises sont des repaires où ils ont

est soumis à un régime aussi humiliant que terrible; la liberté du travail et du commerce n'est pas plus respectée que la liberté de conscience ou celle des opinions: les réquisitions violentes de denrées ou de marchandises répondent aux arrestations arbitraires et aux enrôlements forcés. Ce n'est pas tout; la Commune s'en prend aux monuments, elle menace ce qui fait l'orgueil de Paris, ce qui rappelle à la France humiliée et vaincue ses gloires d'autrefois. Le 12 avril, on lisait avec stupeur dans les journaux et sur les murailles: « La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole

assassiné moralement les masses en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu, le délégué civil des Carrières près l'ex-préfecture de police, ordonne que l'église Saint-Pierre de Montmartre sera fermée et décrète l'arrestation des prêtres et des ignorantins. » L'historien de la révolution du 18 mars, auquel nous empruntons ce texte, se borne à trouver l'épithète de bandits appliquée d'une manière peut-être un peu trop générale! (*Histoire de la révolution du* 18 *mars*, par Lanjolley, p. 269.)

de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité, décrète : La colonne de la place Vendôme sera démolie. » On ne pouvait pas croire à tant de sottise ; c'était la première fois dans l'histoire qu'un peuple allait démolir de ses propres mains le trophée de ses victoires.

IV

Le 16 avril ont lieu les élections complémentaires pour la Commune ; trente et une places étaient vacantes ; elles ne sont remplies que jusqu'à concurrence de vingt, et encore le chiffre des abstentions est si considérable que plusieurs des nouveaux élus donnent immédiatement leurs démissions. L'*Officiel* de la Commune du 20

avril évalue le nombre des électeurs inscrits à deux cent soixante-dix-sept mille, et celui des votants à quarante-cinq mille. Au 26 mars, il y avait eu cent quarante mille votants. Paris ne pouvait renier d'une façon plus manifeste le gouvernement qu'il subissait. Mais loin d'avoir égard à cette protestation muette, les hommes de l'Hôtel de Ville décidèrent, à la majorité de vingt-six voix contre treize, qu'on ne tiendrait pas compte du nombre des électeurs pour la validité des élections complémentaires. La liberté et la sincérité du suffrage universel n'étaient pas plus respectées que les autres libertés. Les révolutionnaires de tous les temps admettent l'autorité du nombre quand ils croient avoir la majorité pour eux, mais ils n'en tiennent plus aucun compte quand cette majorité les repousse et prétendent bien dominer alors au nom de la minorité.

Une commission est chargée de rechercher tous les documents propres à établir la responsabilité des hommes qui ont par-

ticipé au gouvernement du 4 septembre. La Commune se souvient que ce gouvernement lui a barré le chemin et a retardé de six mois son avénement au pouvoir; elle statue que les pièces saisies seront publiées. C'était la loi du talion appliquée au gouvernement de la défense nationale qui avait eu le tort d'ordonner, lui aussi, la publication des pièces trouvées aux Tuileries. D'autres, en 1848, avaient donné l'exemple de ces publications rétrospectives plus ou moins scandaleuses. Il semble, qu'indépendamment de la répulsion de la conscience publique, la fréquence de nos changements de régime devrait corriger les faiseurs de révolutions d'un système d'indiscrétions coupables dont ils doivent être bientôt les victimes à leur tour.

Une autre commission d'enquête, instituée par décret du 17 avril, allait, en touchant à des intérêts plus graves [illegible] oublier le scandale de révélation[illegible] ou moins compromettantes pour le [illegible]ne-

ment déchu. La Commune, essayant de mettre en pratique les idées et les principes de l'Internationale, appelle les chambres syndicales ouvrières à instituer une commission qui dressera la liste des ateliers abandonnés par ceux qui les dirigeaient. Ces ateliers seront livrés à des sociétés coopératives qui seront déclarées propriétaires en retour d'indemnités fixées par un jury arbitral.

C'était la spoliation érigée en système social, le partage de la propriété et l'expropriation des industries au profit de ceux qui n'en avaient pas créé les ressources, qui n'avaient pas couru les risques qu'entraîne toujours une entreprise industrielle. Il était impossible de se montrer à la fois plus injuste et plus ignorant des principes élémentaires de l'économie sociale et des conditions nécessaires du travail. La réprobation fut universelle chez tous les hommes d'intelligence. Un journal qui avait jusque-là soutenu la Commune dit : « Nous avions

la prescription de dix ans, de vingt ans, de trente ans, la Commune a inventé la prescription instantanée.»

Le *Journal officiel* du 16 annonce que les agents de la Commune ont pénétré dans l'hôtel de M. Thiers, forcé les meubles, enlevé les livres, les papiers et les collections. Le 17, les municipalités reçoivent l'ordre de faire des perquisitions dans toutes les maisons pour s'assurer dans le plus bref délai de la rentrée des armes, c'est-à-dire de désarmer les bataillons suspects de peu de sympathie pour la Commune, et qu'on ne croit pas pouvoir faire marcher contre Versailles.

La Commune accorde aux instances de Raoul Rigault, l'institution d'une cour martiale qui siégera tous les jours à l'hôtel des conseils de guerre, et un arrêt intervenu le 17 règle la procédure à suivre et les peines à appliquer. Ces peines sont : la mort, les travaux forcés, la réclusion, la détention, la dégradation civique, la dé-

gradation militaire, la destitution, l'emprisonnement et l'amende. Tout individu condamné à la peine de mort par la cour martiale doit être fusillé dans les vingt-quatre heures.

D'autres décrets moins odieux se bornent à bouleverser toutes les notions du droit. L'*Officiel* de Paris, du 18, publiait une loi sur les échéances, votée la veille à la presque unanimité par la Commune. L'article 1er disait : « Le remboursement des dettes de toute nature portant échéance, billets à ordre, mandats, lettres de change, factures réglées, dettes concordataires, etc., sera effectué dans un délai de trois années, à partir du 15 juillet, et sans que ces dettes portent intérêt. »

Voulant, dit-elle, diminuer l'influence malsaine des écrivains officiels, la Commune décide que : « Les hôpitaux et hospices auront, à l'avenir, une salle de lecture où les convalescents, les blessés, trouveront les feuilles démocratiques qui défendent

la République et propagent les institutions sociales de l'avenir. »

Les législateurs de l'Hôtel de Ville publient, le 19 avril, sous le titre de : « Déclaration au peuple français, » un nouveau manifeste où ils cherchent à préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris et calomnié, disent-ils, par les hommes politiques qui siégent à Versailles. Les principes socialistes et fédéralistes y sont à l'état latent, en quelque sorte, et énoncés d'une manière confuse, sans doute parce que le rédacteur a voulu concilier les deux grands partis de la Commune et ménager le courant jacobin et autoritaire qui était représenté par la majorité. « Paris, disait le manifeste, ne demande que la reconnaissance et la consolidation de la République, l'autonomie absolue de la commune étendue à toutes les localités de la France ; l'intervention permanente des citoyens dans les affaires municipales pour la libre défense de leurs intérêts ; l'orga-

nisation de la défense urbaine et de la garde nationale, Paris opérera comme il l'entendra les réformes économiques *en universalisant le pouvoir et la propriété*, il ne cherche pas à détruire l'unité française; mais, c'est par l'association volontaire de toutes les initiatives locales, de toutes les énergies individuelles qu'il veut désormais fonder l'unité politique. La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive et scientifique; c'est la fin du monde gouvernemental et clérical; du militarisme, du fonctionarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des priviléges.» Ils en appellent à la France, ils veulent qu'elle soit « solidaire de leurs efforts; » ils lui demandent d'être leur alliée dans ce combat « qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale où par la ruine de Paris. »

Tandis que les hommes de l'Hôtel de

Ville cherchent ainsi à ramener à eux la conscience publique qui leur échappe si complétement, un de leurs journaux officieux dit avec une cynique franchise ce qu'est réellement leur gouvernement : « La Commune n'est pas une assemblée constituante, elle est un conseil de guerre. Elle ne doit avoir qu'un but, la victoire ; un moyen, la force ; une loi, celle du salut public. Elle n'est soumise à d'autres règles qu'à celles de la guerre, et toutes ses résolutions politiques, toutes ses mesures d'administration sont légitimes si elles concourent à ce résultat. »

Les excès de la Commune ne décourageaient pas ceux qui voulaient à tout prix amener une conciliation entre Paris et Versailles. Des adresses d'adhésion à la ligue de l'Union républicaine pour les droits de Paris arrivaient de plusieurs points de la province. Elles étaient plus ou moins provoquées par les meneurs du parti, mais on comptait sur l'effet qu'elles devaient

produire. Le 18, les membres de la ligue reçoivent chez M. Floquet cinq délégués de la ville de Lyon qui arrivaient de Versailles où ils avaient vu M. Thiers et négocié en faveur de la Commune. Une démarche analogue avait été faite par les délégués de Saint-Omer. Le 19, une nouvelle réunion de la ligue a lieu à Paris et on s'efforce d'arrêter un programme définitif de conciliation. Les bases sont toujours les mêmes : « Maintien de la République ; autonomie municipale de Paris ; maintien de la garde nationale. » Le 20, la ligue n'ayant pu faire adopter son programme à Versailles et mécontente des déclarations de M. Thiers à ses délégués, décide qu'elle va se mettre en rapport avec les conseils municipaux des principales villes de France et demander leur concours.

Les événements militaires se précipitaient; le 21, les délégués de la ligue avaient entamé avec le Gouvernement des négociations pour faciliter aux habitants

de Neuilly l'obtention d'une suspension d'armes afin d'évacuer les maisons de plus en plus atteintes par l'armée de Versailles et de se réfugier dans l'intérieur des fortifications. Le 23, MM. Picard et Barthélemy Saint-Hilaire règlent avec les délégués de la ligue les conditions de la trêve, et il est stipulé que des représentants de la ligue demeureront aux avant-postes pour assurer l'exécution de cette trêve.

La ligue pour les droits de Paris n'était pas seule à chercher des moyens de conciliation. On sentait bien que la lutte ne pouvait pas durer et chacun s'efforçait de trouver une forme de transaction; nul ne songeait à la seule solution possible, la soumission. Les délégués des chambres syndicales de l'Union nationale du commerce et de l'industrie présentent, le 21 avril, aux corporations ouvrières de Paris un projet de transaction plus révolutionnaire que les précédents et dont les bases étaient : « Suspension des hostilités, conclu-

sion d'un armistice, renouvellement par l'élection de l'Assemblée nationale et de la Commune. » Le lendemain, les délégués de la ligue s'unissent à ceux des chambres syndicales et à ceux de la franc-maçonnerie pour tenter une démarche décisive auprès de M. Thiers; les municipalités des arrondissements de Sceaux et Saint-Denis appuient les démarches faites auprès du chef du pouvoir exécutif et revendiquent, elles aussi, leurs franchises municipales.

Le 24, M. Schœlcher, qui n'avait cessé de prendre part aux efforts de conciliation, publie sous le titre de *Proposition d'un traité de paix*, un appel aux Parisiens qu'il convie à s'interposer en médiateurs, afin « d'amener la Commune à offrir au Gouvernement une suspension d'armes pendant laquelle on négocierait les termes du rétablissement de la paix. »

Tout cela ne pouvait aboutir, et les promoteurs d'une conciliation impossible, voyant l'insuccès des démarches tentées

par les diverses délégations parisiennes, essayèrent de susciter un grand mouvement provincial dans le but de forcer la main à l'Assemblée nationale et au Gouvernement qui tenait d'elle ses pouvoirs. Bientôt les adresses des conseils municipaux affluèrent à Versailles; elles étaient toutes conçues dans le même esprit et évidemment inspirées par un même mot d'ordre. Elles n'émurent pas beaucoup l'Assemblée, qui se contenta de les déclarer illégales et continua à délibérer avec calme sur les grandes questions qui lui étaient soumises.

Le Gouvernement surveillait avec fermeté les menées des apologistes de la Commune en province, de ceux qui, dans toutes nos villes, cherchaient à susciter sinon des adhérents, du moins des appuis sympathiques à la cause de l'insurrection. « Ce ne sont pas, disait le garde des sceaux dans une circulaire adressée à tous les procureurs généraux, ce ne sont pas les ennemis d'un gouvernement quelconque,

mais de toute société humaine; vous ne devez pas hésiter à les poursuivre. Et ne vous laissez pas arrêter lorsque, dans un langage plus modéré en apparence sans être moins dangereux, ils se font les apôtres d'une conciliation à laquelle ils ne croient pas eux-mêmes, mettant sur la même ligne l'Assemblée issue du suffrage universel et la prétendue Commune de Paris.... Pour être plus hypocrite, ce langage n'en est pas moins coupable : il énerve le sentiment du juste et de l'injuste, il habitue à considérer du même œil l'ordre légal et l'insurrection, le pouvoir créé par le vœu de la France et la dictature qui s'est imposée par le crime et règne par la terreur. »

Impossible de mieux dire et de condamner plus justement tous ces prétendus conciliateurs de province qui troublaient le pays par une agitation dangereuse, qui étaient au fond pour la Commune contre l'Assemblée nationale et demandaient, en définitive, au pouvoir légal une abdication

devant le pouvoir illégal de l'Hôtel de Ville.

Le pétitionnement des conseils municipaux n'ayant pas abouti, on provoqua la convocation d'un *Congrès des délégués des villes de France* qui délibérerait sur les mesures les plus propres à terminer la guerre civile, à assurer les franchises municipales et à consolider la République. Un comité provisoire formé à Bordeaux prit l'initiative, rédigea le programme de ce congrès et le convoqua à bref délai. Chaque ville devait avoir un délégué par vingt mille habitants, et ces délégués devaient être pris parmi les conseillers municipaux nommés aux élections du 30 avril 1871 en suivant l'ordre du tableau. C'était tout simplement une nouvelle Assemblée nationale que l'on voulait réunir en n'appelant que les villes à sa nomination. Mais la tentative échoua devant la fermeté du Gouvernement et de l'Assemblée. Le 7 mai, le Gouvernement prohibait de la manière

la plus formelle la réunion projetée à Bordeaux, et le ministre de l'intérieur, répondant à une interpellation de l'honorable M. Baze, qualifiait les instigateurs du congrès de Bordeaux d'usurpateurs de la souveraineté nationale, promettait que leurs tentatives criminelles seraient réprimées par les mesures les plus décisives et ajoutait : « Le Gouvernement ne faillira pas à son devoir; il trahirait l'Assemblée, la France et la civilisation s'il laissait se constituer, à côté du pouvoir issu du suffrage universel les assises du communisme et de la rébellion [1] ! »

Impossible et inutile d'énumérer ici toutes les tentatives de transaction, tous les projets de traité soumis, presque chaque jour, au Gouvernement ou à la Commune par la ligue de l'Union républicaine ou par ceux qui s'associaient à ses efforts. On les trouvera dans les journaux du temps [2].

1. *Journal officiel* du 7 mai.
2. Pierre Denis, dans le *Cri du peuple*, Rochefort et

Nous nous bornerons à indiquer comme plus caractéristiques les démarches des francs-maçons, parce qu'elles constatent la sympathie de doctrine qui unissait la franc-maçonnerie à la Commune. Le 26 avril, une députation vint déclarer à la Commune que la franc-maçonnerie avait résolu de planter ses bannières sur les remparts de Paris, et que, si une balle touchait ses bannières, elle marcherait contre l'ennemi commun. L'ennemi commun, c'était, pour ces hommes de paix et de conciliation, le Gouvernement de leur pays, les élus de la nation entière.

La manifestation eut lieu le 30 avril. Les loges des trois rites se réunirent dans la cour du Louvre et sur la place du Carrousel, entourant leurs bannières et précédées des dignitaires revêtus de leurs insignes. Six

H. Maret, dans le *Mot d'Ordre*, G. Duchet, dans le *Commerce*, Victor Considérant dans une publication intitulée : la *Paix en 24 heures;* le *Temps*, le *Siècle*, la *Vérité*, proposèrent divers projets de transaction.

délégués de la Commune, parés de leurs écharpes rouges à franges d'or, vinrent les chercher à la tête d'un bataillon de fédérés pour les conduire à l'Hôtel de Ville. Là, une députation de francs-maçons fut reçue par tous les membres de la Commune. Il y eut, comme toujours, des discours échangés ; puis, la manifestation se dirigea vers l'Arc-de-Triomphe par les boulevards, après avoir fait une station au pied de la colonne de la Bastille. Les vénérables plantèrent les bannières maçonniques sur les remparts entre la porte des Ternes et la porte Dauphine. Les batteries des fédérés et celles de Versailles restèrent silencieuses; il n'y eut aucun accident à déplorer. Des parlementaires avaient été envoyés aux avant-postes de l'armée, et avaient obtenu la permission de laisser passer une députation pour tenter une démarche de conciliation à Versailles. Le lendemain, les hostilités reprirent, les bannières furent atteintes par les projectiles versaillais, et

les francs-maçons n'eurent plus qu'à entrer ainsi qu'ils en avaient pris l'engagement, dans les compagnies de guerre, ce qu'ils firent peu cependant.

Le 29, des délégués de la ville de Bordeaux avaient rendu compte à la ligue de l'Union républicaine de leur mission auprès de M. Thiers. La réponse du chef du pouvoir exécutif était toujours la même. Il exigeait la soumission préalable de Paris, et promettait ensuite indulgence pour tous ceux qui n'auraient pas trempé dans les crimes de l'insurrection, et continuation des secours pour les ouvriers malheureux. Il a dit lui-même, dans une proclamation officielle : « Nous avons écouté toutes les députations qui nous ont été envoyées, et pas une ne nous a offert une condition qui ne fût l'abaissement de la souveraineté nationale devant la révolte, le sacrifice de toutes les libertés et de tous les intérêts. »

En réponse aux actes sauvages de la

Commune, qui ne respectait plus la propriété privée, et qui venait d'ordonner la vente de collections particulières, M. Dufaure présenta, et l'Assemblée adopta d'urgence un projet de loi qui déclarait inaliénables les propriétés publiques ou privées, mobilières ou immobilières, vendues ou séquestrées par ordre du Comité central, depuis le 18 mars. Cependant, le parti de la violence l'emporte chaque jour davantage dans les conseils de la Commune. On réquisitionne les appartements vacants au profit des habitants des quartiers bombardés. Le maire du dix-septième arrondissement arrête que tous les citoyens âgés de dix-neuf à quarante ans, qui ne se seront pas présentés dans les quarante-huit heures, seront considérés comme réfractaires et livrés comme tels à une cour martiale.

Raoul Rigault est nommé procureur de la Commune. Le *Journal officiel* de l'Hôtel de Ville publie sous son inspiration : « Les frères et sœurs des écoles chrétiennes

ont abandonné leur poste; c'est l'occasion d'inaugurer définitivement l'instruction laïque gratuite et obligatoire. » Note si-significative, qui donne le sens que les hommes de la Commune attribuaient aux mots vagues « instruction laïque, gratuite et obligatoire. » C'était pour eux l'expulsion de toutes les corporations enseignantes, ce qui entraînait pour la majorité de la France la destruction d'une source de véritable et saine instruction populaire.

Un décret du 28 avril ordonne la démolition de la chapelle Bréa, dont le nom, dit le décret, « est une insulte permanente aux vaincus de Juin. » L'assassinat du général Bréa et de son aide de camp, le capitaine Mangin, est un des plus lugubres épisodes des journées de Juin, et on comprend que les auteurs de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas tinssent à détruire un monument destiné à flétrir, en la perpétuant, la mémoire d'un crime pareil au leur.

V

Jusque-là la Commune avait confié l'exercice du pouvoir à une commission exécutive, mais les exaltés de l'Hôtel de Ville trouvaient que la commission était molle et négligente, qu'elle n'était pas à la hauteur des circonstances, qu'elle reculait devant les mesures radicales commandées par la situation. La majorité de la Commune, cédant à la pression jacobine, essaye de concentrer l'autorité en confiant les pouvoirs les plus étendus à cinq de ses membres : Antoine Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Félix Pyat et Gérardin. — Le 2 mai parut le décret qui, sur la proposition du citoyen Miot, substituait à la commission exécutive un Comité de salut public. Un des journaux de l'insurrection, la *Commune*, se demandait ; « Pourquoi refaire du vieux neuf ? pourquoi à toute force vouloir recommencer 1793 ? » Le *Père*

Duchêne lui-même disait : « Si c'est une résurrection du Comité de salut public de 1793, les hommes de la Commune de 1871 ne sont pas de taille à supporter le fardeau de cette responsabilité ; si c'est une chose nouvelle, pourquoi n'en pas définir les attributions ? »

Le *Journal Officiel* de la Commune publie le même jour un rapport de la commission du travail et de l'échange, concluant à la liquidation radicale des monts-de-piété, qui ne sont qu'une officine d'usure dont les actes mis au grand jour fourniront sans doute des révélations importantes. » On ferme ainsi aux travailleurs la seule source de crédit qui leur soit ouverte en temps de chômage ou de maladie. On supprime une institution utile sans avoir rien à mettre à la place que la vaine promesse du crédit gratuit, mais on veut faire et on fait du socialisme, c'est-à-dire qu'on tente l'impossible

Le 3 mai, la ligue de l'Union républi-

caine des droits de Paris, « convaincue que si une trêve était consentie entre les combattants, il en résulterait une période d'apaisement pendant laquelle les véritables conditions qui doivent mettre fin à la lutte pourraient se faire jour, » demande, au nom de l'humanité, au chef du pouvoir exécutif et à la Commune, une trêve de vingt jours. Cette demande était signée : les membres du bureau de la ligue. Pour Versailles : Brelay, Corbon, H. Stupuy. Pour la Commune : Harant, Villeneuve, Bonvalet. Deux jours après, les francs-maçons, pour venger ce qu'ils appellent la profanation de leurs bannières, font un appel à tous leurs frères de province et les engagent à s'armer pour la défense de Paris. « Nous retournerions au chaos, disent-ils, si vous n'étiez pas avec vos frères de Paris qui vous appellent à la rescousse. Agissez de concert, toutes les villes ensemble, en vous jetant au-devant des soldats qui combattent bien malgré eux pour la plus mauvaise cause.... »

Ce n'était plus de la conciliation, mais de la révolte. L'appel à l'insurrection était emporté par des ballons lancés de la cour de l'Hôtel de Ville, et répandu à l'aide d'un ingénieux mécanisme dans tout le pays parcouru par l'aérostat. Le comité de salut public, par arrêté en date du 15 floréal, an 79, rendit officiellement au Comité central les différents services de l'administration de la guerre, ce qui allait entraver Rossel, amener bientôt sa démission, et fortifier les éléments anarchiques qui dominaient de plus en plus dans la Commune.

A ce moment, tout Paris retentit de prétendus scandales qu'on vient de découvrir au couvent de Picpus; il ne s'agit de rien moins que de séquestration de sœurs, d'instruments de torture, d'avortements, de victimes dont on aurait retrouvé les squelettes. Les journaux reproduisent à l'envi ces abominables calomnies forgées de toutes pièces et qui, nous n'avons pas

besoin de le dire, ne reposaient sur aucun fondement. La Commune les propage, elle y voit sans doute une excuse aux procédés iniques qu'elle a employés vis-à-vis des couvents et des religieux. Plus tard, on exploitera la découverte de seize cadavres dans la crypte de l'église Saint-Laurent. La curiosité et la crédulité populaires sont au niveau de l'hypocrisie de ces odieuses inventions.

A mesure que le pouvoir réel lui échappe, la Commune légifère sur tout et à propos de tout. Elle modifie l'administration du Muséum, réglemente l'ouverture des bibliothèques publiques, abolit le serment professionnel, organise la juridiction des référés, réforme l'Opéra, l'administration des beaux-arts. Ces législateurs improvisés touchent aux règlements qui régissent les professions d'avocats, d'avoués, d'huissiers, composent une chambre du tribunal civil, s'inquiètent de faciliter les demandes en séparation de corps, etc.

Toutes ces décisions ne révèlent que l'ignorance, le désordre des idées et l'absence de tout principe chez ceux qui les accumulaient avec l'impatience fiévreuse de gens qui sentent que l'avenir ne leur appartient pas.

Bientôt la Commune ne reculant devant aucune profanation, ordonne que la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou sera détruite, parce qu'elle est, dit le décret, « une insulte permanente à la première Révolution et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple. »

Ce que la Commune supportait le plus difficilement, c'était la publicité. Elle interdit le compte rendu des séances du Comité du salut public et frappe les derniers journaux qui conservaient un reste d'indépendance. Un arrêté signé Cournet, délégué à la sûreté générale, supprime le *Petit Moniteur*, le *Petit National*, le *Bon Sens*, la *Petite Presse*, le *Petit Journal*, la *France* et le *Temps*.

La démission de Rossel, qui demande une cellule à Mazas, entraîne la démission des membres du Comité de salut public. Delescluze dit alors : « Le Comité de salut public a été au-dessous de sa mission, il doit disparaître : il faut prendre des mesures immédiates, décisives ; la France s'agite, elle nous apporte un concours moral qui se traduira par un concours actif ; elle nous tend les bras. » Un nouveau Comité de salut public, composé de Ranvier, Antoine Arnaud, Gambon, Eudes et Delescluze doit se tenir en permanence à l'Hôtel de Ville. La concentration de plus en plus forte du pouvoir annonce que la situation se tend chaque jour davantage et que l'on touche à la fin de la crise.

Delescluze est nommé délégué à la guerre en remplacement de Rossel et adresse à la garde nationale une proclamation dans laquelle il célèbre la révolution du 18 mars, « dont l'issue sera, dit-il, l'affranchissement de la France et du monde. » Sous l'in-

fluence du nouveau dictateur, le Comité de salut public décrète : Que les biens, meubles et propriétés de Thiers seront saisis et que la maison de Thiers, située place Georges, sera rasée. » Vous avez fait justice, messieurs, de ce brutal et sauvage décret en décidant que la maison de M. Thiers serait rebâtie aux frais de l'État, et l'acte de stupide vengeance des hommes de la Commune n'a eu d'autre résultat que d'élever à la hauteur d'un monument national la maison d'un simple particulier.

Le langage du Comité de salut public se ressent de cette rage impuissante et passionnée qui s'en prend aux choses, ne pouvant atteindre les hommes. Je ne sais quelle lueur sinistre se dégage des mots qu'on emploie. « Que tous les bras, dit-on le 12 mai, soient prêts à frapper impitoyablement les traîtres, que toutes les forces vives de la révolution se groupent pour l'effort suprême, et alors seulement le triomphe est assuré. » En même temps,

l'*Officiel* de la Commune annonce que les instituteurs devront « faire disparaître les crucifix, madones et autres symboles dont la présence offense la liberté de conscience. » Pour ces hommes dont l'athéisme était l'idéal, la liberté de conscience c'est la destruction du culte qu'ils ne pratiquent point, l'interdiction des croyances qui leur manquent. Cette haine sauvage pour les signes vénérés du culte chrétien est un des plus tristes caractères de l'insurrection du 18 mars.

L'anarchie est de plus en plus dans les conseils de la Commune; le Comité central, qui a repris son influence, se prononce pour les Jacobins et fortifie ainsi la majorité; la minorité socialiste est menacée d'un coup d'État; la Commune elle-même est menacée d'être supplantée par le Comité central. Le nouveau Comité de salut public ordonne des perquisitions domiciliaires, fait apposer les scellés sur les caisses des compagnies industrielles, et

rechercher les réfractaires. Dans un but sinistre auquel on ne peut croire encore, le Comité réquisitionne le pétrole et les huiles minérales. Parodiant toujours 93, il renouvelle les certificats de civisme et décide que chaque citoyen devra être muni d'une carte d'identité. L'inquiétude et la crainte motivées par les événements militaires pénètrent pourtant dans tous les esprits ; on sent à l'exagération du langage, à la brutalité des menaces, que les hommes de la Commune eux-mêmes comprennent que le pouvoir leur échappe.

VI

La tentative de réunir un congrès à Bordeaux fut, nous l'avons vu, déjouée par l'attitude énergique du Gouvernement, qui n'hésita pas à faire arrêter, malgré les réclamations de la ligue de l'Union républicaine, deux des cinq délégués envoyés à ce prétendu congrès. Les chefs de la ligue

voulurent alors, malgré les excès chaque jour croissants de la Commune, convoquer à Lyon, toujours sous prétexte de conciliation, une nouvelle réunion de délégués des conseils municipaux des villes de France. Le 16 mai, la ligue, penchant de plus en plus vers la Commune, vota une déclaration qui était une attaque directe contre les droits de l'Assemblée nationale. La ligue estimait que l'Assemblée, élue pour traiter de la paix, aurait épuisé son mandat le jour de la ratification du traité avec la Prusse, et elle invitait les conseillers municipaux à formuler la même opinion. Les délégués des conseils municipaux d'un certain nombre de départements du Midi parvinrent à se réunir à Lyon. Ils envoyèrent au chef du pouvoir exécutif et à la Commune une sorte de sommation, par laquelle ils prétendaient rendre responsable de la continuation de la guerre civile celui des combattants qui n'adhérerait pas au programme de conciliation qu'ils avaient

formulé, et dans lequel ils n'avaient eu garde d'oublier la dissolution de l'Assemblée et la nomination d'une Constituante.

Au moment où les députés du congrès de Lyon apportaient cette sommation à Versailles et à Paris, Paschal Grousset, en sa qualité de délégué aux relations extérieures, fit un appel désespéré aux grandes villes de France. « Paris, dit-il trop prophétiquement, se fera sauter plutôt que de se rendre. Il se transformera plutôt en cimetière, et chacune de ses maisons deviendra un tombeau. Il s'agit d'un duel à mort de la République contre la monarchie. Debout, les villes de France! le temps est aux actes; vous avez des fusils et des munitions, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux et les autres! »

Les provocations de la Commune trouvèrent dans quelques villes des échos qui leur répondirent avec une rapidité et un ensemble qu'on a peine à s'expliquer encore aujourd'hui. Mais ces provocations

insensées, qui ne tendaient à rien moins qu'à la ruine complète de notre malheureux pays, furent partout ailleurs repoussées; le bon sens des populations en fit justice, malgré les affiliés trop nombreux de l'Internationale, malgré l'inertie de certains représentants du pouvoir et malgré la complicité d'un petit nombre d'entre eux.

Le 16 mai, l'*Officiel* de Paris convoque la population à une fête prétendue nationale qui n'a de précédent dans l'histoire d'aucun peuple, la chute de la colonne de la place Vendôme. Les orateurs chargés de présider à cette triste cérémonie semblèrent chercher à faire oublier leur vandalisme par la sauvagerie de leurs menaces. « Jusqu'ici, dit l'un d'eux, notre colère ne s'est exercée que sur des choses matérielles, mais le jour approche où les représailles seront terribles et atteindront cette réaction infâme qui nous mine et cherche à nous écraser. » Un autre, le citoyen Miot, ajoute : « La colonne Vendôme, la chapelle

expiatoire, la maison de M. Thiers, ne sont que des exécutions matérielles, mais le tour des traîtres et des royalistes viendra inévitablement si la Commune y est forcée. »

Pour que la dérision fût complète, l'*Officiel* de la Commune ajouta ce jour-là, en tête de son numéro, les mots de « Liberté, Égalité, Fraternité. » Le lendemain, on lisait sur les murs de Paris un arrêté sinistre : « Tous les dépositaires de pétrole ou autres huiles minérales devront en faire la déclaration dans les quarante-huit heures. » Puis on annonce, dans une affiche de la Commune, le projet de mettre à mort, dans les vingt-quatre heures, dix des otages de l'Hôtel de Ville pour venger les prétendus viol et massacre d'une ambulancière par les Versaillais. Le Comité de salut public n'en avait pas moins l'audace de promettre encore la réalisation « du sublime programme de 1792 : l'ordre dans la République, la liberté, l'égalité, la fraternité. » Le 19 mai, dix journaux sont

encore supprimés, et, pour en finir, la Commune arrête : « Qu'aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourra paraître avant la fin de la guerre. » Enfin on annonce que « les possesseurs de phosphore et de produits chimiques qui n'ont pas répondu à l'appel du *Journal officiel* s'exposent à une saisie immédiate de ces produits. » — « Si M. Thiers est chimiste, il comprendra, » ajoutait cyniquement Vallès

VII

Le 22 mai, au moment où l'armée entrait dans Paris, une dernière proclamation du Comité de salut public parut. Delescluze disait : « Place au peuple, aux combattants aux bras nus; l'heure de la guerre révolutionnaire a sonné. Aux armes! on peut vendre Paris, on ne peut ni le livrer ni le vaincre.... Paris se hérisse de barricades, que les bons citoyens se lèvent!

aux barricades ! l'ennemi est dans nos murs, aux armes ! » Les chefs des barricades sont autorisés par le Comité de salut public à requérir l'ouverture des portes des maisons et à réquisitionner tous les objets utiles à la défense. Enfin le Comité central aux abois essaye de faire appel à la désertion de l'armée. « Soldats de Versailles, dit une proclamation datée du 3 prairial an 79, lorsque la consigne est infâme, la désobéissance est un devoir. »

Comme si le règne de l'insurrection, avec ses folies et ses turpitudes, pouvait laisser encore quelques illusions dans les esprits, la Providence allait permettre que, dans son agonie, la Commune se rendît coupable des deux plus grands crimes que l'histoire mentionne : l'incendie de Paris, le massacre des otages !

Nous n'avons pas à redire ici les meurtres abominables d'Arcueil, de la rue de la Santé, de la Roquette et de la rue Haxo. Des voix autorisées ont raconté, dans des

pages justement intitulées : *Actes des Martyrs*, la sainte et héroïque mort de l'archevêque de Paris, des curés de la Madeleine et de Bonne-Nouvelle, des religieux de la société de Jésus et de l'ordre de Saint-Dominique, des prêtres de Picpus et aussi celle de cet austère magistrat, à qui il a été donné de retrouver la foi de ses pères en marchant au supplice et de mourir en chrétien. *L'histoire* n'oubliera pas des victimes plus obscures, ces gendarmes, ces sergents de ville, ces modestes employés qui sont morts pour la cause de l'ordre, en faisant jusqu'au bout leur devoir. L'Église a rendu des honneurs solennels aux otages de la Commune, massacrés dans ces affreuses journées de mai. Vous vous êtes tous associés, messieurs, à ces honneurs funèbres, et votre présence unanime sous les voûtes de l'antique cathédrale de Paris, a été la plus éclatante des protestations contre de si horribles attentats.

Le 20 mai, les délégués de la ligue de

l'Union républicaine pour les droits de Paris, en permanence à Versailles, firent, sur les instances du Comité de salut public, une dernière tentative auprès du chef du pouvoir exécutif; mais les troupes avaient pénétré dans Paris, les délégués de la ligue ne furent pas reçus par M. Thiers, qui leur fit répondre par M. Barthélemy Saint-Hilaire que leur démarche était désormais sans objet. De son côté, après avoir cherché à traiter, le 20 mai, la Commune repoussait, le 22, une tentative pour la cessation de la lutte que les délégués du congrès de Lyon avaient faite. Ce qui est étrange, et ce qui prouve bien l'aberration des esprits, c'est qu'à cette heure suprême, quand tout était perdu pour la Commune, les négociateurs lyonnais stipulaient encore, comme base de toute transaction, que l'Assemblée nationale et la Commune donneraient en même temps leurs démissions.

On avait tellement perdu autour de la Commune la notion de la situation vraie,

que, le 23 mai, le citoyen Bonvalet était encore délégué auprès de la Commune par la ligue de l'Union républicaine pour essayer de mettre fin à la lutte qui, depuis trois jours, refoulait dans une ligne de feu les insurgés vaincus et rendait toute résistance impossible. Bonvalet se rendit à l'Hôtel de Ville, mais il n'y trouva plus la Commune, dont tous les membres étaient déjà dispersés. Il fut reçu par le Comité central et assez mal accueilli. D'abord, les membres du Comité prétendaient encore dicter des conditions. « Nous ne pouvons être vaincus, disaient-ils; au besoin, nous aurons recours à des moyens extrêmes. » Ils demandaient un changement de gouvernement et proposaient une transaction dont ils posaient ainsi les bases : « L'Assemblée nationale se dissoudra, la Commune aussi; l'armée régulière quittera Paris; un pouvoir intermédiaire sera formé par les délégués des villes de cinquante mille habitants; on n'usera de représailles

ni contre les membres de l'Assemblée ni contre ceux de la Commune. »

Dans cette même soirée du 23 mai, la ligue de l'Union pour les droits de Paris reçut une délégation de l'Alliance républicaine des départements, qui lui demandait de se ranger du côté de la Commune. Enfin, le 24 mai, dans la matinée, les délégués du Comité central vinrent proposer à la ligue de lui céder le pouvoir; proposition extravagante qui prouve que les membres du Comité central avaient atteint un degré d'exaltation très-rapproché de la folie. Le jeudi 25 mai, le siége de la ligue de l'Union républicaine pour les droits de Paris fut enveloppé dans les lignes de notre armée, et l'association dut cesser son action médiatrice[1].

1. Une déposition importante, celle de notre honorable collègue, M. Corbon, maire du 15e arrondissement pendant le premier siége et président de l'Union de la ligue républicaine pour les droits de Paris, constate que la ligue a pu, au dernier moment, sauver plusieurs de nos monuments : les Archives, l'Imprimerie nationale, la bibliothèque de l'Arsenal, etc. « C'est alors (le mercredi), que des

L'armée victorieuse, entrée le 22 dans Paris, avait successivement chassé les insurgés de toutes leurs positions, et le 28 les dernières barricades étaient enlevées. L'illustre maréchal de Mac-Mahon, bien secondé par d'habiles généraux, s'était surtout préoccupé de ménager le sang de ses soldats. Les Parisiens délivrés arboraient partout les couleurs nationales et saluaient l'armée libératrice dont la discipline égalait le courage. Le 29 au matin, ils purent lire une proclamation dont le simple et noble langage contrastait singu-

membres du Comité central sont venus nous trouver en nous disant : Sauvez ce que vous pourrez sauver. Les hommes qui occupaient l'Imprimerie nationale avaient l'ordre de l'incendier. Nous obtînmes un contre-ordre des membres du comité. Il en fut de même pour les Archives. Puis nous avons été au Grenier d'abondance et à l'Arsenal. L'ordre était donné pour y mettre le feu, nous avons pu l'empêcher. Seulement le lendemain, l'armée était arrivée tout près du Grenier d'abondance, les fédérés qui étaient là, se voyant obligés de se retirer, dirent : Ah bien, bonsoir, nous allons f..... le feu au Grenier d'abondance. Nous croyions l'avoir sauvé la veille. Ce sont les fédérés qui y ont mis le feu. Mais si nous n'avons pu sauver le Grenier d'abondance, nous avons du moins sauvé l'Arsenal. »

lièrement avec celui des affiches qui depuis trop longtemps salissaient leurs murailles : « Habitants de Paris, disait le maréchal, l'armée de la France est venue vous sauver. Paris est délivré. — Nos soldats ont enlevé, à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés. — Aujourd'hui la lutte est terminée ; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître. »

Il n'entre pas dans notre mission d'insister ici sur les opérations militaires du second siége de Paris ; vous en trouverez le récit dans la déposition de M. Thiers et dans celle du maréchal de Mac-Mahon. Il appartient à ceux qui savent faire de grandes choses de les dire avec cette noble simplicité. Votre Commission ne pouvait que s'associer au sentiment de gratitude de la France entière pour l'armée qui a su accomplir un pénible devoir avec autant de courage que d'abnégation ; elle n'a pas seulement sauvé notre pays, mais la civilisation moderne que le triomphe des

nouveaux barbares eût singulièrement menacée.

VIII

Si maintenant, messieurs, vous jetez un coup d'œil d'ensemble sur ce triste règne de la Commune que nous n'avons pu que rappeler sommairement, mais dont vous constatez chaque jour la cruelle influence dans l'aggravation de nos charges et de nos malheurs, vous serez surtout frappés, comme votre Commission, du vide d'idées, du manque d'esprit de suite et de système qui a présidé à la série des actes de l'insurrection. On voit bien, dans les hommes qu'elle a portés au pouvoir, des tendances plus ou moins communistes et matérialistes, mais aucun plan d'ensemble, aucun principe, aucune solution sérieuse et acceptable des grands problèmes sociaux, qu'il est plus aisé de soulever que de résoudre. C'est cependant par ces hommes, qui n'ont jamais été pris au sérieux, et qui ne pou-

vaient pas eux-mêmes se prendre au sérieux, que la première ville du monde s'est laissé subjuguer et gouverner pendant plus de deux mois. Ce nouvel exemple de l'impuissance des théoriciens de terreur et de socialisme mis en demeure de réaliser leurs utopies creuses ou sanguinaires nous mettra-t-il enfin en garde contre ces doctrines trompeuses et fausses, ces opinions antichrétiennes et antisociales, que certains organes de l'opposition caressent plus ou moins dans les temps calmes et qui ne peuvent aboutir qu'au crime et à la négation?

Combien n'importe-t-il pas à la sécurité de notre pays que le parti qui veut l'ordre et la liberté se constitue enfin d'une manière sérieuse! Si le 18 mars, il avait été discipliné, debout, comme il l'est en Angleterre, ce règne oppressif et honteux de soixante-douze jours, n'aurait pas même duré quelques heures. On n'aurait pas laissé une poignée de misérables se perpé-

tuer ainsi dans un pouvoir pour lequel ils n'étaient pas faits, et se livrer à toutes les oppressions d'un odieux despotisme. Si lorsque tout s'effondrait dans le désarroi de nos défaites, la société française avait eu, grâce à l'entente et à l'organisation des hommes d'ordre, une ligne de défense assurée, l'audace de ceux qui, n'ayant rien à perdre, voulaient tout aventurer, eût trouvé, au lieu de la mollesse et de l'indifférence générales, une résistance plus vigoureuse; la Commune n'eût peut-être pas été tentée. En présence d'un parti conservateur réellement fort, ceux qui aspirent à régénérer les institutions et les mœurs de leur pays, s'adresseront aux moyens légaux, et comprendront, selon la belle pensée de M. Thiers, que le pouvoir doit appartenir aux plus sages, aux plus dignes et non aux plus violents. Ne nous lassons donc pas de le répéter; si le grand parti des honnêtes gens avait eu conscience de ce qu'il pouvait et devait faire au 18 mars, ou tout au

moins de ce qu'il lui était facile d'empêcher en groupant ses forces, la honte de cette journée néfaste nous eût été épargnée. Que la leçon ne soit pas perdue. Un des grands prêtres de l'Internationale, le docteur Bebel, a dit au mois de juin dernier, que les événements de Paris n'étaient qu'un combat d'avant-poste. Il importe que la société se prépare à la nouvelle lutte qu'on lui annonce par une régénération sérieuse, cherchée avant tout dans l'accomplissement du devoir. Elle ne peut trouver son salut que dans la résolution bien arrêtée de se défendre elle-même, en renonçant aux abstentions et aux défaillances coupables qui ont si souvent compromis son existence.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

CHAPITRE SIXIÈME

L'insurrection du 18 mars en province. — Résumé des rapports des premiers présidents des cours d'appel, des préfets et des colonels de gendarmerie. — Causes locales du mouvement insurrectionnel. — L'insurrection à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, etc. — Rôle de la presse démagogique. — Ligues républicaines. — Comités de défense. — Dissolutions des conseils électifs. — Clubs et réunions publiques. — Ligues du midi et du sud-ouest. — Inertie des honnêtes gens. — Simultanéité des mouvements insurrectionnels en province et à Paris. — Haines de classes substituées aux oppositions de partis.

I

Le récit des faits de l'insurrection du 18 mars ne serait pas complet, si nous ne faisions connaître ses ramifications en province, les efforts tentés par Paris pour révolutionner les départements, et les efforts tentés dans les départements pour venir en aide à Paris.

Le contre-coup de l'insurrection s'est fait sentir dans toute la France. Partout le parti démagogique, en communication

avec les chefs du mouvement de Paris, a essayé de les imiter ou, tout au moins, de leur prêter l'appui moral de son adhésion et de sa sympathie. Il y a des villes dans lesquelles les hommes de la Commune avaient devancé Paris. A Lyon, à Saint-Étienne, à Marseille, par exemple, la République avait été proclamée le 4 septembre en même temps ou plus tôt qu'à Paris, et l'Internationale, parfaitement organisée, s'était trouvée en mesure d'y établir la Commune après le 18 mars. Les premiers fonctionnaires envoyés par le gouvernement du Septembre, avaient plutôt favorisé qu'arrêté le mouvement, et, plus tard, la délégation de Tours avait lutté sans succès pour maintenir ou rétablir l'autorité centrale. Absorbée par les exigences de la défense, sans force réelle pour résister aux associations socialistes ou jacobines qui, en province comme à Paris, s'étaient emparées des gardes nationales et en avaient fait un instrument de désordre,

le Gouvernement avait laissé vivre des administrations révolutionnaires et fermé les yeux sur ce qu'il ne pouvait empêcher.

Du 4 septembre au 18 mars, le désordre moral n'a pas cessé de s'accroître, et le calme n'a pas régné un seul instant dans la plupart des villes du centre et du midi de la France. Quand l'insurrection eut triomphé à Paris, ses agents provoquèrent sans cesse, sur tous les points du territoire, des adhésions, des prises d'armes, et, là où ils se sentaient plus forts, la proclamation de la Commune : mot vague qui résumait le programme du parti démagogique et à l'aide duquel on trompait les masses. Ces efforts ont abouti, à Lyon, aux événements des 23 et 25 mars, aux tentatives des 16 et 17 avril et à l'insurrection du 30 avril ; aux événements du 23 mars à Marseille, du 25 mars à Saint-Étienne, du 4 avril à Limoges ; aux troubles des 16, 17 et 18 avril à Bordeaux, aux tentatives du 22 avril à Rouen, aux nombreuses adhésions données

à la Commune dans les centres moins importants, et enfin au projet, trois fois tenté, de réunir en une sorte de congrès, chargé de prononcer entre Paris et Versailles, les délégués des conseils municipaux des villes de plus de vingt mille âmes.

Nous n'avons pas à raconter ici, dans ses détails multiples, le mouvement insurrectionnel qui, presque partout en province, a répondu à la tentative du 18 mars. Cette tâche a été confiée, par votre commission, à quelques-uns de ses membres, dont nous nous bornons à indiquer les travaux : MM. Desbassyns de Richemont et Méplain ont analysé les rapports des premiers présidents des cours souveraines, des préfets et des colonels de gendarmerie sur les résultats de l'enquête qui a été faite en votre nom, messieurs, dans toute la France. Pour chaque département, les renseignements recueillis ont été classés sous ces trois chefs : *Internationale*, — *mouvements révolutionnaires*, — *défail-*

lances de l'autorité. Rangés par ordre alphabétique de départements, les résumés de MM. Méplain et Desbassyns de Richemont ne sont pas seulement une table analytique excellente d'une partie importante des documents de l'enquête, ils permettent de juger d'un coup d'œil l'esprit politique de chacun de nos départements pendant la période agitée qui s'étend du 4 septembre à la défaite de la Commune, d'apprécier sur chaque point les ravages de l'Internationale, et la part prise par les populations aux événements de Paris[1].

M. le vicomte de Meaux a fait connaître les tentatives qui ont eu lieu pour propager ou pour soutenir dans nos provinces l'insurrection du 18 mars. Il a indiqué les

1. Nous ne saurions assez regretter que l'on n'ait pas publié l'excellent travail de MM. Desbassyns de Richemout et Méplain. On aurait evité ainsi la publicité souvent regrettable des rapports eux-mêmes, et donné à ce qu'il y a de plus élevé dans la magistrature française une preuve de respect, en lui laissant le soin de juger elle-même quel degré de publicité il convient de donner à ses recherches. (*Note du rapporteur.*)

causes qui avaient favorisé le mouvement révolutionnaire : les gardes nationales composées sans règle et sans contrôle; — des armes distribuées partout aux ennemis de l'ordre et de la société; — l'administration désorganisée par des choix inspirés par l'esprit de parti; — la justice paralysée par le renouvellement de la plupart des parquets, dans lesquels des avocats de l'opposition, subitement transformés en défenseurs de l'ordre, n'avaient pas eu le temps d'oublier leur ancien rôle pour s'acquitter du nouveau; — la gendarmerie envoyée aux armées; — la police anéantie ou privée de ses moyens d'action; — enfin, les conseils électifs dissous et ne pouvant ni mettre l'ordre dans les dépenses énormes que nécessitait la défense, ni apporter le concours de leur patriotisme aux mesures de salut.

M. Ducarre, dans une étude sur la ville de Lyon, a raconté, à grands traits et avec une énergie saisissante, les efforts de la

démagogie pour maintenir la Commune proclamée dès le 21 mars. Il a décrit les ravages de l'Internationale dans cette malheureuse population lyonnaise, arrachée aux traditions de ses pères par des prédications insensées et livrée aujourd'hui, sans défense, aux empiriques du socialisme. Enfin, il a flétri les mesures ultra-révolutionnaires adoptées par le conseil municipal de Lyon, les dilapidations commises, les crimes laissés impunis. Il ne manque qu'un trait au tableau tracé par M. Ducarre, c'est la mention de la lutte courageuse soutenue par l'honorable député du Rhône au sein du conseil municipal, et de la lettre qui a préservé Lyon d'une odieuse banqueroute.

Les faits accomplis dans les villes qui, depuis le 4 septembre, ont été agitées par la révolution, se ressemblent à tel point, qu'on peut affirmer qu'un même mot d'ordre et une même impulsion ont été donnés partout. Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse se détachent du groupe par l'impor-

tance du théâtre des événements comme par l'influence que ces villes ont exercée autour d'elles. M. Robert de Massy, pour Marseille, M. de Chamaillard, pour Bordeaux et pour Bourges, M. Méplain pour Toulouse, et M. Delille, pour Limoges et la Creuse, ont fait ce que M. Ducarre a fait pour Lyon. Vous lirez avec intérêt, messieurs, ces résumés séparés, où la révolution du 18 mars, vue de plus près et étudiée sur un plus petit théâtre, montre mieux peut-être qu'à Paris ses tendances et ses moyens d'action.

Une des causes principales du mouvement insurrectionnel qui, dans la plupart des départements, a secondé Paris, doit être cherchée dans l'action de la presse révolutionnaire. M. le vicomte de Cumont s'est chargé de vous faire connaître, messieurs, l'attitude de la presse provinciale avant et pendant l'insurrection de Paris. Il a indiqué la part de concours, d'encouragement ou de complicité de la mauvaise presse de province dans l'agitation du pays;

elle recevait partout une consigne parfaitement suivie. Rien ne révèle mieux l'existence d'un vaste complot, reliant, sur toute l'étendue du territoire, les forces du parti démagogique. Trop souvent, les journaux de la Commune ont trouvé en province des émules, et le malheur des temps a voulu que les feuilles qui égaraient l'opinion par d'odieux mensonges et infestaient nos populations du poison de leurs doctrines, ne fussent presque nulle part réprimées par la justice du pays.

Pendant les dernières années de l'Empire, on avait formé dans nos principales villes des associations qui, comme l'Internationale, sans autre but apparent que l'étude des problèmes sociaux, ou, comme les sociétés coopératives, sous prétexte d'assistance mutuelle, créaient des cadres pour une action politique. Le gouvernement impérial ne pouvait ignorer le danger de ces sociétés; mais, préoccupé du besoin de conquérir ou de conserver l'appui des

classes ouvrières, il avait autorisé un grand nombre de ces associations, dont les chefs sont devenus les principaux meneurs des agitations qui se sont manifestées sur tant de points. Après le 4 septembre, en effet, les sociétés d'étude ou de coopération se transformèrent bien vite en ligues qui prirent différents noms, ligues républicaines, comités de défense, comités de salut public. Elles s'emparèrent partout de la direction du mouvement; on les vit tour à tour prêcher la guerre à outrance, éloigner la réunion d'une Assemblée constituante en interdisant les élections, réclamer la dissolution de tous les conseils élus de la nation, et, ce qui est plus triste, compromettre la défense par leur incapacité ou leur incurie et la paralyser en absorbant, dans l'intérêt de leur domination et du triomphe de leurs idées, toutes les forces qu'on parvenait à créer. Les révolutionnaires voulaient avant tout s'emparer du pouvoir, et, pour cela, leur plan était

bien simple : il consistait à remplacer les autorités civiles, administratives et judiciaires, par l'autorité municipale concentrée dans leurs propres mains.

II

Dès le 4 septembre, on cassait les conseils municipaux nommés pourtant depuis trois semaines à peine ; on ne faisait pas grâce aux plus libéraux, à ceux qui avaient été choisis en opposition à l'Empire ; on les remplaçait par des commissions désignées par les clubs et les réunions populaires. Ces commissions, on les composait, comme toujours, de quelques hommes honnêtes, mais de ceux que la recherche d'une fausse popularité met à la discrétion de la foule, et des chefs des sociétés secrètes qui se réservaient le soin de tout conduire. On agissait de même à l'égard des administrations départementales. On plaçait les préfets sous la dépendance de comités de défense, c'est-à-

dire d'un pouvoir qui devait les surveiller toujours et parfois les dominer, et l'on dissolvait les conseils généraux.

En même temps que le parti démagogique prenait la dictature sous le nom de pouvoir communal, il avait soin d'organiser des réunions publiques qui sont, disait un des arrêtés de la ligue républicaine, « la meilleure école pour apprendre à chaque citoyen ses droits et ses devoirs. » Puis, au moyen de la garde nationale, dont les cadres avaient été constitués révolutionnairement comme les conseils des communes, on eut une force permanente toujours à la disposition des meneurs. A l'aide des clubs et des manifestations, on réclamait les mesures de salut public; on les votait à l'aide des commissions municipales et on les imposait à la faiblesse des représentants du pouvoir central à l'aide de la garde nationale, de telle sorte qu'en fait l'autorité était descendue dans la rue.

Les clubs, les comités ne se contentaient

pas de tenir leurs assises tous les jours dans les grands centres et à des intervalles irréguliers dans les petites villes. Ils se mirent bientôt en relations entre eux sous prétexte de pourvoir à la défense nationale ou d'assurer le maintien de la République; au fond, pour peser sur les actes du gouvernement central. Les clubs ou leurs envoyés ont effectivement exercé une grande influence sur les décisions de la délégation de Tours et de Bordeaux, et l'on peut dire que cette influence n'a pas été heureuse. Les relations des clubs et des comités entre eux furent permanentes, continues. Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, etc., avaient des délégués, appointés sur les budgets municipaux, qui allaient d'une ville à l'autre et se mettaient en communication avec Albert Richard, Cluseret, Gaston Crémieux, et tout le personnel démagogique qui s'est acquis depuis une si triste célébrité.

La ligue du Midi se constituait par la fédération des communes de Lyon, de

Marseille, de Grenoble, etc.; la ligue du Sud-Ouest, dont le centre était à Toulouse, embrassait les villes de Bordeaux, de Toulouse, d'Agen, de Périgueux, etc. Chacune de ces ligues avait son budget, ses moyens d'action et prétendait bien ne relever que d'elle-même. Cet étrange mouvement de fédération était accepté par le parti jacobin, qui reniait ainsi un des dogmes de 93, l'unité et l'indivisibilité de la République, et c'est là une des preuves les plus manifestes du progrès des idées de l'Internationale dans notre pays. Les relations intimes nouées entre les villes fédérées par les ligues du Midi et du Sud-Ouest ont fait croire un moment aux hommes du 18 mars qu'ils trouveraient assez d'appui pour faire proclamer partout la Commune, et expliquent l'intervention prétendue pacifique et les tentatives de conciliation essayées, plus tard, par tant de conseils municipaux entre Paris et Versailles.

C'est à la commission du 4 septembre à

vous dire, messieurs, comment, pendant les six mois qui ont précédé l'insurrection du 18 mars, le parti jacobin avait pu se mettre partout en possession de l'autorité et préparer le terrain insurrectionnel. Il suffira de vous rappeler ici que dans la plupart de nos chefs-lieux de département les préfets étaient dominés par les municipalités, au point d'être obligés de leur communiquer tous les soirs les dépêches officielles ou officieuses reçues dans la journée. Dans certaines villes du midi, l'autorité centrale n'existait plus même de nom. A Lyon, le préfet, M. Challemel-Lacour, avait à sa porte deux factionnaires de la Commune et était gardé à vue. A Marseille, le commissaire général du Gouvernement était surveillé par une bande de brigands qui étaient soutenus par la garde civique, occupaient son hôtel et qui, tout en lui laissant une liberté apparente, étaient réellement ses maîtres. L'épouvantable assassinat de M. de L'Espée à Saint-Étienne dit assez à l'aide

de quelles luttes les hommes de cœur purent rétablir l'autorité anéantie, et reprendre au parti démagogique le pouvoir qu'il avait usurpé par ses comités de défense, de surveillance, ses fédérations et ses ligues.

Comment ces faits si déplorables, cette usurpation complète du pouvoir au profit d'une minorité infime et factieuse, ont-ils pu se produire dans un si grand nombre de villes, et cela sans émouvoir les hommes vraiment libéraux de tous les partis? Comment ceux-là surtout qui, républicains honnêtes et modérés, veulent, avec la forme républicaine, l'ordre, la liberté et la prospérité du pays, ont-ils pu s'aventurer au milieu d'un personnel de conspirateurs de profession, de charlatans qui prêchent un socialisme auquel ils ne croient pas, d'utopistes trompés par leurs passions, entraînés par le sentiment le plus odieux et le plus funeste, celui de l'envie? Comment les honnêtes gens n'ont-ils pas partout

réagi ? Ils sont les plus nombreux, les plus forts et, quand ils voudront s'entendre et se lever, les démagogues rentreront dans l'ombre. Comment donc leur inertie a-t-elle laissé partout le champ libre à ceux qui veulent anéantir la société et qui l'avouent hautement ?

Nous touchons là à la grande cause du 18 mars, à celle qui perpétue le danger de cette folle insurrection, à celle qui empêche la France de reprendre son assiette et de travailler enfin à la réparation de tant de désastres : l'abstention des honnêtes gens, la timidité, l'inertie du grand parti conservateur. On n'a pas assez en France le courage des vertus civiques ; se battre contre l'ennemi n'est difficile pour personne, mais dire tout haut son opinion, ne pas céder aux clameurs d'une foule égarée, protester contre des pauvretés qui font hausser les épaules à tous les gens sensés, voilà ce qu'on ne sait pas faire. Les uns ne veulent pas perdre la popularité qu'ils ont gagnée dans

une carrière d'opposition, les autres se réfugient derrière tel ou tel prétexte pour demeurer inactifs ; chacun compte sur l'autorité, attend qu'elle le protége et oublie que l'autorité n'est et ne peut-être que ce que nous la faisons. On voudrait lui voir prendre des mesures de salut, mais on ne soutient pas ceux qui les prennent. On craint de se compromettre ; les révolutions se succèdent si vite en France ! elles font si vite passer la force de droite à gauche ou de gauche à droite ! « Après tout, dit-on, c'est l'affaire du gouvernement, » ou bien : « Pourquoi résister ! c'est un gouvernement tout comme un autre, » et l'on s'abstient. On s'abstient, même quand il s'agit d'un simple vote à émettre, d'un bulletin à jeter dans l'urne. On ne songe pas qu'on renouvelle d'une façon plus coupable et tout à fait sans excuses, l'émigration qu'on a tant blâmée : on émigre à l'intérieur !

Un fait digne de remarque, et qui prouve le lien et les rapports existants entre les

démagogues de province et ceux de Paris, c'est la coïncidence des mouvements révolutionnaires qui éclatèrent à la fois, à différentes reprises, à Paris et dans les principaux chefs-lieux de nos départements. La tentative du 31 octobre, qui nous a coûté si cher, eut lieu en même temps, à Marseille, à Lyon, à Saint-Étienne, à Grenoble, et nous pourrions relever dans l'enquête une multitude de faits analogues. Le langage des journaux trahit cette même entente. Tous, après les élections du 8 février, répètent dans les mêmes termes les mêmes invectives : « La bourgeoisie triomphe encore une fois, ce ne sera pas pour longtemps, elle reprend le travail de Sisyphe, elle y périra. » Au début de l'insurrection de Paris, tous réclament l'établissement de la Commune. Un peu plus tard, obéissant au même mot d'ordre reçu partout, ils disent : « La République ne peut pas périr, elle vivra malgré M. Thiers, malgré l'Assemblée rurale et réaction-

naire, malgré les Charette et les Cathelineau.... Ce ne sont pas les républicains qui sont les perturbateurs, les fauteurs de désordres, mais bien les réactionnaires qui agissent contre la République. Il faut nous rallier à Paris et non à l'infâme gouvernement de Versailles qui s'entoure des hommes de décembre, de Vinoy, de Ladmirault, de Cissey, de Mac-Mahon. »

Et ce sont les mêmes hommes qui, la plupart du temps et dans les mêmes journaux, ont combattu le parti conservateur dans les élections du 2 juillet comme dans celles des conseils généraux, en l'accusant de faire de l'opposition au Gouvernement de M. Thiers ! Quand donc la France aura-t-elle assez de mémoire pour ne pas suivre ceux qui, à de si courts intervalles, encensent, selon les besoins de leur cause, un gouvernement qu'ils traitaient naguère et que demain peut-être ils traiteront d'infâme?

Dès le 14 avril un journal de Montpellier, la *Liberté de l'Hérault*, demandait

qu'un congrès de représentants de la presse départementale se réunît pour travailler à la conciliation entre Paris et le Gouvernement, et porter à Versailles une résolution collective en faveur de la Commune[1]. Le 17 mai et le 18 mai, un autre congrès de journalistes républicains des villes du centre se rassembla à Moulins et proposa, comme le congrès de Lyon, la dissolution de l'Assemblée nationale et de la Commune, comme base de toute négociation.

Plus tard, après la prise de Paris, les

1. Il n'est pas inutile de donner ici la liste de ces journaux : les *Droits de l'Homme*, de Montpellier; le *Progrès*, de Lyon; l'*Émancipation*, de Toulouse; l'*Égalité*, de Marseille; le *Havre*, du Havre; le *Franc Parleur*, de Caen; le *Républicain d'Indre-et-Loire*, de Tours; le *Progrès de Saône-et-Loire*, de Châlon-sur-Saône; l'*Alliance républicaine*, de Mâcon; la *Liberté de l'Yonne*, d'Auxerre; le *Réveil du Dauphiné*, de Grenoble; le *Contribuable*, de Rochefort; le *Républicain de la France centrale*, de Clermont-Ferrand; le *Républicain de l'Allier*, de Moulins; la *Dépêche*, de Toulouse; le *Moniteur de la Manche*, de Valognes; le *Républicain de l'Aveyron*, de Rhodez; le *Progrès du Var*, de Toulon; le *Phare du Morbihan*, de Lorient; les *Pyrénées*, de Tarbes; l'*Alliance républicaine*, d'Alger; l'*Indépendant*, de Constantine; l'*Éclaireur*, de Saint-Affrique; le *Républicain du Jura*, de Lons-le-Saulnier; la *Démocratie du*

journaux démagogiques enveloppent dans le même anathème le Gouvernement de M. Thiers et l'Assemblée. « L'Assemblée des élus de la peur, que la peur a éloignés de Paris, allumant ainsi les torches de la guerre civile, se gardera bien de rien refuser au pouvoir qui consentira à se faire l'exécuteur de ses hautes œuvres. L'ère des proscriptions recommence. »

Le vocabulaire des injures est partout le même. Qui a lu un journal les a lus tous; l'accord sur la conduite à tenir, sur l'im-

Midi, d'Avignon; le *Patriote albigeois*, d'Albi; la *Tribune nivernaise*, de Nevers; le *Gard républicain*, de Nîmes; le *Réveil de Lot-et-Garonne*, d'Agen; l'*Est*, de Besançon; le *Journal de Lunel*, de Lunel; l'*Indépendant*, de Lodève; l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, de Perpignan; l'*Éclaireur*, de Saint-Étienne; le *Phare de la Loire*, de Nantes; l'*Union démocratique*, de Mantes; la *Feuille du Village*, du Mans; le *Vrai républicain*, de Marseille; le *Réveil de la Saintonge*, de Saint-Jean-d'Angély; l'*Avenir*, de Rennes; le *Républicain landais*, de Mont-de-Marsan; la *Tribune*, de Bordeaux; la *Défense républicaine*, de Limoges; l'*Indépendant de la Savoie*, de Chambéry; le *Courrier de Roanne*, de Roanne; le *Réveil de l'Ardèche*, de Privas; l'*Ardèche*, d'Annonay; le *Chablis républicain*, de Bonneville; le *Patriote*, d'Angers; la *Liberté de l'Hérault et du Gard*, de Montpellier.

pulsion à donner est complet. Il en est de même du langage tenu dans les réunions publiques. Quelques-uns de leurs procès-verbaux ont passé sous les yeux de votre Commission. On y trouve les plus furieux appels à constituer « un ordre politique propre à mettre la direction du pays et de ses intérêts dans la main du peuple. » Le sentiment de convoitise y est exalté sur tous les tons, les plus mauvais conseils donnés aux ouvriers. Nous pourrions en fournir bien des preuves, nous en citerons une seule, que nous empruntons aux procès-verbaux des réunions populaires de Grenoble. Le président, Aristide Rey, propose d'envoyer à Versailles, au nom de la ligue des sociétés républicaines de l'Isère, une députation chargée de porter à l'Assemblée les vœux et les aspirations du peuple : « Il exprime l'espoir que l'Assemblée nationale, quelque réactionnaire qu'elle soit, réfléchira si elle voit arriver à Versailles une délégation semblable envoyée

par chaque département, laquelle délégation pourrait devenir elle-même, selon les circonstances, Assemblée nationale. Alors la face des choses changerait, le peuple rentrerait inévitablement en possession de ses droits. » Un orateur engage la réunion à ne pas se séparer avant d'avoir pris un parti : « Car, il ne faut pas, dit-il, rester inactif pendant que Versailles égorge nos frères de Paris. Le temps presse. Le Gouvernement de Versailles emploie des moyens devant lesquels M. de Bismarck lui-même aurait reculé ! »

Le langage tenu à Lyon et dans vingt autres villes est aussi violent et partout inspiré par la même pensée. Soit que l'on déclame contre l'Assemblée nationale ou que l'on intervienne en faveur de la Commune, d'un bout de la France à l'autre, le parti démagogique développe le même thème et agit avec un ensemble qui révèle l'existence d'une même impulsion, c'est l'Internationale avec son organisation puis-

sante qui se fait sentir. Elle a pour un moment oublié les questions qui la divisent elle-même. Jacobins et socialistes s'entendent. Les affiliés de la redoutable association dominent les clubs, les journaux, les élections, ils inspirent les ligues républicaines, les fédérations, et jamais, à aucune époque de notre histoire, la France n'a subi un pareil joug. L'influence du club des Jacobins de 1793, correspondant avec les sociétés populaires répandues sur tous les points du territoire, n'était rien en comparaison de l'action de l'Internationale, et, d'ailleurs, les jacobins de 93 ne relevaient pas d'un comité directeur siégeant à l'étranger, ils n'allaient pas chercher leurs aspirations chez nos ennemis, ils étaient entraînés, fanatisés par la passion, ils étaient cruels, féroces, mais du moins ils étaient patriotes ; et Danton ne serait plus compris s'il pouvait redire aux délégués cosmopolites de l'Internationale partant pour Londres, pour Genève ou pour

Pétersbourg : « Croyez-vous qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers[1] ? »

Vous avez condamné, messieurs, le grand instrument de la presse et des sociétés démagogiques en votant la dissolution et le désarmement des gardes nationales. Le gouvernement a bien mérité du pays en s'associant à cette mesure, et la facilité avec laquelle elle s'est exécutée prouve l'empire que conserve encore dans notre pays le bon sens uni à la fermeté. Il y a dans ce fait du désarmement des gardes nationales et de l'abandon d'un principe aussi faux que fatal à l'ordre social, celui de corps armés délibérant, un puissant motif d'espérance, et votre Commission a le droit de vous dire, messieurs, que pour sauver ce pays, il vous suffit de le vouloir assez.

1. Voyez dans le *Journal officiel* de Versailles du 12 avril, un parallèle entre la Commune de 71 et la Terreur de 93.

III

Si le mal a pris en province les développements que nous avons indiqués, c'est que, pendant de longs mois et sur trop de points, il a eu pour simples spectateurs, quand il ne les avait pas pour complices, les magistrats choisis par le gouvernement du 4 septembre pour maintenir l'ordre et défendre la société. Ceux qui commettaient des crimes jouissaient de l'impunité la plus complète, on conspirait à ciel ouvert; et par là même, la population remuante était excitée à multiplier le nombre de ses tentatives révolutionnaires. Les appels à l'insurrection faits publiquement, l'absence de forces militaires, le défaut de police et de répression, la complicité de la garde nationale et des municipalités expliquent les faits qui, sans avoir, au point de vue matériel, l'importance de l'insurrection de Paris, en ont une très-

grande au point de vue moral, en ce qu'ils prouvent le progrès des idées de désordre et de destruction au milieu de populations honnêtes et paisibles, qui, au fond et pour peu qu'elles soient bien dirigées, ne veulent que l'ordre, le calme et la prospérité du pays.

Depuis la défaite de la Commune, l'état de choses a-t-il réellement changé? Quelques-uns des symptômes mauvais ont disparu, mais d'autres sont venus contrister et effrayer les esprits. Il serait injuste de ne pas reconnaître les efforts du Gouvernement pour reconstituer l'administration, rendre à la justice l'autorité qui lui est due, et à la magistrature le respect qui fait sa force et qui ne peut être atteint sans que la société tout entière ne soit menacée et ébranlée. Mais tandis que les chefs de l'insurrection vaincue se réfugiaient à l'étranger où ils publient contre vous, messieurs, contre le gouvernement et la société française des récits mensongers, des déclama-

tions impies, dont l'atrocité devrait diminuer le danger [1] ; les moins compromis des hommes de la Commune ou de l'insurrection se sont cachés dans nos petites villes, dans nos campagnes, où leur action s'exerce surtout dans les cabarets, dans les cafés, dans les réunions secrètes, par l'intermédiaire d'agents obscurs, saltimbanques, mendiants, colporteurs.

Les journaux du parti continuent à recevoir le mot d'ordre de chefs inconnus, mais le mot d'ordre a changé. Dès qu'on a vu que la Commune de Paris était vaincue, on a senti qu'il s'agissait d'une nouvelle bataille à livrer, et, sans perdre une minute, on a préparé de nouvelles batteries. On a cherché à soulever la haine des citoyens les uns contre les autres, aux partis

1. Il faut citer entre autres : *la Troisième défaite du Prolétariat français*, par B. Malon, de l'Internationale, représentant démissionnaire du département de la Seine, membre de la Commune de Paris, Neuchâtel ; — *les Huit journées de Mai ; derrière les barricades*, par Lissagaray. Bruxelles.

on a voulu substituer des castes. « Nos ouvriers, dit un préfet dans un des rapports adressés à votre commission, ont maintenant contre la bourgeoisie une haine profonde, qui se témoigne dans les rues par une attitude méprisante, par des regards insolents. Devant les affiches qui annonçaient le progrès de nos troupes sur l'insurrection, une sorte de rage et de désappointement éclatait et permettait de mesurer l'étendue des espérances dont on les avait nourris et les déceptions que la défaite de la Commune leur apportait. Les femmes, les enfants se montraient plus animés que les hommes, tant la propagande avait pénétré dans l'intérieur de chaque famille et fait entrevoir à la mère la richesse, ou du moins la conquête du bien-être comme prochaines! On eût dit que chaque dépêche du Gouvernement leur enlevait un bien déjà presque possédé. Ils sont persuadés que la révolution de 1789 est le règne d'une caste, dont les codes

sont savamment conçus contre le peuple, et où l'on a organisé l'armée pour les asservir. »

La bourgeoisie, voilà donc aujourd'hui, pour le parti démagogique, le grand ennemi à combattre. Les espérances vagues que l'on avait semées dans les populations et la déception amenée dans un certain milieu par la chute de Paris, ont été d'abord exploitées contre le parti conservateur. Ce n'est plus la société qu'on a attaquée d'une manière vague et générale; ce ne sont plus les institutions sociales qu'on a condamnées au nom de théories plus ou moins abstraites; c'est aux personnes que l'on s'en est pris, aux propriétaires de « l'infâme » capital, à ceux qu'ils appellent bourgeois, parce que la possession de la terre, des machines industrielles ou leur degré d'instruction les dispense du travail manuel. Dans les villes, le bourgeois est attaqué comme propriétaire, c'est-à-dire comme prenant dans les biens de la vie

une part qui ne lui est pas due; dans les campagnes, le bourgeois est attaqué comme voulant faire revivre à son profit, non pas seulement les droits féodaux anéantis dans la célèbre nuit du 4 août 1789, mais les droits les plus absurdes, les plus ridicules du moyen âge, et qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de quelques érudits. Les dîmes revivent naturellement à côté des corvées et des droits seigneuriaux.

Tout cela est à peine croyable. Parler de castes, de priviléges, dans la société la plus égalitaire qui fut jamais, dans un pays qui n'a qu'une passion constante, à laquelle il a tout sacrifié depuis près d'un siècle, la passion de l'égalité, cela ne supporte pas l'examen. Et pourtant c'est avec ces sottises qu'on combat votre influence légitime, messieurs; c'est avec ces bilevesées qu'on ameute contre vous les gens les plus honnêtes du monde, trompés par d'odieux mensonges.

Vous ferez justice une fois pour toutes,

messieurs, de ces calomnies honteuses en les flétrissant du haut de la tribune nationale. Elles abaissent notre pays, qui a tant besoin de se relever. Elles nous humilient à nos propres yeux et aux yeux de l'étranger, qui se demande avec étonnement si la France est assez déchue pour s'abîmer dans des discussions plus oiseuses et plus tristes que celles du Bas-Empire, et si elle doit renoncer à tenir dans le monde ce flambeau de la civilisation qu'elle a depuis des siècles porté d'une main si ferme.

DEUXIÈME PARTIE

RECHERCHE

DES

CAUSES DE L'INSURRECTION

DU 18 MARS

DEUXIÈME PARTIE

RECHERCHE DES CAUSES

CHAPITRE SEPTIÈME

Causes matérielles et immédiates de l'insurrection du 18 mars. — Accumulation d'un trop grand nombre d'ouvriers dans Paris ; — exagération des constructions faites par l'Empire ; — annexion des communes suburbaines ; — armement et démoralisation de la garde nationale ; — séquestration de la population pendant le siége : — humiliation de l'armistice ; — souffrances du commerce et de l'industrie ; — licence de la presse et des clubs ; — concentration de tous les pouvoirs entre les mains des municipalités.

I

Les causes matérielles et immédiates de l'insurrection du 18 mars ressortent assez du récit qu'on vient de lire dans les six premiers chapitres de ce rapport pour qu'il suffise de les résumer ici en quelques mots. On peut les classer sous les chefs sui-

vants : l'accumulation d'un trop grand nombre d'ouvriers à Paris et l'exagération des constructions faites par l'Empire ; — l'annexion des communes suburbaines ; — l'armement formidable de la garde nationale et le genre de vie qu'elle a mené pendant le siége ; — la séquestration de la population de Paris, séparée pendant de longs mois du monde entier ; — l'humiliation et la déception causées par l'armistice ; — les souffrances du commerce et de l'industrie ; — la licence effrénée de la presse et des clubs ; — la concentration de tous les pouvoirs entre les mains des municipalités, qui étaient comme un embryon de la Commune.

La première des causes matérielles et directes du 18 mars doit être cherchée dans un phénomène de notre civilisation moderne propre l'agglomération des masses d'hommes dans nos grandes villes. Là se forme et s'accroît sans cesse une armée toujours prête à attaquer la société et à ren-

verser le gouvernement existant, soit par son vote dans les comices, soit par la force, en descendant dans la rue. Cette armée dangereuse se compose d'éléments divers que nous n'avons garde de confondre, mais qui, à un moment donné, concourent au même but. Elle comprend d'abord la classe des malfaiteurs de profession, de ceux qui, sans moyens avoués d'existence, viennent dans une grand ville pour faire perdre leur trace, ou pour exercer une de de ces industries interlopes qui n'ont que là leur raison d'être; tourbe nombreuse d'aventuriers de toute espèce, gens ruinés ou déclassés auxquels se mêle cette lèpre des repris de justice, dont les statistiques officielles accusent le chiffre toujours croissant et qui, bien rarement, hélas! reviennent à la vie régulière.

A ce premier noyau de l'armée du désordre, il faut joindre la portion de la classe ouvrière qui, errante et sans foyer de famille, se laisse facilement gagner par

les mœurs dissolues des grandes cités. Possédée comme principale passion politique d'un ardent antagonisme de classe, elle est toujours portée au renversement de l'État par la vague espérance de voir se réaliser à son profit des théories d'organisation sociale qui lui promettent une part plus grande dans ce luxe, auprès duquel elle vit, pour lequel elle travaille, sans pouvoir y atteindre, au moins dans la mesure de ses appétits et de ses convoitises. Les ouvriers de luxe, ceux qui gagnent les meilleurs salaires sont, on le sait, ceux qui se laissent le plus facilement séduire par les rêveries socialistes. Une progressive augmentation de salaires ne leur suffit pas. Ce qu'ils veulent, c'est une participation directe et complète aux jouissances matérielles dont ils sont chaque jour les témoins envieux et mécontents.

Ce sont ces deux groupes qui ont fait l'insurrection du 18 mars en lui constituant une armée. Ils ont le nombre et la

force pour eux, ils ont trouvé, à l'aide de l'Association internationale, une organisation toujours prête, des chefs designés d'avance et la possibilité d'obéir à un mot d'ordre instantanément répandu partout. Il faut donc, si l'on veut porter remède au mal social, réformer les mœurs de ces groupes dangereux ou couper court à leur action prépondérante dans la politique, en appuyant désormais nos institutions sur des bases logiques et morales et non sur la base brutale du nombre; double problème qui se pose devant vous, messieurs, et sur lequel nous aurons à revenir dans les conclusions de ce rapport.

Le mal de l'accumulation exagérée des ouvriers dans Paris s'est singulièrement accru sous l'Empire; mais il remonte plus loin. Le gigantesque travail des fortifications obligea de concentrer à Paris, à partir de 1840, une véritable armée d'ouvriers qui devint, après la révolution de février, le noyau des ateliers nationaux et fournit

à l'insurrection de juin ses soldats. L'exagération des constructions de l'Empire, le désir de faire en quelques années ce qui devait être l'ouvrage des siècles, en attirant non-seulement les ouvriers des départements mais ceux du monde entier, a accru dans une proportion énorme le chiffre de ces populations nomades, qui vivent au jour le jour et finissent par oublier, dans un milieu corrupteur, toutes les affections honnêtes comme tous les devoirs du citoyen. C'est aussi par suite de ces travaux exagérés qu'un changement regrettable, introduit dans les habitudes des ouvriers de bâtiment, en a apporté un très-considérable dans leurs mœurs. Il n'y a pas plus d'un quart de siècle, les travaux de construction étaient interrompus à Paris pendant l'hiver; c'était la morte saison ; les ouvriers revenaient dans leurs départements, y retrouvaient leur village, leur famille, leurs affections; ils y apportaient un pécule qu'ils employaient, pour la plu-

part, à acheter ou à agrandir un champ, et se retrempaient au milieu d'une atmosphère saine, fortifiante pour le moral comme pour le physique. Il n'en est plus ainsi; on a voulu hâter toute chose; il a fallu élever des palais en quelques semaines, des monuments en quelques mois ; on a travaillé l'hiver, on a travaillé la nuit : n'avons-nous pas vu bâtir à la lumière de l'électricité ? La continuité des travaux a forcé les ouvriers à rester à Paris toute l'année et à y contracter la déplorable habitude d'une vie isolée, sans famille, livrée à toutes les corruptions des grandes capitales.

II

L'annexibn des communes suburbaines, cette œuvre insensée dont s'enorgueillissait l'Empire n'a pas seulement fait de Paris un monstre effrayant par le chiffre de la population et augmenté beaucoup les

difficultés de la constitution municipale de la grande ville, elle a créé un ordre de choses tout à fait inattendu. Elle a changé complétement l'esprit des populations des communes annexées qui, excellentes en 1848, venaient au secours de l'ordre avec un enthousiasme que nous n'avons pas oublié, tandis qu'elles ont fourni le principal élément de l'insurrection de 1871. La destruction du vieux Paris, la substitution d'habitations de luxe aux modestes maisons où l'ouvrier pouvait se loger, ont rejeté toute la population ouvrière aux extrémités ; il y a eu en quelque sorte deux villes dans la même ville. Relégués dans les faubourgs, les ouvriers ont vécu tout à fait séparés des classes riches restées au centre et sont peu à peu arrivés à les considérer comme des ennemis et à n'avoir pour elles que de l'envie et de la haine.

Tout lien de voisinage a été, par suite de l'éloignement où ils vivaient l'un de

l'autre, interrompu entre le riche et le pauvre. L'influence légitime et naturelle que les classes élevées doivent exercer sur les classes laborieuses a fait défaut. A un autre point de vue, les Parisiens noyés dans un flot d'étrangers, sont devenus eux-mêmes étrangers à Paris. Plus de lien de quartier, plus de relations professionnelles; chacun a vécu comme l'Arabe sous sa tente, et Paris s'est transformé en un vaste caravansérail où toutes les nations de l'Europe ont pu camper, mais où toute tradition de vie municipale, de mœurs locales, tout esprit de famille ont nécessairement disparu.

Ce pouvait être là l'idéal d'un gouvernement à courte vue. Il croyait séduire et gagner les ouvriers, éblouir l'Europe! En vain on lui citait ce mot d'un ancien : « Il fallait une ville de marbre à ce peuple qui allait mourir. » Entouré d'un monde d'agioteurs et de spéculateurs sur lesquels il croyait pouvoir s'appuyer, ébloui par le

luxe effrayant qu'il favorisait, il ne voulait pas voir l'abîme qui se creusait chaque jour plus profond sous ses pieds, et nous ne répondrions pas que la catastrophe lui ait dessillé les yeux.

Il faut être juste toutefois, et reconnaître que des causes indépendantes de la volonté et de la prévoyance humaine concouraient au résultat fatal. Grâce aux chemins de fer, à la facilité des communications et à leur bon marché, Paris est devenu le rendez-vous de tous ceux qui cherchent fortune, une *Californie intérieure*, comme on l'a spirituellement dit. La population de Paris s'est ainsi beaucoup trop recrutée par voie d'émigration. On n'émigre chez nous qu'à Paris. Nous n'avons pas ces vastes courants qui, dans les pays voisins, entraînent chaque année loin de la mère patrie les chercheurs de fortune, les aventuriers énergiques. Ils feraient d'habiles planteurs, de vaillants pionniers s'ils tombaient dans un autre milieu. Ils trouvent à

Paris la révolution en permanence dans les clubs et les sociétés secrètes, et ils emploient à détruire la vieille société de leur pays, des facultés qui eussent pu être consacrées à créer de nouveaux centres de force et d'action pour la mère patrie.

III

La composition et l'armement de la garde nationale ont exercé une grande influence sur les événements du 18 mars. On soit qu'après le 4 septembre, au moment où allait commencer le siége, des armes de precision furent données à tout le monde sans distinction et sans discernement ; il était difficile de faire autrement, l'ennemi approchait et l'opinion publique, préoccupée du seul intérêt de la défense nationale, imposait ce qu'elle a vivement blâmé depuis. La vie tout à fait anormale de la garde nationale pendant le siége ne ne tarda pas à amener un grande démora-

lisation dans les rangs. Les hommes s'habituaient à vivre sans rien faire; l'Etat les habillait, les nourrissait, leur payait une solde minime, mais qui, augmentée de ce que recevaient leurs femmes et leurs enfants, finit par leur paraître préférable à un salaire péniblement gagné ; l'oisiveté et la vie de bivouac amenèrent l'ivrognerie; la nourriture saine faisant défaut, on consomma beaucoup plus d'alcool que de pain. Les nouveaux bataillons furent presque toujours formés par des meneurs révolutionnaires, non en vue de la défense, mais dans le but de créer une armée à la révolution. Les comités de vigilance, de surveillance, d'armement, d'habillement, créés dans chaque arrondissement, aboutirent à la fédération générale de la garde nationale, c'est-à-dire à la création d'un pouvoir rival du pouvoir légal, d'un gouvernement occulte à côté du gouvernement régulier. Enfin ces corps francs, qui pour la plupart ressemblaient à des bandes

de condottieri, introduisirent l'élément étranger dans la garde nationale, et achevèrent de faire de l'armée de l'ordre celle du désordre[1].

Tous ces points, que nous ne faisons qu'indiquer, ont été parfaitement mis en lumière dans les notes d'un membre de votre commission d'enquête, M. Louis de Saint-Pierre. Nous ne saurions mieux faire, messieurs, que de vous renvoyer au travail de votre honorable collègue, et nous avons dû nous borner à inscrire ici le sommaire d'un chapitre qu'il a si heureusement développé.

Nous avons insisté dans la première partie de ce rapport sur la faute commise au 28 janvier de ne pas désarmer la garde nationale, sur les désordres de tous genres qui avaient démoralisé l'armée licenciée, sur la faute plus regrettable encore d'avoir laissé à la garde nationale ses canons et ses

1. Voyez les dépositions de MM. d'Aurelle de Paladines, Roger du Nord, Baudouin de Mortemart.

munitions de guerre. Ce qui a fait surtout la gravité de l'insurrection du 18 mars, ce qui a nécessité le second siége de Paris, c'est la puissance de l'armement laissé à la disposition de l'émeute. Le rapport et les documents de l'enquête le démontrent jusqu'à l'évidence, il suffit de le rappeler ici.

IV

Les effets de la séquestration de Paris, vivant isolé de la France et du monde entier, pendant les longs mois du siége, ont été indiqués ci-dessus. Nous avons signalé aussi au nombre des causes de l'insurrection, l'affaissement physique et moral qui résultait, pour la population, de souffrances et de privations endurées pendant si longtemps. Nous n'insisterons pas sur l'exaltation produite dans tous les rangs par les fausses nouvelles répandues chaque jour et par les espérances irréali-

sables entretenues jusqu'à la dernière heure. Nous ne reviendrons pas non plus sur l'humiliation profonde que causa l'armistice. Paris, obligé de subir la loi du vainqueur, blessé dans son orgueil par l'entrée des Prussiens, faisait remonter aux fautes du gouvernement une capitulation que la force seule des choses avait imposée, et à laquelle il avait été absolument impossible d'échapper.

V

Les révolutions troublent toujours profondément les relations commerciales et industrielles, mais jamais perturbation ne fut pareille à celle qu'a amenée le siége de Paris; tous les débouchés fermés, toutes les industries paralysées, la production et la vente forcément interrompues, et cela dans un centre industriel et commercial de l'importance de Paris, dans une ville où le petit commerce et la vente en détail ont conser-

vé une grande activité à côté du développement des fabriques et des magasins de vente en gros. Après les révolutions de 1830, et 1848, le gouvernement vint au secours du commerce de Paris : des prêts considérables lui furent faits contre dépôt de marchandises invendues. Ces mesures, contestables au point de vue de l'économie politique, avaient eu du moins pour résultat de calmer les esprits et de soulager momentanément les souffrances. Rien de pareil n'était possible après la capitulation du 28 janvier. La défense nationale avait absorbé toutes les ressources de l'État comme celles des particuliers; on était en présence d'une contribution de guerre effroyable; il fallait, avant tout, songer à payer notre lourde rançon.

Déjà avant le 4 septembre le gouvernement avait ajourné les échéances de tous les effets de commerce, mais il avait accordé un délai beaucoup trop

court, et l'Assemblée nationale, nous avons déjà eu occasion de le dire, avait commis la même faute à Bordeaux en ne prorogeant pas assez les délais accordés. Un grand nombre de commerçants qui étaient, par intérêt comme par habitude, des hommes d'ordre, se trouvaient en présence d'une liquidation impossible, menacés d'une faillite et d'une ruine complète. Les plus modérés accusaient le Gouvernement et l'Assemblée, les autres se jetaient dans le parti de la révolution. La question des loyers touchait encore plus la classe ouvrière et la masse de la garde nationale. Les ouvriers avaient vécu tant bien que mal avec la solde de 30 sous par jour, les cantines, les secours de tous genres accordés aux femmes et aux enfants; ils continuaient à vivre avec les mêmes ressources, mais ils ne payaient et n'avaient payé aucun terme de loyer, et voyaient avec terreur approcher l'é-

chéance d'une dette accumulée. Ils auraient voulu que l'Assemblée éloignât la menace qui pesait sur eux pour les loyers comme pour les effets de commerce. On ne pouvait pas remplir ses engagements, mais on aurait voulu sauver les apparences et n'y manquer que sous le bénéfice de la loi. On était placé entre la ruine et la révolution sociale, on acceptait les promesses de la Commune, espérant qu'elles fourniraient, du moins, l'occasion d'échapper au déshonneur. On croit toujours, à Paris, qu'une révolution aplanira les difficultés.

VI

La licence de la presse et des clubs date des dernières années de l'Empire; elle atteignit pendant le siége des proportions effroyables. Le gouvernement chercha à y mettre un frein après le 22 janvier; mais la force de répression lui faisait

défaut, et les élections du 8 février rouvrirent bientôt, sous forme de réunions électorales, tous les clubs qui avaient été fermés. A la suite de l'armistice, la presse, devenue de plus en plus violente, prêcha ouvertement l'insurrection; l'autorité militaire supprima six des journaux les plus exaltés, et fit de nouveau fermer quelques clubs. Ces mesures tardives ne pouvaient plus remédier au mal.

Après le 18 mars, les excès de la presse ne connurent plus de bornes, les feuilles les plus immondes naissaient chaque jour, les folliculaires de 93 étaient dépassés; on n'empruntait pas seulement les titres de leurs journaux, on renchérissait sur leur cynisme, et à mesure que le Comité central et la Commune ont supprimé les journaux honnêtes et détruit toute liberté de la presse, le dévergondage des feuilles ultra-révolutionnaires a grandi. Il y avait là, sur les causes de l'insurrection comme sur

l'histoire du règne de la Commune, un curieux chapitre à écrire, mais bien triste pour ceux qui croient encore au progrès indéfini de l'esprit humain. Ce chapitre a été écrit par notre honorable collègue M. Boreau-Lajanadie. Les citations qu'il a accumulées suffisent à flétrir cette masse de journaux consacrés aux théories les plus insensées et les plus odieuses qui n'ont cessé de pulluler sous la Commune. Le langage y est à la hauteur des idées, et, en présence des textes rassemblés, on se demande ce qu'étaient devenus pendant cette trop longue éclipse du génie national, le bon sens et l'esprit français et cette belle langue de nos grands siècles littéraires qui nous avaient valu une suprématie égale à celle de nos armes.

VII

Nous avons indiqué dans le cours du récit qui ouvre ce rapport la part prise par

les municipalités de Paris dans les événements du 18 mars, et comment les élections de la Commune avaient été rendues possibles par la transaction du 26. Les maires de Paris, nommés après le 4 septembre, s'étaient trouvés, par suite des nécessités du siége, transformés, en petits souverains, absolus chacun dans leur mairie, et forcés de s'emparer de toutes les attributions de l'autorité publique.

On sait qu'après le 31 octobre les municipalités furent soumises au suffrage universel. Dans quelques arrondissements les choix furent excellents, mais il n'en fut pas ainsi partout, surtout pour les adjoints, que les électeurs choisirent trop souvent parmi les hommes des partis extrêmes. Les comités de vigilance, créés depuis le mois de septembre dans les vingt arrondissements, et recrutés dans les notabilités des clubs et de l'Internationale, ne contribuèrent pas peu à désorganiser la cité en ha-

bituant les Parisiens à accepter la direction d'autorités occultes qui, sur presque tous les points, se superposaient ou s'adjoignaient à l'autorité légale des maires et des adjoints. L'impérieuse nécessité des circonstances dominait d'ailleurs toute question de légalité. Il fallait avant tout pourvoir à la défense, créer des bataillons de garde nationale, les armer, les habiller, les faire vivre. Il fallait nourrir, chauffer, éclairer la population parisienne ; plus tard il fallait la préserver du bombardement, loger ceux qui n'avaient plus de domicile possible, etc., etc. Nous devons certainement reconnaître le dévouement que montrèrent presque tous les magistrats municipaux de Paris et la part considérable qu'ils prirent à la défense. Mais, au point de vue politique, il est impossible de contester que cette administration irrégulière, qui réunissait et confondait dans les maires tous les pouvoirs, n'ait contribué à l'égarement des esprits et préparé le

18 mars. Les réunions de l'Hôtel de Ville, où non-seulement les maires, mais les adjoints prenaient place sous la présidence du Maire de Paris, et où se discutaient les questions économiques et sociales comme les questions politiques, offraient une image anticipée de la Commune. La présence des adjoints, présence que rien ne motivait, donna trop souvent à ce grand conseil municipal le caractère d'une assemblée révolutionnaire. Les témoignages sont d'accord à ce sujet et il suffit d'ailleurs de se reporter au temps pour comprendre que les difficultés de la situation élevaient forcément les moindres questions administratives à la hauteur de questions politiques.

Il y a plus, les réunions officielles de l'Hôtel de Ville ne furent pas les seules : « Les maires élus, nous a dit l'un d'entre eux, n'ayant qu'une très-médiocre confiance en la direction de la défense, la pensée vint à ceux dont la confiance était la plus

ébranlée de se réunir ailleurs qu'à l'Hôtel de Ville, et de se consulter sur les moyens d'avoir une action plus sérieuse sur le Gouvernement pour qu'à son tour il en eût une plus effective sur la direction militaire. Tous les maires ne crurent pas devoir assister à ces réunions, ceux du 1er, du 4e, du 5e, du 8e, du 10e, du 12e, du 13e et du 16e s'abstinrent, mais les adjoints de plusieurs de ces maires ne s'abstinrent pas. Les réunions se tenaient à la mairie du 8e arrondissement [1]. » La première fut présidée par un des chefs futurs de la Commune, par Delescluze, qui avait été proposé par M. Bonvalet. Puis les maires et adjoints ne voulant pas donner à leur réunion un caractère si prononcé d'hostilité contre le Gouvernement, prièrent M. Corbon d'occuper le fauteuil. Nous admettons avec notre honorable collègue que le but tout patriotique de cette réunion

1. Voyez la déposition de M. Corbon.

« était de pousser la guerre à outrance et de rejeter toute pensée de capitulation. » Mais il est impossible de ne pas reconnaître que ces assemblées extra légales, que l'autorité présidait ou était impuissante à empêcher, préparaient les esprits aux événements du 18 mars.

Un assez grand nombre de maires et d'adjoints de Paris ont été entendus par votre Commission d'enquête. Nous signalons leurs dépositions à votre attention particulière. Elles ont été résumées et complétées sur certains points dans un mémoire de M. Vacherot. Maire du 5e arrondissement, pendant la période la plus agitée du siége et après l'armistice, M. Vacherot parle avec l'autorité d'un témoin qui a vu de ses yeux, d'un homme qui a pris part aux événements. Cette étude complète et appuie la déposition qu'il a fait entendre dans votre commission d'enquête, et dont vous trouverez le texte

parmi les dépositions de ses collègues de Paris [1].

1. Nous croyons devoir donner ici la liste par arrondissements des maires et adjoints de Paris aux 5 septembre, 5 et 8 novembre 1870 et 26 mars 1871.

La première colonne contient les noms des maires nommés le 5 septembre par M. Étienne Arago, maire de Paris; on sait que l'arrêté de nomination invitait chacun des maires nommés à désigner chacun deux adjoints.

La seconde colonne donne les noms des maires et adjoints élus, après les événements du 31 octobre, les 5 et 8 novembre 1870.

La troisième colonne contient les noms des membres de la commune, élus le 26 mars, en vertu de la transaction intervenue la veille entre les délégués du Comité central et un certain nombre des membres de la municipalité et de la députation de Paris.

Le simple rapprochement de ces trois listes nous a paru de nature à faciliter l'intelligence des événements du 18 mars.

Maires et adjoints nommés le 5 septembre 1870	Maires et adjoints élus les 5 et 8 novembre 1870	Membres de la Commune élus le 26 mars 1871
	MM.	MM.
1er *arr.* M. Tenaille-Saligny, avocat à la cour de cassation.	Tenaille-Saligny, maire. E. Meurizet. A. Adam. J. Meline.	Adam. Méline. Rochard. Baré.
2e *arr.* M. Tirard, négociant.	Tirard, maire. Emile Brelay. Chéron. Loiseau-Pinson.	Emile Brelay. Loiseau-Pinson. Tirard. Chéron.

Quelque réelles, quelque importantes que soient ces causes de l'insurrection du

Maires et adjoints nommés le 5 septembre 1870	Maires et adjoints élus les 5 et 8 novembre 1870	Membres de la Commune élus le 26 mars 1871
	MM.	MM.
3e *arr.* M. Bonvalet, négociant.	Bonvalet, maire. Cléray. Charles Murat. Mousseron.	Demay. A. Arnaud. Pindy. Murat. Clovis Dupont.
4e *arr.* M. Greppo, ancien représentant du peuple.	Vautrain, maire. De Châtillon. Callon. Docteur Loiseau.	A. Arnould. Lefrançais. Clémence. Girardin. Amouroux.
5e *arr.* M. J.-B. Bocquet, ancien adjoint.	Vacherot, maire. Thomas. Collin. Jourdan.	Régère. Jourde. Tridon. Blanchet. Ledroyt.
6e *arr.* M. Hérisson, avocat à la cour de cassation.	Hérisson, maire. Jozon. Leroy. Lauth.	Albert Leroy. Goupil. Robinet. Beslay. Varlin.
7e *arr.* M. Ribaucourt, docteur-médecin.	Arnaud de l'Ariége, maire. Hortus. Dargent. Bellaigue.	Parisel. E. Lefèvre. Urbain. Brunel.
8e *arr.* M. Carnot, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848.	Carnot, maire. Denormandie. Belliard. Aubry.	Raoul Rigault. Vaillant. A. Arnould. Jules Allix.

18 mars, il faut, pour qu'elles aient produit les terribles catastrophes dont nous avons

Maires et adjoints nommés le 5 septembre 1870	Maires et adjoints élus les 5 et 8 novembre 1870	Membres de la Commune élus le 26 mars 1871
	MM.	MM.
9e *arr.* M. Ranc, homme de lettres.	Desmarest, maire. E. Ferry. A. André. Nast.	Ranc. Ulysse Parent. Desmarest. E. Ferry. Nast.
10e *arr.* M. Turpin, négociant.	Dubail, maire. Ernest Brelay. Murat. Degouve-Denuncques.	Gambon. Félix Pyat. Henri Fortuné. Champy. Babick. Rastoul.
11e *arr.* M. Léonce Ribert, professeur.	Mottu, maire. Blanchon. Poirier. Tolain.	Mortier. Delescluze. Protot. Assi. Eudes. Avrial. Verdure.
12e *arr.* M. Alfred Grivot, négociant à Bercy.	Grivot, maire. Denizot. Dumas. Turillon.	Varlin. Geresme. Theisz. Fruneau.
13e *arr.* M. Pernolet, ingénieur.	Pernolet maire. Combes. Bouvery. Léo Meillet.	Léo Meillet. Emile Duval. Chardon. Frankel.
14e *arr.* M. Leneveu, rédacteur du *Siècle*.	Asseline, maire. Heligon. Nègre. Perin.	Billioray. Martelet. Descamps.

été témoins, les horreurs qui ont épouvanté la France et le monde, qu'elles aient trouvé

Maires et adjoints nommés le 5 septembre 1870	Maires et adjoints élus les 5 et 8 novembre 1870	Membres de la Commune élus le 26 mars 1871
	MM.	MM.
15e *arr.* M. Corbon, ancien représentant du peuple.	Corbon, maire. Jobbé-Duval. Dieck. Sextus-Michel.	Clément. Jules Vallès. Langevin.
16e *arr.* M. Henri Martin, historien.	Henri Martin, maire. Marmottan. A. Chaudey. Seveste.	Marmottan. De Boutteiller.
17e *arr.* M. François Favre, homme de lettres.	F. Favre, maire. Dr Villeneuve. Cacheux. Malon.	Varlin. Clément. Gérardin. Chalin. Malon.
18e *arr.* M. Clémenceau, docteur-médecin.	Clémenceau, maire. J.-A. Lafont. Dereure. Jaclard.	Blanqui. Theisz. Dereure. J.-B. Clément. Th. Ferré. Vermorel. P. Grousset.
19e *arr.* M. Richard, fabricant.	Delescluze, maire. Miot. Quentin. Oudet.	Oudet. Paget. Delescluze. J. Miot. Ostyn. Flourens.
20e *arr.* M. Braleret, commerçant.	Ranvier, maire. Millière. Flourens. Lefrançais.	Bergeret. Ranvier. G. Flourens. Blanqui.

un milieu préparé. Ce sont les faits qui ont préparé ce triste milieu qu'il s'agit de rechercher et d'indiquer, c'est-à-dire les causes morales et primitives de l'insurrection. Disons tout d'abord que ces causes sont les mêmes que celles qui ont amené les désastres de l'invasion. Un peuple ne tombe pas tout à coup du faîte des grandeurs au point où nous sommes. Les capitulations de Paris, de Metz et de Sedan se tiennent par un lien étroit qu'on chercherait vainement aujourd'hui à contester. Avouons-le hautement, Sedan, Metz et Paris sont trois étapes dans le chemin douloureux de la décadence que nous descendions depuis longtemps. Si la France a été vaincue, si elle a subi les douleurs de l'invasion et les horreurs de la Commune de Paris, c'est qu'elle était tombée dans un état de marasme et de défaillance morale qui a pour cause immédiate le régime impérial, mais dont il faut toutefois chercher plus haut l'origine.

CHAPITRE HUITIÈME

Causes directes de l'insurrection du 18 mars. — Oubli de la notion du droit. — Esprit révolutionnaire. — Facilité à accepter le fait accompli. — Progrès du mal depuis 1848. — Absence de réaction. — Influence du despotisme de l'Empire. — Culte des jouissances matérielles. — Abus des spéculations financières. — Abaissement des caractères et des intelligences. — Attaques aux croyances religieuses. — Concessions aux classes ouvrières. — Réunions publiques. — Naissance de l'internationale.

I

L'insurrection du 18 mars ajoutant la guerre sociale aux maux de l'invasion, étendant ses ramifications dans la France entière et menaçant la patrie d'une ruine complète, accuse dans la société française un état de maladie ancien, auquel nous devons remonter pour en saisir les véritables causes, causes profondes, tout à fait indépendantes des circonstances du moment, et bien autrement dignes de votre

attention, messieurs, que les causes directes et immédiates que nous venons de vous rappeler.

Depuis prés d'un siècle, la force en France prime le droit. La grande faute, l'erreur politique d'accepter le désordre et l'insurrection comme moyen de progrès social, remonte chez nous à l'Assemblée constituante. Au lieu de réaliser, par le seul fait de la loi, les réformes inscrites dans les immortels cahiers de 1789, elle glorifie, le 14 juillet, la révolte de l'armée dans la personne des gardes françaises. Le 6 octobre, elle cède à l'émeute, et sur l'injonction de la populace de Paris accourue à Versailles, elle abandonne le roi et sanctionne le droit de l'insurrection en quittant elle-même Versailles[1]. Et, ce qui peint bien l'état des esprits, l'histoire a pu attri-

1. De Tocqueville, *Notes sur la Révolution*, t. VIII des œuvres complètes. — « Tout ce qu'on peut faire par la violence on peut l'exécuter par la loi. » (Chateaubriand, *Études historiques*, préface, p. 77).

buer à l'un des hommes les plus honnêtes du temps cette parole fatale : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. » Depuis, nous avons fait quatorze révolutions. Quatorze fois la force a brisé l'ordre social établi ; et ces quatorze gouvernements, monarchiques ou républicains, autocratiques ou populaires, absolutistes ou libéraux, ont été acclamés le premier jour pour être conspués le lendemain.

Les autres peuples ont eu des révolutions plus ou moins fréquentes ; nous, nous sommes la révolution en permanence. Infatigables dans notre manie de changements, nous acceptons le gouvernement que la première émeute nous impose. Et pourtant grâce à cet esprit révolutionnaire, quartorze fois le triomphe de la force nous a causé une perte plus ou moins grande de richesses, de sang, de dignité et d'honneur national. Quatorze fois la nation a subi un temps d'arrêt plus ou moins long dans la marche ascendante de ses desti-

nées ; et qui pourrait calculer le degré de puissance et de prospérité auquel serait arrivée aujourd'hui la France sans ces intermittences perpétuelles qui ont, à de si courts intervalles, brisé son ressort?

L'esprit révolutionnaire est devenu le fond de notre tempérament national ; nous avons la superstition du pouvoir, mais du pouvoir révolutionnaire ; nous attendons tout de l'État; c'est pour nous le *Deus ex machinâ* et dès que nous sommes mécontents nous voulons changer de Dieu. Les historiens de la révolution ont beaucoup contribué à fausser chez nous le sentiment moral, la notion du droit politique, en présentant les mesures les plus iniques comme des nécessités qui sauvaient le pays. La Terreur, une nécessité ! le Comité de salut public, une nécessité ! et, qui pis est, une des grandeurs de la France ! Nous avons tous été nourris avec ces sottises. Nous rions du fanatisme des chroniqueurs du moyen âge pour leurs cou-

vents, et nos historiens de la révolution sont tout aussi fanatiques et encore moins impartiaux [1].

« Toute révolution, a dit excellemment un de nos collègues de la commission d'enquête, est propre à pervertir la génération qui l'accomplit. Ces brusques revirements de fortune, ces élévations et ces ruines inopinées, ce renversement des coutumes et des règles établies troublent les mœurs, déracinent le respect, excitent les convoitises et désorientent enfin les consciences [2].»

1. Grâce au ciel, il n'est pas vrai qu'un crime soit jamais utile, qu'une injustice soit jamais nécessaire. (Chateaubriand, *Études historiques*, préface, p. 76). — Placer la fatalité dans l'histoire, c'est se débarrasser de la peine de penser, s'épargner l'embarras de rechercher la cause des événements. Il y a bien autrement de puissance à montrer comment la déviation des principes de la morale et de la justice a produit des malheurs, comment ces malheurs ont enfanté des libertés par le retour à la morale et à la justice ; il y a certes en cela bien plus de puissance qu'à mettre la société sous de gros pilons qui réduisent en pâte ou en poudre les choses et les hommes : il ne faut que lâcher l'écluse des passions, et les pilons vont se levant et retombant. (*Ibid.*, p. 86).

2. *L'Empire et la Révolution*, par M. le vicomte de Meaux.

Ces saines paroles devraient servir d'épigraphe aux historiens de la révolution, à ceux-là surtout qui s'adressent à la jeunesse des écoles et aux ouvriers. Il faut reconnaître que les apologistes de la terreur et des coups d'État, ceux qui ont toujours une théorie pour la justification du fait accompli, même quand ce fait est un crime abominable, ont singulièrement contribué à pervertir l'esprit des ouvriers. Dans une des réunions publiques tenues au Pré-aux-Clercs en 1868, un orateur fut rappelé à l'ordre aux applaudissements de l'assemblée pour avoir flétri les massacres de septembre. « Je ne permettrai pas, lui dit le président, que l'on insulte une de nos grandes dates révolutionnaires [1]. »

Les crises successives que nous avons traversées depuis 1789 nous ont amenés à la dernière, à la plus honteuse et à la plus incompréhensible de toutes, à l'insurrec-

1. *Les leçons du* 18 *mars*, par M. de Pressensé, p. 197.

tion du 18 mars. L'horrible parodie de la Terreur à laquelle s'est livrée la Commune de Paris peut en partie être imputée à l'école fataliste, à la mauvaise école historique révolutionnaire. Cette école, en glorifiant les plus hideux souvenirs d'une époque à jamais néfaste, n'a pas seulement commis un crime contre l'histoire et la vérité, elle a contribué à familiariser les classes populaires avec des scènes de pillage, de meurtre et d'incendie qui effacent celles de la Terreur. La presse, en renchérissant sur les historiens, a répandu dans les moindres hameaux le poison de cette triste doctrine de la souveraineté du but justifiant les moyens employés.

Le grand mouvement social commencé en 1789 est-il donc destiné à n'enfanter que des doutes et des mécomptes? Après avoir cru au triomphe définitif de la raison à l'établissement de la liberté, au progrès social, devons-nous n'entasser autour de nous que des ruines? Les hontes de la

Commune tendraient à le faire craindre, mais il dépend de vous, messieurs, qu'il n'en soit pas ainsi. Votre mission est de faire la part du vrai et du faux, de repousser ce qui était chimérique dans les aspirations de nos pères, pour ne garder que ce qui est possible et ce qui sera éternellement vrai; surtout, vous devez repousser ce qui est injuste et mauvais pour ne garder que ce qui est honnête et droit. Vous sauverez cette malheureuse société en lui rendant la véritable lumière, celle du bien et du beau.

II

Un des signes manifestes de la gravité du mal social c'est le manque de réaction contre les idées qui ont amené le règne de la Commune; l'apathie générale et le découragement que constate l'abstention d'un si grand nombre d'honnêtes gens dans les dernières luttes électorales, sont

peut-être plus tristes encore que les crimes d'une poignée de scélérats portés un moment au pouvoir par la fatalité des circonstances. Quelle différence en 1848! Quelle indignation après les journées de Juin! Quel vigoureux réveil de l'esprit public et de toutes les forces sociales! La révolution avait été une surprise, on l'avait laissée passer sans trop savoir ce qu'elle apportait. Les systèmes les plus bizarres, les théories les plus folles avaient été prêchées au grand jour, et le public avait d'abord paru prendre plaisir à voir défiler devant lui toutes ces nouveautés. Mais quand elles aboutirent à la guerre de juin, la nation se retrouva, soutint la lutte avec énergie et au bout de trois jours l'ordre avait triomphé partout. Rien de pareil aujourd'hui ; l'insurrection du 18 mars n'a pas été seulement sanglante et ruineuse, elle a été humiliante, et pourtant l'apathie et l'affaissement moral paraissent seuls chez les bons, tandis que les mauvais persistent

dans leurs rêves de destruction et n'aspirent qu'à compléter leur œuvre abominable.

Que faut-il donc à notre malheureux pays pour le réveiller? Qui pourrait encore se faire illusion? L'insurrection du 18 mars n'a mis en lumière aucun système nouveau, elle a emprunté les vieilles formules de commune et de fédération à un ordre d'idées ancien ; son triomphe eût été un anachronisme politique bien autrement grand que celui qu'elle reproche à ses adversaires. Elle a pris pour chefs les hommes les plus incapables; en fait de nouveautés ils n'ont apporté dans les conseils de leur gouvernement que les habitudes des tabagies les plus mal famées, et l'on peut dire qu'ils nous ont causé encore plus de honte que de peur. Aussi dépourvus d'idées que de sens moral, ces hommes ont substitué l'orgie à la pensée ; ils avaient, disaient-ils, le symbole d'une foi nouvelle et ils n'ont pu que reproduire les

rêves de Babeuf. Et pourtant il a fallu deux mois d'une lutte terrible pour les renverser!

Ils ont eu en leur possession absolue la capitale du monde civilisé, une ville de deux millions d'âmes. Ce centre des arts, des sciences et des lettres, cette Athènes du monde moderne leur a été abandonnée; ils l'ont exploitée comme un champ d'expérience: ils ont exercé pendant deux mois la dictature la plus absolue; ils ont pu transformer chaque jour en décrets incontestés les systèmes de leurs penseurs, les rêves de leurs politiques; il ne leur a manqué que des penseurs et des politiques! Ils ont eu deux mois pour réaliser toutes leurs promesses d'amélioration sociale, et il n'est sorti de leurs conciliabules qu'un chaos incohérent; pas un progrès, pas une amélioration pour ce peuple affolé qu'ils ont si cruellement trompé! D'où vient donc que les yeux ne se sont pas dessillés, et que les hommes de la Commune gardent des partisans et des apologistes?

Ce n'est pas tout; cette ville qui leur a été livrée, ils en ont fait un monceau de ruines; ils ont brûlé le palais du peuple comme le palais des rois. A l'Hôtel de Ville comme aux Tuileries c'est la France qu'ils ont frappée. Le vieux parloir aux bourgeois, avec ses souvenirs de l'ancienne municipalité parisienne et de toutes les grandes scènes de la Révolution ne les a pas plus arrêtés que le chef-d'œuvre de Philibert Delorme, avec ses souvenirs monarchiques. A la place Vendôme ils semblent avoir voulu atteindre la France nouvelle, la France de la Révolution, dans ce qu'elle a toujours eu de plus cher, la gloire militaire. Ils ont abattu la colonne, ce trophée de nos victoires; le piédestal qu'ils ont laissé subsister est là comme le monument funèbre d'un culte disparu ! Et cela en présence des Prussiens qui applaudissaient à ces actes sauvages !

Et, en face de ces ruines lamentables, nous ne réagissons pas! La contagion de

ceux qui ont subi la Commune semble avoir gagné la nation! Nous oublierions volontiers cette date du 18 mars! nous ferions le silence sur ces hontes accumulées pendant deux mois! nous pardonnerions sans peine aux coupables, non par générosité d'âme, mais pour ne pas faire un triste retour sur nous-mêmes et pour ne pas constater jusqu'à quel point nous avons été complices? Cela tient à deux causes principales qu'il faut résolûment aborder.

Les ruines morales accumulées ou plutôt mises au jour par la Commune sont plus tristes, et plus grandes que les ruines matérielles. Ce qui a le plus souffert dans cette dernière catastrophe, c'est notre confiance en nous-mêmes, notre foi aux principes de la société moderne. Nos pères croyaient du moins à la révolution; imbus des idées spécieuses de la philosophie du dix-huitième siècle, ils avaient foi en la liberté et croyaient la fonder à jamais par leurs déclarations et leurs lois. Tou-

tes leurs aspirations étaient libérales, et ils voulaient les faire passer du domaine des idées dans le domaine des faits. La foi en la liberté a longtemps survécu à toutes les déceptions révolutionnaires, à toutes les usurpations du despotisme ; quelques-uns d'entre vous, messieurs, ont assez vécu pour se souvenir du mouvement libéral de la Restauration et de la vigueur de l'esprit public retrouvant toute son énergie après le premier empire. Ce sentiment s'est peu à peu affaibli ; la révolution du 18 mars est venue montrer toute l'étendue du terrain que nous avons perdu.

Le caractère de cette dernière révolution est étrange. Il ne s'agit plus pour les hommes du 18 mars d'améliorer l'état social, pas même d'en modifier ou d'en changer les bases. Non, ce qu'ils veulent c'est le renverser ; il leur faut table rase, ils bâtiront après s'ils le peuvent ; ils l'ont assez déclaré sur tous les tons : la vieille société est mauvaise, il faut la détruire. En

1789, on agissait au nom des intérêts moraux ; ici il ne s'agit plus que des intérêts matériels. Comment avons-nous pu descendre si bas ? Il faut indiquer les degrés de cette échelle douloureuse. Nos malheurs sont si grands et encore si menaçants qu'ils nous imposent l'obligation et le devoir de dire toute la vérité. D'ailleurs, les événements se sont précipités avec une telle rapidité que des siècles nous séparent déjà du second Empire et que nous avons sur lui, pour ainsi dire, les droits de la postérité.

III

Lorsque le gouvernement du 2 décembre remplaça la République éphémère de 1848, la France, fatiguée de provisoire et d'incertitude, avait une soif ardente de repos et de conservation, sans abdiquer toutefois ses aspirations révolutionnaires. L'Empire représentait à la fois le pouvoir et la révolution, et répondait aussi aux intérêts

conservateurs comme aux instincts révolutionnaires du pays. Il y a des temps où nous poussons jusqu'à l'abandon la passion de l'autorité, à condition qu'elle nous décharge du souci de nous-mêmes; et, par une étrange contradiction, nous retrouvons bientôt, pour le principe même de l'autorité, une antipathie qui va jusqu'au désir incessant d'en renverser les représentants. L'idéal politique, à cette date de notre histoire, a paru être dans un régime qui réunissait et conciliait le pouvoir matériel et la licence morale, et qui permettait de faire vivre côte à côte l'autorité et la révolution. Le coup d'État avait encore, aux yeux de ceux qui se croyaient conservateurs en acceptant les mesures les plus empiriques, le mérite d'être un coup de force qui venait d'en haut au lieu de venir d'en bas. L'origine leur faisait illusion, et ils ne voyaient pas que c'était le désordre, l'insurrection, la révolte contre la loi, consacrés par le pouvoir qui avait mission de

les réprimer, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus contraire à leurs principes.

Jamais plus cruelle atteinte ne fut portée au sens moral d'un peuple. Le gouvernement, en renversant la constitution au nom du suffrage universel, ouvrait une brèche par laquelle la démagogie ne pouvait manquer de passer tôt ou tard. La grande et honnête opinion conservatrice, saisie de je ne sais quelle impatience fébrile, eut la faiblesse d'accepter, de la force et de la Révolution, ce que lui auraient certainement donné, dans un court délai, le régime légal et le progrès des idées d'ordre si prononcé à cette date. Elle a payé bien cher sa complaisance pour les témérités d'un pouvoir qui, sacrifiant tout aux intérêts du moment, semblait oublier que les peuples ont un long avenir, et que quelques années de prospérité matérielle sont toujours trop chèrement achetées quand on les acquiert aux dépens de cet avenir.

Pendant une grande partie du dernier règne, le Gouvernement, au lieu de s'appuyer sur les grands intérêts conservateurs qui l'avaient porté au pouvoir, ne leur donna qu'une insignifiante satisfaction. Il les alarmait sur un point quand il les rassurait sur un autre, et semblait garder toujours, comme en réserve, l'appui de la démagogie. A la fois autoritaire et révolutionnaire, caressant les mauvaises passions des riches comme les appétits des pauvres, il favorisait l'abaissement des hautes classes et la corruption des classes inférieures. La France, enserrée dans le réseau d'une centralisation excessive, ne recevait d'impulsion que de la capitale, et le mal fait se répercutait dans les départements. Les villes imitaient les emprunts et les constructions insensées de Paris; elles copiaient de leur mieux un luxe stérile et sans grandeur; et, dans cette imitation ruineuse, la vie provinciale s'effaçait de plus en plus. Tout émanait de Paris, tout

y retournait et venait s'y engloutir, la vie n'était que là, et encore une vie factice qui consommait sans créer, les hommes et les choses, et qui devait, à un moment donné, montrer dans nos défaites et notre impuissance à repousser l'invasion, l'effrayante stérilité d'un régime de pouvoir absolu prolongé pendant vingt ans.

Une soif effrénée des jouissances matérielles s'était emparée de la nation entière; l'exemple venu de haut avait été contagieux; chacun voulait accroître sa part de bien-être. L'ambition de la richesse semblait avoir remplacé toutes les autres[1]. Jamais la spéculation n'avait atteint de telles limites; il fallait faire fortune, une fortune rapide. Des hommes de rien, pour emprunter ici l'expression d'un diplomate anglais, spéculaient sur tout et acquéraient ainsi avec la puissance une considération usurpée. Le scandale de succès financiers

1.... Et turpi fregerunt sæcula luxu
Divitiæ molles.... (JUVÉNAL, satire VI, v. 292.)

aussi rapides que peu justifiés démoralisait la nation : le crédit public était compromis par des manœuvres honteuses; elles amenaient devant la justice des noms qui auraient dû rester honorables. Le respect, que l'on a appelé à si juste titre le ciment de l'édifice social, faisait partout de plus en plus défaut, et les aveugles seuls se sont étonnés de voir un jour tout se disjoindre et s'écrouler.

Corrumpere et corrumpi, comme parle Tacite, semblait la devise d'une société affolée de licence et de sensualisme. On protégeait l'immoralité dans les arts et dans les lettres ; des productions, qui auraient dû être énergiquement flétries, recevaient des distinctions et des récompenses. On propageait le goût du faux et du théâtral; rien de grand dans ces constructions dont le prix effraye l'imagination. On avait trouvé le secret de prodiguer les richesses pour ne produire que de petits effets. Témoin ce monument dans

lequel se résume le goût du règne et que la Commune a respecté comme le temple du culte matériel qu'elle voulait inaugurer.

L'Empire a, pendant vingt ans, flatté les passions de la démocratie, non pas précisément par goût, mais parce que c'était un moyen pour lui de diriger et de dominer le suffrage du nombre sur lequel il avait assis son fragile pouvoir. Il a cru être assez fort pour enchaîner ou déchaîner, au gré de ses intérêts, des forces qui devaient se retourner un jour contre lui et le renverser. Le plus grand reproche assurément que l'avenir fera au régime impérial, c'est d'avoir contribué à pervertir les classes ouvrières, celles qui vivent du travail de leurs mains et dont le premier capital est la probité, la tempérance, l'ordre et l'économie.

Travailler à améliorer le sort des classes pauvres, à mettre à leur portée tout ce qui est bon, honnête et utile, c'est le de-

voir de tout gouvernement qui se respecte, c'est votre mission, messieurs, et vous n'y faillirez pas. Mais favoriser les mauvais instincts des travailleurs, chercher un point d'appui dans leur dépravation, est plus qu'une faute. L'Empire a augmenté les appétits brutaux des masses; il a accéléré la dissolution de la famille, il a exalté l'envie, la révolte morale par ses encouragements à la mauvaise presse, aux mauvais livres, aux mauvais spectacles; les théâtres patentés étaient un dissolvant de toute morale; la moindre allusion politique contre le pouvoir était interdite, mais pour la licence des mœurs et des idées, point de veto. La petite presse, favorisée par l'exemption du timbre et patronnée de mille façons, infiltrait partout le poison du vice et du crime. La loi elle-même contribuait à démoraliser les travailleurs : la loi sur les coalitions donnait l'essor à toutes les ambitions et à toutes les espérances que l'Empire avait fait naître dans l'esprit de

la démagogie ; elle encourageait le mécontentement et la révolte des ouvriers contre les patrons, sans régler les droits légitimes des uns et des autres. En favorisant les grèves, la loi mettait en quelque sorte à l'ordre du jour la guerre sociale ; en supprimant les livrets, elle enlevait une garantie à l'ouvrier honnête et laborieux, et ne servait que les intérêts des paresseux et des incapables.

IV

Il faut bien aborder, quoi qu'il en coûte, un côté plus élevé de la question. Les attaques violentes contre ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré tolérées, sinon favorisées, à la condition de respecter le gouvernement et sa politique, les croyances d'un peuple livrées au sarcasme d'une presse éhontée ; le matérialisme prêché sur tous les tons ; cela s'appelait dans un cynique langage la *soupape*

au régime. Nous voudrions croire qu'il n'y a jamais eu système et parti pris à cet égard; ce que nous recueillons de cette croisade contre la foi de nos pères, les tristes fruits qu'elle a produits sont trop amers pour ne pas faire réfléchir les plus aveugles. On a semé le vent de la haine ; on a recueilli les massacres sur lesquels nous gémissons.

Que dire des réunions publiques tenues à Paris et dans quelques-unes de nos principales villes de France pendant les deux dernières années de l'Empire? Comment admettre qu'un gouvernement régulier ait pu tolérer un tel déchaînement d'attaques contre tout ce qui est respectable? Pour ceux qui ont suivi ces réunions populaires, il a été facile de mesurer les ravages que les doctrines révolutionnaires et antireligieuses ont faits par ce moyen dans les masses, et de connaître la cause des troubles qui ont ensanglanté notre pays. Grâce à ces réunions, on avait réussi à corrompre

profondément, au sein de notre capitale si orgueilleuse des lumières qu'elle renferme, une foule de gens pour lesquels l'athéisme était la seule philosophie raisonnable; le communisme, la seule doctrine économique et sociale; la force, quelque chose de supérieur au droit.

La nation semblait avoir renoncé à toute responsabilité sur ses destinées. Privée d'initiative, elle se laissait représenter par un corps législatif muet, puis par des assemblées dont les pouvoirs insuffisants ne pouvaient opposer un véritable contre-poids à l'autorité absolue du maître. Les consciences livrées aux faiblesses de l'inertie, aux mauvaises suggestions de l'égoïsme, n'avaient plus de ressort. Le gouvernement paraissait à l'apogée de sa force; il entreprenait les guerres les plus antinationales, il fondait, au prix du sang de nos soldats, l'unité de l'Italie qui devait préparer l'unité de l'Allemagne et les désastres de la guerre de 1870; il perdait de gaieté de

cœur, au fond du Mexique, nos armées, et nos alliances, et, ce qui est plus triste, notre dignité morale; nous laissions assassiner un empereur fait de nos mains, et le crime que nous avions subi, une fois accompli, nous nous retirions sans venger ce sang qui retombait sur nous. La France docile continuait à fournir en silence ses enfants et ses trésors.

Mais, tandis que tout, dans le monde officiel, se taisait ou acclamait l'empereur, dans l'ombre, dans un coin de Paris, au sein de ces classes ouvrières que le Gouvernement avait tant fait pour séduire, se formait un pouvoir occulte, une société moitié secrète, moitié publique, politico-sociale qui, invoquant d'abord la protection de l'empereur et des princes de sa famille, acquérait bientôt assez de force pour repousser tout appui, traiter de haut le ministre le plus autoritaire du règne et remplir le monde du bruit de ses congrès, de la discussion de ses théories de renversement. Il ne s'agissait

plus d'améliorer la société, de changer la forme du gouvernement, d'ôter le pouvoir aux uns pour le donner aux autres. Non; la société était tout simplement condamnée, dans ses institutions, dans son existence; on lui demandait de disparaître, corps et biens, pour faire place à un ordre nouveau.

L'ennemi qui levait ainsi le drapeau d'une lutte terrible et suprême, s'appelait l'Internationale. La France surprise s'aperçut un jour avec effroi qu'elle avait fait fausse route. Ce qu'elle avait surtout voulu fuir en acceptant l'empire, c'était le socialisme et la révolution; et le pouvoir, se faisant socialiste et révolutionnaire, la conduisait à une révolution bien plus radicale que celle de 1848! Elle eut un vague instinct que celui qu'elle avait pris pour la préserver contribuait par sa politique à susciter cet immense danger; mais il n'était plus temps de reprendre la direction d'elle-même. Elle cherchait partout la

responsabilité et ne la trouvait nulle part : elle invoquait le secours d'un homme de cœur et de génie qui voulût et pût la sauver, le régime qu'elle venait de traverser n'en avait pas créé !

L'Internationale était une puissance cosmopolite ; pour elle, pas de frontières, pas de patrie ; son mot d'ordre, elle le recevait de l'étranger ; ses alliés, elle les trouvait chez nos ennemis ; sa force, elle l'empruntait aux doctrines matérialistes qu'on avait préconisées si longtemps. En vain on chercha à la traduire devant la justice ; les attaques la grandissaient, les réquisitoires lui servaient de propagande. Le pouvoir n'avait trouvé d'autre expédient, pour échapper aux responsabilités, que de déchaîner contre la société, déjà si menacée, la presse, les réunions publiques ; il mettait à abattre les barrières qui arrêtaient la démagogie, autant de soin et d'activité qu'il en avait mis à les élever ; puis, voyant qu'il détruisait une à une les

forces sociales qui restaient debout, effrayé lui-même du chaînement des tempêtes révolutionnaires, il précipitait la France dans une guerre insensée, sans préparatifs, sans alliances, et laissait tomber au milieu de nos défaites, un pouvoir qu'il avait cru relever par ses victoires. L'Internationale, après avoir contribué à nos désastres par son entente avec l'étranger, organisa dans Paris l'armée de la révolution que nous avons vue à l'œuvre le 18 mars. La chute de la Commune n'a malheureusement anéanti ni ses forces, ni ses projets; l'ennemi est là devant nous; il a les mêmes aspiratirations, les mêmes convoitises; il recrute chaque jour son armée; il faut dire, une fois pour toutes, ce qu'il est, ce qu'il veut, et comment il a acquis la force avec laquelle nous avons à compter aujourd'hui.

CHAPITRE NEUVIÈME

Doctrines socialistes. — Force que l'Internationale met à leur service. — Origine et fondation de l'association. — Son but, ses statuts, son organisation. — Association internationale des libres penseurs. — Fédérations ouvrières. — Conférences d'Adelphi Terrace, à Londres. — Congrès de Genève; mémoire des délégués parisiens. — Grève des bronziers de Paris. — Congrès de Lausanne; l'Internationale s'allie avec le jacobinisme. — Adhésion à la ligue de la paix; manifestations politiques. — Premier procès intenté par l'Empire. — Congrès de Bruxelles; Congrès de la ligue de la paix, à Berne. — Alliance internationale de la démocratie socialiste; son programme. — Congrès de Bâle: la propriété y est condamnée. — Projet de Congrès à Paris pour 1870. — Congrès provincial à la Chaux-de-Fonds. — Second et troisième procès intentés par l'Empire. — Rôle de l'Internationale sous le gouvernement du 4 Septembre. — Part qu'elle prend à l'insurrection du 18 mars. — Ses adeptes acceptent partout en Europe la responsabilité des actes de la Commune. — Manifestes publiés à ce sujet dans divers pays.

I

Nous sommes en présence d'une nouvelle invasion de Barbares; ils ne sont pas à nos portes, mais au milieu de nous, dans nos villes, assis à notre foyer. Ils ne vien-

nent pas, comme leurs devanciers des quatrième et cinquième siècles, apporter au monde vieilli un sang régénérateur. C'est par le meurtre et l'incendie qu'ils procèdent, et ce n'est pas tant la cité de pierres qu'ils veulent détruire, que la cité morale. Niant les vérités qui ont été jusqu'ici l'honneur du genre humain, ils n'attaquent pas seulement la propriété, la famille, ces bases séculaires de toute société; ils s'en prennent à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme. Rejetant la distinction du bien et du mal, la liberté et la valeur morale des actes humains, ils étalent au grand jour les corruptions, les bassesses, les appétits sauvages qui jusqu'ici restaient inavoués dans les bas-fonds de la société.

La Commune de Paris vient de montrer à l'œuvre les théories insensées, les programmes menteurs dont la réalisation ferait reculer l'humanité de plusieurs siècles. On ne saurait assez le redire aux adeptes

du progrès : les idées au nom desquelles s'est faite l'insurrection du 18 mars ne sont pas nouvelles. Le monde les connaît depuis qu'il existe, et elles ont surgi au milieu de toutes les grandes crises de l'humanité, en Orient comme en Occident, dans l'antiquité comme dans les temps modernes. On les trouve en Égypte, aux troisième et quatrième siècles, concurremment avec les progrès des écoles philosophiques d'Alexandrie. Le moyen âge, le seizième siècle en Allemagne, le dix-septième en Angleterre, ont eu leur socialistes, qui pensaient et agissaient comme ceux de nos jours. On a écrit des volumes sur toutes les questions prétendues sociales. Les utopistes de tous les temps, les philosophes et les penseurs de tous les pays s'en sont occupés. Ce qui est nouveau, ce n'est donc pas le socialisme contemporain, mais l'armée organisée et vraiment formidable que l'Internationale met à son service. Le danger n'est pas dans les idées de

la secte, mais dans les facilités de réunion et de propagation qu'offre aux sectaires l'Association des travailleurs servie par toutes les découvertes de la science moderne. Grâce à l'unité de la société française, grâce à la publicité immense de la presse et à la facilité des communications de tous genres, l'appel du socialisme retentit incessamment partout, de telle sorte que les conquêtes de la civilisation tournent contre elle, et que c'est à l'aide des chemins de fer, de l'électricité et de la puissance de la vapeur qu'on essaye de nous ramener à la barbarie. Les ennemis de la société peuvent aujourd'hui former des conspirations cosmopolites, et multiplier leurs attaques avec une rapidité telle que la force de résistance se trouve paralysée sur les points où il leur plaira de porter subitement leurs coups. Le danger est donc dans l'instrument mis à la disposition des masses inconscientes, à la disposition de ceux que M. Thiers appelait, il y a vingt

ans, la vile multitude[1], il y a quarante ans, la vile populace[2], et qui, malgré le progrès des lumières, sont tout aussi faciles à tromper et à entraîner aujourd'hui qu'alors. Cet instrument, c'est l'association doublée du suffrage universel. Dès qu'on a proclamé la souveraineté absolue du nombre, il suffit de propager une idée fausse assez vite et assez complétement pour qu'elle passe dans les faits avant que la minorité ait pu protester, avant que la majorité ait pu reconnaître qu'elle s'est trompée; surtout si vous mettez dans la même main un fusil et un bulletin, c'est-à-dire la tentation et la possibilité de faire prévaloir l'idée à l'aide de la force.

Mêlant le vrai au faux, les socialistes s'appuient sur un sentiment inné chez l'homme: l'amour de ses semblables. Ils séduisent les masses en promettant d'effacer toutes les inégalités, de faire disparaî-

1. Discussion de la loi du 31 mai.
2. *Histoire de la Révolution*, récit de la mort du roi.

tre tous les maux qui accablent l'espèce humaine. Cette noble ambition est-elle réalisable? La foi au progrès continu peut-elle conserver des adeptes en présence du spectacle dont nous sommes les témoins attristés? Il est, dans tous les cas, impossible d'oublier que, malgré les progrès accomplis, les mauvais penchants subsistent avec toute leur énergie sauvage, quand nous avons vu des lettrés, des civilisés commettre les abominations des journées de mai 1871.

La doctrine sur laquelle repose le socialisme des diverses écoles peut se résumer en quelques mots. D'après elle, tous les hommes ont droit au bonheur, ils y ont un droit égal, un droit absolu. Le bonheur, c'est la jouissance de tous les biens naturels primitifs, ou créés par le travail humain, jouissance qui n'a de bornes que les besoins et les appétits de chacun. L'existence humaine étant bornée à cette vie, l'avenir n'étant pas, il n'y a pas de com-

pensation à attendre pour celui qui serait frustré de sa part de jouissances. Il faut donc que la société soit organisée de telle façon que rien ne puisse faire obstacle aux prétentions de chacun de ses membres. Mais ces biens sont devenus, par le fait du travail accumulé des générations successives, la propriété spéciale de certains hommes, de certaines familles ou de certaines classes. Pour les socialistes, cette propriété porte atteinte au droit primordial qu'ont les hommes d'une même génération de jouir tous également de ce qui est le trésor commun de l'humanité. De là la conséquence logique qu'il faut abolir la propriété comme faisant obstacle au droit, que chacun apporte en naissant, de prendre sa part proportionnelle des biens accumulés par le travail des générations antérieures. Aussi tous les systèmes socialistes, quels que soient les moyens qu'ils préconisent, arrivent-ils à ce résultat: l'abolition de la propriété individuelle, domestique et hé-

réditaire, et de toutes les institutions sociales qui ont la propriété pour base.

Ces grands promoteurs de progrès commencent ainsi par nier ce qui fait la force et la grandeur de l'humanité : la possibilité pour chaque génération de se survivre et de se continuer en quelque sorte, en créant des biens intellectuels ou matériels qui serviront au progrès comme au bonheur de la génération suivante. C'est là ce qui fait la famille, l'État, qui n'est que le gouvernement d'une plus grande famille, la propriété, l'hérédité, la patrie, l'histoire et toutes ces traditions de l'esprit et du génie qui constituent la vie continue d'un peuple au milieu de la disparition si rapide des générations. Les sectaires de nos jours suppriment tout cela, non plus en théorie seulement et dans des livres spéculatifs, mais en pratique et dans la réalité des faits.

L'Internationale n'a pas d'autre raison d'être que de mettre une force au service

de ces tristes doctrines et de donner au plus grand nombre les moyens de faire prévaloir des convoitises qu'ils appellent des droits. En vain les fondateurs ont inscrit sur son drapeau : Société d'études. Si, dans le principe, il y en a eu parmi eux, ce que nous reconnaissons volontiers, qui aient cherché de bonne foi et par des moyens avouables l'amélioration du sort des travailleurs, ils ont dû se retirer devant l'affirmation de plus en plus accentuée du droit de la force et du nombre, primant tous les autres, et ayant seul à intervenir dans le partage des biens de ce monde. Il n'en reste pas moins que l'Internationale crée au service du socialisme des moyens de propagande hors de proportion avec tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. Elle prétendait n'agir qu'au nom de la justice et de la vérité, et elle a soulevé les passions les plus brutales! elle parlait au nom du droit et ne s'est occupée en réalité que de servir des intérêts. Les questions qu'elle agite, les so-

lutions qu'elle apporte seraient trop effrayantes si ses docteurs les présentaient dans leur triste nudité ; ils les enveloppent de formules empruntées à la science économique ! Ils n'en est pas moins incontestable que ce qu'il y a au fond de tous les programmes de l'Internationale, c'est le culte de la matière, la négation de toute croyance, la destruction du capital et de l'hérédité. L'égoïsme fortement excité aveugle et entraîne les masses ; la participation sans efforts à tous les biens accumulés par le travail antérieur a beau être absurde, au point de vue pratique comme au point de vue théorique, les adeptes de la secte nouvelle ne s'en inquiètent pas, ils ne voient que le résultat auquel ils aspirent : l'amélioration immédiate et instantanée de leur sort.

II

Les origines de l'Internationale ont été exposées par de nombreux témoins devant

votre Commission d'enquête ; un mémoire intéressant sur ce sujet y a été lu par notre honorable collègue M. Bourgeois; les faits sont suffisamment connus; il suffira de les rappeler sommairement ici. En 1862, des ouvriers français avaient été envoyés à l'exposition de Londres à l'aide de subventions fournies par le gouvernement impérial et par la ville de Paris, pour étudier les produits et les procédés de l'industrie anglaise. C'est là, dans des réunions entre ouvriers français et anglais, que naquit l'idée d'une grande association des travailleurs. Il s'agissait beaucoup plus, dans ces premiers entretiens, de questions de grèves, de salaires et de coalitions que d'une alliance entre les ouvriers du monde entier. Les Français trouvaient en Angleterre les *trade's unions* en plein exercice; ils avaient là sous les yeux l'exemple de la force que l'association met au service des corps de métiers. L'esprit positif des Anglais n'avait vu dans les *tra-*

de's unions qu'un point d'appui pour soutenir les grèves et obtenir des augmentations de salaire, l'esprit spéculatif des Français entrevit tout de suite que l'association pouvait réunir comme en un faisceau les corporations ouvrières de tous les pays, et devenir le levier à l'aide duquel les travailleurs soulèveraient le monde. Au banquet de clôture qui termina l'exposition, des toasts furent portés à l'alliance future de tous les travailleurs. C'était un hardi programme, il fallut deux années avant qu'il pût recevoir un commencement d'exécution.

Ceux qui se mettaient à la tête du mouvement, annonçaient une simple société d'études et n'affichaient aucune prétention politique, les classes ouvrières étant alors en France, surtout à Paris, très-agitées par les idées socialistes. On avait cru à l'apaisement après 1848 et à l'abandon de tous les systèmes qui avaient alors si vivement préoccupé l'opinion, il n'en était rien; les

idées avaient continué à faire leur chemin dans l'ombre. A la fin de l'Empire, la plupart des ouvriers penchaient vers le communisme ; les uns croyaient à la réalisation immédiate du système par la voie révolutionnaire ; les autres voulaient y arriver progressivement, par transition, en faisant peu à peu de l'État l'unique propriétaire des biens, et en le constituant d'ores et déjà comme distributeur de tous les produits.

Le parti révolutionnaire, rattaché plus ou moins aux traditions du jacobinisme, penchait pour le communisme pur, et comprenait peu les atermoiements et les projets d'étude des ouvriers qui allaient se mettre à la tête du mouvement nouveau. Aussi, les délégués de notre industrie, à l'exposition de 1862, avaient-ils trouvé peu d'appui auprès des jacobins français réfugiés à Londres, et, de retour en France, ils ne rencontraient pas plus de sympathie parmi leurs coreligionnaires politiques. Aux

réélections de 1863, soixante ouvriers de Paris, qui partageaient les idées émises dans le banquet de l'exposition de Londres, publièrent un manifeste pour demander qu'un travailleur fût inscrit sur la liste des candidats à la députation du département de la Seine. « Le suffrage universel, disaient-ils, nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste à nous émanciper socialement. » Le nom de M. Tolain, ciseleur, l'un des signataires du manifeste des soixante, fut choisi. Sa candidature fut patronnée par Delescluze et par quelques autres coryphées du parti avancé. Proud'hon, mourant, écrivit, pour appuyer cette élection, son livre *De la Capacité des classes ouvrières*. Pourtant, M. Tolain n'obtint que 495 voix; c'était un échec. Mais, en posant ce qu'ils appelaient une candidature ouvrière, les travailleurs avaient indiqué aux politiques qu'il faudrait désormais compter avec eux. Ils ajoutaient, en outre, au bagage socialiste une

idée nouvelle : celle de l'union des travailleurs, quelle que fût leur nationalité, leur métier ou leur profession. Il y avait, pourquoi ne le reconnaîtrions-nous pas? une force puissante dans la suppression pour les classes ouvrières de toute barrière entre les peuples. La lutte des intérêts allait prendre des proportions gigantesques, les grèves devenir irrésistibles. Les fondateurs de l'Internationale avaient-ils conscience de la puissance de l'instrument qu'ils mettaient aux mains du prolétariat? Nous ne savons; mais en paraissant ne fonder qu'une société d'études, ils créaient la plus formidable machine de guerre qui fut jamais. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le chemin fait par les socialistes entre cette élection de 1863, où Paris leur donnait quatre cent quatre-vingt-quinze suffrages, et celle de la Commune de 1871, où ils triomphaient sans conteste.

Pendant la campagne électorale de décembre 1863 et de juin 1864, M. Fribourg,

graveur-décorateur, se joignit au groupe des soixante et leur amena un certain nombre de néophytes recrutés dans la politique et le socialisme. Vers le milieu de septembre 1864, MM. Tolain, Perachon et Limousin retournèrent à Londres pour conférer avec leurs amis, les ouvriers anglais, et arrêter les bases de l'association qu'ils voulaient fonder. Les frais de voyage furent fournis cette fois par une cotisation de vingt-cinq centimes par membre adhérant au projet d'étude de la petite société, ce qui prouve que le nombre de ces adhérents s'était déjà considérablement accru. Le 28 septembre, dans un meeting organisé dans Saint-Martin's hall, les délégués ouvriers de plusieurs nations européennes arrêtèrent les bases de la grande association internationale des travailleurs : un comité fut élu avec mission d'élaborer des statuts; il fut décidé qu'un congrès d'ouvriers internationaux serait réuni en 1865, pour approuver ces statuts, et que jusque-là le comi-

té directeur siégerait à Londres. Le 14 octobre, M. Henri Martin écrivait dans le *Siècle :* « C'est avec une profonde émotion que nous avons lu le récit de ce qui vient de se passer à Londres. Nous avons le pressentiment que quelque chose de grand vient de commencer dans le monde et que la salle de Long Acre sera célèbre dans l'histoire. »

Le pacte fondamental de l'association, rédigé en anglais par trois ouvriers anglais, Odger, Cremer et Weeler, franchissait peu après le détroit, et le 8 janvier, les membres du bureau parisien, ouvert rue des Gravilliers, n° 44, pour recevoir les adhésions et diriger la société naissante, adressaient des exemplaires de ce pacte fondamental au préfet de police et au ministre de l'intérieur[1]. L'Association a cherché dans le commencement à se ménager l'appui ou tout au moins la tolérance du gou-

1. Voyez la déposition de M. Tolain.

vernement impérial. Les statuts, rédigés du reste avec une certaine modération de langage, étaient précédés de considérants dans lesquels on lisait la fameuse sentence : « Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits. » Ils portaient que l'émancipation des travailleurs devait être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que l'assujettissement des travailleurs au capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle. Ils fondaient l'association internationale sur ce qu'ils appelaient l'émancipation économique des travailleurs, à l'aide du principe de solidarité établi entre les ouvriers des diverses contrées du globe. Pour les affiliés, il n'y avait plus de frontières ; la patrie n'était plus qu'un mot vide de sens ; et on ne s'explique pas comment les politiques d'alors ne comprirent pas que, même réduite aux simples proportions qu'elle affectait, l'Internationale créait, pour l'ordre social européen, un immense danger. Unis par l'affinité des inté-

rêts et surtout par la communauté des haines, les ouvriers allaient former un peuple nouveau qui embrasserait les salariés du monde entier. Ils allaient constituer un État dans l'État, nier à leur façon les conquêtes de 1789 et mettre une force inconnue au service de l'antagonisme des classes qu'ils raviveraient nécessairement partout.

Les statuts donnaient à l'Association une organisation simple et savante à la fois, qui n'a pas peu contribué à son prodigieux succès. La direction suprême est confiée à un conseil ou comité directeur, peu nombreux, composé d'ouvriers des différentes nations. Il doit entretenir des relations avec les associations ouvrières de tous les pays qui adhèrent à l'Internationale. Le comité siége à Londres et un système de correspondance très-simple lui suffit pour exercer son action : il désigne dans son sein un secrétaire de correspondance pour chaque pays ; et chaque section ou groupe d'ouvriers nomme à son tour un agent chargé

de correspondre avec le secrétaire accrédité auprès du comité directeur pour le pays auquel appartient la section ou le groupe. A la base de l'Internationale, on trouve la section que les théoriciens ont souvent comparée à la Commune et qui est comme le pivot sur lequel roule tout le système. Il y a deux sortes de sections : les unes formées par les membres ayant adhéré individuellement à l'Internationale et groupés sans distinction de métiers, par localités; les autres formées par les associations ouvrières existantes ou dont on a provoqué la formation, et qui adhèrent la plupart du temps d'une façon collective par un vote de majorité. Puis, comme intermédiaire entre la section et le comité directeur, la fédération réunit les sections d'une région ou d'une nation. Enfin, au-dessus de tous ces rouages, un congrès ou parlement universel des classes ouvrières se rassemble tous les ans et décide souverainement des questions relatives à l'organisation de

l'Association des travailleurs et des réformes sociales à adopter ou à mettre à l'étude. Le siége des sessions du congrès n'est point déterminé à l'avance, chaque congrès doit avant de se séparer fixer la date et le lieu de la prochaine réunion. Ces statuts furent adoptés par le congrès de Genève et complétés par un règlement qui résolvait les questions de détail.

MM. Tolain, Fribourg et Limousin, nommés secrétaires pour Paris et chargés de la correspondance avec le comité de Londres, avaient à peine organisé le bureau de la rue des Gravilliers qu'un orage assez grave survint au sein du groupe parisien. Il faut le mentionner en quelques mots parce qu'il fait bien voir les tendances de l'Association à cette date et la pente sur laquelle elle glissait dès lors. Le comité de Londres avait voulu adjoindre à MM. Tolain, Fribourg et Limousin un certain Lefort en qualité de correspondant général de l'Internationale près de la presse fran-

çaise[1]. Lefort appartenait à l'école Blanquiste et était affilié aux Jacobins réfugiés à Londres que Fribourg appelle : « des proscrits momifiés dans leurs procédés révolutionnaires calqués sur l'antique. » Il était le commensal et l'ami du groupe de Guernesey, c'est-à-dire de M. Victor Hugo. Il est repoussé par Tolain et Fribourg comme représentant l'élément bourgeois. Les fondateurs de l'Internationale craignaient, avec grande raison cette fois, qu'on ne détournât, au profit d'un parti purement politique, l'influence naissante de leur association. Ils écrivirent à Lefort les lignes suivantes. « Si nous ne voulions que faire un éclat, une manifestation républicaine, nous prendrions pour drapeau un autre nom que le vôtre, un nom illustre. Nous serions brisés, mais nous tomberions aux applaudissements de tous[2]. »

1. Henri Lefort, qui a été préfet de la Haute-Loire. Voyez la déposition de M. Tolain.

2. Déposition de Me Fribourg. D'après celle de M. To-

MM. Tolain et Fribourg furent obligés d'aller à Londres plaider eux-mêmes leur cause devant le conseil général. « Nous avions vaincu, dit M. Fribourg en rendant compte de cette affaire, nous avions formellement annoncé que nous n'entendions pas jeter la France dans les hasards d'une combinaison de politique enfantine destinée fatalement, selon nous, à plonger le pays dans les convulsions d'une guerre civile, dont l'effet le plus clair devait être encore d'écrémer Paris de tout élément socialiste et de retarder d'un siècle peut-être l'affranchissement du prolétariat[1]. » Les fondateurs de l'Internationale, pleins de foi dans l'avenir de leur œuvre, avaient dès lors conscience de leur force et ne voulaient pas la laisser usurper. Comment n'auraient-ils pas eu confiance? Des hommes importants du parti républicain ve-

lain, on aurait dit à M. Lefort ce que M. Fribourg veut qu'on lui ait écrit. Les deux versions concordent du reste.

1. Voir la déposition de M. Fribourg.

naient à leur bureau de la rue des Gravilliers solliciter une admission[1].

III

A la même époque, une association internationale des libres penseurs se fondait à Paris et s'unissait avec celle des travailleurs : premier signe trop manifeste des tendances antireligieuses des ouvriers internationaux. M. Fribourg a publié le texte des statuts de cette nouvelle société qui prenait pour épigraphe : « Agis comme tu penses, » et dont les membres souscrivaient ce triple engagement : pas de prêtre à la naissance, — pas de prêtre au mariage, — pas de prêtre à la mort. Empruntant aux livres des libres penseurs modernes cette maxime que « la commu-

1. L'entrée de M. Héligon dans le groupe fournit à M. Tolain l'occasion de s'expliquer sur les relations impérialistes qu'on lui reprochait et qu'il a toujours repoussées très-vivement.

nion d'idées entre l'homme et la femme peut seule fonder la famille [1], » les associés en tiraient une conséquence extrême et s'engageaient à repousser toute doctrine religieuse, non-seulement pour eux, mais pour leurs enfants, ne reconnaissant que les vérités données par la science.

Encouragés par l'un des organes les plus accrédités de la presse parisienne, l'*Opinion nationale*, les ouvriers forment à l'envi des sociétés coopératives, sociétés de crédit mutuel, sociétés de production, de consommation, etc. Ces sociétés étaient légales et ne nécessitaient aucune autorisation. Un témoin de l'enquête évalue à cinq cents le nombre de celles qui furent créées vers 1866. Les corps de métiers se lièrent, en outre, par un lien de fédération qui ressemblait fort à celui de l'Internatio-

1. Fribourg, *l'Association internationale des travailleurs*, notes, p. 154. — « Donner à l'enfant une foi et une science négatives de l'une et l'autre, c'est opposer le cœur à la raison, vicier le jugement, paralyser la volonté. » (*Ibid.*)

nale, et l'existence de la fédération ouvrière n'a pas peu contribué aux progrès rapides de l'Association des travailleurs. Chaque corps de métier nommait un délégué à la fédération, et la réunion de tous les délégués constituait le conseil fédéral qui avait, comme l'Internationale, son siége rue de la Corderie et dans le même local. Ces deux groupes se confondaient presque l'un avec l'autre; c'était toujours les mêmes doctrines et souvent les mêmes hommes; et d'après le témoin dont nous suivons la déposition, ce n'était qu'une seule et même organisation sous des titres différents. La constitution des deux sociétés n'était pas tout à fait identique, mais les chefs étaient les mêmes. M. Mouton renvoie à cet égard à un mémoire qui fut, lors du premier procès de l'Internationale, imprimé à l'Imprimerie impériale, et adressé à tous les procureurs généraux [1].

1. Voyez la déposition de M. Mouton. Enquête sur le 18 mars.

Les ouvriers, dit encore le témoin, « ont crû un moment que par la coopération ils pourraient arriver à un salaire plus élevé, tout en travaillant moins. » Mais quand « ils ont reconnu qu'une société coopérative ne réussissait que lorsqu'elle avait à sa tête un ouvrier intelligent qui la dirigeait et jouait le rôle de patron; quand ils se sont aperçus qu'il fallait obéir à l'un d'eux, travailler assidûment, et cela pour réaliser non pas des bénéfices considérables sur lesquels ils comptaient, mais un gain qui n'était pas sensiblement supérieur à leurs salaires moyens, ils s'en sont dégoûtés; et, dès lors, ils n'ont plus songé qu'à l'expropriation des propriétaires, à la suppression du capital qu'ils ont toujours considéré comme leur ennemi. » On comprend combien cette disposition des ouvriers a dû faciliter les progrès de l'Internationale. Ils étaient déjà groupés, affiliés, il leur suffisait d'un vote pour réunir tout un groupe à l'Association des

travailleurs, qui voyait ainsi le nombre de ses adhérents s'accroître dans une proportion vraiment extraordinaire, accroissement que rien n'expliquerait si on ne tenait compte de l'existence préalable des sociétés coopératives, et de la fédération ouvrière.

L'Empereur essaya de contre-balancer l'influence de l'Internationale par la création d'autres sociétés de secours, telles que celle de l'extinction du paupérisme, ou invalides civils, destinée à pourvoir aux besoins de la vieillesse malheureuse, celle de la caisse des opérations coopératives dans le coffre de laquelle le chef de l'État versa cinq cent mille francs. Plusieurs tentatives furent faites pour amener la fusion ou tout au moins l'union de ces sociétés plus ou moins officielles avec l'Internationale. L'Empereur voulait évidemment s'immiscer dans une association qui grandissait chaque jour et commençait à attirer l'attention des hommes d'État. Mais toutes ces tentatives furent repoussées par les in-

ternationaux, qui décidèrent que nul d'entre eux ne pourrait faire partie d'une société placée sous un protectorat politique quelconque.

Impossible de ne pas songer qu'à cette même date, tandis que l'Empire essayait de lutter contre l'Internationale par la création de sociétés rivales dont il empruntait le principe à l'ordre purement économique, il atteignait par un abus de pouvoir, plus imprudent encore que révoltant, une grande association charitable, complétement inoffensive au point de vue politique, parce qu'il n'avait pu en faire un instrument de règne, *instrumentum regni*. Laisser vivre l'Internationale quand on supprimait la société de Saint-Vincent de Paul, était assurément une grande aberration. C'est le malheur du régime despotique d'être trop souvent trompé. La liberté aurait du moins permis aux associations bonnes et morales de vivre et de se développer à côté des associations dan-

gereuses. Vous aurez, messieurs, à vous prononcer sur ce grand principe de la liberté des associations; vous trouverez moyen de le concilier avec l'existence de la société elle-même, la première des associations et qui doit être sauvegardée d'abord pour pouvoir protéger les autres et leur permettre de se développer sous son égide. Ce n'est pas là l'un des moindres problèmes que soulève l'Internationale; mais revenons à l'exposé de ses progrès parmi nous.

Le congrès annoncé pour 1865 fut ajourné, parce qu'il aurait nécessairement révélé le petit nombre d'adhérents que comptait alors l'Association, ce que ne voulaient pas les chefs. On résolut de substituer au congrès des conférences qui eurent lieu à Londres. Le 23 septembre 1865, les délégués de Paris, Tolain, Fribourg, Limousin et Varlin, réunis aux délégués des principaux groupes européens, César de Paëpe, pour Bruxelles; Dupleix, pour

Genève; Becker, pour la Suisse; Vésinier et Lubeck, pour Londres; Karl Marx et Jung, pour l'Allemagne, etc., se réunirent à Adelphi-Terrace, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Internationale. Ils s'occupèrent de la suppression en France de la loi sur les coalitions; ils eurent aussi à trancher une question importante, en définissant ce que l'on devait entendre par *travailleurs*. A Paris, on avait exclu les travailleurs de la pensée : avocats, poëtes, romanciers, artistes, journalistes, etc...; les Anglais, les Suisses et les Belges, moins radicaux, voulaient qu'on admît dans l'Association tous ceux qui demanderaient à en faire partie. Il fut arrêté que chaque section serait libre de donner, sous sa responsabilité, au mot travailleur l'extension qui lui conviendrait. L'admission des femmes dans l'Association fut aussi laissée à l'appréciation de chaque bureau. Les internationaux français avaient, avec bon sens, décidé que la place de la femme était

au foyer domestique et qu'en conséquence elle ne pouvait être admise.

La question polonaise mit le désaccord dans la réunion et y suscita de graves orages. Les délégués parisiens combattaient toute intervention en faveur de la Pologne comme une immixtion dans la politique active, immixtion qui serait contraire au but et aux statuts de l'Association et fatale à son avenir. L'opinion opposée fut soutenue par Vésinier, qui représentait dans la conférence les jacobins réfugiés à Londres et parlait en leur nom. Vésinier alla jusqu'à accuser les délégués français d'être des agents bonapartistes, ce qui donna lieu aux scènes les plus violentes. Karl Marx, de son côté, s'éleva avec force contre les opinions anticommunistes de Proudhon, opinions qui étaient généralement partagées par les délégués français. On sait que Karl Marx a écrit dans son livre *du Capital* un chapitre intitulé : *des Misères de la Philosophie*, en réponse au chapitre de

Proudhon : *la Philosophie de la Misère.*

Avant d'arriver au congrès de Genève, il faut rappeler qu'il y avait eu à Liége un congrès de la jeunesse des écoles, dans lequel Tridon, Protot, Humbert, Jaclard, Regnard, Germain Casse, que nous avons vus presque tous dans la Commune, soutinrent les thèses les plus extravagantes et les plus subversives. Vous vous souvenez, messieurs, de l'effet que produisit en Europe la divulgation des doctrines professées au congrès de Liége par les délégués d'une portion de la jeunesse de nos écoles. L'Université elle-même s'en émut. Un procès fut intenté à quelques-uns des coupables, ce qui n'empêcha pas, à la fin d'août, de convoquer au congrès international de Genève les étudiants français qui s'étaient signalés à Liége par leurs exagérations. C'est que, il faut bien le reconnaître, le conseil de Londres et la majorité des internationaux étaient, dès cette époque, voués aux doc-

trines antireligieuses et communistes que repoussaient timidement quelques-uns des délégués français.

IV

Le congrès de Genève s'ouvrit, le 3 septembre 1866, dans la rue de la *Brasserie-Treiber*, sous la présidence de Jung, membre et délégué du conseil central de Londres. Soixante délégués y assistaient. La discussion avait lieu en français, en anglais et en allemand, et le président résumait dans les deux autres langues ce qui avait été dit dans l'une d'elles. On commença par approuver les statuts que nous avons déjà fait connaître, puis on discuta les questions les plus graves pour l'avenir des classes ouvrières : réduction des heures de travail; — travail des femmes et des enfants dans les manufactures; — sociétés ouvrières; — travail coopératif; — impôts directs et indirects; —

institutions de crédit; — armées permanentes; — sociétés de secours mutuels, etc.... On se refusa, malgré la réclamation des délégués anglais, à un vote en faveur de la Pologne, et on passa à l'ordre du jour sur la question des idées religieuses et de leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel. L'assemblée fut partagée en deux partis très-distincts : le groupe des jacobins ou blanquistes, fortifié par l'adjonction des étudiants du congrès de Liége, Protot, Humbert, Calavaz, etc.... C'était la Montagne du socialisme. La Gironde était représentée par Fribourg, Tolain, etc. etc. La lutte entre les deux groupes fut très-violente; il y eut même des voies de fait, et les blanquistes furent en définitive obligés cette fois de quitter la partie.

Des mémoires sur les questions les plus importantes avaient été soumis au congrès; celui des délégués parisiens mérite une mention spéciale; c'est d'abord le mém

dont M. Tolain parlait à votre tribune, le 17 juin dernier, et dont l'administration impériale défendit l'entrée en France, parce que ses auteurs se refusèrent énergiquement à y insérer un éloge de l'empereur. Il a été imprimé et montre bien le point de départ de l'Internationale, c'est un miroir fidèle des idées de ses fondateurs, lorsqu'elle n'avait pas encore dévié vers le jacobinisme et le communisme purs.

Le peuple, disaient les auteurs du mémoire, n'a pas eu jusqu'ici d'existence propre. La démocratie se tenant à la remorque de ses patrons a toujours combattu follement pour le choix des tyrans. Aujourd'hui, le travail s'affirme à l'égal des autres forces et veut conquérir sa place dans le monde moral et matériel. — De 1789 à 1800, la démocratie a été constamment vaincue par la bourgeoisie, qui a fait dans ses rangs, à coups de décrets, de sabre et de canon, de larges trouées. En 1848, le peuple a été massacré par la République

bourgeoise comme il avait été décimé par les monarchies. La bourgeoisie a lutté deux siècles avant d'arriver au triomphe de 1789, parce qu'elle n'était pas « prête. » Elle a étudié, travaillé pour devenir l'égale de l'aristocratie, y est arrivée et a vaincu alors. Nous voulons faire de même. Notre association a pour but « de réunir, pour les rendre plus fructueux, tous les efforts individuels tentés jusqu'ici en vue de l'émancipation du prolétariat; de créer ou tout au moins de développer, entre les différentes nations aujourd'hui séparées par des intérêts opposés, un lien moral qui, les rendant toutes solidaires, centuple leurs forces et amène par les voies scientifiques le prolétariat à l'égalité du droit pratique. »

Le mémoire, traitant des relations du capital et du travail, définit le capital du travail accumulé; nie la légitimité de l'intérêt; soutient que la rente viole l'égalité, et conclut à l'obligation du travail pour

tous. Les auteurs vont jusqu'à dire : que le travail est l'effort par lequel l'homme s'élève jusqu'à la déification de lui-même. La divinité n'étant que « l'idéal de perfection vers lequel tend invinciblement l'humanité par le développement complet de ses facultés. » La négation de Dieu, la déification de l'humanité, voilà la plaie de tous ces systèmes socialistes. Les plus honnêtes, les plus éclairés, mêlant les doctrines de Proudhon à celles de Comte, rêvent un progrès dans lequel Dieu ne sera pas. Les délégués parisiens se déclarent complétement indifférents à l'égard des idées religieuses. « Chacun, disent-ils, pensera sur ce point ce qu'il jugera convenable, à la condition de ne pas faire intervenir son Dieu dans les rapports sociaux. » Ne croirait-on pas lire quelque écrit du paganisme? Parler de Dieu au dix-neuvième siècle, comme s'il y en avait plusieurs, comme si chacun pouvait avoir le sien, qui l'aurait cru possible?

A côté de ces erreurs désolantes, on trouve quelques propositions où le bon sens reprend ses droits. Dans le chapitre intitulé : *Instruction, éducation, famille*, les auteurs du mémoire soumis au congrès de Genève se prononcent nettement contre l'instruction gratuite et obligatoire. « Nous ne pouvons, disent-ils, admettre l'instruction gratuite et obligatoire comme moyen d'éducation, et nous nous refusons à vous accorder la sanction réclamée, si elle peut permettre à l'État d'intervenir dans la famille. » Ils invoquent l'autorité de Proudhon, qui a très-bien démontré que l'instruction ne saurait être séparée de l'apprentissage, la théorie de la pratique [1]. Ils revendiquent la liberté de l'enseignement comme un droit absolu de la famille et définissent à merveille le rôle de la femme dans l'éducation de ses enfants. « Cette institution familiale que vous répudiez,

1. Proudhon, *Idée générale de la Révolution au XIXe siècle.*

s'écrient-ils, est la seule normale, la seule qui comporte à la fois le plus grand développement de liberté, de dignité, de facultés et d'aptitude; la seule qui puisse réellement créer des hommes et par conséquent une société. »

Persuadés que le devoir de donner l'enseignement scientifique et professionnel incombe à la famille, ils repoussent avec une grande autorité l'enseignement par l'État. « L'instruction par l'État, disent-ils, c'est logiquement, nécessairement un programme uniforme, ayant pour but de modeler toutes les intelligences d'après un type unique, type qui sera forcément, et par la nature même de l'esprit humain, la négation de la vie sociale, laquelle se compose de luttes, de contradictions, d'affirmations contraires, ce sera l'immobilisme, l'atonie, l'atrophie générale au détriment de tous. » En adoptant ces idées, la majorité du congrès de Genève se séparait de l'école autoritaire et révolutionnaire, pour

laquelle Lycurgue reste le prototype éternel du législateur, école qui accorde à la société, à l'État qui la représente, tous les droits, toute l'initiative, pour ne laisser aux citoyens que le devoir d'une obéissance passive et inconsciente ; et il faut savoir gré aux socialistes de la majorité du congrès de Genève, d'avoir eu le courage de repousser une doctrine qui mène infailliblement au communisme. La minorité, il est vrai, représentée par Bourdon et Varlin, se prononça pour l'enseignement par l'État, et l'un des auteurs du mémoire demande quelle différence sensible on pourrait indiquer entre les motifs donnés par le communiste Varlin, et ceux qui se trouvent dans les discours de M. Jules Simon, en faveur de l'État enseignant et de l'instruction obligatoire [1].

Il serait sans intérêt de suivre sur tous les points la discussion soutenue, dev

1. Fribourg, *l'Association internationale des tra*
note 28, p. 162.

le congrès de Genève, par les délégués de Paris. Il suffira de rappeler ici, qu'à leur instigation, la majorité se prononçait pour la coopération contre l'association; pour l'impôt direct contre l'impôt indirect; pour l'abolition des armées permanentes; pour la protection contre le libre échange, etc. Les délégués anglais faisaient leurs réserves sur la plupart des questions et persistaient à n'envisager l'Internationale que par le côté pratique, c'est-à-dire, comme pouvant favoriser le mouvement des grèves et l'augmentation des salaires. Ils réduisaient à ces deux points toute la théorie socialiste et n'adhéraient à l'Internationale que dans l'espérance d'y trouver une force et un point d'appui pour les *trade's unions*.

Le congrès de Genève fixa Bruxelles pour les prochaines assises de l'Internationale et décida que le conseil général de l'Association resterait à Londres, après avoir prononcé l'exclusion de deux membres de

ce conseil, Vésinier et de Lubeck. De retour à Paris, les délégués français organisèrent de nouveau le bureau de la rue des Gravilliers. Ils publièrent un règlement sur le mode d'admission et d'exclusion des membres de l'Association, fixèrent le taux des cotisations, prescrivirent diverses mesures pour l'administration intérieure, réglèrent les ouvertures du crédit à faire aux associés, et le mode de nomination des délégués. Quant à ce dernier point, il fut, sur la proposition de M. Tolain, statué que les travailleurs manuels proprement dits, pourraient seuls, à l'avenir, être choisis pour représenter l'Internationale. L'administration intérieure de la société, à Paris, était confiée à une commission de quinze membres, nommés au scrutin de liste et par le suffrage direct des associés. Les pouvoirs de cette commission devaient durer d'un congrès à l'autre, et elle choisissait dans son sein et sous sa responsabilité trois correspondants, un caissier et

un secrétaire archiviste. MM. Tolain, Fribourg et Varlin furent maintenus en qualité de correspondants ; MM. Héligon, Chamelé et Bourdon furent choisis comme trésorier, secrétaire général et archiviste.

La presse parisienne ne s'occupa peut-être pas assez du congrès de Genève, des discussions qui y avaient eu lieu et des résolutions adoptées. Cependant un journal engageait les politiques à tenir compte de cette puissance nouvelle qui se levait avec l'Internationale. « C'est, disait la *Liberté*, un avertissement donné solennellement au monde par des hommes venus de tous pays, par des citoyens las des luttes stériles, conséquence fatale d'une organisation qui s'effondre. »

Les discussions les plus violentes s'élevèrent entre les blanquistes et les internationaux de Paris. Le public, trop indifférent à ces querelles de partis, aurait pu trouver là, en effet, un avertissement plus efficace encore que celui qui lui était donné

par les conclusions du congrès de Genève sur l'avenir de la bourgeoisie. Les habiles du parti de la révolution, les temporisateurs obtinrent de porter la querelle des blanquistes et des internationaux devant un jury, mi-partie politique, mi-partie socialiste. Le jugement amiable fut retardé par le procès du *Café de la Renaissance* dans lequel tous les blanquistes furent impliqués. Mais un mot de deux centurions blanquistes (Meunier et Genton) à Fribourg révèle la pensée intime du parti violent qui a toujours trompé le peuple et qui, sous la Commune, l'a poussé aux abîmes. « Si, par impossible, disaient les deux centurions, vous réussissiez à rendre l'ouvrier heureux, la révolution n'arriverait jamais, et nous voulons avoir la révolution [1]. » Ainsi, pour les blanquistes, les améliorations cherchées par les premiers fondateurs de l'Internationale étaient pures

1. Fribourg, *l'Association internationale*, note 32, p. 164.

rêveries; ce qu'ils voulaient, eux, c'était la révolution immédiate et pour elle-même, c'est-à-dire la dictature.

La part prise par l'Internationale à la grève des ouvriers en bronze de Paris indique que les directeurs de l'Association avaient compris de quelle force ils disposaient et qu'ils voulaient, en la mettant au service des ouvriers, travailler par l'action, tout autant au moins que par l'étude, à la réalisation de leurs rêves. Au mois de février 1867, plusieurs chefs des grands établissements de l'industrie du bronze, effrayés du développement d'une société de crédit mutuel fondée par les ouvriers de cette profession, voulurent soustraire ceux qu'ils employaient à une influence qu'ils regardaient comme mauvaise, et leur enjoignirent de rompre avec cette société ou de cesser de travailler dans leurs ateliers. Les bronziers acceptèrent le défi et mirent à l'index toute maison qui renverrait un des leurs comme affilié à

la société de crédit mutuel. Presque tous les ouvriers, qui n'étaient pas encore membres de cette société, s'empressèrent d'y adhérer comme pour défier leurs patrons et se mirent en grève. L'Internationale, qui comptait dans ses rangs la plupart des provocateurs de la grève, envoya à Londres deux de ses fondateurs avec trois délégués bronziers pour solliciter l'appui des sociétés ouvrières anglaises. Les Anglais accueillirent à merveille leurs frères de l'Internationale et fournirent des secours. Nous ne savons si ces secours furent aussi importants que le dit alors la voix publique ; mais l'effet fut considérable, les patrons cédèrent et les bronziers rentrèrent triomphants dans leurs ateliers. Rien n'était plus propre à exalter l'Association des travailleurs et à lui procurer des adhérents, que ce succès dû à son intervention.

V

Le second congrès de l'Internationale s'ouvrit à Lausanne, le 2 septembre 1867, sous la présidence d'Eugène Dupont, secrétaire pour la France au conseil général de Londres. A Genève, le communisme avait été peu représenté, il n'en fut pas ainsi à Lausanne. « La tendance communiste s'y accusa d'une façon assez sensible, » dit M. Tolain. Les deux écoles se mesurèrent sur la question de la propriété. L'entrée du sol à la propriété collective et l'abolition de l'héritage soutenues par le rapporteur belge César de Paëpe donnèrent lieu à une vive discussion. Les Anglais, les Allemands, les Belges et les Flamands, soutinrent la propriété collective tant de la terre que des instruments de travail. Les Français et les Italiens défendirent la propriété individuelle affirmant que sa suppression conduirait fatalement au com-

munisme autoritaire et ils obtinrent l'ajournement de la question[1].

Le congrès se prononça, comme celui de Genève, contre la gratuité et l'obligation absolue de l'enseignement. « Considérant, dit-il, que le mot enseignement gratuit est un non-sens, puisque l'impôt prélevé sur les citoyens en fait les frais; mais que l'enseignement est indispensable et que nul père de famille n'a le droit d'en priver son enfant, le congrès n'accorde à l'État que le droit de se substituer au père de famille, alors que celui-ci est impuissant à remplir son devoir. » Le congrès persistait à déclarer que tout enseignement religieux

1. « Nous avons pu remarquer qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, partout où des groupes d'ouvriers se forment, la tendance est communiste, cela tient à des causes diverses. La France seule envoya dans le congrès des délégués qui protestèrent contre les idées communistes. Il n'y a eu dans tous les congrès que les délégués et les ouvriers français qui aient affirmé la propriété individuelle, l'héritage et la famille. Sans doute, ils voulaient certaines modifications de la propriété, non pas quant à sa nature, mais quant à sa forme. » (Déposition de M. Tolain Enquête sur le 18 mars.)

devait être écarté des programmes de l'Internationale. Il se prononçait pour l'enseignement scientifique et professionnel, insistait pour l'organisation de l'école-atelier, et, ce qui est curieux à noter, réclamait, au nom de l'unité et de la fraternité des peuples, la création d'une langue universelle, création que Leibnitz proposait il y a deux siècles, au nom des intérêts de la science.

Pendant que les délégués de l'Internationale délibéraient à Lausanne sur les problèmes soulevés par le socialisme, les républicains purs fondaient à Genève la *Ligue de la paix et de la liberté*. Cette nouvelle association, dont le but était purement politique, comptait dans ses rangs les exilés de 1849, les membres de l'opposition de Paris MM. Jules Favre, Chaudey et autres. A peine réunie, elle envoya une dépêche au Congrès de Lausanne, pour demander aux internationaux leur adhésion à son programme, c'était leur de-

mander une grave concession. On altérait, en effet, profondément le caractère primitif de l'Internationale en amenant le congrès de Lausanne à déclarer « que la privation des libertés politiques étant un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation du prolétariat, l'émancipation sociale du travailleur est inséparable de son émancipation politique. » MM. Tolain, de Paëpe et Guillaume du Locle furent chargés de porter officiellement à Genève l'adhésion du congrès de Lausanne. Toutefois cette adhésion n'était pas sans réserves. L'Internationale s'engageait à travailler à l'abolition des armées permanentes, et au maintien de la paix, mais à la condition que la Ligue de la paix admettrait de son côté qu'une modification de l'organisation sociale était nécessaire pour arriver à la suppression de la guerre.

Il semblait que l'union était faite entre les internationaux et les républicains purs et le premier résultat de l'adhésion du

congrès de Lausanne à la Ligue de la paix fut d'amener les internationaux de Paris à prendre part de concert avec les politiques à la manifestation du 2 novembre au tombeau de Manin (cimetière Montmartre), puis à la manifestation du 4 du même mois, qui avait pour objet de protester contre la réoccupation de Rome par les troupes françaises. Toutefois, les députés de Paris ne parurent point à ces deux manifestations, au grand scandale de la démocratie. Les internationaux rédigèrent une adresse pour leur demander compte de leur abstention et les sommer de donner leur démission. Ce fut M. Jules Favre qui leur répondit. Interrogé sur la question de savoir si le prolétariat pourrait compter sur la bourgeoisie libérale le jour où il se lèverait en armes pour la République, le chef de l'opposition répondit aux délégues : « C'est vous, messieurs les ouvriers, qui seuls avez fait l'Empire, à vous de le renverser seuls. » « J'affirme sa ré-

ponse, nous a dit M. Fribourg, c'est à moi qu'il l'a faite. Il repoussait toute alliance entre l'opposition de gauche qu'il représentait et le groupe des ouvriers socialistes[1]. »

L'adhésion à la Ligue de la paix et les manifestations des 2 et 4 novembre 1867 avaient attiré l'attention de la police sur l'Internationale. Un premier procès lui fut intenté, procès à la suite duquel l'Association fut dissoute et les prévenus condamnés à 100 francs d'amende[2]. Les membres du bureau de Paris, ainsi frappés par la justice, furent remplacés par une seconde commission dans laquelle les ouvriers parisiens admirent un assez grand nombre de communistes pour affirmer leurs nouvelles tendances politiques.

1. Fribourg, l'*Association internationale des Travailleurs*, p. 117 et 118. — Voyez aussi la déposition de M. Fribourg; Enquête sur le 18 mars.

2. Voyez sur ce premier procès et les deux suivants l'*Internationale et le Jacobinisme au ban de l'Europe*, par M. Oscar Testut. L'auteur a eu communication des dos-

D'après M. Héligon, ce fut de la part des internationaux une faute de prendre part à cette manifestation du 4 novembre. Mais ils étaient dénoncés comme bonapartistes, on les accusait de vouloir faire du socialisme au profit de l'empereur, et c'est pour faire voir qu'il n'en était rien, qu'ils acceptèrent la proposition de descendre sur le boulevard. Les ouvriers avaient été convoqués pour délibérer sur cette manifestation. Les habiles s'y étaient inutilement opposés en disant : on tue l'Internationale en la mêlant à la politique.

L'esprit que les premiers fondateurs de l'Internationale avaient voulu donner à l'Association s'altérait de plus en plus. La première commission du bureau de Paris n'avait émis que des affirmations *socialistes*, *mutuellistes;* la seconde fit une proclamation de foi *républicaine et communiste*. L'Internationale se croyait obli-

siers du ministère de la justice et a publié un grand nombre de documents officiels, d'après les originaux.

gée de donner des gages aux politiques jacobins. C'est alors qu'intervint le second procès qui lui fut intenté par l'Empire; les membres du bureau furent condamnés à la prison, et leur détention les mit en contact avec les Blanquistes, condamnés dans l'affaire du *Café de la Renaissance,* Tridon, Clément, etc. Ce fut en sortant de prison que Varlin fonda le *Cercle des études sociales.* Devenus hommes politiques par leurs condamnations, mis en rapport avec les sommités du parti autoritaire et jacobin, les internationaux reçurent dès lors les suggestions de ce parti. Proposer la recherche de solutions purement théoriques aux appétits communistes, c'était un rêve qui avait pu séduire quelques esprits chimériques, mais qui ne pouvait se réaliser. L'Internationale devait nécessairemant arriver au communisme pur, c'est-à-dire à mettre l'appui de sa force au service de ceux qui lui offriraient la réalisation la simple et la plus intelligible pour les

nombre des espérances d'améliorations sociales au nom desquelles on l'avait suscitée.

La loi sur les réunions publiques de juin 1868, en ouvrant le champ libre aux discussions, manifesta néanmoins l'opposition existante entre les deux groupes de l'Internationale qui se désignaient par les titres de *mutuellistes* et de *collectivistes*. Ces derniers prenaient aussi le titre significatif de *babouvistes*.

VI

Le congrès de Bruxelles s'ouvrit le 6 septembre 1868, sous la présidence de Jung, membre du conseil général de Londres. Le nombre des délégués présents était beaucoup plus considérable qn'à Lausanne. Le procès soutenu en France par l'Internationale avait appelé l'attention sur elle et contribué à propager les idées de l'association. L'affluence des délégués était

due aussi à ce que, par déviation au pacte fondamental, l'on avait déclaré que des délégués de corporations ouvrières pourraient prendre part aux délibérations du congrès, sans être membres de l'Internationale. Dans la réunion de Bruxelles, les communistes étaient en immense majorité, Blanqui et Tridon dominaient. Le congrès statua : « que les carrières, les houillères, les mines, ainsi que les chemins de fer, appartiennent à la *collectivité sociale représentée par l'État*, et doivent être concédés à des compagnies ouvrières. »

Quant à la grande question de la propriété agricole restée en suspens dans les congrès précédents, le congrès déclare : « l'entrée du sol arable à la propriété collective est une nécessité sociale, et décide que le sol sera concédé aux compagnies agricoles, comme les mines et les chemins de fer aux compagnies ouvrières. Les voies de communication, canaux, routes, lignes

télégraphiques et les forêts doivent rester à la collectivité sociale[1]. »

La question des grèves, qui n'avait pas encore été abordée directement dans les réunions de l'Internationale, fut tranchée à Bruxelles dans un sens favorable. Il est incontestable, malgré les dénégations de quelques-uns des fondateurs, que l'idée mère de l'Internationale a été de favoriser les grèves en établissant entre tous les ouvriers de tous les pays, une entente qui leur permît de ne plus se faire concurrence, et d'imposer la loi à tous les patrons par la coalition des forces associées. La commission du congrès de Bruxelles après avoir établi « que la grève n'est pas un moyen d'affranchir complétement le travailleur, mais qu'elle est souvent une nécessité dans la situation actuelle de la lutte entre le capital et le travail », décide qu'il y a lieu de la soumettre à certaines règles, et pro-

1. Troisième congrès de l'Association internationale des travailleurs. Compte rendu officiel, in-folio, p. 41.

pose de créer, pour continuer l'œuvre entreprise par l'Internationale, des *sociétés de résistance* dans toutes les professions qui n'en ont pas encore, « puis de solidariser entre elles les sociétés de résistance de toutes les professions et de tous les pays, en instituant, dans chaque fédération locale, une caisse destinée à soutenir les grèves. »

Le congrès de Bruxelles ayant reçu une invitation de venir prendre part aux travaux que l'assemblée de la *Ligue de la paix et de la liberté* poursuivait à Berne, répondit par un refus. Il affirmait que la « Ligue de la paix n'avait pas sa raison d'être en présence de l'œuvre de l'Internationale et invitait cette société à se dissoudre. »

Au sein de l'assemblée de Berne s'agitait la secte nihiliste dont les adeptes, renchérissant sur tous les rêves égalitaires, veulent renverser jusqu'aux distinctions et aux barrières de la nature. Leur programme proclame l'égalité absolue de

l'homme et de la femme; il ne doit plus y avoir aucune différence de sexe ni de famille. En conséquence, les adhérents des deux sexes portent les cheveux courts, des vêtements amples, des coiffures masculines et des lunettes bleues destinées à voiler la couleur des yeux et la vivacité du regard. On rougit de citer de pareilles sottises; mais il est utile de montrer jusqu'où peut aller l'aliénation de l'esprit humain. Le grand prêtre du nihilisme, Bakounine, est, dit-on, à la tête de nombreux sectaires en Russie; il prétend arriver, non pas seulement à *l'égalisation* des classes, mais à celle des individus : « Je suis *collectiviste* et non pas *communiste*, disait-il à Berne, et si je demande l'abolition de l'hérédité, c'est pour arriver rapidement à l'égalisation sociale. » D'autres attaquaient avec plus de violence le principe d'hérédité. Albert Richard demandait un impôt démocratique et égalitaire. Que « ceux qui possèdent, ajoutait-il, se rassu-

rent, ils n'y perdront rien, au contraire; et puis y perdraient-ils, qu'ils y perdraient encore moins que ceux de 1793 et de 1794. »

Jaclard, l'ami intime de Tridon, allait plus loin; il annonçait d'avance et littéralement, les crimes de la Commune. Mais des menaces qui nous font frissonner aujourd'hui parce qu'elles sont devenues des réalités, ne paraissaient alors qu'insensées : « Si vous voulez faire de la révolution sociale, disait Jaclard, il vous faut être athée, sans quoi vous coulerez. Lorsque Robespierre et les autres chefs de la révolution ont dit qu'une religion était nécessaire au peuple, ce n'était qu'une transaction, et 1848 étant religieux était ridicule. Si vous n'êtes pas athée, vous devez logiquement être despote, et au lieu d'être une ligue d'émancipation, vous serez une sainte alliance contre la révolution... Aussi, nous nous séparons de vous, et nous vous le disons : Vous avez voulu la guerre, et

ce sera la dernière, oui la dernière guerre sera faite et elle sera terrible, elle se dressera contre tout ce qui existe, contre cette bourgeoisie qui n'a rien dans la tête ni dans le cœur et qui ne tient plus debout. Ma conclusion est qu'il faut en finir avec tous, et ce n'est que sur leurs ruines fumantes que s'asseoira la république définitive; c'est sur les ruines couvertes non de leur sang, — il y a longtemps qu'ils n'en ont plus dans les veines, — mais de leurs détritus accumulés, que nous planterons le drapeau de la révolution sociale. »

Malgré cette éloquence sanguinaire et à cause d'elle, espérons-le, les communistes furent en minorité dans le congrès de la *Ligue de la paix*. Ils déposèrent leur démission sur le bureau et fondèrent l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*. Cette section nouvelle est la personnification la plus violente des tendances du prolétariat moderne. Elle a pour président le Russe Michel Bakounine et a

été déclarée internationale par le conseil général de Londres, au mois de juillet 1869. Son programme a été cité plusieurs fois, il faut pourtant en remettre sous vos yeux les terribles articles; c'est celui qui, en définitive, a triomphé et qui a rallié les faibles et les timides :

« 1° L'alliance se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi, et de la justice humaine à la justice divine.

« 2° Elle veut avant tout l'égalisation politique, économique et sociale des classes et des individus des deux sexes, en commençant par l'abolition du droit d'héritage, afin qu'à l'avenir, la jouissance soit égale à la production de chacun, et que la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière, ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire, par les associations agricoles et industrielles.

« 3° Elle veut, pour tous les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés, de la science, de l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d'amener de plus en plus une grande égalité naturelle des individus, faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

« 4° La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité internationale et universelle des travailleurs de tous les pays, l'alliance repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations. » Nous allons voir triomphante la branche de l'Internationale qui adoptait ces sauvages doctrines. C'est elle qui a absorbé les deux autres, c'est elle

qui a mis la main au 18 mars, et qui a approuvé tous les crimes de la Commune.

VII

Le congrès de Bâle s'ouvrit le dimanche 5 septembre 1869. L'Internationale n'en avait pas encore réuni d'aussi nombreux. Il comptait des Américains, des Russes, des Autrichiens, des Allemands du nord et du midi, des Espagnols, des Italiens, des Anglais, des Suisses, des Belges et des Français. Un membre du parlement prussien, Liebknecht, y figurait. La nature des questions agitées, l'esprit des solutions proposées prouvent les tendances de plus en plus communistes de l'Association. C'est toujours la propriété qu'il s'agit de détruire. On propose d'abolir la propriété foncière, de déclarer que le sol appartient à la collectivité et est inaliénable. Les fermiers payeront désormais à l'État la rente qu'ils payaient au propriétaire. On simpli-

fie la question du domaine foncier en confiant dans chaque commune l'administration des terres au conseil communal nommé par tous les habitants majeurs de la commune. Il est remarquable que les propositions votées par le congrès de Bâle figurent sur le petit livret remis à chacun des internationaux au moment de leur entrée dans l'Association. C'est donc bien là le résumé de la doctrine de l'Internationale. Quelques-uns de ces livrets ont passé sous les yeux de votre commission, et elle ne pouvait s'empêcher de songer avec tristesse que c'est avec le néant de pareilles doctrines qu'on prétend relever le moral des classes populaires et refaire une nation. Les fondateurs de l'Internationale, présents à Bâle, s'efforcèrent d'atténuer les propositions insensées soumises au congrès ; ils sentaient qu'on perdait la cause du socialisme en dépassant ainsi le but qu'ils s'étaient proposé. Ils craignaient que l'on ne s'aliénât les habitants des cam-

pagnes en maintenant les décisions prises à Bruxelles, en dehors d'eux et de leurs représentants.

M. Tolain défendit à Bâle la propriété individuelle comme il l'avait fait à Bruxelles. Il n'acceptait cependant « aucune solidarité avec l'organisation actuelle dans laquelle la société est, selon lui, privilégiée et oppressive; » il voulait : « Que pour réaliser l'émancipation des travailleurs, on transformât les baux de fermages, et, en un mot, tous les contrats de location en contrats de vente. Il pensait qu'alors la propriété étant continuellement en circulation, cesserait d'être abusive par ce fait même. » La transformation des loyers en contrats de vente, n'est-ce pas l'application de la théorie qui condamne l'intérêt du capital et veut que tout loyer payé vienne en déduction du prix de la chose louée, et ne conduit-elle pas à l'abolition progressive de la propriété? D'après un autre délégué de Bâle, M. Langlois, « la société,

tout en concédant à quelques-uns le droit de cultiver, à l'exception de tous autres, une partie du domaine commun, ne saurait leur abandonner aucun droit sur la rente foncière; il déclare, en d'autres termes, que cette rente appartient tout entière à la collectivité, soit que, par les progrès de la population, elle résulte de l'élévation du prix des produits agricoles, soit qu'elle résulte des travaux de toute sorte exécutés par le concours de tous. » Il admet, en outre, que la propriété commune et inaliénable de la terre n'a pu être concédée qu'à certaines conditions et que ces conditions peuvent être modifiées dès qu'elles auront été reconnues contraires à la justice et à l'intérêt général. C'était faire aux communistes des concessions de principes après lesquelles il était assez difficile de ne pas conclure avec eux[1].

1. Voyez le compte rendu du quatrième congrès international, tenu à Bâle en septembre 1869, Bruxelles, p. 75

Au fond l'unanimité du congrès de Bâle condamnait la propriété; les restrictions, les atermoiements de MM. Tolain et Langlois n'avaient aucune chance d'être adoptés. Le représentant des ovalistes de Lyon, le nihiliste Bakounine, répondait aux aspirations réelles du congrès de Bâle lorsqu'il disait : « Je demande la destruction de tous les états nationaux et territoriaux, et, sur leurs ruines, la fondation de l'État international des travailleurs. Je vote pour la collectivité du sol en particulier, et en général de toutes les richesses dans le sens de la liquidation sociale. » Et pour qu'il n'y eût pas de doute sur ce mot vague de liquidation sociale, le démocrate russe avait soin d'ajouter : — « J'entends par liquidation sociale, l'expropriation en droit de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'état politique et juridique qui est la sanction de la propriété actuelle, et

et 76; — le rapport sur le congrès de Bâle publié par Moilin, p. 12 et le *Livre bleu* de l'Internationale, p. 265.

l'expropriation de fait, partout et aussi vite qu'elle sera possible, par la force même des événements et des choses. »

Le congrès, à la majorité de cinquante-quatre voix contre quatre, déclare que la société a le droit de faire entrer le sol et les instruments de travail dans la propriété collective. Il semble, qu'après cette déclaration, qui entraînait inévitablement à plus ou moins long terme la *liquidation sociale* proposée par Bakounine, la question de l'héritage était sans intérêt. La commission demande cependant au congrès de reconnaître que « le droit d'héritage doit être complétement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions indispensables à l'affranchissement du travail. » Il y eut partage sur cette question; trente-deux voix se prononcèrent pour l'abolition, mais vingt-deux voix en demandèrent le maintien et dix-sept délégués s'abstinrent. « Quand il s'est agi, dit M. Tolain, de décider sur l'abolition de

l'héritage, la majorité a été contre cette abolition. C'était un non-sens qui nous faisait dire à ceux qui nous étaient opposés : Vous êtes inconséquents et illogiques, vous voyez que les ouvriers ne sont pas communistes comme vous le croyez. Ils déclarèrent bien la propriété collective, parce qu'ils ne sont pas propriétaires; mais quand il s'agit d'héritage, si peu qu'il y ait en face d'eux, ne fût-ce que la garde-robe du grand-père ou de la grand'mère, immédiatement ils ne sont plus communistes et le sentiment de l'appropriation individuelle reparaît. » Cependant, dans une autre partie de sa déposition, M. Tolain admet que, dans une grande partie de l'Europe, les ouvriers sont communistes. « Les ouvriers anglais, dit-il, sont tous communistes, les ouvriers allemands le sont presque tous; je n'ai remarqué d'ouvriers individuellistes, pourrait-on dire (quoique ce terme ressemble à une injure puisqu'il nie la solidarité),

que parmi les ouvriers de l'Allemagne du Sud, parmi les ouvriers viennois, Allemagne autrichienne. Toute l'Allemagne du Nord est communiste, la Suisse aussi, la Belgique également. Cela tient à l'organisation de la propriété, à l'agriculture, à l'industrie, à la dépopulation des campagnes, à une foule de causes semblables. »

Il était facile de mesurer dans le compte rendu du congrès de Bâle le progrès des passions haineuses et subversives dans l'Internationale. Comme les Girondins de tous les temps, MM. Tolain, Langlois, Héligon, et ceux qui auraient voulu conserver comme eux quelque modération, étaient abandonnés au profit des violents. Le communisme autoritaire de Bakounine, de Karl Marx et de Blanqui l'emportait.

Un congrès provincial de l'Internationale s'ouvrit à la Chaux-de-Fonds, le 5 avril 1870, sous la présidence de Dupleix, de Genève. Une scission s'y produisit entre les sections de Genève, du Locle et de La

Chaux-de-Fonds, sur deux points qu'il faut noter ici à cause de leur importance : 1° sur l'admission dans la fédération romande des délégués de l'*Alliance de la démocratie socialiste ;* 2° sur l'attitude de l'Internationale vis-à-vis des gouvernements. La majorité admit l'*Alliance de la démocratie socialiste* et rejeta l'abstention politique comme contraire aux intérêts des travailleurs ; la minorité adopta au contraire l'abstention absolue, et recommanda à toutes les sections de renoncer à toute action politique et de porter leur activité sur la constitution fédérative des corps de métiers, seul moyen, selon elle, d'assurer le succès de la révolution sociale.

Le congrès indiqué pour septembre 1870 à Paris n'a pas pu se réunir par suite des événements ; le programme des questions qui devaient y être résolues a été publié. Il ne s'agissait de rien moins que de l'abolition de la dette publique, de la conversion de la propriété foncière en pro-

priété sociale, c'est-à-dire de la confiscation la plus prompte possible de la propriété territoriale. On devait, entre autres solutions, rechercher quels seraient les moyens pratiques d'établir des fédérations dans les campagnes. L'Internationale a tenu ses assises à l'Hôtel de Ville de Paris, et l'on peut juger, par les séances de la Commune, ce qu'aurait été le congrès de 1870.

Pour l'Internationale, les grèves, après avoir été un but, sont devenues un moyen de propagande. Dans ces dernières années, toute grève, quelle qu'en ait été l'issue, a eu pour résultat incontestable de faire entrer ses adhérents dans l'Association des travailleurs. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître la part prise par l'Internationale aux grèves et aux coalitions d'ouvriers : les documents manquent pour écrire cette page instructive de notre histoire industrielle. On y remarquerait que dans les grèves, comme dans les congrès, la violence des organes de l'Internationale a tou-

jours été en croissant. Que l'on compare le manifeste adressé par le bureau de Paris aux ouvriers de Roubaix, en 1867, avec ce qu'écrivaient les chefs de l'Internationale belge, aux ouvriers de Seraing, deux ans plus tard, et l'on aura une idée des progrès du parti de la violence dans l'Association. En 1870, les grèves se multiplient, l'Internationale y prend une part des plus actives; on sait le rôle d'Assi au Creusot. Le vent de la sédition souffle partout en France et va jusqu'à arrêter ou, du moins, à ralentir la production.

VIII

Dans les derniers temps de l'empire, l'Internationale a fait de tels progrès que ses chefs croient n'avoir plus besoin d'aucun appui pour le triomphe de leurs idées. Ils ont crée un État dans l'État; ils le savent et le disent, et comptent bien substituer leur organisation et leur puissance à celles de

l'Etat officiel. Rien n'égale le mépris qu'ils montrent pour les politiques de l'extrême gauche, pour ceux qui s'intitulent les irréconciliables. La révolution sociale se fera aisément, pensent-ils, par l'entente unanime de tous les prolétaires. Ils espèrent éviter la lutte, mais si elle doit avoir lieu, ils en rejettent la responsabilité sur les classes qui possèdent. C'est à elles à se rendre à la première sommation : « Pour nous, dit un des organes de l'Internationale, le drapeau rouge est le symbole de l'amour humain universel. Que nos ennemis songent à ne pas le transformer contre eux-mêmes en drapeau de la terreur ! » La guerre à la bourgeoisie, qui est le fond de toutes leurs espérances, ils la commencent dans leurs écrits, en attendant qu'ils puissent la réaliser dans les faits.

Le 8 janvier 1869, à la veille des élections, Varlin écrivait à Aubry, de Rouen : « Nous entrerons dans la liste électorale concurremment avec les républicains bour-

geois de toutes nuances pour bien affirmer la scission du peuple avec la bourgeoisie. » Au mois de septembre, les journaux de l'Internationale avaient mis le *Siècle* au ban de la démocratie, comme trop bourgeois, et le 25 décembre de la même année, Varlin écrivait encore : « Le *Siècle* est peut-être aussi, à Rouen, le journal des marchands de vins et des traiteurs ; vous pourriez organiser contre lui la campagne que l'on fait à Paris..... Il faut combattre nos ennemis par tous les moyens possibles... » Plus tard, Bastelica, parlant à Varlin des interpellations adressées au Gouvernement par MM. Gambetta et Esquiros sur la grève du Creusot, ajoute : « Ce que vous ignorez sans doute, c'est que Gambetta et Esquiros ont interpellé sur notre sommation... Nos radicaux baissent, la marée basse de l'opinion va bientôt mettre à nu la quille délabrée de ces vieilles pataches. » La grève du Creusot suscitée et dirigée par le mécanicien Assi, qui rece-

vait les instructions de l'Internationale s'il n'en faisait pas dès lors partie, servit à exciter encore les passions déjà si violentes des classes ouvrières contre la bourgeoisie et l'ordre social. Partout on prévoit, on annonce la révolution qui se prépare ; elle est dans l'air, elle se révèle aux moins clairvoyants. Le Gouvernement seul paraît ignorer l'abîme qui se creuse sous ses pas. Au mois de février 1870, les socialistes disaient dans une proclamation signée : « Ce qui importe avant tout c'est d'assurer le succès de la révolution, et tout en ayant conscience de notre force, nous nous recueillons ; la coupe reste pleine, elle ne tardera pas à déborder; à la révolution de choisir son heure. » Cluseret, qui avait fait à Sainte-Pélagie la connaissance des membres de la seconde Commission de l'Internationale, écrit à Varlin, le 17 février, en apprenant le meurtre d'Auteuil et les troubles dont l'enterrement de Victor Noir fut l'occasion, une lettre qui prouve la pré-

méditation des crimes de la Commune de Paris. Prévoyant le moment peu éloigné où l'action appartiendrait aux internationaux, le soi-disant général disait : « Ce jour-là, nous devons être prêts physiquement et moralement. Ce jour-là, nous ou le néant !... Mais ce jour-là, je vous l'affirme, Paris sera à nous ou Paris n'existera plus ! » Cette lettre prophétique, citée dans le troisième procès de l'Internationale, n'appela pas assez l'attention.

D'autres révélations, faites aussi pendant ce procès, notamment dans l'audience du 22 juin, venaient à l'appui de la sinistre prédiction. On avait trouvé chez l'un des accusés la recette de la fabrication de la nitro-glycérine et de certaines compositions au sulfure de carbone, au chlorate et au prussiate de potasse, suivie de ces indications : « A jeter par les fenêtres, à jeter dans les égouts. »

Dans les réunions qui eurent lieu à Paris à propos du plébiscite, la présidence ho-

noraire était presque toujours déférée à un jacobin fanatique, à Mégy, qui venait d'assassiner l'agent de police chargé de son arrestation. Ce fut dans une de ces réunions des travailleurs que l'on adopta l'acte de fédération des sociétés ouvrières parisiennes. Dans la même réunion, on chargea un comité de rédiger un manifeste antiplébiscitaire. Rien n'égale la violence des rédactions proposées. « Le bon Dieu a fait son temps, disait-on dans l'une, en voilà assez... Nous sommes la force et le droit, c'est contre l'ordre juridique, économique et religieux que doivent tendre nos efforts. »

Le ministère se décida à poursuivre de nouveau l'Internationale. Ce fut alors qu'eut lieu le complot des bombes Orsini, qui donna lieu au procès de Blois. Les hommes poursuivis alors sont ceux qui ont fait le 18 mars et que nous avons vus à la Commune : Villeneuve, Flourens, Guérin, Fontaine, Tony-Moilin, Mégy, Cournet,

Tridon, Rigault, Jaclard, etc. Le conseil fédéral protesta par un manifeste au nom de l'Internationale de Paris contre toute participation au complot des bombes. Cet énergique manifeste était une déclaration de guerre, non-seulement aux hommes de l'Empire, mais à la bourgeoisie, au clergé et à tous ceux qui avaient intérêt au maintien de l'ordre social. Il se terminait par cette déclaration menaçante. « L'Association internationale des travailleurs, conspiration permanente de tous les opprimés et de tous les exploités, existera malgré d'impuissantes persécutions contre les soi-disant chefs, tant que n'auront pas disparu tous les exploiteurs, capitalistes, prêtres et aventuriers politiques. »

Ainsi le troisième procès de l'Internationale révélait parfaitement les projets, les espérances du parti socialiste. Les noms des trente-huit prévenus figureront plus tard sur les listes du Comité central et de la Commune. Et si l'on y joint les noms de

jacobins impliqués dans le procès de Blois, on aura la série à peu près complète des auteurs du 18 mars. Ce troisième procès de l'Internationale frappa peu l'opinion publique, absorbée à ce moment par la question politique et par l'imminence de la guerre. Personne ne prévoyait que ces ouvriers obscurs effrayeraient bientôt le monde par leurs forfaits. Ils ne furent condamnés qu'à des peines légères ou acquittés par une magistrature impuissante qui, après avoir signalé le danger social, ne trouvait pas dans l'arsenal de nos lois le moyen de le prévenir.

Le 12 juillet 1870, l'Internationale protestait encore contre la guerre. Ce manifeste portait un très-grand nombre de signatures, celles entre autres de tous les principaux chefs de l'Association : MM. Tolain, Murat, Avrial, Pindy, Theisz, Assi, Dupont, etc. On y remarquait celle de l'assassin Mégy. Un grand nombre de sections envoyèrent leurs adhésions commen-

çant par cette phrase : « En réponse aux acclamations belliqueuses de ceux qui s'exonèrent de l'impôt du sang ou qui trouvent dans les malheurs une source de spéculations nouvelles, nous protestons... La guerre, c'est le moyen détourné des gouvernements pour étouffer les libertés publiques. »

Le 22 juillet, le Conseil général de Londres écrivait à son tour aux membres de l'Association internationale des travailleurs de l'Europe et des États-Unis : « Le complot de guerre de 1870 n'est qu'un nouveau coup d'Etat de décembre 1851 revu et corrigé... Quelle que soit l'issue de cette guerre, le glas funèbre du second Empire a déjà résonné dans Paris... » Le Conseil rappelait ensuite que dans un grand nombre des sections de l'Internationale des adresses pacifiques avaient été votées, en réponse à celle des travailleurs de Paris. On est moins touché de cette explosion de sympathie pour la paix, d'horreur pour la

guerre, quand on songe qu'elle émanait de ceux-là mêmes qui allaient prendre part à la guerre sociale la plus abominable, en s'associant à la Commune, et plus tard en approuver toutes les horreurs.

Pendant la durée du premier siége de Paris, les membres de l'Internationale prirent peu de part aux manifestations révolutionnaires et aux tentatives de coup de main. Ils avaient évidemment reçu un mot d'ordre à cet égard, et ce qui le prouve, c'est une curieuse lettre que Dupont, le correspondant français pour le Conseil général de Londres, qui exerçait, sous ce titre modeste, les fonctions de directeur suprême de l'Internationale française, écrivait le 7 septembre à Albert Richard, à Lyon : « La piteuse fin du Soulouque impérial, disait-il, nous amène au pouvoir les Favre, les Gambetta. Rien n'est changé, et la puissance est toujours à la bourgeoisie. Dans ces circonstances, le rôle des ouvriers, ou plutôt leur devoir, est de laisser cette

vermine bourgeoise faire la paix avec les Prussiens. » Les socialistes s'abstinrent généralement au 31 octobre et au 22 janvier et le parti jacobin fournit seul les acteurs de ces deux journées.

IX

Il résulte des procès-verbaux des séances du *Conseil fédéral de l'Association internationale des travailleurs* pendant les mois de janvier 1870, de février et de mars 1871, qui ont été communiqués à votre commission [1], que la participation de

1. Cette communication ne nous a été faite que bien tardivement, au mois de février 1872, quand le rapport était non-seulement déposé depuis longtemps, mais imprimé presque en totalité. La commission d'enquête sur le 18 mars s'était adressée à M. le ministre de la guerre, dès le mois de juillet dernier, pour demander communication des pièces d'un intérêt historique ou politique qui pouvaient, sans préjudice pour l'administration de la justice, être extraites des casiers judiciaires. Le rapporteur ne peut qu'exprimer son regret de n'avoir pu connaître à temps un des principaux éléments d'informations de l'enquête dont il est chargé de rendre compte.

l'Internationale à l'insurrection du 18 mars aurait été moins considérable et surtout moins directe qu'on ne l'a généralement supposé. Les sections parisiennes de l'Association paraissent avoir été presque complétement désorganisées pendant le siége. « Depuis le 4 septembre, disait Frankel, les événements ont dispersé l'Internationale; il serait urgent de reconstituer les sections pour qu'elles trouvent la force qui leur est indispensable[1]. » Après le 4 septembre, en effet, les ouvriers étaient tous entrés dans la garde nationale, ils faisaient partie des nouveaux bataillons créés et armés comme nous l'avons dit. Ils étaient absorbés par le service des remparts ou de l'intérieur de la ville. Le bataillon était devenu pour eux un centre nouveau, qui leur offrait la possibilité d'exercer une action immédiate sur les événements. On comprend qu'ils aient peu songé à leurs

1. Procès-verbal du 15 février.

sections. L'argent leur manquait pour vivre, et ils n'en avaient pas pour payer leurs cotisations.

Ils trouvaient, d'ailleurs, dans les bivouacs, dans les clubs et dans les réunions publiques, les questions sociales sans cesse à l'ordre du jour, et n'avaient aucun besoin de réunions particulières pour propager leurs idées.

Dès la première quinzaine de janvier, au moment où chacun prévoyait que le siége allait finir, les chefs de l'Internationale parisienne se préoccupèrent de reconstituer le gouvernement de l'Association en réorganisant les sections et en se procurant dans la presse un organe de leurs idées et de leurs intérêts. On songea d'abord à avoir une place réservée, une sorte de tribune, dans un journal fondé par le club de l'École de médecine et qui avait alors du succès : LA LUTTE A OUTRANCE. Armand Lévy, l'un des internationaux les plus zélés du groupe parisien,

offrit de travailler gratuitement et promit d'y combattre « le clergé et ses empiétements » et d'y défendre « la République, qui est au-dessus du droit des majorités. » Dans la séance du 12 janvier, on nomma un comité de rédaction composé de dix membres et qui fut chargé de tout ce qui concernait la création, le choix et la rédaction d'un journal[1]. Dans la séance du 19, un membre insiste sur la nécessité de réveiller le zèle des sections et de les reconstituer là où elles sont dissoutes. « On a fait, dit-il, des conseils de vigilance dans les arrondissements; cela a pu être utile en son temps, mais aujourd'hui il est urgent que tous viennent se grouper autour du conseil fédéral. » Un autre trouve que « l'Internationale a mal compris son rôle; les travailleurs, dit-il, devaient s'emparer

1. Frankel, Pindy, Minet, Bahruch, Goullé, Franquin, Varlin, Laporte, Theisz et Verdure. Il est à remarquer que ce sont toujours à peu près les mêmes noms qui reviennent dans les congrès, dans les commissions et qui arrivèrent à la Commune.

du pouvoir le 4 septembre, il faut le faire aujourd'hui. » Et il demande que le conseil fédéral se réunisse tous les jours. Dans la même séance, Frankel soumet un projet de manifeste destiné à annoncer aux bourgeois la liquidation sociale. Armand Lévy ne trouve pas le projet assez cosmopolite. « La force de l'Internationale c'est, selon lui, de s'étendre au prolétariat de l'univers. »

Les procès-verbaux de la première quinzaine de février, qui auraient pu nous faire connaître la part exacte que l'Internationale de Paris a prise aux élections du 8 février, manquent. Nous relevons dans le procès-verbal de la séance du 15 deux faits relatifs à ces élections : 1° un membre propose de démentir l'assertion d'un journal qui avait dit que MM. Victor Hugo et Louis Blanc étaient présidents honoraires de l'Internationale, et que MM. Tolain et Malon avaient reçu un à-compte sur le traitement annuel que l'Association leur

allouait pendant la durée de leur mandat; 2° un autre membre se plaint de ce qu'on ne se soit pas assez rendu compte de la raison qui avait fait porter sur la liste des candidats socialistes des noms obscurs à la place de ceux de MM. Louis Blanc et Victor Hugo. « Nous voulions, dit-il, faire parvenir à la députation quelques internationaux ouvriers, et il est regrettable qu'on n'ait pas mieux compris quel but on devait poursuivre. » Le conseil fédéral se préoccupe avant tout de reconstituer l'Association afin qu'elle soit prête au jour de l'action; mais il ne prévoit pas l'arrivée si prochaine de ce jour. « L'Internationale, dit Theisz, doit devenir le gouvernement social lui-même dans l'avenir. Les sociétés ouvrières se groupent difficilement aujourd'hui, les sections se constituent plus facilement. » Et il demande qu'une commission soit spécialement chargée de faire une enquête au sein même de chaque section. Il déplore la scission qui s'est produite aux

dernières élections, et se plaint d'avoir vu une section « hasarder une démarche auprès de la bourgeoisie[1]. » Frankel et d'autres membres du conseil fédéral, tout en approuvant l'opinion de Theisz, réclament la nomination de secrétaires de correspondances avec le conseil général de Londres, et insistent pour qu'on renoue partout les relations de la branche française de l'Internationale avec l'étranger[2].

Le 22 février, on propose une manifestation pacifique pour le 24, afin d'affirmer les tendances républicaines du peuple de Paris, manifestation qui eut lieu, en effet, et dont nous avons rendu compte dans le premier chapitre de ce rapport. Et ce qui prouve que les chefs de l'Internationale parisienne étaient loin de se croire aussi

1. La proposition de Theisz fut votée à l'unanimité. Theisz, Frankel, Rochat, Babick, Goullé, Piau, Pagnerre, Hanet, Vemetz et Bernard furent désignés.

2. Dans une séance postérieure, Goullé et Varlin furent nommés secrétaires pour la France et chargés, à ce titre, de la correspondance avec le conseil général de Londres.

près de la révolution du 18 mars, c'est que l'un des plus importants d'entre eux, Frankel, combattait la proposition en insistant pour qu'on s'occupât d'abord d'approfondir les questions spéciales, celles du loyer, du chômage, et pour qu'on résumât les idées de l'Internationale dans un « mandat à donner à Malon et à Tolain, qui siégent à l'Assemblée et qui doivent y faire entendre la volonté des travailleurs. » Le conseil fédéral adopte l'ordre du jour sur la manifestation, laissant chaque associé libre d'y prendre part s'il le juge à propos, et, toujours sur la proposition de Frankel, nomme une commission pour élaborer de nouveaux statuts du conseil fédéral[1].

Dans la séance du 1er mars, Varlin fait auprès du conseil fédéral une démarche au nom du Comité central de la garde nationale, qui venait de se reconstituer. C'est le

1. Les membres de cette commission sont Pindy, Rochat, Theisz, Babick, Lacord, Teliot, Frankel et Varlin. Il faut remarquer que ce sont toujours les mêmes membres qui sont mis en avant.

premier signe d'union entre les deux pouvoirs, qui ont concouru, dans une mesure différente et chacun à leur point de vue à l'insurrection du 18 mars. « Il serait urgent, dit d'abord Varlin, que les internationaux fissent leur possible pour se faire nommer délégués dans leurs compagnies et pour siéger ainsi au Comité central. » Puis il demande la désignation de quatre membres qui auraient mission de se rendre au sein du comité, de juger en quoi l'Internationale doit s'associer à lui et de venir ensuite renseigner le conseil fédéral. Frankel s'oppose à la démarche proposée, parce qu'il y voit un compromis avec la bourgeoisie; d'autres membres, au contraire, insistent pour qu'on saisisse cette occasion d'empêcher la garde nationale de se mettre à la remorque de la réaction. « Ce sont des socialistes, disent-ils, qui sont à la tête de l'affaire et il faut leur venir en aide. » — Les hommes de ce comité qui nous étaient suspects, ajoute Varlin, ont été

écartés et remplacés par des socialistes qui désirent avoir parmi eux quatre délégués servant de lien entre eux et l'Internationale. « L'Assemblée vote qu'une commission de quatre membres est déléguée auprès du Comité central de la garde nationale, mais que son action y sera individuelle et expressément réservée en ce qui concerne l'Association internationale des travailleurs. »

Ainsi, le 1er mars, l'Internationale semble ne s'engager que timidement avec le Comité central et avoir peur de se compromettre dans une action qu'elle ne dirige pas exclusivement et dont elle ne connaît pas exactement le but. Le procès-verbal de la séance du 15 mars offre une autre preuve qu'à cette date, les internationaux, pas plus que les chefs du mouvement révolutionnaire, n'espéraient être les maîtres le 18. Le 15 mars, en effet, sur une communication des citoyens Gambon et Félix Pyat au sujet de l'attitude de l'As-

semblée nationale à Bordeaux, le conseil fédéral décide que « Pyat, Gambon, Malon, Tolain, Millière, Ranc, Tridon, Rochefort et Langlois, seront invités à se présenter le mercredi 25, pour discuter la conduite à tenir. » Il y a donc lieu de croire qu'un pouvoir plus fort aurait pu, encore à cette date, prévenir l'insurrection, en faisant arrêter, comme l'avait proposé, dès le 6 mars, M. Vautrain à son retour de Bordeaux, tous les membres du Comité central, c'est-à-dire les chefs qui organisaient l'insurrection, sans savoir encore ni quand, ni comment, ni à l'aide de quel prétexte ils parviendraient à la provoquer[1].

1. Le même jour, 15 mars, la commission chargée de la révision des statuts du conseil fédéral apporta son projet. On en trouvera le texte aux pièces justificatives; il ne comprend pas moins de 40 articles et règles : — l'organisation des sections; — la constitution du conseil fédéral; — les attributions et les rapports avec les sections fédérées; — les réunions ordinaires du conseil fédéral et les assemblées générales, qui devront avoir lieu tous les trois mois pour resserrer les liens de solidarité entre elles et déterminer la ligne de conduite à tenir; — les rapports du conseil fédéral avec les sociétés ouvrières; — le mode de révision des statuts.

Le 22 mars, l'insurrection a triomphé; mais le parti socialiste n'a pas encore pleine confiance dans sa victoire. « Dans la séance du conseil fédéral de ce jour-là, Malon émet les doutes les plus anxieux sur le résultat d'une conciliation entre les municipalités et le Comité central, ainsi que sur la réussite des élections à la Commune; il craint qu'on ne puisse éviter un conflit sanglant. » Le lendemain 23, Frankel propose de publier un manifeste pour pousser les internationaux à voter pour la Commune. Cette proposition est adoptée malgré l'opposition d'un membre qui veut qu'on prenne une part active au vote, mais non qu'on s'engage par un manifeste. Aubry, présent à la séance, s'étonne de ne pas trouver une liaison plus intime entre la fédération ouvrière et le Comité central. « Cependant, ajoute-t-il, la révolution du 18 mars est toute sociale et les journaux, dans toute la France, citent l'Internationale comme ayant pris le pouvoir; nous savons

qu'il en est différemment. » Il voudrait qu'on invitât le Comité central à adhérer à l'Internationale. Preuve manifeste qu'il y a eu là deux actions séparées et que c'est le Comité central qui a eu l'initiative de la révolution. On sait que l'Internationale parvint à faire nommer 17 de ses membres à la Commune, qui y ont représenté le parti des réformes sociales en opposition avec la majorité qui représentait des jacobins. Les deux pouvoirs n'en sont pas moins restés distincts et c'est dans l'intention de les unir que Frankel proposa, le 29 mars, la nomination d'une commission intermédiaire entre la Commune et le conseil fédéral[1].

1. Serailler, Combault, Bertin, Nortaz, Goullé, Hamet et Lezu furent nommés membres de cette commission. — Les procès-verbaux du conseil fédéral, postérieurs au 27 mars, ne nous ont pas été communiqués. Il est probable que le conseil a continué à tenir ses séances. Nous voyons que Malon avait été ajourné à celle du 2 avril pour « expliquer pourquoi il avait fait cause commune avec les maires et les députés de Paris contre le Comité central. »

On a vu, dans le chapitre consacré à la Commune, comment le parti violent l'avait emporté, nous ne savons pas précisément la part de responsabilité qui incombe à l'Internationale dans les massacres et les incendies au milieu desquels la Commune a péri sans réaliser aucune des promesses faites aux travailleurs, mais nous avons le triste devoir de constater qu'elle a partout revendiqué cette triste responsabilité.

X

Il semblait que l'horrible fin de la Commune de Paris allait exciter, non-seulement en France, mais dans le monde entier, un cri de réprobation universel, que partout les adeptes de l'Internationale s'empresseraient de désavouer, sinon les rêves et les utopies de la secte, du moins les crimes qui avaient marqué son passage éphémère au pouvoir. Il en a été tout autrement. Paris brûlait encore que déjà

dans toute l'Europe, les chefs de l'Internationale non-seulement adhéraient aux doctrines de la Commune, mais approuvaient les massacres et les incendies. Singulière aberration qui prouve jusqu'à quel point le sentiment moral est oblitéré partout. Le même fait se reproduisait dans un grand nombre des villes de France; et à Paris même, le premier moment de stupeur passé, la population visitait les ruines accumulées par la Commune comme elle eût fait de celles de Pompeï ou d'Herculanum[1].

A Bruxelles, la section belge, dans une réunion tenue le 5 juin, proteste contre l'intention annoncée par le gouvernement belge de livrer, comme des malfaiteurs de droit commun, les assassins et les incen-

1. Les fondateurs de l'Internationale, MM. Tolain, Fribourg, etc., ont protesté dans leurs discours, dans leurs lettres et dans leurs livres contre les horreurs de la Commune comme ils l'ont fait devant la commission d'enquête. Nous croirions leur faire injure en insistant sur ces protestations.

diaires de Paris. La protestation se termine par ces mots : « Le congrès de l'Association internationale des travailleurs acclame solennellement la Commune de Paris vaincue momentanément, reconnaît qu'elle a bien mérité de l'humanité entière et que ceux qui ont combattu pour elle ont droit au respect et aux sympathies de tous les hommes de cœur. »

A Genève, dès le 19 mai, une réunion de l'Internationale, parlant au nom des aspirations économiques des ouvriers, avait voté une adresse à la Commune de Paris. Après la catastrophe, le journal l'*Égalité* loue ses amis d'avoir « anéanti les monuments de la barbarie et les tabernacles de la prostitution monarchique. » Il émet le vœu « que cet incendie puisse enfin allumer la vengeance dans le cœur du peuple, vengeance contre les misérables brigands qui ne peuvent sauver leur ordre monarchique qu'en forçant le peuple de se brûler sous les décombres de la cité

martyre. » Le même journal est encore plus violent le 10 juin. « Si le monde civilisé, dit-il, ne peut nous tolérer, qu'il se débarrasse alors de nous au moyen du massacre et de l'assassinat, car ni d'une manière ni d'une autre nous ne pactiserons avec lui, et si quelques cadavres de plus sont nécessaires au règne de l'ordre, qu'il les ait ces cadavres; le monde civilisé n'en croulera que plus vite. » A Zurich, le 4 juin, une réunion de membres de l'Internationale déclare à l'unanimité, que « le combat soutenu par la Commune de Paris est juste et digne, qu'il est en solidarité avec les idées d'un meilleur temps, et que tous les hommes qui réfléchissent doivent combattre avec elle. »

En Allemagne, les adhérents de l'Internationale revendiquent aussi la responsabilité des actes de la Commune. Une feuille socialiste, publiée à Leipzick, sous les auspices de deux députés au Reichstag, MM. Liebknecht et Bebel, imprime : « Nous

sommes et nous nous déclarons solidaires de la Commune de Paris et nous sommes prêts à soutenir ses actes à tout instant et contre chacun. » M. Bebel a publié une brochure adressée aux travailleurs de toutes les nations et dans laquelle il affirme, si nous en croyons les comptes rendus des journaux allemands, « que l'Association n'est pas accablée sous le poids des événements de Paris et qu'elle n'a rien perdu de ses moyens d'action. » Dans le cercle de Dusseldorf, à *Barmen*, les socialistes saluent les travailleurs de Paris comme les *champions du prolétariat européen*, rejettent les cruautés qu'on leur reproche sur les nécessités de la défense et en font remonter toute la responsabilité au Gouvernement de Versailles.

A Milan, une réunion à laquelle assistaient, dit-on, 2540 membres de l'Internationale, vote une adresse dans laquelle on lit : « Ils sont tombés, mais tombés en héros, » et après avoir offert aux échappés

de la Commune l'hospitalité *jusqu'au jour prochain de la revanche*, ils ajoutent : « Les principes de la Commune de Paris sont les nôtres, nous acceptons la responsabilité de ses actes. »

A Rome, une branche de l'Internationale, qui prend le titre de société Alfieri, comme pour mêler la civilisation à la barbarie en associant le nom du grand poëte italien aux programmes les plus insensés, se donne pour mission de brûler le plus d'églises possible et spécialement le Vatican. » Elle veut, dit un de ses manifestes, réveiller dans les masses le souvenir et la tradition historique des Vêpres siciliennes[1] ! »

En Angleterre, c'est surtout l'incendie des Tuileries et la destruction de la colonne de la place Vendôme qui excitent l'admiration des internationaux ; ils rêvent d'imiter ces grands exemples en renversant la

1. *Unità Cattolica* de Turin, numéro du 1er septembre 1871.

colonne du duc d'York et en convertissant le palais de Buckingham en atelier. On voudrait croire que ce sont là des opinions isolées, des forfanteries de crime qui ne prouveraient que l'insanité de quelques individus sans mandat et ne sauraient engager l'Association. Malheureusement le conseil général de Londres, où toutes les sections sont, comme on le sait, représentées, a publié une apologie de la Commune écrite et signée par les représentants légaux, si l'on peut ainsi dire, de l'Internationale. Ce manifeste officiel ne peut laisser aucun doute sur la pensée générale de l'Association. Les auteurs ne se bornent pas à glorifier chacun des actes de la Commune, ils admirent l'incendie des palais et justifient le massacre des otages. « Si les actes des ouvriers de Paris ont été du vandalisme, disent-ils, ce fut le vandalisme du désespoir et non celui du triomphe, celui que les chrétiens ont commis sur les trésors sans prix de l'antiquité païenne. »

Pour eux, « le Paris des ouvriers et sa Commune seront à jamais regardés comme les précurseurs d'une nouvelle société. Ces martyrs sont placés sur l'autel du grand cœur des classes ouvrières. L'histoire a cloué les exterminateurs à ce pilori éternel, d'où toutes les prières de leurs prêtres ne réussiront pas à les arracher. » Constatons que deux signataires de cet abominable manifeste ont protesté, cédant surtout au dégoût qu'inspirait à l'immense majorité du public anglais l'apologie des incendiaires et la glorification des assassins.

Il ne faudrait pourtant pas se laisser trop effrayer par les cris de rage que la défaite a inspirés aux vaincus. Ils ont espéré un instant toucher au triomphe, à la réalisation de leurs rêves de domination. La proie leur a échappé au moment où ils croyaient la saisir ; de là la fureur de leurs chefs. Mais l'exaltation de ces colères prouve le coup terrible que les événements

de Paris ont porté à l'Internationale. En prenant part à la guerre civile, en s'alliant au jacobinisme et en mettant une armée au service de révolutionnaires, qui ne veulent que renverser le pouvoir pour s'en emparer, l'Association des travailleurs a fait fausse route. Des théories abstraites, des promesses fallacieuses ont pu faire des dupes, le triste spectacle des crimes de la Commune doit détromper tous les hommes de bonne foi. Les ouvriers n'ont rien à gagner au désordre, à la destruction ; l'Internationale, devenue uniquement machine de guerre, n'a plus pour eux sa raison d'être. Elle soulève des problèmes d'amélioration sociale qu'elle ne résout pas. Le communisme n'est ni une solution ni un progrès, et ses adeptes continueraient à sacrifier leur existence, leur famille, leur pays à une solution qui est encore à trouver! Cela n'est pas possible. Ce n'est pas avec des négations que l'on transforme le monde. Tous les novateurs puissants, tous

ceux qui ont exercé une grande action sur l'humanité l'ont fait au nom d'une idée. Ce qui manque à l'Internationale, c'est la foi à une idée féconde ; elle peut bien signaler des abus, exciter des appétits, mais elle ne s'adresse à aucun des nobles sentiments de l'âme humaine et est, par là, condamnée à l'impuissance.

CHAPITRE DIXIÈME

Causes morales de l'insurrection du 18 mars. — Le mal n'est pas politique mais social. — Affaiblissement du sentiment religieux dans les masses. — Progrès du matérialisme. — La science a fait fausse route en l'appuyant. — L'enseignement public, la presse, la littérature, les théâtres, etc., ont concouru au mal. — Le danger des doctrines socialistes vient surtout du milieu antichrétien dans lequel elles ont pu se développer. — La société doit réagir ; *sursum corda* nécessaire.

I

Salluste a dit, dans la conjuration de Catilina : « Le peuple romain parut alors bien digne de compassion ; il avait tout soumis par la force des armes, de l'orient à l'occident, il jouissait des biens que les hommes placent au premier rang : le repos et la richesse ; et il se trouva des citoyens qui s'acharnèrent opiniâtrément à leur perte et à celle de la République.... Toute la populace applaudissait par amour des nouveautés, et en cela elle suivait son

penchant. Car il arrive toujours, dans un État, que ceux qui n'ont rien portent envie aux bons citoyens, exaltent les méchants, haïssent ce qui est ancien, désirent ce qui est nouveau, cherchent à tout bouleverser, et, n'ayant rien à perdre, se repaissent de troubles et de séditions [1]. » Nous ne dirions pas autrement pour caractériser, d'un trait, l'insurrection du 18 mars.

Qu'il existe au fond du cœur humain une violente passion de convoitise et d'envie, cela est vrai dans tous les temps; mais qu'après tant de siècles écoulés, au milieu des progrès dont nous sommes si fiers, au

1. Ea tempestate, mihi imperium populi Romani multo miserabile visum, cui cum ad occasum ab ortu solis omnia domita armis paterent, domi otium atque divitiæ, quæ prima mortales putant, affluerent; fuere tamen cives qui seque et Rempublicam obstinatis animis perditam irent.... Omnino cuncta plebs, novarum rerum studio, Catilinæ inepta probabat. Id adeo more suo videbatur facere, nam semper in civitate quibus opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum mutari omnia student, turba atque seditionibus.... quoniam egestas facile habetur sine damno.

(SALLUSTII *Catilina*, cap. XXXVI-XXXVII.)

centre même d'une civilisation dont nous vantons la supériorité, on puisse nous appliquer un anathème adressé à la société antique ; voilà ce qui doit faire réfléchir, et ce qui nous oblige à creuser plus profondément encore pour trouver les causes du dernier mouvement insurrectionnel. Cet événement ne tient en aucune façon à la forme politique de l'État, à la République ou à la monarchie, à la liberté ou au despotisme ; il n'est que la manifestation du désordre des esprits et des cœurs, le triste épanouissement des mauvais penchants que Salluste signalait, il y a bientôt deux mille ans, chez la plèbe romaine. Pourquoi l'ardeur cynique de ceux qui veulent détruire la société, a-t-elle trouvé tant d'apathie et de défaillance chez les hommes d'ordre, qui ont la mission et le devoir de la défendre ? Là est la vraie question. Y répondre c'est indiquer une des principales causes du douloureux spectacle auquel nous assistons. En effet, la société a vaincu ; sa vic-

toire a été éclatante, et les esprits, au lieu de se rassurer, s'inquiètent de plus en plus. Il semble que la guerre sociale soit toujours suspendue sur nos têtes, et que les incendiaires soient prêts à rallumer leurs torches.

Nous avons indiqué, dans les chapitres précédents, les causes accidentelles, directes, immédiates de l'insurrection. Il est temps d'arriver aux causes lointaines et générales qui l'avaient préparée en affaiblissant de longue date toutes les forces vitales, en déshabituant peu à peu notre nation d'aimer et de respecter l'ordre social établi. Que sont devenues chez nous les croyances religieuses et politiques? D'où vient ce dédain des traditions, ce mépris du passé, qui semblent de plus en plus caractériser notre pays?

Pourquoi un si grand énervement des caractères ? Pourquoi le respect dû à la loi et à l'autorité légale est-il si complétement perdu? Pourquoi enfin le désir im-

modéré du bien être et de la fortune s'est-il élevé à la hauteur d'un danger public? Un philosophe de l'école socialiste, Pierre Leroux, va nous répondre, dans une page qui date de 1831 et que nous vous demandons, messieurs, la permission de reproduire ici.

« — Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre que des choses matérielles, des biens matériels, de l'or et du fumier, donnez-moi donc ma part de cet or et de ce fumier, a le droit de vous dire tout homme qui respire.

« — Ta part est faite, lui répond le spectre de société que nous avons aujourd'hui.

« — Je la trouve mal faite, répond l'homme à son tour.

« — Mais tu t'en contentais bien autrefois, dit le spectre.

« — Autrefois, répond l'homme, il y avait un Dieu dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à craindre. Il y avait aussi sur la terre une société. J'avais ma

part dans cette société; car si j'étais sujet, j'avais au moins le droit du sujet, le droit d'obéir sans être avili. Mon maître ne me commandait pas sans droit, au nom de son égoïsme; son pouvoir remontait à Dieu qui permettait l'inégalité sur la terre. Nous avions la même morale, la même religion. Au nom de cette morale et de cette religion, servir était mon lot, commander était le sien. Mais servir, c'était obéir à Dieu et payer de mon dévouement mon protecteur sur la terre. Puis, si j'étais inférieur dans la société laïque, j'étais l'égal de tous dans la société spirituelle, qu'on appelait l'Église..... Et cette Église encore n'était que le vestibule et l'image de la véritable Église, de l'Église céleste, vers laquelle se portaient mes regards et mes espérances.... Je supportais pour mériter, je souffrais pour jouir de l'éternel bonheur.... J'avais la prière, j'avais les sacrements, j'avais le saint sacrifice. J'avais le repentir et le pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Je n'ai

plus de paradis à espérer ; il n'y a plus d'Église. Vous m'avez appris que le Christ était un imposteur ; je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme s'ils n'y croyaient pas. Donc je veux ma part de la terre. Vous avez tout réduit à de l'or et à du fumier, je veux ma part de cet or et de ce fumier.

« Pourquoi parler d'obéissance ? Pourquoi parler de maîtres, de supérieurs ? ces mots-là n'ont plus de sens. Vous avez proclamé l'égalité de tous les hommes ; donc je n'ai plus de maître parmi les hommes. Mais vous n'avez pas réalisé l'égalité proclamée ; donc je n'ai pas même ce souverain abstrait que vous appelez tantôt, par un mensonge, la nation ou le peuple, et tantôt, par une autre fiction, la loi. Donc puisqu'il n'y a plus, ni roi, ni nobles, ni prêtres, et que pourtant l'égalité ne règne pas, je suis à moi-même mon roi et mon prêtre, seul et isolé que je suis de tous les

hommes mes semblables, égal à chacun de ces hommes, et égal à la société tout entière, laquelle n'est pas une société, mais un amas d'égoïsmes comme je suis moi-même un égoïsme..... »

Puis, comme s'il assistait par avance aux scènes de la Commune, le philosophe ajoute : « On entend un horrible bruit de combattants qui se heurtent et se déchirent. Un spectre pâle, tremblant, se présente et dit : « Rentrez dans l'ordre « je suis la société. » — Une multitude de voix s'écrient aussitôt : — « Vous dites que vous êtes la société ; faites-nous donc justice ; nous souffrons et en voici qui jouissent ; donnez-nous autant, ou dites-nous pourquoi nous souffrons. » Le spectre se tait, immobile et la tête penchée vers la terre. Alors, ces hommes voyant que ce n'est qu'un fantôme impuissant, s'écrient en reprenant leurs armes : A bas tout ce qui nous opprime ! Pourquoi les inférieurs ne renverseraient-ils pas leurs supérieurs ?

pourquoi les pauvres ne se mettraient-ils pas à la place des riches? Pourquoi des inférieurs? Pourquoi des pauvres[1] ? »

II

Le droit égal de tous aux biens et aux jouissances de ce monde, la destruction de toute autorité, la négation de tout frein moral, voilà donc, messieurs, si l'on descend au fond des choses, la raison d'être de l'insurrection du 18 mars et la charte de la redoutable association qui lui a fourni une armée. Nous ne ferons pas à cette

1. *Trois discours aux philosophes, aux politiques et aux artistes sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain.* Œuvres de Pierre Leroux, 1850, t. I, p. 22 et 27. — Nous savons bien que Pierre Leroux considérait le Christianisme comme la religion du passé. Si elle justifiait à ses yeux un état social qui n'avait plus de raison d'être, il ne les condamnait pas moins l'un et l'autre. Mais la religion de l'avenir, la religion de l'humanité, que le philosophe annonçait comme base de la société nouvelle, n'a pas fait un pas depuis quarante ans que la page que nous venons de citer est écrite. Cette religion nouvelle est encore à découvrir; nous avons donc le droit d'invoquer les raisons si éloquemment déduites par Pierre

grande Assemblée l'injure de réfuter de pareilles doctrines ; mais il est utile de montrer comment elles ont bien véritablement préparé le milieu dans lequel l'insurrection a été possible.

Signalons d'abord la différence radicale qui existe entre l'égalité proclamée en 1789 et celle que veulent la plupart des socialistes. La grande conquête de la Révolution, le trait caractéristique de la société française, c'est l'égalité devant la loi, qui entraîne l'accessibilité de tous à tous les emplois.

Nous acceptons cette égalité avec toutes

Leroux contre l'impossibilité de faire vivre la société actuelle sans croyance à un avenir, sans Dieu et sans culte. Du reste, nous voudrions pouvoir citer le discours tout entier, il n'y a pas une ligne qui ne démontre le vide laissé par l'affaiblissement des croyances religieuses, vide dans lequel le philosophe prévoyait que la société allait se précipiter comme dans un gouffre. « Vous demandez où est aujourd'hui la religion, s'écriait-il, et moi je vous demande où est aujourd'hui la société?.... Ne voyez-vous pas que l'ordre social est détruit comme l'ordre religieux? La ruine de l'un joint la ruine de l'autre. » Et plus loin : « Vous m'avez ôté le paradis dans le ciel, je le veux sur la terre. »

ses conséquences, à condition que, toutefois, consacrée dans l'ordre légal, elle ne sera pas tentée dans l'ordre matériel, où elle est une impossibilité et un non-sens. Dans les distinctions fondées sur la propriété comme dans celles qui sont fondées sur le travail, dans les professions libérales comme dans les professions industrielles, l'inégalité est de l'essence même des choses.

Si, en 1789, nos pères ont eu raison d'établir l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ils se sont trompés en méconnaissant que toute autorité vient de Dieu. Il n'y a pas de société possible sans le frein d'une autorité morale; et l'autorité morale, nous ne pouvons la concevoir et la maintenir qu'avec la sanction de l'autorité divine. Si vous ne laissez subsister que la force, elle tombe bientôt en des mains inconscientes, et vous retournez à l'état sauvage. L'insurrection de Paris vient d'en donner au monde une nouvelle preuve.

L'un des novateurs les plus tristement logiques de 1848, Proudhon, avait devancé les hommes du 18 mars en attaquant l'autorité dans son principe essentiel. L'anarchie était, vous vous en souvenez, messieurs, la base de son système. Il établissait les libertés absolues sur la ruine de toute autorité, et voulait que l'humanité, seule maîtresse de ses actes, n'eût à subir aucun contrôle, aucune responsabilité ; il ne craignait pas d'élever sa négation jusqu'à Dieu, et c'est sur le néant qu'il bâtissait. Pour lui, les socialistes, communistes, et autres n'étaient que des enfants, et la pensée intime et profonde de la révolution, c'était la révolte contre Dieu.

A l'encontre de tous les apologistes de la Révolution française, qui, dans ce temps-là, s'arrêtaient en chemin, Proudhon remontait aux Hébert, aux Chaumette, au vrai jacobinisme, à celui pour lequel la Déclaration et la fête de Robespierre en l'honneur de l'Etre suprême ne furent

qu'une réaction fatale. En même temps qu'il proclamait l'anarchie, c'est-à-dire la négation de toute autorité comme dernier progrès social, l'auteur des *Contradictions économiques*, mêlant le vrai au faux, combattait avec une énergie qui n'a pas été dépassée, les sectaires de son temps, et les montrant à l'œuvre, il décrivait comme par un don de seconde vue, tout ce qu'ils ont essayé de réaliser lorsque l'insurrection du 18 mars est venue leur livrer ce qu'ils avaient vainement cherché à prendre dans les journées de juin : Paris et le pouvoir.

On riait, en 1848, quand Proudhon développait à la tribune ses étranges théories financières et économiques. On laissait passer comme de vaines déclamations les livres et les articles de journaux dans lesquels il peignait l'avenir du socialisme. Les législateurs de cette époque auraient été bien étonnés si on leur avait dit que les tableaux déroulés devant leurs yeux n'é-

taient pas purement fantastiques et qu'au bout de vingt ans dans cette capitale du monde civilisé qu'ils habitaient avec orgueil, toutes les horreurs prédites seraient dépassées.

La révolution sociale ne pouvait, d'après Proudhon, qu'aboutir à un immense cataclysme dont l'effet immédiat serait d'enfermer la société dans une camisole de force et d'anéantir toutes les sources de production. « Quand le Gouvernement sera sans ressources, disait-il ; — quand le pays sera sans production et sans commerce ; — quand Paris affamé, bloqué par les départements ne payant plus, n'expédiant pas, restera sans arrivages ; quand les ouvriers démoralisés par la politique des clubs et le chômage des ateliers chercheront à vivre n'importe comment ; — quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions ; — quand le premier sang aura été répandu.... Oh ! alors, vous saurez ce qu'est une révo-

lution sociale! Une multitude déchaînée, armée, ivre de vengeance et de fureur; la cité morne et silencieuse; la police au foyer de famille, les opinions suspectées, les paroles écoutées, les larmes observées, les soupirs comptés, le silence épié.... La guerre civile et l'étranger sur les frontières; les proconsulats impitoyables; le comité de salut public, un comité au cœur d'airain[1]. » Proudhon ne voyait l'étranger qu'à la frontière: sur ce point seul, sa seconde vue est en défaut. Qui aurait pu prévoir alors que la France serait envahie, Paris assiégé et pris par les Prussiens? Il fallait, pour que cela devint possible, que nous eussions traversé l'empire.

Si les penseurs de l'école socialiste ont

1. Nous empruntons cette citation à notre savant collègue, M. Pradier. — Voyez *Notes à mes collègues sur les propositions soumises à l'Assemblée*, p. 12 et 13. — Qu'il nous soit permis de saisir cette occasion de rendre hommage au talent de l'auteur et d'applaudir aux nobles efforts qu'il fait en faveur de la cause sociale (note du rapporteur).

si bien décrit à l'avance, et comme *de visu*, les crimes et les abominations de la Commune de 1871, n'est-ce pas parce qu'ils savaient de quoi seraient capables les sectaires arrivés au pouvoir? On se demande avec effroi, comment il est possible que des esprits qui voyaient si nettement le danger n'aient pas compris qu'ils étaient les premiers coupables en renversant toutes les barrières sociales, sans rien mettre à la place. Enlever au peuple ses croyances, le laisser seul avec ses passions en présence d'un pouvoir qui n'a plus pour lui que la force, n'est-ce pas arriver, le jour où cette force fera défaut, au terrible cataclysme qu'ils peignaient de couleurs si sombres? Léibnitz a écrit: « Ceux qui se croient dechargés de l'importune crainte d'une providence surveillante et d'un avenir menaçant, lâchent la bride à leurs passions et tournent leur esprit à séduire et à corrompre les autres... S'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront ca-

pables de mettre le feu aux quatre coins de la terre et j'en ai connu de cette trempe. »

La haine du christianisme a été le signe et le malheur de la Révolution française qui a rompu ainsi avec le véritable progrès. Il est temps de le reconnaître, c'est là la cause principale de la stérilité de ses efforts et de son impuissance radicale à fonder chez nous la vraie liberté. Rien de pareil dans les révolutions de l'Angleterre ou des autres peuples de race saxonne, ce qui explique comment ils ont pu retrouver le calme et la stabilité après la tempête, tandis que notre révolution ne nous a jusqu'ici accordé que des trêves.

Après des vicissitudes diverses d'apaisement et de recrudescence, l'hostilité contre le christianisme et la propagande matérialiste ont fait, sous le second Empire et dans ces dernières années surtout, des progrès qui sont pour beaucoup dans le mouvement socialiste et qui expliquent e

partie les ravages inouïs de l'Internationale.

Au commencement de ce siècle, les classes élevées, après un retour un peu factice, dont le livre de M. de Chateaubriand est à la fois le témoin et la cause, se réfugièrent dans l'indifférence. Le premier volume de l'*Essai* de M. de Lamennais, n'eut un si prodigieux succès que parce qu'il répondait à l'état des âmes. Depuis, beaucoup d'hommes ont secoué l'indifférence, mais pour arriver à l'hostilité pure. Le mal est plus grand et plus grave qu'à la fin du siècle dernier. La négation a gagné toutes les couches de la société, les doctrines de néant ont pénétré dans les classes ouvrières, et là elles ont fait des ravages d'autant plus affreux, qu'elles ne trouvaient aucun contre-poids dans la culture de l'esprit, dans la rectitude des mœurs et des habitudes, dans le point d'honneur, etc.

III

La principale cause du mal doit être cherchée dans les vices de l'enseignement national, et nous n'entendons pas parler seulement de l'enseignement de l'école, mais aussi de celui de la presse périodique, des livres, des théâtres, des réunions publiques, de l'Internationale, de la franc-maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes. Il y a eu comme un concours malheureux d'efforts pour affaiblir chez nous les croyances religieuses, et cet affaiblissement est l'une des grandes causes de nos défaillances morales, de notre faiblesse devant l'ennemi, comme de notre apathie devant l'insurrection. On le reconnaît aujourd'hui, l'esprit de la nation a été vicié à sa source et l'abaissement du niveau intellectuel et moral frappe tous les yeux.

Les publicistes constatent que les nations démocratiques sont naturellement poussées

vers la recherche du bien-être. L'un des plus illustres et des plus sagaces, Tocqueville, dit : « Le matérialisme est chez toutes les nations une maladie dangereuse de l'esprit humain ; mais il faut particulièrement le redouter chez un peuple démocratique, parce qu'il se combine merveilleusement avec le vice de cœur le plus familier à ces peuples. » Au lieu de réagir contre cette tendance fatale de notre état social, nous avons tout fait pour la développer. Vingt ans de despotisme ont produit un affaissement général des esprits et des cœurs. La France, comme une machine fortement lancée, continuait à marcher, mais elle allait à la dérive, et il n'a fallu rien moins que l'invasion étrangère pour nous en faire apercevoir. Partout, dans toutes les carrières, comme dans toutes les connaissances humaines, les hommes font défaut. Qu'avons-nous, par exemple, à mettre en regard de la pléiade des hommes formés sous la Restauration ? Ne nous

appuyons-nous pas sur quelques survivants d'un autre âge, dont la supériorité incontestée fait encore mieux ressortir le vide que nous signalons?

La science elle-même a fait fausse route, ou du moins a contribué à l'abaissement général. Tandis que les vrais savants, se retranchant dans l'esprit scientifique, se bornent à observer et à recueillir des faits pour en déduire plus tard des théories qu'ils se déclarent prêts à abandonner si des faits nouveaux ou mieux observés viennent démentir ces théories, les faux savants, plus bruyants que nombreux, ont affirmé le matérialisme avec une audace qui en a imposé au vulgaire. Jamais cette triste doctrine n'a été plus ouvertement professée, dans les livres, dans la presse, dans les réunions publiques, parfois même dans les chaires destinées à l'enseignement de la jeunesse. Les faits invoqués sont plus que contestables, mais on affirme, et cela donne un air de raison et de solidité aux

doctrines de néant. Les jeunes gens, les hommes du monde croient avoir la science pour eux et invoquent hardiment la nature. On les trompe; la vraie science n'est pas si affirmative. Les faits qu'elle connaît sont si peu de chose à côté de ceux qu'elle ignore, l'hypothèse qu'elle admet aujourd'hui peut si bien être modifiée ou abandonnée demain, que le vrai savant se garde de résoudre, au nom de la science, les grands problèmes de l'humanité.

Sans condamner au silence ceux qui ont mal vu ou mal interprété la nature et qui se hâtent trop de prononcer sur ce qu'ils ignorent, il nous est permis de leur dire : vous faites un mal immense à votre pays, vous détruisez toute vie morale, toute valeur intellectuelle au profit de théories pour lesquelles vous n'avez aucune certitude.

L'influence funeste que nous signalons, les doctrines déplorables que tout père de famille repousse pour ses enfants, n'ont pas seulement régné dans l'enseignement

supérieur, elles se sont fait jour dans l'enseignement secondaire et jusque dans l'enseignement primaire. Il faut le dire parce que cela est : dans un siècle chrétien, on a oublié la maxime antique : *Maxima debetur puero reverentia*. Les hommes que l'Empire préposait à la direction de l'instruction publique ont trop manqué à cette recommandation de Tocqueville : « Que s'il se rencontre parmi les opinions d'un peuple démocratique quelques-unes de ces théories malfaisantes, qui tendent à faire croire que tout périt avec le corps, considérez les hommes qui les professent comme les ennemis naturels de ce peuple [1]. »

L'enseignement est le principe vital de

1. « Sous le gouvernement impérial, disait un préfet, dans un rapport adressé à la commission d'enquête, la religion et les croyances ont été livrées au mépris ; les classes dirigeantes et l'autorité publique ont perdu toute considération ; l'instruction supérieure a vu baisser son niveau, pendant que la presse, le théâtre, la tribune, la diffusion du luxe corrompaient les esprits, et que l'instruction primaire, de plus en plus répandue, était stérilisée par l'agitation politique et la direction impie des instituteurs. » (Rapport de M. Cochin.)

la civilisation comme de la morale publique; il ne peut fléchir sans que tout fléchisse à la fois, et ce ne sont pas seulement les études qui ont fléchi chez nous, mais la foi des générations. On a voulu, quelques-uns voudraient encore une éducation sans christianisme : c'est préparer une nation sans liberté. Tout ce qu'on enlève au culte de l'idéal, tout ce qu'on rend au culte de la matière, profite nécessairement au despotisme. L'instruction ne suffit pas à moraliser un peuple. Vous aurez beau développer l'enseignement; s'il est purement scientifique ou littéraire, laïque, comme on dit en abusant des mots, il ne donnera nécessairement ni la vertu ni le courage. Les hommes de la Commune en sont la triste preuve. N'étaient-ils pas instruits, lettrés, relativement du moins? et nous les avons vus à l'œuvre. Le courage s'inspire des croyances élevées, et l'attente du néant ne produira jamais de héros. Laissez à vos soldats la foi de leurs pères, et vous les

trouverez dignes de leurs pères sur les champs de bataille. « Il leur faut le sentiment des grands devoirs et du sacrifice. C'est alors que, dans leur liberté, ils marchent fermement et dignement à la mort; et parmi eux, ceux-là seulement ont la sérénité qui croient à une autre vie[1]. » C'est une vérité de bon sens, que M. Thiers reconnaissait à son tour, lorsqu'il disait : « Une nation croyante est mieux inspirée quand il s'agit des œuvres de l'esprit, plus héroïque même quand il s'agit de défendre sa grandeur.» Et il ajoutait dans son simple et facile langage : « Si j'avais dans mes mains le bienfait de la foi, je les ouvrirais pour mon pays. »

Pas plus que l'habile historien vous n'avez dans vos mains, messieurs, ce précieux trésor ; mais vous devez, du moins, tout faire pour qu'il ne soit pas arraché à ceux qui ont le bonheur de le conserver,

1. *L'Armée*, par le général Trochu, 1867.

à ceux qui le recueilleront dans l'héritage paternel, si des mains coupables ne viennent pas y mettre obstacle. L'éducation est pour les masses, aussi utile, aussi nécessaire que l'instruction. On l'a trop oublié. Déchristianiser l'école, ce serait, de gaieté de cœur, faire reculer l'esprit humain; et ici nous en appelons aux philosophes eux-mêmes, ils savent bien que la philosophie pure n'a de prise que sur les hommes de loisir, sur les intelligences raffinées, et que l'étroit jardin de l'Académie suffirait encore aux disciples de Platon. Le grand Frédéric le savait bien aussi; ce n'est pas à la philosophie, mais au christianisme qu'il a demandé les bases de l'éducation qu'il voulait donner à ses sujets; et, lorsqu'il écrivait le beau règlement de 1763 sur l'instruction primaire, le roi philosophe avait soin de rejeter la plume dont il se servait pour correspondre avec Voltaire. Les règlements de Frédéric sont encore en vigueur; partout il a placé l'éducation sous la surveillance,

la direction et l'influence de l'Église, demandant à des maîtres chrétiens, et non aux convives de ses tristes soupers, les règles de morale et de respect qu'il veut inculquer à son peuple.

Si nous voulons faire des hommes, des citoyens capables d'aimer et de défendre leur pays, il faut que l'enseignement public soit une force sociale et conservatrice, et non un danger toujours croissant, une cause de démoralisation et de ruine. Voilà pourquoi à l'appui de la raison enseignée, l'autorité de la religion révélée est nécessaire. Nous ne craindrons pas ici d'invoquer l'exemple de nos ennemis. C'est après la guerre de Sept-Ans que Frédéric II édicte la charte de l'enseignement primaire. Après Iéna, la Prusse est presque rayée de la carte de l'Europe; des ministres clairvoyants comprennent qu'on ne peut relever la nation qu'en fortifiant les croyances. «Nous sommes partis, disait Stein, de l'idée qu'il fallait imposer à la nation entière un

esprit de moralité, de religion et de patriotisme. »

Ne nous faisons pas illusion, messieurs, il n'y a rien de plus anti-chrétien que les théories socialistes, et vous tous qui voulez défendre la société, vous feriez fausse route en combattant les croyances religieuses. « Si le communisme et le socialisme prévalaient, a dit M. Guizot, la foi chrétienne périrait; si la foi chrétienne était plus puissante, le communisme et le socialisme ne seraient bientôt plus que d'obscures folies. » Il faut donc que la société française reste sérieusement chrétienne pour que les relations des classes riches avec les classes pauvres redeviennent normales et affectueuses. Les associations, les fondations utiles, les œuvres de charité doivent lutter partout contre les souffrances morales et matérielles qui sont le lot de l'humanité, et qu'il est malheureusement plus facile d'accroître en les déplaçant que de supprimer en les niant. En cherchant dans un

travail régulier et assidu l'amélioration de leur sort, il faut que les pauvres trouvent dans l'avenir promis à l'homme une consolation et une espérance ; ou bien, car on ne saurait assez le répéter aux politiques de la Révolution, s'il n'y a rien après cette vie, vous n'avez aucun moyen de calmer le désespoir des déshérités et de les empêcher de réclamer *per fas et nefas* la part dont ils se croient frustrés.

Est-ce à dire pour cela que nous condamnions les efforts des ouvriers pour accroître leur bien-être, pour faire cesser l'isolement dans lequel ils se trouvent, dans nos grandes villes et dans les grands centres manufacturiers ? Non, assurément, nul ne peut prétendre que la science ait dit son dernier mot sur les relations des patrons et des ouvriers, du travail et du capital, sur les associations possibles entre les maîtres et les travailleurs. Nous ne combattons énergiquement l'Internationale que parce qu'elle fait table rase de tout ce qui

jusqu'ici a guidé et protégé l'humanité, sans substituer à ce qu'elle renverse autre chose que des promesses mensongères, mille fois démenties. Nous ne voulons pas que l'on puisse enseigner à l'homme qu'il est son propre Dieu, parce qu'alors on exalte toutes les passions mauvaises, tous les instincts pervers de notre nature, qui doivent être réfrénés et non déifiés, sous peine de nous ramener à l'état sauvage.

L'enthousiasme pour l'humanité a fait l'irrésistible élan de 1789; on croyait alors au progrès indéfini de l'esprit humain, et Condorcet, en consacrant un livre à ce sujet, n'était que l'interprète de l'opinion publique égarée. La foi et l'espérance en Dieu avaient presque disparu aux yeux des censeurs; on voulait y substituer la foi et l'espérance en l'humanité, dont on oubliait les misères pour exalter les grandeurs. C'était une illusion que l'expérience ne tarda pas à renverser. 1793 ramena la société du dix-huitième siècle des abstrac-

tions aux plus tristes réalités. L'expérience n'était pas assez complète apparemment, puisque, après quatre-vingts ans, nous avons eu la Commune de Paris. Quel démenti à l'orgueil humain! Nos bibliothèques brûlées par des lettrés, l'incendie préparé, dirigé par une commission de savants! [1]. Sera-ce encore à la perfectibilité de l'homme que s'adresseront les réformateurs? Ne verront-ils pas qu'en lui enlevant ses sublimes espérances, ils l'abaissent et le dégradent au point de l'assimiler à la brute!

N'est-il pas temps de leur rappeler cette parole immortelle : « Si l'homme se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante. » Les faits, dont nous venons d'être les témoins, le disent plus haut que Pascal. Sommes-nous assez abaissés! Sans parler des pertes matérielles, d'argent et de territoire, sans parler de l'humiliation de la

1. Voyez sur les incendiaires, qui faisaient partie du comité scientifique de la Commune, entre autres documents, la déposition de M. Barral de Montaud.

défaite, quel spectacle que celui de notre décadence morale! Point de réaction contre le crime; l'intérêt se porte du côté des scélérats qui ont été les maîtres de Paris et l'ont mis à feu et à sang; nous assistons chaque jour à l'apologie de la Commune en présence d'un public indifférent ou complice.

IV

Et comme si nous n'étions pas assez descendus, on souffle partout la haine entre les classes de la société, tandis qu'il n'y aurait pas trop de l'union et des efforts de tous pour refaire notre malheureux pays, effacer nos désastres et reprendre notre rang dans le monde.

On déclame contre les riches au profit des pauvres, comme s'il ne devait pas toujours y avoir des riches et des pauvres. La guerre est surtout déclarée à la religion chrétienne et à ses ministres. Presque partout ils sont en butte à des attaques plus

violentes qu'à aucune autre époque de notre histoire. On veut améliorer la condition morale des classes souffrantes, et on oublie que la religion chrétienne a couvert le monde de ses écoles, qu'elle n'a jamais cessé d'adresser son enseignement aux petits comme aux grands, aux déshérités du monde comme aux privilégiés de la fortune. Qui a plus fait que ses ministres, contre lesquels on invoque, je ne sais quels souvenirs odieux de dîme et d'oppression, pour la dignité morale du peuple? Qui, dans nos campagnes, à l'heure qu'il est, s'efforce d'élever le niveau des intelligences en arrachant les âmes aux préoccupations des intérêts matériels?

Ce n'est pas ici le lieu de défendre le clergé français : l'histoire est là, pour répondre aux calomnies dont on l'abreuve. Depuis les grands évêques des quatrième et cinquième siècles, qui adoucissaient les maux de l'invasion, apprivoisaient les barbares, et sauvaient ce qui pouvait être

sauvé de la civilisation antique, jusqu'à cet archevêque, à ces prêtres et à ces religieux massacrés par la Commune, on peut dire qu'il est resté fidèle à sa grande mission d'enseigner par l'exemple comme par la parole. Mais, Messieurs, au point de vue politique où vous êtes placés, c'est un devoir de montrer le danger là où il est, et de rassurer ceux qu'on voudrait effrayer avec de vains fantômes. Le principe du gouvernement laïque des sociétés et de la liberté de la pensée humaine a depuis longtemps et définitivement triomphé ; les abus dont on invoque le souvenir, les injures que l'on répète, les terreurs que l'on sème en feignant de les éprouver, ne sont pas seulement un anachronisme, mais une insulte au bon sens public. Vous vous préoccupez avant tout de l'avenir de la société française, qui vous a confié ses plus chers intérêts ; vous voulez empêcher, par le progrès de l'éducation, par la diffusion des saines lumières, le retour des actes

sauvages qui nous affligent et nous déshonorent aux yeux du monde. Il vous appartient de défendre et d'encourager le plus haut enseignement moral, intellectuel et social, qui ait été donné aux hommes.

Toutes les prédications révolutionnaires ne feront pas le bien que vous pouvez faire avec les instruments que vous avez dans la main. « Vous êtes, a écrit l'illustre protestant que nous citions tout à l'heure, en présence de multitudes immenses, livrées sans défense aux mensonges et aux excitations des charlatans et des démagogues, à l'emportement de leurs passions, à l'entraînement de leurs convoitises. — Voulez-vous n'entrer en rapport avec elles que par le percepteur, le gendarme et l'instituteur? — Vous avez partout, au milieu de ces multitudes, des hommes qui ont précisément pour mission, pour occupation constante, de les diriger dans leurs croyances, de les consoler dans leurs misères, de leur inculquer le devoir et de leur ouvrir l'es-

pérance. Ce n'est plus le temps où l'on pouvait redouter l'influence des libertés religieuses; laissez-les s'exercer et se déployer dans toute leur grandeur!

Pour les catholiques, comme pour les autres communions chrétiennes, la religion et la liberté sont désormais inséparables, et la plus précieuse de toutes nos libertés, la liberté de conscience, ne court assurément aucun risque de la part de ceux qui croient.

C'est bien plutôt de l'autre côté que serait le danger et qu'on pourrait redouter le *compelle intrare*. Les craintes que manifestent les adversaires de l'élément religieux dans la société et dans l'enseignement sont chimériques ou mensongères. Ils rappellent sans cesse les abus du passé et n'évoquent qu'un fantôme depuis longtemps évanoui; ils parlent de civilisation et de progrès, et ils oublient que la civilisation moderne est et restera essentiellement chrétienne. C'est le christianisme qui a apporté au monde

tous les principes d'émancipation et de liberté. On rougit de répéter des vérités aussi banales, mais il faut le redire à ce peuple qu'on trompe grossièrement en le faisant rétrograder jusqu'à la barbarie.

C'est aux classes riches et lettrées qu'il appartient de rétablir la vérité ; elles ont encore l'ascendant nécessaire pour ramener l'opinion. L'exemple de l'incrédulité est venu d'en haut, il faut que d'en haut aussi vienne l'exemple d'un retour à des idées saines et vraies; là est le remède social. Les politiques, les habiles auront beau chercher, ils n'en trouveront pas d'autre.

Dans le sein même de votre commission d'enquête, des libres penseurs, mis en demeure d'indiquer un remède au mal, de proposer un moyen de relever, de régénérer la société française, qui périt dans le culte du matérialisme et la satisfaction des jouissances, n'ont rien indiqué, rien en dehors de la stérile négation du positivisme ou des affirmations incomplètes de

la morale indépendante. Qu'ils nous permettent donc de continuer à invoquer la morale de l'Évangile et les prescriptions du christianisme. Il y a plus de trente ans un homme éminent, dont le nom est un honneur pour l'Université, pour les lettres françaises comme pour nos assemblées délibérantes, s'écriait dans une autre enceinte : « Ou vous périrez, messieurs, ou la religion viendra encore visiter votre société [1]. » Cet avertissement n'a pas été assez entendu : il doit être répété aujourd'hui avec d'autant plus de force qu'il a failli devenir une prophétie.

La diffusion de l'instruction, le progrès des lettres, des sciences et des arts, les rapports intellectuels établis par la presse avec les hommes de notre génération et avec ceux qui nous ont précédés, la liberté civile et politique, les voies rapides de communication : toutes ces choses ne sont

1. M. Saint-Marc Girardin, *Corps législatif*, 1837.

que la manifestation extérieure de la civilisation, leur influence n'est salutaire que si elle trouve pour contre-poids dans les cœurs la religion, l'autorité paternelle, les traditions et les affections du foyer. Cette opinion est partagée par tous les hommes d'État dignes de ce nom qui dirigent l'Angleterre et les États-Unis, ces grands pays où domine la race saxonne. Vous vous rappelez, messieurs, les discours de M. Gladstone, ceux de MM. Lincoln et Ulysse Grant. La pensée chrétienne y vient toujours à l'appui de la pensée politique et répond ainsi aux besoins moraux comme aux instincts de ces grands peuples. En France les hommes d'État ont cru trop longtemps devoir faire abstraction des intérêts de la religion et de la morale. D'autres, plus mal inspirés, signalent ces deux forces sociales comme des obstacles au progrès, travaillent à combattre leur influence et ne s'aperçoivent pas, que dans le vide qu'ils creusent avec tant de soin, se précipitent tous les

mauvais penchants du cœur humain. Il ne suffit pas de déclarer une digue mauvaise. Si, en présence du flot envahisseur, vous ne la remplacez pas, vous serez certainement débordés.

Or, tous les socialistes du monde n'ont pu trouver encore, dans la satisfaction des appétits et des intérêts, un frein pour les mauvaises passions de l'homme et une règle de conduite, qui lui permette de vivre en société sans Dieu, sans culte et sans morale.

V

Il y a quelques années à peine, nous n'aurions pas osé, messieurs, insister ainsi sur ces graves considérations; mais nous ne faisons qu'obéir à la loi que vous nous avez faite de rechercher les causes du mal étrange qui travaille la société française. Pour la majorité de votre commission, la principale cause est dans le progrès désolant des doctrines matérialistes, et en vous

parlant ici des grands intérêts de l'humanité, c'est de la politique que nous prétendons faire. Ce n'est pas notre faute si les événements de Paris, distançant toutes les questions de forme du Gouvernement, de mécanisme constitutionnel, de pondération des pouvoirs, de rouages plus ou moins habiles, ont reporté les esprits vers les lois primordiales de l'existence de toute société; si la question d'être ou de ne pas être est devenue pour tous la grande question. En vain, notre génération voudrait effacer Dieu de sa pensée, le bannir de sa politique. Les questions sociales dominent aujourd'hui toutes les autres, et ces questions posent tout d'abord le problème de la destinée humaine, c'est-à-dire ramènent à l'existence de Dieu, de la religion et de ses dogmes.

Les socialistes de toutes les sectes l'ont bien compris; aussi leur premier effort est-il la négation de Dieu. L'athéisme, nous l'avons montré, est au fond de toutes leurs

doctrines quand il n'est pas inscrit au frontispice. Chose étrange! C'est par la négation que nous sommes ramenés à l'idée de Dieu, et cette politique de Bossuet rapportant tout à la Providence, qui faisait sourire les philosophes du siècle dernier, voilà qu'il faut que nous y revenions malgré nous, et comme contraints et forcés.

Ne perdons pas, messieurs, les fruits du malheur qui nous accable. Qu'on ne puisse pas nous dire comme autrefois aux Romains après la chute de Rome : « Tous les peuples sont consternés de votre infortune et vous l'oubliez; la prospérité vous a dépravés et l'adversité ne vous corrige pas. »

C'est un devoir de travailler à remonter un fatal courant, non pas certes vers des institutions décrépites et qu'on ne galvanisera pas, mais vers les aspirations saines et vraiment libérales. Aimons assez la liberté et la France pour fuir ce qui a

failli la perdre. Ce qu'il faut restaurer avant tout dans notre pays, c'est la force morale; nous ne la puiserons que dans les doctrines spiritualistes; le culte de la matière ne nous la rendra pas. Ces conseils, ce n'est pas nous qui vous les donnons, messieurs, ils ressortent des événements, ils s'imposent à votre pensée comme à la nôtre. Au point où nous sommes parvenus, quand l'abîme est là, ouvert sous nos pas, il ne peut y avoir deux politiques. Sauver, régénérer, refaire la France est le cri de tous les esprits élevés. Les nuances disparaissent; la philosophie et la religion parlent le même langage. Écoutez la parole du plus éloquent des philosophes contemporains.

« Loin de vous, disait M. Cousin, dans une des dernières pages qu'il a écrites, loin de vous cette triste philosophie qui prêche le matérialisme et l'athéisme comme des doctrines nouvelles destinées à régénérer le monde; elles tuent, il est

vrai, mais elles ne régénèrent point. N'écoutez pas ces esprits superficiels qui se donnent comme de profonds penseurs, parce qu'après Voltaire ils ont découvert des difficultés dans le christianisme. Vous, mesurez vos progrès en philosophie par ceux de la tendre vénération que vous ressentirez pour la religion de l'Évangile. Soyez aussi très-persuadés qu'en France la démocratie traversera toujours la liberté, qu'elle mène tout droit au désordre, et par le désordre à la dictature. Ne demandez donc qu'une liberté modérée et attachez-vous-y de toutes les puissances de votre âme. Ne fléchissez pas le genou devant la fortune, mais accoutumez-vous à vous incliner devant la loi. Entretenez en vous le noble sentiment du respect, sachez admirer. Ayez le culte des grands hommes et des grandes choses. Repoussez cette littérature énervante tour à tour grossière et raffinée, qui se complaît dans la peinture des misères de la nature humaine, qui caresse toutes

nos faiblesses, qui fait la cour aux sens et à l'imagination au lieu de parler à l'âme et d'élever la pensée. Défendez-vous de la maladie de votre siècle, ce goût fatal de la vie commode incompatible avec toute ambition généreuse... *sursum corda*, tenez en haut votre cœur, voilà toute la philosophie[1].

Nous ajouterions volontiers : Voilà toute la politique. Voilà ce qui seul nous sauvera du despotisme et de l'anarchie, voilà ce qui rendra à notre pays son rang et son influence, voilà ce qui nous permettra de reprendre notre voie à la tête de la civilisation moderne. Nous sommes le peuple essentiellement fort par l'idée et la pensée, laissons à nos ennemis le culte de la force brutale et les aberrations sauvages de l'athéisme. Le sceptre du monde n'appartient, grâce à Dieu, ni au sabre ni au scalpel, mais à l'intelligence, et nous pouvons le reprendre.

1. *Du Beau, du Vrai et du Bien*, dernière préface.

CONCLUSIONS

L'Internationale et les sociétés secrètes. — L'organisation de l'armée et la dissolution des gardes nationales. — La loi électorale et le suffrage universel. — La presse et les réunions publiques. — La décentralisation administrative et intellectuelle. — L'enseignement public. — Les réformes économiques et sociales.

> « Il faut suivre nos prédécesseurs partout où ils ont bien fait, et ne songer à l'invention que là où ils nous ont laissé des lacunes à remplir. »
> (ARISTOTE, *Politique*, IV, IX, 5, traduction de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.)

Après vous avoir indiqué, messieurs, autant qu'il a été en nous, les causes du grand événement que vous nous avez chargé d'étudier ; après vous avoir signalé avec tristesse, mais avec la conscience d'un devoir rempli, les plaies morales de la France, nous devons appeler votre attention sur les remèdes qui nous ont paru de nature à atténuer, sinon à guérir le mal. Cette tâche nous a été singulièrement facilitée par les

propositions dues à l'initiative d'un grand nombre d'entre vous, et par celles qui vous ont été soumises par le Gouvernement. Vous trouverez, dans les faits que nous avons recueillis, une preuve de plus de l'opportunité des différents projets de loi qui vous ont été présentés depuis l'époque où la commission a terminé son enquête. Les conclusions qu'elle avait adoptées alors, et que nous avons mission de reproduire ici en son nom, se résument sous les chefs suivants : 1° l'Internationale et les sociétés secrètes ; 2° l'organisation de l'armée et la dissolution des gardes nationales ; 3° la loi électorale et le suffrage universel ; 4° la presse et les réunions publiques ; 5° la décentralisation administrative et intellectuelle ; 6° l'enseignement public ; 7° les réformes économiques et sociales.

Vous êtes saisis de presque toutes ces questions, messieurs ; les résoudre sera votre œuvre, celle que la France attend de vous. Nous n'avons pas la prétention d'ap-

porter ici des solutions absolues; nous nous bornons à vous rappeler les avertissements que vous donne l'insurrection du 18 mars.

I

Pour l'Internationale, le Gouvernement vous a présenté un projet de loi que vous avez renvoyé à une commission spéciale. Il serait téméraire de préjuger ici les conclusions du rapport qu'elle vous apportera.

Les ennemis de l'ordre social n'ont pas désarmé; leurs menaces, leurs cris de rage démontrent assez qu'une loi répressive est nécessaire. Il serait insensé de laisser la société sans défense en présence d'une arme de guerre aussi formidable que l'Internationale: toutefois, il ne faudrait pas dépasser le but en sacrifiant le grand principe de la liberté d'association; respecter le principe, mais en prévenir l'abus par une pénalité efficace, là est la diffi-

culté. Selon nous, la loi doit être faite contre toutes les associations nuisibles, occultes ou semi-publiques, quel que soit leur nom.

Si la loi s'adressait uniquement à l'Internationale, il serait trop facile aux sectaires actuels d'y échapper en changeant de nom. La loi doit encore définir nettement le délit qu'elle punit, de façon à ce que la justice puisse saisir les conspirateurs contre l'ordre social, quel que soit le masque qu'ils revêtent.

Une loi répressive, quelque complète que vous la fassiez, suffira-t-elle à guérir le mal, à rétablir l'union et l'harmonie entre les diverses classes de la société française, union si profondément troublée par l'Internationale? Votre commission ne le pense pas. Elle n'avait pas à étudier les graves problèmes économiques que soulève l'amélioration du sort des travailleurs; mais, en présence du trop grand nombre d'ouvriers qni ont concouru ou applaudi à l'in-

surrection du 18 mars, et qui, malgré les crimes et les hontes de la Commune, prennent plus que jamais l'Internationale pour drapeau, vous avez accueilli avec faveur la proposition d'une enquête sur l'état des classes ouvrières et sur les questions sociales que cette association a la prétention de résoudre.

En appelant ainsi les ouvriers à apporter leurs solutions au grand jour, vous ne leur donnerez pas seulemnet un haut témoignage d'intérêt, mais vous prouverez que vous ne repoussez que l'erreur et les passions égoïstes, et que vous voulez travailler résolûment à procurer à ceux qui souffrent, la plus grande somme de bonheur possible.

II

Le travail de l'organisation de l'armée est trop avancé pour qu'il soit nécessaire de faire autre chose que de le mentionner ici. Au point de vue social, et, réserve faite

de la question militaire que nous n'avions pas à étudier, votre commission d'enquête se rallie tout entière au principe du service obligatoire, et fonde les plus grandes espérances pour la régénération de la France, sur l'obligation imposée à chacun de ses enfants de passer quelques années sous les drapeaux.

L'armée sera toujours la meilleure école de courage, d'abnégation et de dévouement ; l'habitude de se soumettre à la discipline militaire fortifiera parmi nous le respect du principe d'autorité. Le mélange des classes de la société, le contact des individus, en présence des mêmes devoirs et des mêmes dangers, détruira bien des préjugés, et le sentiment du vrai patriotisme se ravivera, quand nous participerons tous à l'honneur de défendre notre pays.

Les membres de votre commission avaient provoqué et signé la proposition de dissolution et de désarmement des gardes nationales que vous avez votée au

mois de septembre dernier. Tous les témoignages que nous avions entendus concluaient à la nécessité de supprimer les baïonnettes intelligentes et les corps où le principe de l'élection des chefs vicie l'autorité, base de toute force militaire.

Nous sommes heureux que le Gouvernement ait pu exécuter cette importante mesure sans rencontrer l'ombre d'une résistance.

III

L'organisation du suffrage universel, qui est, à proprement parler, l'organisation même de la souveraineté nationale, occupe le premier rang dans vos méditations.

Dès l'abord, vous avez rétabli le vote à la commune et donné sur ce point satisfaction aux vœux presque unanimes des électeurs [1]. Vous avez depuis confié à une

1. Voyez le remarquable rapport de M. de Fourtou sur la question.

commission spéciale la codification de toutes les lois qui règlent chez nous le mécanisme électoral. Il vous reste à déterminer les conditions politiques de l'exercice du droit de suffrage. La vérité de la représentation nationale dépend du système électoral adopté. La question soulève les plus graves problèmes et préoccupe à bon droit les hommes politiques dans tous les pays de suffrage universel.

Plusieurs systèmes sont en présence pour assurer le droit des minorités et donner aux opinions et aux intérêts une représentation proportionnelle à leur force et à leur importance. Il ne nous appartient pas de préjuger la combinaison qui prévaudra. Nous nous bornons à dire que vous trouverez, dans la réglementation du suffrage universel, un remède à quelques-uns des dangers que signale l'enquête sur le 18 mars.

L'Internationale a joué, dans les élections de la province comme dans celles de

Paris, un rôle considérable. Son organisation et le nombre de ses adhérents lui donnent, en pareille matière, une puissance effrayante. Déguisant ses appétits et l'ambition de ses chefs sous un nom nouveau, elle peut, à un moment donné, être maîtresse, non pas seulement d'une de nos cités, mais de la France entière. Nous serions alors en présence de la dictature la plus terrible qui ait menacé l'humanité, celle du nombre agissant sans responsabilité et sans contrûle.

Beaucoup espèrent qu'on pourra améliorer le suffrage universel par le progrès de l'instruction primaire. On ne saurait assez insister en effet sur l'urgence de développer l'instruction populaire dans notre pays. Ce n'est plus une simple question de progrès, c'est une nécessité sociale de premier ordre. Dans ses adieux au peuple des États-Unis, Washington disait, le 17 septembre 1799 : « Favorisez comme un objet de première nécessité les institu-

tions ayant pour but de généraliser la diffusion de l'instruction. Plus la forme de gouvernement donne d'empire à l'opinion publique, plus il est essentiel que l'opinion soit éclairée. »

Mais, messieurs, ne craignons pas de le répéter, vous ne voudrez pas séparer l'instruction de l'éducation morale et religieuse, qui peut seule donner à l'homme une règle de conduite, une boussole qui l'empêche de dévier. C'est le niveau moral et intellectuel de la nation que vous voulez relever, et vous ne croirez pas avoir tout fait quand vous aurez appris la lecture et l'écriture à tous les citoyens. A l'exemple des législateurs vraiment dignes de ce nom, vous mettrez l'éducation au-dessus de l'instruction, et vous placerez dans les croyances religieuses la base de toute éducation.

En admettant que le droit électoral soit un droit primordial, un droit inné, ce qui est fort contestable, il ne peut, pas plus que

les autres droits qui dérivent de l'existence de la société, être abandonné au caprice des individus et s'exercer sans contrôle. Il faut donc le réglementer. La limite d'âge pourrait être reculée jusqu'au moment où le citoyen aurait satisfait à l'obligation du service militaire. Qui oserait affirmer qu'on est majeur pour choisir les représentants de son pays, tandis qu'on ne l'est pas pour choisir sa propre compagne, pour fonder cette petite société qui s'appelle la famille? On vous a proposé de faire représenter les femmes, les enfants, les mineurs, par le père de famille auquel on accorderait un nombre de suffrages égal à celui des membres de sa famille. C'est une question à examiner, et peut-être y aurait-il là un moyen efficace d'accroître l'influence du père de famille, d'augmenter son autorité et de fortifier ainsi un des éléments conservateurs de la société.

Les questions de domicile doivent aussi être étudiées et résolues dans le sens le

plus favorable à la sécurité publique. Ne conviendrait-il pas, par exemple, de soustraire aux influences mobiles de la politique les élections municipales et départementales, en exigeant que, pour prendre part aux affaires de la commune et du département, on appartînt par la naissance, par la possession, par les traditions de famille ou par une certaine durée de résidence, au département ou à la commune? Cette exigence qui, loin de porter atteinte au suffrage universel, le consacrerait en le préservant d'excès intolérables, serait assurément bien légitime. A Paris et dans beaucoup de nos grandes villes, les élections sont influencées, sinon décidées, par des hommes qui ne font que traverser la cité, n'y possèdent ni famille ni établissement, et n'ont aucun intérêt réel à la bonne gestion de ses affaires et à son avenir municipal.

Les abstentions deviennent de plus en plus nombreuses et s'élèvent à la hauteur

d'un danger social, en présence des progrès de l'Internationale qui, si elle a renoncé à une lutte ouverte, n'a pas renoncé à agir dans les colléges électoraux. N'y aurait-il pas lieu de chercher un moyen de forcer tous les citoyens de se rendre aux scrutins? Nous savons combien il est difficile d'établir le vote obligatoire; mais si prendre part au suffrage est un droit, c'est aussi un devoir, et la société ne peut imposer des devoirs sans s'assurer qu'ils seront remplis. M. Royer-Collard a soutenu que l'électorat était une fonction. De ce que la fonction a été confiée à tous les citoyens, en résulte-t-il qu'elle ne doit pas être exercée? Les abstentions finiraient par discréditer le suffrage universel, s'il était démontré qu'il n'est qu'un instrument dans la main des ambitieux et qu'il ne donne pas la véritable opinion du pays. Il faut donc à tout prix les faire cesser; c'est une question de salut pour la France et de conservation pour le droit de suffrage.

IV

Les excès de la presse démagogique soulèvent un des plus difficiles problèmes qui puisse être soumis à vos méditations. Tous les grands esprits de ce siècle se sont prononcés pour la liberté de la presse; mais la liberté d'user implique l'obligation de ne pas abuser, et c'est dans les moyens d'éviter ou de réprimer l'abus que consiste la difficulté. Vous avez renvoyé les délits de presse au jury, rien de mieux; toutefois, il faut que le jury puisse et veuille appliquer la loi. Plus la liberté est grande, plus la répression doit être certaine et sérieusement efficace.

La presse est une des armes dont l'Internationale use avec le plus de succès. Il y a partout des journaux qui prêchent ses doctrines et vont jusqu'à innocenter le pillage, le meurtre et l'incendie. Ces journaux ne sont pas toujours poursuivis; la raison qui

nous en a été donnée, c'est que dans certaines villes, on ne trouverait pas de jurés qui osassent les condamner. A notre avis, messieurs, cette considération, en la supposant fondée, ne doit jamais empêcher les poursuites. Là où il y a crime ou délit, les magistrats sont tenus de remplir le devoir de leur charge. Si le jury acquitte systématiquement, c'est un malheur ou une faute qui appelle l'attention du législateur; mais l'inexécution de la loi et le silence de la justice, en présence d'excès scandaleux, serait un mal plus grand encore. Que la magistrature donne l'exemple, que partout l'exécution de la loi soit énergiquement revendiquée, sévèrement appliquée, et le jury finira par faire, lui aussi, son devoir. Les jurés qui, par esprit de parti, par pusillanimité ou par toute autre cause, failliraient à la noble mission qui leur incombe de protéger l'ordre social, seraient bientôt eux-mêmes condamnés par l'opinion publique. S'il en était autrement

vous auriez à intervenir, messieurs, et déjà vous avez renvoyé à une commission le soin d'examiner si, en matière de presse, la composition actuelle du jury donne à la société toutes les garanties nécessaires. Nous pensons que, pour la répression des délits de presse, la société est suffisamment armée par la loi de 1819 : il ne faut qu'une chose qui ne s'écrit pas dans un code, qui ne s'impose pas par la force matérielle, la volonté ferme et persévérante de protéger la société en faisant partout respecter la loi. Cette volonté ne faillira pas chez ceux qui tiennent aujourd'hui de vous le pouvoir.

Quant aux clubs et aux réunions publiques, la liberté absolue a paru à votre Commission tout à fait inadmissible dans l'état actuel des esprits. A aucune époque de notre histoire depuis quatre-vingts ans, nous n'avons pu supporter la liberté des clubs. Ils sont toujours devenus très-vite des centres d'action dangereux pour l'or-

dre social. L'enquête vous montre la part qui leur appartient dans la révolte du 18 mars et dans les progrès du socialisme. Le tempérament de notre nation ne semble pas pouvoir supporter ce que supporte le flegme britannique ou américain. Nous sommes trop impressionnables, l'auditoire réagit trop vite sur l'orateur. Il s'établit, surtout en temps de révolution, entre celui qui parle et ceux qui l'écoutent, comme un courant électrique qui pousse aux exagérations les plus extrêmes. Au bout d'un certain temps, il n'y a plus de bureau, plus d'orateur, mais une foule affolée qui n'a de puissance que pour le mal et adopte les motions les plus extrêmes. Pendant les dernières années de l'Empire, on a cherché à remédier aux dangers des réunions publiques ; les mesures ont été tout à fait inefficaces, et pourtant le pouvoir était absolu et paraissait fort. Vous aurez donc, messieurs, à chercher d'autres garanties pour l'ordre social. Il faut empêcher à tout

prix que des foyers de conspiration permanents permettent aux ennemis de la société de se recruter et de propager leurs détestables doctrines.

V

Vous avez voté une loi de décentralisation que le pays expérimente à cette heure et sur les résultats de laquelle il n'est pas temps de se prononcer. Ce que nous demandons à cette loi, c'est de refaire la vie locale, d'attacher davantage les citoyens aux vrais intérêts du pays en leur confiant la gestion de leurs propres affaires. Vous voudrez compléter la loi de décentralisation par des institutions municipales et cantonales; mais vous aurez à vous préoccuper de ne pas trop désarmer l'autorité centrale. Il faut que la société puisse se défendre; nous ne sommes pas dans un état normal, dans un pays où chacun, dévoué avant tout à l'intérêt général, ne

songerait qu'aux améliorations possibles ; nous sommes dans un état de guerre; le parti du désordre veut tout détruire, faire table rase pour reconstituer la société sur des bases nouvelles et inconnues. Le grand parti de l'ordre, celui que vous représentez, messieurs, doit chercher à améliorer au lieu de détruire ; mais il est par sa nature dépourvu d'initiative ; il n'a ni l'audace ni l'énergie de ceux qui attaquent, il lui faut l'appui d'un pouvoir fort. Or, pour que le pouvoir soit fort, il faut qu'il ait partout des agents respectés, qu'il conserve partout une part de responsabilité dans la direction générale.

Des questions de détail, qui ont leur importance, ont aussi préoccupé votre Commission. Telles sont la réorganisation de la police dans les départements et l'augmentation de la gendarmerie. La gendarmerie, partout excellente, rend les meilleures services. La suppression des gardes nationales accroît son im

portance, et il est à désirer que sur beaucoup de points le nombre des brigades soit augmenté. Les préfets ne peuvent surveiller les sociétés secrètes, maintenir l'ordre, s'ils n'ont pas des moyens de police, et ils sont unanimes à en réclamer.

VI

Vous voudrez, messieurs, compléter la loi de décentralisation en accordant la liberté de créer, là où ce sera possible, des centres intellectuels, des universités provinciales qui retiennent la jeunesse dans nos principales villes et permettent de ne pas concentrer à Paris tout le mouvement littéraire. C'est là un des côtés de la grande question de l'enseignement national; les faits de l'enquête démontrent assez l'importance de cette question; des projets de loi qui l'embrassent sous toutes ses faces vous ont été présentés. Nous y avons été ramenés trop souvent dans ce rapport

pour y revenir ici. Nous nous bornerons à vous répéter une grande parole de Leibnitz : « La bonne éducation est le fondement de la félicité humaine. » C'est cette base du bonheur du pays et de tout progrès social que vous voudrez fortifier, messieurs, en maintenant à tous les degrés de l'échelle un enseignement libéral et chrétien. Le christianisme a fait la civilisation moderne ; grâce à lui, les doctrines spiritualistes sont l'apanage du plus humble comme du plus grand, du plus pauvre comme du plus riche. Vous ne permettrez pas que, sous prétexte de progrès, on fasse reculer l'humanité en ramenant nos enfants au matérialisme païen.

VII.

En condamnant énergiquement les aspirations mauvaises du socialisme contemporain, en affirmant qu'il s'appuie sur une base fausse, votre Commission croit

parler dans l'intérêt des classes ouvrières en faveur desquelles il faut agir. Les faits que nous avons rapportés, le mouvement auquel nous assistons, prouvent qu'il y a dans ces classes des tendances et des aspirations qu'il est impossible de méconnaître. Vous vous y associerez, messieurs, toutes les fois que ces aspirations vous paraîtront légitimes, c'est-à-dire droites et honnêtes. Beaucoup de misères existent, misères matérielles, misères morales surtout, vous voudrez les soulager. Vous vous approcherez avec prudence et tact de ces pauvres esprits malades qui ont besoin de soins, qui ont été éprouvés par des événements supérieurs à leurs forces et qui, susceptibles de bien comme de mal, accessibles aux sentiments de l'honneur comme aux mauvais conseils, savent retrouver le droit chemin quand on le leur montre.

Cette œuvre est digne de vous, messieurs ; vous voudrez l'entreprendre ; elle

demande de longs efforts et de la persévérance. Vous aurez à examiner si, dans l'ordre économique de notre société, il n'y a pas des imperfections qui donnent prise à des récriminations fondées au moins en apparence. Avant la Révolution de 1789, le système des corporations, système qui a été justement condamné et que personne ne songe à rétablir, avait cependant un avantage qu'il faudrait retrouver dans une autre organisation : celui de ne pas laisser l'ouvrier dans un isolement absolu et de lui créer une famille industrielle auprès de laquelle il trouverait toujours appui et protection.

Le désir de l'ouvrier des villes est de devenir patron, comme celui du paysan est de devenir propriétaire. Les vœux de ce dernier ont été réalisés et se réalisent chaque jour de plus en plus. Depuis 1789, une grande partie du sol est passée des mains des anciens détenteurs dans celles des cultivateurs. Pour les ouvriers industriels,

au contraire, le désir de prendre place parmi les patrons est de plus en plus difficile à satisfaire. Nos pères, en 1789, frappés surtout des entraves qui gênaient le développement du travail individuel, du commerce et des échanges, ont supprimé toutes les barrières et rendu à toutes les forces vives de la nation leur plénitude d'action et leur entière liberté. Les contemporains n'ont senti que l'immense bienfait de la délivrance ; mais on avait dépassé le but, et les inconvénients du nouveau régime, aggravés par le développement de l'industrie et des machines, pèsent aujourd'hui sur les classes ouvrières. L'accroissement de la production a obligé à chercher un marché plus étendu ; il a fallu soutenir la concurrence, non-seulement à l'intérieur, mais au dehors. De là, la nécessité de produire plus économiquement et d'employer de plus en plus le capital par masses agglomérées. Les petites industries ont fait place aux grandes, les métiers ont été

absorbés par les manufactures, et dans cette transformation les petits patrons ont eu de la peine à se maintenir; le nombre en a progressivement diminué, et cette position de petit patron, qui est la première accessible pour l'ouvrier économe et honnête, est devenue de jour en jour plus difficile à conquérir[1].

La grande production agissant à l'aide de grands capitaux a de plus en plus concentré les forces dispersées. Ainsi s'est aggravée la situation des classes ouvrières. Composées d'hommes qui n'ont plus l'espérance de sortir de la condition dans laquelle ils sont placés, elles offrent à l'Internationale une facilité de propagande qui explique en partie ses succès. Les associations secrètes, les utopistes, les ambitieux se sont emparé des mécontents. On leur a présenté la société comme leur ennemi ; on leur a dit que l'ordre écono-

1. Voyez la déposition de M. Dunoyer; Enquête sur le 18 mars.

mique faisait d'eux des esclaves, que tout, dans la constitution sociale comme dans la constitution politique , était à renouveler ; on leur a montré le capital comme la cause de tous leurs maux et on les a ainsi amenés à demander, ce qu'il y a de plus insensé, la destruction du capital et de la propriété, qui n'est qu'une forme du capital ; comme si l'on pouvait autre chose que les déplacer ; comme si, sous peine de supprimer la vie sociale, on pouvait les empêcher de se reformer au profit d'autres possesseurs avec des inconvénients analogues. Sans détruire, il faut améliorer ; il faut que le prolétaire puisse arriver plus facilement au patronat, c'est-à-dire à la bourgeoisie, de même que le laboureur arrive tous les jours à la propriété du sol. Il y a là de graves et redoutables problèmes à résoudre. Vous n'en détournerez pas votre pensée, messieurs, car il s'agit des intérêts les plus chers de notre pays.

Il faut ajouter que le paysan est devenu propriétaire parce qu'il est économe, travailleur et mène une vie morale et chrétienne. Les mœurs des ouvriers des campagnes ne sont pas les mêmes que celles des ouvriers des villes. La solution du problème est dans la manière dont le capital se forme ; l'ouvrier des campagnes gagne infiniment moins, mais il dépense peu. Quant au travail, il l'aime et en multiplie les heures, tandis que c'est pour obtenir une diminution des heures de travail que l'ouvrier des villes prend part aux grèves. Au lieu de tout rapporter à la famille, au ménage, il supprime de plus en plus le mariage, la famille, comme il a supprimé le dimanche.

On a essayé avec succès, sur plusieurs points du territoire, de reporter aux champs et au village l'industrie des villes. Il y a là le germe d'une amélioration importante au point de vue économique et social, et votre Commission pense qu'il

faut en favoriser le développement toutes les fois que la nature du travail peut s'y prêter.

VIII.

La répression du mal est à nos yeux une nécessité douloureuse. La société est obligée de se défendre: c'est un devoir en même temps qu'un droit: mais la répression ne suffit pas. Les idées survivent aux hommes; elles font peu à peu leur chemin et échappent à l'action publique. C'est en leur donnant satisfaction dans ce qu'elles ont de juste que vous empêcherez le retour de catastrophes que les gouvernements sont impuissants à conjurer, quand ils n'ont pas su les prévenir par leur prudence et leur intelligence des vrais besoins de leur temps.

Nous combattons l'esprit de bouleversement et de destruction, nous repoussons la violence des moyens, mais non le progrès. La révolution radicale vient de prou-

ver une fois de plus son impuissance absolue pour le bonheur de notre pays. Elle peut renverser et détruire; mais elle est incapable de rien fonder; elle ne laisse après elle que des ruines matérielles et, ce qui est plus grave, des ruines morales, le découragement et l'inertie. Notre premier devoir, messieurs, est de réagir contre ce découragement fatal: affirmons hautement, non par des paroles, mais par des actes, que la France un moment arrêtée reprend sa marche dans la voie de la civilisation. C'est à ranimer la langueur des honnêtes gens, c'est à faire renaître l'énergie dans les âmes, la foi dans les intelligences, que vous devez vous appliquer. Ne demandez pas à l'esprit révolutionnaire ces forces sociales qui font la grandeur des nations, il ne vous les rendrait pas. Allié chez nous à l'esprit anti-chrétien, il continue à répandre le doute et à ébranler les croyances, là où il s'agirait de les affermir.

Les souvenirs de la Révolution, les fau-

tes qu'elle a commises, les crimes dont elle a souillé nos annales, fautes et crimes que ses adeptes sont toujours prêts à recommencer (nous venons de le voir), entravent le progrès au lieu de le seconder. C'est à d'autres puissances qu'il faut nous adresser. Après les croyances religieuses, l'esprit de famille, l'empire des mœurs et des traditions domestiques est une de celles que nous invoquerons avec le plus de succès. Efforçons-nous de rendre aux classes ouvrières des villes ce bienfait de la famille qui leur manque de plus en plus et qui fait la force et la sécurité des populations rurales. La famille a été le modèle comme le premier élément de la société, elle en sera le dernier rempart. C'est la meilleure école de sacrifice et de dévouement. En se dévouant aux siens, le père apprend à se dévouer à son pays ; en pratiquant au foyer paternel la loi du respect, l'enfant apprend à respecter les lois et l'autorité de l'État. Ranimer l'esprit de

famille, c'est donc faire de la vraie et saine politique.

Un mot encore en finissant, messieurs. Il n'est pas inutile qu'un grand peuple jette de loin en loin un regard en arrière pour mesurer le chemin qu'il a fait, le point où il en est de sa route. Et après les terribles catastrophes que nous avons traversées, vous avez eu raison d'ordonner l'enquête dont nous venons de vous rendre compte. Mais elle serait stérile, si elle ne servait qu'à constater les fautes qui ont amené le 18 mars, les crimes commis par la Commune de Paris et les causes trop manifestes de ce grand désastre. La leçon qui ressort avec évidence de tout ce que nous avons recueilli, c'est que la société elle-même doit réagir contre le mal. La France a subi un temps d'arrêt, cela est incontestable; mais qu'est-ce que quelques mois, quelques années dans la vie d'un peuple? Notre pays possède encore, grâce à Dieu,

tous les éléments de conservation et de salut, et, au milieu des tristes défaillances qui nous affligent, nous avons compté assez d'actes de courage et d'héroïsme pour affirmer que la source du vieux sang gaulois n'est pas tarie chez nous.

Que les honnêtes gens s'unissent, qu'un grand parti conservateur et libéral se constitue partout, que ceux qui veulent la liberté, l'ordre, la propriété, la famille, la religion, se rangent tous sous le même drapeau, et l'on sera étonné du petit nombre des adversaires. Mais avec le suffrage universel, avec la liberté, avec le progrès de la démocratie, qui semble être la loi de l'avenir, il faut que les bons soient toujours et partout sur la brèche. Plus d'abstentions, nul ne doit déserter le combat.

Et nous, messieurs, envoyés ici de tous les points de la France pour rétablir l'ordre, l'autorité, oublions ce qui nous divise pour ne songer qu'à ce qui nous rapproche, les grands intérêts de l'avenir de no-

tre pays. La France a toujours su se relever avec une facilité merveilleuse. Grâce à vous, messieurs, elle le prouvera encore. Sa grandeur n'est pas sérieusement atteinte. L'insurrection de Paris n'a tenu si longtemps en échec la société que par une série de circonstances qui ne se renouvelleront pas. Jamais une aussi grande accumulation de forces matérielles n'a été mise à la disposition d'une insurrection, et cependant la Commune a succombé, parce qu'elle avait contre elle le droit et le bon sens.

L'avertissement donné à notre pays a été aussi cruel que terrible. Vous avez voulu le rendre plus efficace encore en portant la lumière sur les points les plus sombres de la période que nous venons de traverser. Votre Commission n'a pas hésité à sonder toutes les profondeurs de la plaie, parce qu'elle croit à la guérison. Elle sait qu'il a été écrit dans le livre qui ne doit pas périr : « Dieu a fait gué-

rissables les nations de la terre ! » [1]. Mais pour guérir une maladie morale, il faut le vouloir et le vouloir assez. Vous le voudrez, messieurs, et nos arrière-neveux répéteront avec orgueil la noble devise qui est pour nous une invocation : Dieu protége la France !

1. Et sanabiles fecit nationes orbis terrarum. (*Liber Sapientiæ*. Cap. I, 13, 14.)

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

RAPPORT

FAIT LE 7 JUIN 1871

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE M. HAENTJENS ET PLUSIEURS DE SES COLLÈGUES, AYANT POUR OBJET LA *nomination d'une Commission de trente membres à l'effet de rechercher, par voie d'enquête, les causes de l'insurrection de Paris*[1].

PAR M. MARTIAL DELPIT.

Messieurs,

En présence des terribles événements dont Paris vient d'être le théâtre, à la lueur de l'incendie qui fume encore, vous vous demandez quelles sont les causes d'une si sauvage insurrection et de tant d'irréparables désastres. La première ville du monde, la reine de la civilisation, brûlée par ses propres enfants ; Paris se décapitant de ses mains, après avoir subi, pendant plus de deux mois, la domination d'une horde barbare ; comment cela a-t-il été possible ? Les actes les plus insensés, les crimes les plus abominables, commis au milieu d'une population de deux millions d'âmes par un prétendu gouvernement qui a trouvé des adhérents et des agents ; la Terreur de 1871 dépassant

1. Nous croyons devoir reproduire ici ce premier rapport qui indiquait nettement le but et le cadre de l'Enquête du 18 mars, et dont les assertions conservent leur valeur à côté du rapport définitif. (*Note de l'éditeur.*)

celle de 1793 ; quel démenti à la civilisation et au progrès de la raison humaine ! Et cela, quand la France épuisée ne demandait qu'à panser ses plaies et à payer la rançon promise pour le retour de ses prisonniers et la délivrance de son territoire.

Vous voulez savoir, Messieurs, comment, après un effort héroïque soutenu pendant cinq mois de siége, Paris a pu s'abandonner assez lui-même pour aggraver à ce point la situation du pays, nous ravir l'honneur de la lutte contre l'étranger et nous accabler sous le poids de tant de ruines morales et matérielles. L'histoire demandera aussi les causes d'une chute si profonde, et nos arrière-neveux refuseront sans doute de croire à ce second siége de Paris, soutenu contre la France, en présence et sous l'œil de l'armée prussienne. Mais ce n'est pas par un vain sentiment de curiosité rétrospective que vous avez approuvé une proposition d'enquête et que vous en avez voté l'urgence. Non ; vous avez senti qu'il y avait là pour vous un grand devoir à remplir, vous avez voulu que la responsabilité remontât à qui elle incombe, vous avez voulu surtout, en éclairant le passé, chercher un remède pour l'avenir. La plaie est béante et hideuse, vous ne craignez pas de la sonder dans toute sa profondeur, parce que vous voulez la guérir.

Ces sentiments, Messieurs, ont été ceux de votre Commission. Elle a cru qu'aujourd'hui, comme après les journées de juin 1848, une enquête était nécessaire, et elle m'a fait l'honneur de me charger de vous indiquer les motifs qui l'ont déterminée à vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi, que

vous avez renvoyé à son examen et pour lequel vous avez déclaré l'urgence.

Et d'abord, Messieurs, il faut bien préciser le caractère de la mesure qui vous est soumise ; c'est une enquête purement politique que nous vous demandons de confier à une Commission de trente membres ; l'enquête judiciaire est commencée, elle n'a rien et ne saurait avoir rien de commun avec celle qui vous est proposée. L'œuvre des magistrats et des conseils de guerre est de rechercher et de punir les coupables, l'œuvre de vos commissaires sera de remonter à la source du mal et d'en étudier les causes. Aucun conflit n'est à craindre, aucun empiétement du pouvoir législatif sur le pouvoir judiciaire n'est à redouter.

L'insurrection du 18 mars se rattache à des causes morales et matérielles, les unes prochaines et immédiates que nous touchons pour ainsi dire du doigt, les autres, plus difficiles à saisir, remontent plus haut dans le passé et doivent être surtout cherchées, selon nous, dans l'action latente de sociétés plus ou moins occultes qui, sous prétexte d'améliorer le sort des travailleurs, ont établi dans ces dernières années une conspiration permanente contre l'ordre social tout entier.

Les théories socialistes ne sont pas nouvelles dans le monde. Ce sont, pour emprunter ici une expression de M. de Chateaubriand, de « vieilles friperies, qui pendent depuis tantôt deux mille ans à la boutique de tous les philosophes ! » Tant qu'elles sont restées dans le domaine de la spéculation pure, à l'état d'utopies, elles ont peut-être trop échappé à l'attention des hom-

mes d'État. Aujourd'hui que faisant, comme en 1848, alliance avec les plus mauvaises passions politiques, elles ont passé dans les faits et se sont réalisées en attentats inouïs, elles s'imposent forcément à votre attention.

Il serait aisé de suivre dans notre histoire depuis 1793 le double courant jacobin et socialiste. Après la terreur, lorsque le jacobinisme vaincu est obligé d'ajourner sinon d'abdiquer son entreprise de nivellement, les théoriciens socialistes reprennent la révolution en sous-œuvre. Alors apparaît Babœuf, l'ancêtre direct de la Commune de 1871, et l'on trouve dans le célèbre *manifeste des Égaux* [1], la plupart des idées que la Commune de Paris vient de mettre en pratique. Le système de Babœuf tomba plus encore sous le poids de la honte et du ridicule que sous celui de la répression; et, jusqu'en 1830, la France heureusement distraite par d'autres soins et d'autres pensées, n'eut pas le loisir de songer aux théories insensées d'un conspirateur de bas étage.

Après 1830, révolution purement politique, le mouvement socialiste reparaît sous la forme Saint-Simonienne. Ses théories, prêchées par des hommes de talent, obtiennent surtout un succès de curiosité et de mise en scène. Transformées en je ne sais quelle religion de la chair, elles ne tardent pas à tomber sous le ridicule, sans avoir profondément pénétré dans les masses. Les esprits superficiels croient que tout est fini; mais le matérialisme sensuel, qui était le fond de

1. Rédigé par l'un des complices de Babeuf, Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des athées*.

la doctrine de Saint-Simon, ne continue pas moins à s'infiltrer dans la société française, au cœur de laquelle le nouveau dieu avait laissé le ver rongeur.

Pendant les dernières années du gouvernement de juillet, le socialisme fit invasion dans les livres et dans la presse, et eut cette singulière fortune d'être discuté dans les salons comme dans les ateliers. Propagé avec ardeur et sous toutes les formes par des utopistes qui procédaient tous plus ou moins de Saint-Simon, il ne fut pas étranger à la révolution de 1848. Les espérances qu'il avait fait naître dans les classes ouvrières étaient irréalisables ; il était plus facile aux hommes de février de professer les théories socialistes du haut de la tribune du Luxembourg que de les transporter dans les faits. Les égarés s'en prirent, comme aujourd'hui, à la société elle-même, et s'allièrent, pour la détruire, au parti violent qui a toujours prétendu imposer ses idées par la force sans se soucier d'attendre le progrès, trop lent à ses yeux, des prédications théoriques. Les journées de juin furent le produit de cette alliance du socialisme avec le jacobinisme, et l'on put voir alors quel chemin avaient fait les doctrines de néant et de destruction.

Nous n'avons garde d'insister sur cette terrible lutte de juin 1848 en présence d'un grand nombre de nos collègues qui prêtèrent alors à la cause de l'ordre l'appui de leur courage personnel, en présence de l'homme illustre qui écrivit, à l'adresse des sauvages de ce temps-là, ce livre *de la propriété* qui ne fut pas seulement un beau livre, mais une bonne action et un acte de courage. Permettez-nous toutefois, messieurs,

de vous citer un seul passage de l'enquête faite à cette époque, et que vous voulez, avec tant de raison recommencer aujourd'hui. L'horrible pensée d'incendier Paris et de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de renoncer à de criminelles convoitises n'est pas nouvelle et se trouve dans le programme des hommes de juin. Je lis dans l'Enquête ces paroles prononcées le 3 avril 1848 et qui établissent comme une sorte de filiation sinistre entre les journées de juin et la Commune de 1871.

« Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes « nationaux, dites-leur que s'ils ont le malheur de se « laisser aller à la moindre réaction, 400000 travailleurs « attendent le signal pour faire table rase de Paris ; « ils ne laisseront pas pierre sur pierre, et pour cela « ils n'auront pas besoin de fusils, des allumettes chi- « miques leur suffiront[1]. »

Et une affiche placardée aux dernières heures de l'insurrection contenait ceci :

« Si une obstination aveugle vous trouvait indifférents « devant tant de sang répandu, nous mourrons tous « sous les décombres incendiés du faubourg Saint « Antoine[2]. »

La victoire de juin rassura la société, on la crut peut-être plus complète et plus décisive qu'elle ne le fut en réalité. Les doctrines vaincues ne disparurent pas ; leurs adeptes renoncèrent à se mêler à la politique active, mais n'abdiquèrent aucune de leurs prétentions.

1. Discours de Caussidière aux commissaires ; Enquête Bauchart, rapport p. 16.
2. Enquête Bauchart, rapport p. 16.

Le 8 mai 1869 un membre de l'Internationale écrivait : « Ce que nous saluons avec bonheur c'est la re-« naissance du socialisme en France, aussi croyant mais « plus scientifique et plus expérimenté qu'en 1848. « Voilà pourtant ces idées en haine desquelles on a fu-« sillé et déporté tant de républicains. Juste une gé-« nération, vingt ans après, elles reviennent avec la « même ténacité se poser en face de l'ordre épouvanté ! » Et l'écrivain ajoutait : « Ordre menteur qui n'as pour « te sanctifier que le goupillon d'un prêtre mercenaire « et pour t'appuyer que le sabre du soldat impopu-« laire [1] ! »

Comment le socialisme s'était-il ainsi développé sous l'Empire ? Votre Commission d'enquête aura à le rechercher. Il faut que le monde sache dans quelle proportion le pouvoir absolu, qui avait été accepté comme un remède et un préservatif, a aggravé le mal. S'il était vrai que dans un intérêt politique inavouable, les sociétés secrètes eussent été tolérées et presque favorisées ; s'il était vrai que l'enseignement confié trop souvent à des hommes qui affichaient hautement les doctrines matérialistes, eût contribué à affaiblir le sentiment religieux et les croyances sans lesquelles la loi du dévouement et du sacrifice, la résignation à la souffrance, au malheur deviennent incompréhensibles ; s'il était vrai que le culte des jouissances matérielles eût partout abaissé les caractères et affaibli les intelligences ; si, enfin, les questions qui intéressent au plus haut degré la dignité de l'homme, celles qui touchent

1. *Égalité* du 8 mai 1869 (Oscar Testut, p. 30.)

à la religion, à la famille, à la morale, que dis-je? à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu, avaient été abandonnées aux sarcasmes d'une presse licencieuse à condition que cette presse ne parlerait ni de César ni de sa politique, votre Commission d'enquête aurait le devoir de signaler dans ces faits une des principales causes de notre défaite vis-à-vis de l'étranger et de l'horrible lutte qui vient de finir.

Pour la majorité de votre Commission, Messieurs, c'est le despotisme qu'il faut accuser du triste état social dans lequel nous nous débattons, c'est le régime des vingt dernières années qui a atteint toutes les forces vives du pays dans leur source et les a viciées dans leur puissance et leur organisation. Mais nous n'avions ni la mission ni les moyens d'approfondir assez les faits pour vous apporter ici une conclusion motivée et il ne nous appartient pas de devancer l'enquête que nous vous proposons d'ordonner. Nous comprenons que l'on fasse des réserves jusqu'à ce que tous les faits d'une politique qui a abouti à la défaite au dehors, à la ruine et à la guerre civile au dedans, soient suffisamment mis en lumière. Ces accusations et ces réserves prouvent la nécessité d'une enquête loyale, complète, instructive pour le présent et pour l'avenir ; car il ne s'agit pas ici de l'étude de l'historien, mais de l'examen éclairé et consciencieux du médecin qui cherche les causes de la maladie qu'il a à guérir.

En ce qui touche les questions sociales, votre Commission pense que l'enquête devra porter avant tout sur les effets de l'abrogation prescrite en 1864 de

toutes les entraves si justement apportées jusque-là aux coalitions. Elle s'est demandé si cette mesure n'avait pas permis aux ouvriers de former de véritables corps politiques en s'associant dans le but apparent d'obtenir des augmentations de salaire. Elle s'est demandé si la loi de 1864 n'avait pas favorisé les grèves qui ont été si fréquentes dans les dernières années de l'Empire ; si ce n'était pas à cette école des grèves que les ouvriers avaient appris à chercher dans le bouleversement de la société l'amélioration de bien-être qu'ils ne pouvaient attendre que de l'effort persévérant de chacun.

Vous le voyez, Messieurs, c'est principalement sur les institutions de l'Empire et leur influence sociale que nous appelons l'attention des commissaires à qui vous confierez l'enquête. Silence et oubli sur les personnes et leurs actes, mais lumière sur les faits et leurs conséquences ; tel devra être selon nous le programme à suivre. Ce n'est pas quand la France a failli périr, ce n'est pas quand tout ce que nous aimons, tout ce qui fait que pour nous la vie vaut quelque chose, a failli sombrer, qu'il y a lieu de conserver nos illusions. D'ailleurs le mal n'est pas guéri et la victoire remportée à Paris n'est qu'un commencement de réparation. La France encore menacée sur tant de points par ceux que nous appellerions volontiers les barbares de l'intérieur a besoin de savoir comment, à un moment donné, le terrain a été assez préparé ou plutôt les garanties sociales assez profondément minées pour qu'une association formidable ait pu s'établir dans le but avoué de tout renverser.

Vous avez nommé, Messieurs, l'*Internationale*, ce nom a été souvent prononcé devant vous, depuis le 18 mars. L'opinion publique attribue à l'Internationale une grande part dans l'insurrection de Paris ; elle accuse ses doctrines d'avoir créé le milieu moral dans lequel la Commune a été possible ; elle accuse ses adeptes d'avoir formé le comité insurrectionnel et poussé la Commune aux actes détestables sous le poids desquels nous restons accablés de honte et de douleur. L'enquête dira ce qu'il y a de fondé dans cette double accusation. Il serait téméraire de vouloir suppléer aux réponses qu'elle apportera. Toutefois le problème est si grave, il s'agit d'un intérêt si puissant, que votre Commission vous doit compte de ce qui a été dit dans son sein sur l'origine, les doctrines et l'organisation de l'Internationale.

En présence d'une arme de guerre qui vient de se montrer si terrible, il nous a paru que ce n'était pas excéder notre mandat que de jeter un cri d'alarme et surtout d'éclairer les consciences honnêtes en montrant le but avoué vers lequel on veut les conduire. Les événements de Paris, s'ils sont, comme nous le pensons, le résultat de desseins prémédités depuis longtemps et le premier pas dans une route tracée à l'avance, ont une gravité plus douloureuse encore et sollicitent plus impérieusement les informations que vous allez ordonner.

L'idée mère de l'Internationale appartient aux ouvriers français qui la transportèrent en Angleterre, lors de l'Exposition de 1862. C'est là qu'est son principal foyer, son grand Conseil, c'est de là qu'elle a

rayonné sur le monde entier. L'association est fondée sur la solidarité des ouvriers des diverses professions dans chaque pays et sur l'union des travailleurs des diverses contrées. Pour les affiliés, plus de frontières : la patrie n'est plus qu'un mot vide de sens. Unis par l'affinité des intérêts et surtout par la communauté des haines, ils ont la prétention de former un peuple qui embrasse les salariés du monde entier. Établie sur ces bases, l'association serait déjà un immense danger pour l'ordre social quand bien même elle n'en aurait pas entrepris la destruction, car, vous le savez, Messieurs, la pente fatale de toute association comme de toute réunion nombreuse, est de glisser vers la politique ; mais pour l'Internationale il ne s'agit pas de république ou de monarchie, il ne s'agit pas de réformer nos institutions d'une manière plus ou moins radicale, il s'agit d'une conjuration contre tous ceux qui possèdent et contre toutes les lois divines et humaines sur lesquelles repose la société moderne.

Laissons les publicistes de l'Internationale indiquer eux-mêmes leur but et leurs intentions :

« Nous voulons, dit un des leurs, la liberté de tous « et l'égalité de tous, c'est-à-dire la révolution so- « ciale ; et par révolution sociale nous n'entendons « pas une misérable surprise tentée à la faveur des « ténèbres. La révolution signifie la destruction com- « plète des institutions bourgeoises et leur remplace- « ment par d'autres. C'est une nuit du 4 août 1789 « que nous voulons. — Les radicaux des partis poli- « tiques, même les plus avancés, veulent simplement « replâtrer l'édifice social en lui conservant ses bases

« actuelles ; nous voulons, nous, faire table rase et « tout reconstruire à neuf[1]. »

Dans un de leurs congrès, celui de Bâle, on avance que la propriété « paralyse le développement de la « société et consacre l'injustice et l'inégalité. » Le congrès déclare : « 1° que la société a le droit d'abolir « la propriété individuelle du sol et de la faire ren- « trer à la communauté ; 2° qu'il y a nécessité de « faire rentrer la propriété du sol à la propriété col- « lective[2]. »

A la même époque, un de leurs publicistes écrit :

« L'hérédité n'aurait-elle que le vice de perpétuer « les aristocraties dont elle est le point de départ, en « livrant à une minorité oisive, parasite, le produit « du travail collectif, que ce serait déjà bien suffisant « pour la rayer de notre organisation future. Mais « ce n'est pas tout ; l'hérédité c'est la chaîne de l'es- « clavage des peuples, etc.[3]. »

Et dans un autre article :

« Si des parents plus actifs et plus intelligents que « d'autres, et qui auraient amassé quelque fortune, « pouvaient, en la léguant à leurs enfants, constituer « un privilége spécial pour eux, la solidarité serait « attaquée au cœur[4]. »

Les fondateurs de l'Internationale avaient d'abord éliminé du programme de cette association les ques-

1. Progrès du Locle, numéro du 29 janvier 1870.
2. Oscar Testut, Association internationale des travailleurs, p. 11.
3. *Égalité*, numéro du 12 juin 1869.
4. Progrès du Locle, numéro du 29 janvier 1870.

tions politiques et religieuses ; non pas, se hâtent-ils de dire, qu'ils manquassent eux-mêmes d'opinions anti-religieuses bien marquées, mais parce qu'ils craignaient de diviser encore plus les ouvriers « en ar- « borant le drapeau d'un système politique ou anti- « religieux ; » et aussi « par égard pour les idées « fausses répandues dans les masses ouvrières par la « propagande intéressée et corruptrice des prêtres, « des gouvernements et de tous les partis politiques, « sans en excepter les plus rouges[1]. »

Cette réserve prudente à l'égard des idées religieuses et des questions politiques ne dura pas longtemps. Au congrès de Bruxelles, en 1868, un de leurs orateurs les plus autorisés s'écrie : « Nous ne voulons « plus de gouvernements, car les gouvernements nous « écrasent d'impôts ; nous ne voulons plus d'impôts ; « nous ne voulons plus d'armées, car les armées nous « massacrent ; nous ne voulons plus de religions, car « les religions étouffent l'intelligence[2]. »

A mesure que le temps marche, les détestables doctrines de ces nouveaux Erostrates se dévoilent et s'affirment de plus en plus. En 1869, le programme d'une de leurs sections, celle de l'Alliance de la Démocratie socialiste à Genève, fait connaître, dans toute leur sauvagerie révoltante, les tendances de ces prétendus sauveurs du prolétariat moderne. Nous citons le texte officiel :

« L'Alliance se déclare athée ; elle veut l'abolition

1. L'Internationale du 5 septembre 1869.
2. Compte rendu officiel du Congrès de Bruxelles, publié par le journal *le Peuple belge*, p. 50.

« des cultes, la substitution de la science à la foi et de « la justice humaine à la justice divine, — l'abolition « du mariage en tant qu'institution politique, reli- « gieuse, juridique et civile. — Elle veut l'abolition « définitive et entière des classes et l'égalisation poli- « tique, économique et sociale des deux sexes, et pour « arriver à ce but, elle demande avant tout l'abolition « du droit d'héritage afin qu'à l'avenir la jouissance « soit égale à la production de chacun. »

« Elle veut pour tous les enfants des deux sexes, « dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de « développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation « et d'instruction à tous les degrés de la science, de « l'industrie et des arts, convaincue que cette égalité, « d'abord seulement économique et sociale, aura pour « résultat d'amener de plus en plus une plus grande « égalité naturelle des individus en faisant disparaître « toutes les inégalités factices, produits historiques « d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique[1]. »

Ainsi ces rêveurs insensés ne s'arrêtent même pas devant la pensée de refaire la nature humaine. Quoi de plus simple, en effet? Pour qui supprime Dieu et la vie future, les inégalités physiques et intellectuelles sont aussi choquantes que les inégalités sociales. Pas besoin d'ajouter que les réformateurs de l'Internationale suppriment la magistrature comme les armées permanentes. « Le prêtre, le soldat et le rentier sont « pour eux trois fléaux continuellement en permanence

1. Solidarité du 11 avril, citée par Oscar Testut, Association internationale, p. 28.

« pour ronger les producteurs de l'humanité, » et enfin ils poussent l'aveuglement jusqu'au blasphème en écrivant que le livre des livres « la Bible, n'est que le « code de l'immoralité[1]. »

Nous nous arrêtons, Messieurs, nous en avons dit assez pour montrer le fond des doctrines à l'aide desquelles on égare les classes ouvrières. Voilà le programme du progrès au dix-neuvième siècle, le nouvel évangile de l'humanité ! Tout cela est insensé, tout cela soulève le dégoût, et dans tout autre temps, votre juste susceptibilité n'eût pas même permis au rapporteur de votre Commission de citer d'aussi tristes théories, mais vous venez de voir les théoriciens de l'Internationale et de la Commune à l'œuvre, vous vous devez de dévoiler d'ors et déjà à la France et au monde ce qu'il y a au fond de tous ces programes menteurs. Le temps des coupables complaisances pour les professeurs des doctrines de néant, pour les apôtres plus ou moins déguisés du socialisme est passé. Il importe trop de désabuser ceux qui hélas ! en si grand nombre se sont laissé tromper ou entraîner, pour ne pas montrer au grand jour les principes qui guidaient les promoteurs de l'insurrection du 18 mars. Et vos commissaires n'auront pas seulement à faire connaître ce qu'il y avait en réalité sous ces grands mots de *commune* et de *franchises municipales* qu'on a profanés; ils devront rechercher comment des doctrines, dont le ridicule plus encore que l'odieux semblait devoir faire justice, ont pu trouver place dans les professions de foi

1. Progrès du Locle, numéro du 2 avril 1870.

d'hommes considérables qui sont restés, nous le savons, hors de la Commune, mais n'en ont pas moins contribué à la faire arriver.

Ce qui devra aussi, Messieurs, appeler à un haut degré l'attention de vos commissaires, c'est qu'au service d'un programme qu'on croirait éclos dans une maison de fous, l'Internationale a su mettre une organisation puissante, simple et savante à la fois, dont les cadres élastiques lui ont permis d'enrôler en peu de temps un très-grand nombre de sectaires.

Sous le titre de *Congrès*, un parlement universel des classes ouvrières décide d'une manière souveraine toutes les questions qui touchent à l'organisation générale; il a la plénitude de l'autorité législative et la souveraineté de juridiction.

Un *Conseil général*, ou international, nommé par le Congrès, est le centre où aboutissent les fédérations ouvrières du monde entier. Ce Conseil paraît être le véritable comité directeur, il centralise toutes les correspondances, propose les programmes à discuter dans les congrès, provoque ou arrête les grèves, les alimente, etc.

Au-dessous du Conseil général, des *Conseils fédéraux* sont placés à la tête des sections régionales; ils comprennent un certain nombre de ces sections et forment le lien entre elles et le Conseil suprême.

Enfin, à la base et comme point de départ de toute cette organisation, la *Section*, qui réunit un plus ou moins grand nombre d'ouvriers ou de corporations d'ouvriers, peut être, au point de vue de l'Internationale, assimilée à la Commune.

Cette machine très-simple paraît se mouvoir avec une grande facilité et a suffi jusqu'ici aux progrès de l'association. Cela ne peut s'expliquer que par l'obéissance passive imposée à tous les adeptes. Il y a sans doute des statuts secrets que nous ne connaissons pas, et il est probable que sous ces dehors de liberté et d'émancipation se cache le despotisme de la secte ou de l'individu.

Quoi qu'il en soit, l'Internationale est un État dans l'État qui a la prétention d'être le type de la société à venir; c'est dans ses cadres qu'elle veut faire entrer tout l'ordre social futur. Et en présence d'une situation pareille, la Société resterait inerte et désarmée! elle laisserait, sans s'en inquiéter, se continuer et s'étendre cette conspiration au grand jour! Non, Messieurs, cela n'est pas possible, et vous penserez avec votre Commission qu'il y a là des problèmes qui sollicitent une solution immédiate.

Et d'abord vos commissaires devront se préoccuper de la rapidité de la propagation de l'Internationale, rapidité qui est un des phénomènes sociaux les plus étranges de ce temps-ci. On a fait appel aux plus mauvais instincts de la nature humaine. On est parvenu à créer une véritable secte qui n'a de foi que la négation de toute croyance élevée, mais qui croit à la suppression de la misère et à la satisfaction de toutes les convoitises. On a trouvé un point d'appui dans l'isolement de l'individu au milieu de nos grands centres de populations, on a tenté de substituer je ne sais quelle famille ouvrière à la vraie famille qu'on était parvenu à affaiblir ou à détruire. Mais tout cela ne suffit pas

pour expliquer les progrès de l'Internationale; vos commissaires auront à sonder les profondeurs du mal, à pénétrer dans les arcanes de toutes les sociétés secrètes, de tous les groupes particuliers que la grande association a si rapidement absorbés dans son sein.— Nous ne connaissons sur tout cela que quelques publications; nous ne savons que ce qu'on a bien voulu nous dire. Les documents saisis à Paris chez les principaux sectaires jetteront sans doute une lumière nouvelle sur la partie occulte des actes de l'association, sur ses vrais programmes, ses budgets, leur source d'alimentation, etc. Les correspondances des adhérents plus ou moins avérés de la Commune avant et depuis le 18 mars nous montreront à l'œuvre ceux qui, ne voyant dans l'Internationale qu'un instrument, s'en seraient servis pour l'accomplissement de desseins purement politiques.

Pour votre Commission, Messieurs, la grande part prise à l'insurrection de Paris par l'Internationale s'explique par ce qu'elle disposait là d'un de ses groupes fédératifs les plus nombreux. Mais la révolte et la lutte peuvent se produire ailleurs, car, grâce à sa puissante organisation, l'Internationale peut, à un moment donné, réunir sur un point quelconque du territoire des milliers d'adhérents venus de tous les points du globe.

Vous penserez avec nous, Messieurs, qu'en vue de ce danger, il y aurait un grand intérêt à connaître dans quelle proportion l'élément provincial et l'élément étranger ont pris part aux actes de la Commune. C'est un des points que l'enquête aura à étudier, et il y a

lieu d'espérer que les gouvernements étrangers, tout aussi menacés que le nôtre, faciliteront chez eux toutes les investigations nécessaires.

Le fanatisme des adhérents de l'Internationale survivra-t-il à l'affreuse crise que nous venons de traverser? Pouvons-nous espérer une abdication? Est-ce un simple sursis qu'on nous accordera? Terrible question qui se pose devant vous, Messieurs, comme elle s'est posée devant votre Commission. Il est probable que l'ascendant dans les conseils de l'association va revenir aux temporiseurs; à ceux-là qui trouvaient que le temps n'était pas venu encore de faire une levée de boucliers et qui ne voulaient une révolution qu'à longue échéance. Le danger, pour être différé, n'en est pas moins réel; et, d'ailleurs, avec le suffrage universel, l'Internationale dispose de moyens d'action toujours à sa portée et dont vous devez vous préoccuper, Messieurs. Un des membres de votre Commission préparatoire a signalé ce fait étrange que dans une des premières villes de France, l'Internationale avait fait triompher, aux dernières élections municipales, les noms les plus obscurs et écarté systématiquement les hommes de la classe ouvrière les plus capables et les plus intelligents.

Cette cause première de l'insurrection de Paris, l'influence des sociétés secrètes et de l'Internationale en particulier, n'a pu agir avec tant de force que parce qu'elle a trouvé des éléments tout préparés, par les fautes des gouvernements antérieurs, dans le trop rapide et tout à fait anormal développement de la capitale et dans l'agglomération plus anormale encore d'une immense population ouvrière qui y a été appelée

de toutes les parties de la France et du monde. L'annexion des communes suburbaines, la prétention de refaire en quelques années ce qui était l'œuvre des siècles, la folie de constructions gigantesques hors de proportion avec tous les besoins, la destruction du vieux Paris qui, en changeant brusquement toutes les habitudes, en détruisant toutes les relations, avait créé deux villes et rejeté aux extrémités presque toute la population ouvrière; l'établissement à Paris d'un trop grand nombre d'ateliers de chemins de fer et d'usines gigantesques qui auraient eu tout à gagner à rester dans nos départements, tous ces faits souvent signalés doivent être étudiés de plus près, et cette étude a paru à votre Commission d'une importance capitale pour expliquer le passé et pour assurer l'avenir.

Dans un autre ordre d'idées, la surexcitation causée par le siége, la longue durée de l'effort, la rigueur des privations si longtemps supportées, la déception et la douleur d'une capitulation qu'on avait jusqu'au bout espéré conjurer; et, pour les natures moins élevées, l'habitude de vivre sur la place publique sans rien faire, de recevoir, comme autrefois la plèbe romaine, la solde et la nourriture sans les avoir gagnées : tout cela a certainement contribué à affaisser le niveau moral et explique jusqu'à un certain point les défaillances du 18 mars.

L'or étranger a-t-il joué un rôle dans cette malheureuse insurrection? Trouverait-on la trace de mains plus coupables parce qu'elles seraient françaises? Vos commissaires auront la douleur de le rechercher; mais quand de pareilles questions sont posées, et elles le

sont par le cri public, il faut qu'elles soient résolues. Il faut que les complices de la démagogie soient démasqués. Il y va de l'honneur des partis comme de l'intérêt de la France.

Les causes diverses que nous venons d'indiquer ne suffisent pas encore, Messieurs, à expliquer l'insurrection de Paris et l'abominable catastrophe qui l'a terminée. Vos commissaires devront remonter plus haut et rechercher la part de responsabilité qui peut revenir aux classes élevées, aux pouvoirs publics, chargés de diriger la société. Non-seulement il serait injuste de tout imputer aux aspirations malsaines des classes ouvrières, mais vous failliriez à votre devoir si votre enquête ne sondait pas toutes les plaies, ne faisait pas la part de toutes les responsabilités.

Notre littérature, nos arts, nos théâtres, nos journaux, n'accusent-ils pas depuis longtemps une société en décadence? Les principes de morale comme les croyances religieuses n'ont-ils pas été en butte à des attaques incessantes, attaques d'autant plus graves qu'elles partaient de haut et revêtaient les formes apparentes du respect? N'avons-nous pas trop souvent glorifié l'esprit de révolte, professé que la force primait le droit, que la nécessité ou la raison d'État étaient en politique une excuse suffisante pour justifier d'odieuses spoliations?

L'affaiblissement du sentiment religieux a été signalé dans votre Commission comme une des principales causes du mal étrange qui travaille notre société. La grande loi du respect de l'autorité, du respect des supériorités sociales a disparu. La famille elle-même a

été viciée à sa source et le père y a perdu en partie sa légitime autorité. L'enseignement public s'est peut-être trop préoccupé de l'instruction aux dépens de l'éducation. Il a cessé de faire des hommes. Les hommes sont ce qui manque le plus à notre temps; dans toutes les carrières les vides se font et ne sont pas comblés. « La bonne éducation, disait Leibnitz, « est le premier fondement de la félicité humaine. » Dans le malheur qui nous accable, beaucoup de bons esprits pensent que ce fondement a manqué.

A une société sceptique dans le fonds et devenue presque païenne dans la forme, l'Internationale a prêché l'athéisme; à une société avide de jouissances matérielles, elle a prêché le néant des espérances éternelles et le culte exclusif des intérêts! Qui s'étonnerait qu'elle ait si bien réussi? Dieu nous garde de vouloir faire ici la part exacte des responsabilités; mais votre Commission d'enquête aura à examiner celle qui peut être imputée aux programmes philosophiques et politiques. N'avons-nous pas tous plus ou moins adopté en pratique la devise socialiste que l'Internationale a inscrite sur sa bannière : « La civilisation c'est la plus « grande somme de bonheur et de bien-être possible! »

Nous avons dû vous signaler, Messieurs, les causes de l'insurrection du 18 mars, telles qu'elles nous ont apparu dans un examen préalable et sommaire. Vous partagerez la conviction que cet examen a fortifiée dans nos esprits, qu'une enquête sérieuse est indispensable. Sans doute elle ne guérira pas le mal, mais elle éclai-

1. Progrès du Locle, numéro du 2 avril 1870.

rera le pays et apportera d'utiles enseignements pour le grand travail de régénération que vous avez si courageusement entrepris. Sur certains points, elle sera elle-même un remède efficace. En effet, messieurs, parmi les adhérents de l'Internationale et des sociétés secrètes, que d'hommes égarés, que d'honnêtes pères de famille, que de laborieux ouvriers se sont laissé entraîner, sans se douter du point où on voulait les conduire! Connue dans ses causes et ses effets, l'insurrection de Paris raffermira bien des consciences. Déjà, à la lueur des incendies, à l'horrible spectacle des crimes qui ont été commis, bien des yeux se sont dessillés.

Vous ne me pardonneriez pas, messieurs, de ne pas répéter en terminant le triste programme d'enquête que j'ai dû dérouler devant vous, les paroles consolantes qui ont été dites dans votre Commission. Si le mal a été grand, la part du bien a été grande aussi. A cette rude épreuve de la guerre de Paris, notre armée a retrouvé la discipline, elle s'est montrée aussi patiente qu'héroïque, et, avec une abnégation qui n'a d'égale que leur patriotisme, nos prisonniers à peine échappés aux étreintes de l'Allemagne, nos soldats éprouvés par une longue campagne d'hiver, ont accepté courageusement et simplement la grande et pénible mission qui leur était donnée. A côté de l'armée, de nombreux actes de courage civil consolent des défaillances trop nombreuses du 18 mars et des journées antérieures. Enfin, l'Église n'a pas seulement fait son devoir, elle a retrouvé des martyrs et, comme au temps des premiers siècles du christianisme, nos prêtres et

nos religieux ont eu, en mourant pour leur foi, la consolation suprême d'entendre leurs adversaires de la veille, devenus leurs compagnons de captivité, s'écrier en marchant à la mort : Et nous aussi nous sommes chrétiens!

TABLE.

INTRODUCTION.

Pages.

Objet du rapport; ses divisions . . . . . .

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

La capitulation, désespoir des Parisiens 15

Désorganisation de tous les services publics . . . 23

Faiblesse du Gouvernement 23

Fallait-il désarmer la garde nationale? 23

Départ des gardes nationaux du parti de l'ordre; progrès de la conspiration 33

Pillage des halles, désarmement de l'armée . . . 42

Une portion du Gouvernement se rend à Bordeaux; scrutin du 8 février, son caractère 55

Réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux . . 55

M. Thiers chef du Pouvoir exécutif; préliminaires de paix 55

Pages.

Colère de Paris. 67

Manifestation de la place de la Bastille 67

On veut s'opposer à l'entrée des Prussiens; enlèvement des canons par la garde nationale . . . 74

Journée du 1er mars 74

CHAPITRE DEUXIÈME.

Origine du Comité central, fédération républicaine de la garde nationale, ses statuts, son but avoué. 89

Le général d'Aurelles commandant de la garde nationale, imminence de l'insurrection; réunion des Maires au ministère de l'Intérieur, on propose de faire rendre les canons. 106

L'Assemblée nationale décide qu'elle viendra siéger à Versailles 116

Clameurs contre cette décision; suppression de six journaux. 116

Acquittement de la plupart des auteurs du 31 octobre 116

Renvoi des troupes désarmées; progrès de l'insurrection. Arrivée de M. Thiers; tentative pour reprendre à l'amiable les canons de la place Royale; on se décide à employer la force . . . 125

CHAPITRE TROISIÈME.

Journée du 18 mars 133

Assassinat des généraux Lecomte et Clément-Thomas 146

Retraite à Versailles du Gouvernement et de l'armée 158

La réunion des Maires de Paris investie du pouvoir légal; elle demande des concessions; refus de M. Jules Favre. Abandon de l'Hôtel de Ville et de toutes les positions stratégiques 163

Réunion des ministres chez M. Calmon. 177

Concessions faites aux Maires de Paris 177

Nouvelle réunion des ministres à l'École militaire 177

Départ définitif; évacuation des forts, conservation du Mont-Valérien 177

CHAPITRE QUATRIÈME.

Réunion des Maires et Adjoints; un double courant la partage ; elle négocie avec le Comité central 189

Projet de loi sur les élections municipales soumis à l'Assemblée nationale. 189

Pages.

Organisation de la résistance à la mairie du deuxième arrondissement . . . . . .

Déclaration de la presse 204

Mission de l'amiral Saisset, manifestation et massacre de la place Vendôme; envahissement des mairies. 204

Les Maires et Adjoints dans une tribune de l'Assemblée de Versailles; proposition de M. Arnaud, de l'Ariége 218

Élections promises au 3 avril; affiches de M. l'amiral Saisset; expédition du Comité central contre la mairie du 1er arrondissement. 228

Transaction des magistrats du 1er arrondissement avec le Comité, ils acceptent les élections pour le 30 mars 228

Nouvelles négociations entre le Comité et la réunion des Maires et Adjoints 228

Accord conclu; engagement du Comité, rupture et reprise des négociations. 228

La réunion des Maires et Adjoints accepte un compromis qui fixe les élections au 26 mars, affiches falsifiées par le Comité 228

Retour de l'amiral Saisset à Versailles; fin de la résistance; l'Assemblée nationale refuse d'approuver la conduite des Maires 245

CHAPITRE CINQUIÈME.

Élections de la Commune; partis qui la divisent; Commissions administratives correspondant aux divers ministères; démission de quelques membres 257

La Banque de France et la Commune; persistance du Comité central 267

Marche des insurgés sur Versailles; leur défaite. 267

Loi des otages 267

Mise en accusation de M. Thiers et de ses Ministres 267

Arrestations, pillages, suppression de journaux . . 26

Ligue de l'Union des droits de Paris, son programme, ses premières démarches 287

Décret contre la colonne de la place Vendôme . . 287

Élections complémentaires; appel à la province . 293

Ateliers livrés aux sociétés coopératives 293

Démolition de la maison de M. Thiers; suspension d'armes à Neuilly 293

Congrès de délégués des villes de France à Bordeaux. 293

Chapelle Bréa, monument expiatoire démolis. . . . 293

Pages.

Comité de salut public 314

Rossel remplacé par Delescluze 314

Persécutions religieuses; congrès de Lyon 323

Appel aux grandes villes; chute de la colonne . . 323

Incendies, massacre des otages. 328

Le Comité central remplace la Commune; dernières tentatives de la ligue de l'Union; entrée de l'armée 328

CHAPITRE SIXIÈME.

L'insurrection du 18 mars en province; résumé des rapports des premiers présidents des Cours d'Appel, des Préfets et des colonels de gendarmerie. 341

Causes locales du mouvement insurrectionnel. . . 341

L'insurrection à Lyon, à Marseille, à Bordeaux. . . 341

à Toulouse, etc., rôle de la presse démagogique. 341

Ligues républicaines; Comités de défense; dissolution des conseils électifs. 341

Clubs et réunions publiques. 351

Ligues du Midi et du Sud-Ouest 351

Inertie des honnêtes gens 351

Pages.

Simultanéité des mouvements insurrectionnels en province et à Paris 351

Haines des classes substituées aux oppositions de partis 367

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Causes matérielles et immédiates de l'insurrection du 18 mars 1

Accumulation d'un trop grand nombre d'ouvriers dans Paris; — exagération des constructions faites par l'Empire. 5

Annexion des communes suburbaines 7

Armement et démoralisation de la garde nationale. 11

Séquestration de la population pendant le siége; — humiliation de l'armistice 14

Souffrances du commerce et de l'industrie 15

Licence de la presse et des clubs 18

Concentration de tous les pouvoirs entre les mains des municipalités 20

CHAPITRE HUITIÈME.

Causes directes de l'insurrection du 18 mars . . . 31

Oubli de la notion du droit. 32

Esprit révolutionnaire; facilité à accepter le fait accompli 38

Progrès du mal depuis 1848; absence de réaction. 38

Influence du despotisme de l'Empire. 45

Culte des jouissances matérielles, abaissement des caractères et des intelligences 49

Attaques aux croyances religieuses; concessions aux classes ouvrières; réunions publiques . . . 53

Naissance de l'Internationale 56

CHAPITRE NEUVIÈME.

Doctrines socialistes; force que l'Internationale met à leur service 61

Origine et fondation de l'Association; son but, ses statuts, son organisation. 70

Association internationale des libres penseurs. . . 84

Fédérations ouvrières; conférences d'Adelphi Terrace, à Londres; Congrès de Genève; mission des délégués parisiens 89

Grève des bronziers de Paris; congrès de Lausanne 106

L'Internationale s'allie avec le jacobinisme 110

Adhésion à la Ligue de la paix; manifestations politiques. 113

Premier procès intenté à l'Internationale par l'Empire; congrès de Bruxelles. 116

Congrès de la Ligue de la paix à Berne; alliance internationale de la démocratie socialiste, son programme 119

Congrès de Bâle, la propriété y est condamnée. . 125

Projet de congrès à Paris pour 1870. 133

Autre congrès provincial. 137

Second et troisième procès intentés à l'Internationale par l'Empire 140

Rôle de l'Internationale sous le gouvernement du 4 septembre. 144

Part qu'elle prend à l'insurrection du 18 mars. . . 145

Ses adeptes acceptent partout en Europe la responsabilité des actes de la Commune 160

Manifestes publiés à ce sujet dans divers pays. . . 161

CHAPITRE DIXIÈME.

Causes morales de l'insurrection du 18 mars. . . . 169

Le mal n'est pas politique, mais social 170

Affaiblissement du sentiment religieux dans les masses 172

Progrès du matérialisme; la science a fait fausse route en l'appuyant; — l'enseignement public,

la presse, la littérature, les théâtres, etc, ont concouru au mal 177

Le danger des doctrines socialistes vient surtout du milieu antichrétien dans lequel elles ont pu se développer, — *sursum corda* nécessaire . . . 200

CONCLUSIONS.

L'Internationale et les Sociétés secrètes ; l'organisation de l'armée et la dissolution des gardes nationales 215

La loi électorale et le suffrage universel 221

La presse et les réunions publiques 228

La décentralisation administrative et intellectuelle. 232

L'enseignement public 234

Les réformes économiques et sociales 235

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Premier rapport sur lequel l'Assemblée nationale a ordonné l'Enquête du 18 mars 251

FIN DE LA TABLE.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9. Paris

306

71 111 AA A 30

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02659 0730

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD